

S O M M A I R E

Séance plénière du 21 décembre 2017

Pages

Adoption de la décision modificative n° 3 de l'exercice 2017	10
Adoption du budget primitif 2018	11
Amendements 13, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 présentés par le groupe Front National	53
Amendements 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 présentés par le groupe Front National	59
Amendements 2, 3 et 4 présentés par le groupe Front National	64
Amendement n° 31 présenté par le groupe Front National (retiré)	68
Amendement n° 27 présenté par le groupe Front National.....	68
Amendement n° 1 présenté par le groupe Écologiste	69
Amendement n° 1 présenté par le groupe Front National.....	73
Amendements 15 et 16 présentés par le groupe Front National	76
Amendement n° 28 présenté par le groupe Front National.....	79
Amendements 29 et 30 présentés par le groupe Front National	83
Amendement n° 31 bis présenté par le groupe Union de la Droite et du Centre	85
Amendement n° 2 présenté par le groupe Écologiste	88
Votes sur le budget primitif 2018	92
Contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST) : une adaptation du cadre pour plus de souplesse et de lisibilité.....	94
Amendements 1 et 2 présentés par le groupe Union de la Droite et du Centre	100
Vote des amendements 1 et 2 présentés par le groupe Union de la Droite et du Centre	123
Stratégie régionale en faveur de l'alimentation 2017-2021	124
Transfert des lignes TET - Approbation de la convention avec l'État (Remise en procédure d'urgence - Finalisation des négociations avec l'État)	144
Adoption de la carte des formations professionnelles initiales 2018 en région Centre-Val de Loire	155
Définition des dispositions administratives, financières et pédagogiques des conventions temporaires 2017-2018 portant création des centres de formations d'apprentis (CFA) – Adoption de la convention type portant création des CFA – Abrogation de la délibération CPR n°17.10.21.84 du 17 novembre 2017	170

Stratégie de la Région Centre-Val de Loire en matière d'action internationale	171
Amendement présenté par le groupe Union de la Droite et du Centre	190
Transition énergétique en région Centre-Val de Loire : création du Service public régional de l'énergie.....	192
Délégation au Président du Conseil régional - Communication sur les marchés et les avenants passés du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2017 et sur les actions contentieuses pendantes et closes devant les tribunaux depuis le 15 septembre au 15 novembre 2017	207
Vœu proposé par le groupe Écologiste « pour la réduction de l'usage des pesticides de synthèse et pour l'interdiction du glyphosate »	208

CONSEIL RÉGIONAL

Réunion du jeudi 21 décembre 2017

Le jeudi 21 décembre 2017, s'est tenue à Orléans, à l'Hôtel régional, une réunion du Conseil régional, sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Monsieur Jacques CHEVTCHENKO étant secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Jeanne BEAULIER, Kaltoum BENMANSOUR, Anne BESNIER, Nadine BOISGERAULT, Monsieur François BONNEAU, Madame Michèle BONTHOUX, Messieurs Christian BOULEAU (jusqu'à 12h45 et à partir de 13h40), Michel CHASSIER, Jacques CHEVTCHENKO, Patrick CINTRAT, Madame Estelle COCHARD, Messieurs Matthieu COLOMBIER, Pierre COMMANDEUR (jusqu'à 22h30), Louis COSYNS, Madame Dominique COTILLON-DUPOUX, Monsieur Jean-René COUEILLE, Madame Christelle DE CRÉMIERS, Messieurs Joël CROTTÉ, Alexandre CUIGNACHE, Christian DUMAS (à partir de 10h25 jusqu'à 22h30), Madame Mireille ELOY, Monsieur Benoît FAUCHEUX, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Nicolas FORISSIER, Madame Mélanie FORTIER, Messieurs Philippe FOURNIÉ, Charles FOURNIER, Daniel FRACZAK, Olivier FREZOT, Madame Jalila GABORET, Monsieur Valentino GAMBUTO, Madame Isabelle GAUDRON, Messieurs Charles DE GEVIGNEY, Jean-Patrick GILLE, Charles GIRARDIN, Gilles GODEFROY, Mesdames Christine GOIMBAULT, Annick GOMBERT, Monsieur Jean-Philippe GRAND, Madame Claude GREFF, Monsieur Marc GRICOURT, Madame Sabrina HAMADI, Monsieur Harold HUWART (jusqu'à 19h15), Madame Anne LECLERCQ, Monsieur Philippe LECOQ (jusqu'à 17h45), Madame Marie-Agnès LINGUET (jusqu'à 17h30), Monsieur Philippe LOISEAU (jusqu'à 20h00), Madame Isabelle MAINCION, Messieurs Ludovic MARCHETTI (à partir de 16h15), Jacques MARTINET (à partir de 16h15), Serge MECHIN, Florent MONTILLOT, Mohamed MOULAY, Madame Cathy MÜNSCH-MASSET (jusqu'à 16h15 et à partir de 17h45), Monsieur Xavier NICOLAS, Mesdames Isabelle PAIN, Mathilde PARIS, Véronique PÉAN, Constance DE PÉLICHY (jusqu'à 10h00 et à partir de 13h40, puis jusqu'à 16h15 et à partir de 18h45), Josette PHILIPPE, Fanny PIDOUX, Martine RAIMBAULT, Laurence RENIER, Michelle RIVET, Messieurs Pierre-Alain ROIRON, Dominique ROULLET, Madame Audrey ROUSSELET, Monsieur Stanislas DE LA RUFFIE, Mesdames Agnès SINSOULIER-BIGOT, Alix TERY-VERBE, Messieurs Pascal USSEGLIO, Fabien VERDIER (jusqu'à 22h30).

Ont donné pouvoir : Madame Tania ANDRÉ (pouvoir à Monsieur Marc GRICOURT), Monsieur Christian BOULEAU (pouvoir à Monsieur Patrick CINTRAT de 12h45 à 13h40), Monsieur Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED (pouvoir à Madame Audrey ROUSSELET), Monsieur Pierre COMMANDEUR (pouvoir à Monsieur Joël CROTTÉ à partir de 22h30), Monsieur Christian DUMAS (pouvoir à Monsieur Olivier FREZOT jusqu'à 10h25 et à Madame Michèle BONTHOUX à partir de 22h30), Monsieur Harold HUWART (pouvoir à Monsieur Valentino GAMBUTO 19h15), Monsieur Philippe LECOQ (pouvoir à Madame Véronique PÉAN à partir de 17h45), Madame Marie-Agnès LINGUET (pouvoir à Monsieur Jacques CHEVTCHENKO à partir de 17h30), Monsieur Philippe LOISEAU (pouvoir à Monsieur Gilles GODEFROY à partir de 20h00), Monsieur Ludovic MARCHETTI (pouvoir à Monsieur Michel CHASSIER jusqu'à 16h15), Monsieur Jacques MARTINET (pouvoir à Madame Laurence RENIER jusqu'à 16h15), Madame Cathy MÜNSCH-MASSET (pouvoir à Madame Isabelle GAUDRON de 16h15 à 17h45), Monsieur Gérard NICAUD (pouvoir à Monsieur Charles FOURNIER), Madame Constance DE PÉLICHY (pouvoir à Madame Christine GOIMBAULT de 10h00 à 13h40, puis de 16h15 à 18h45), Monsieur Guillaume PELTIER (pouvoir à Isabelle PAIN), Madame Sylvie ROUXEL (pouvoir à Madame Jeanne BEAULIER), MONSIEUR Fabien VERDIER (pouvoir à Monsieur Pierre-Alain ROIRON à partir de 22h30).

(La séance est ouverte à 9 heures 11, sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional)

M. le Président - Chers collègues, nous allons ouvrir nos travaux. Je vous salue toutes et tous.

Nous allons procéder à l'appel nominatif.

(Madame BIDAULT, Directrice du Secrétariat général, procède à l'appel nominal)

M. le Président - Mesdames et Messieurs, le quorum étant constaté, nous allons pouvoir débiter nos travaux.

Nous commencerons par la désignation du secrétaire de séance : je propose Jacques CHEVTCHENKO.

Il l'accepte bien volontiers, je le vois à son visage réjoui ! Je l'en remercie.

(Monsieur Jacques CHEVTCHENKO est désigné secrétaire de séance à l'unanimité)

M. le Président - Avant d'aborder les rapports de nos commissions, je dirai quelques mots au regard de l'importance de cette session majeure et du contexte général dans lequel elle se déroule.

C'est une session majeure parce que c'est celle du vote du budget : j'ai eu l'occasion de dire, voici quelques jours et la presse l'a largement repris, que c'était le contraire d'un budget pépère et qu'il était sous haute tension ; j'y reviendrai.

C'est une session majeure parce qu'elle fixera le cadre dans lequel se développera l'année prochaine la formation professionnelle de nos jeunes. C'est un enjeu considérable au moment où tant et tant de compétences sont attendues dans les entreprises.

À cet égard, j'invite celles et ceux qui sont tentés, je pense en particulier au MEDEF, de faire procès aux Régions de leur inertie à regarder la réalité. La réalité vaut mieux que des mots ou des anathèmes. La réalité dans cette Région, c'est, malgré notre volonté de faire avancer très fortement les deux volets de la formation professionnelle, à savoir la formation professionnelle en lycée professionnel et l'apprentissage, malgré cette volonté d'équilibre, là où nous avons la responsabilité, les choses avancent. C'est sur la carte des formations professionnelles, avec :

- des fermetures parfois mais surtout un nombre important d'ouvertures et de places supplémentaires ;
- un nombre très insuffisant d'ouvertures en lycées professionnels, comme le disent les syndicats ce matin et je suis d'accord avec eux sur ce point.

Pour autant, n'attendons pas de la Région qu'elle baisse la garde sur l'apprentissage parce que l'État serait au point mort sur les lycées professionnels : nous n'avons pas le droit et nous demandons le développement des deux modalités de la formation ; nous y reviendrons.

C'est une session majeure parce que notre Région avance et se dote de nouvelles politiques. Nous aurons à en débattre tout au long de cette journée, avec notamment les Contrats régionaux de solidarité territoriaux. C'est aussi l'ADN de notre région : première ébauche en 1997, déploiement en 1998, extension avec les Pays, les Agglomérations, etc. Ces politiques vivent ici à un niveau supérieur à ce qui est constaté partout en France.

Au moment où nos contraintes budgétaires sont majeures – j'en dirai un mot –, nous choisissons de prioriser la solidarité territoriale parce que nous voulons à la fois lutter contre la fracture ville/ruralité et porter le développement de nos agglomérations au niveau attendu par nos concitoyens.

Ce sera un débat important parce que nous avons coconstruit le nouveau cadre de ces politiques ; nous avons maintenu, et c'est central, le budget accordé à chacune des unités territoriales, à chacun des Pays et bassins de vie, à chacune des agglomérations et à chacune de nos métropoles, malgré les contraintes. Nous ne sommes pas allés chercher des économies sur le dos des autres, nous avons priorisé la solidarité territoriale.

Notre Région avance avec la création du Service public de l'énergie et nous en débattons.

C'est un défi majeur. En la matière, plus que des mots, ce qui compte, ce sont des actes. Or, ils sont là, les engagements sont là : ils seront présentés et débattus.

Nous revendiquons la création de ce Service public de l'énergie, nous qui vivons dans une région qui, sur le plan de l'énergie, a une réalité forte, à raison de quatre centrales nucléaires. Au moment où s'amorcent les grandes mutations pour l'énergie électrique, il s'agit de définir comment l'action publique, l'action de la Région peut à la fois réduire la consommation énergétique – c'est un problème majeur (COP21, COP22, le récent Sommet en France, etc.) – avec les outils dédiés et anticiper sur l'émergence du renouvelable.

Notre Région avance également avec sa Stratégie régionale de l'alimentation.

Je regarde Christelle de CRÉMIERS qui me corrigera si je fais preuve d'un excès d'optimisme mais je crois que c'est la première Région engagée dans le vote d'une stratégie alimentaire. Certes, elle pose des problèmes, et nous les avons entendus avec considération, tant il y a légitimement des interrogations et parfois des angoisses dans les secteurs de la production, de la transformation et de la distribution.

Nous travaillons avec passion, là où nous sommes, à favoriser un paradigme qui permettrait à la production de mieux vivre. Je devrais dire « de vivre » – parce que des secteurs risquent d'être condamnés – dans une relation à la transformation et à la consommation qui soit profondément refondée, au moment où encore certains tenants de la seule très grande distribution critiquent ce que nous essayons patiemment de mettre en place avec les acteurs en région, c'est-à-dire d'autres circuits de distribution, d'autres rapports qui fondent la valeur du travail et de la production.

À cet égard, ce que nous avons engagé dans la restauration collective cette année, et qui a trouvé un écho et une résonance dans des propos nationaux récemment, est encourageant.

Notre Région avance avec un nouveau cadre pour l'action internationale. Si l'agenda de nos travaux ne l'avait pas prévu, la situation internationale mériterait que nous nous penchions sur les rapports d'une collectivité comme la nôtre, avec d'autres Régions du monde, à un moment où tant et tant de misère, tant et tant de souffrances sont constatées de par le monde. Nous devons nous honorer de nous pencher sur ce sujet, en faisant évoluer nos politiques pour pouvoir créer là aussi des politiques de dialogue et de solidarité avec des Régions du monde concernées comme nous par des défis.

Ce peut être le défi de la démocratie ; ce peut être le défi des énergies renouvelables et du développement durable, quand on travaille en Europe ; ce peut être des défis de la solidarité et de la paix, lorsque l'on travaille avec d'autres Régions du monde. À ce titre, des propositions seront faites.

Vous le voyez, cette session ne sera pas uniquement budgétaire mais elle fera une large place au budget.

À ce propos, et en quelques mots, après ce que j'ai dit ici s'agissant de la préparation du budget à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, je dois faire un point rapide, avant que s'ouvre le débat sur ce point du budget, sur l'avancée de nos discussions avec le gouvernement. Chacun se souvient d'Orléans : 450 millions d'euros soustraits de manière arbitraire, sans aucun fondement, aux Régions les propulsant seul niveau de collectivité – je l'ai redit à Cahors et lors des échanges avec le gouvernement – à connaître une baisse nette et directe de leurs ressources à périmètre constant, alors qu'elles sont convoquées, du fait de leurs compétences d'hier, d'aujourd'hui et de demain, dans les grands chantiers de l'économie, de la formation, du développement durable et de la mobilité.

C'est le seul niveau à connaître une baisse !

Les choses ont-elles bougé ? Non... sans quoi notre budget ne connaîtrait pas la tension qu'il a connue.

Nous avons obtenu que le Premier ministre reconnaisse la légitimité, le bon droit des Régions à dire : « *Le compte n'y est pas, ce qui nous a été soustrait l'a été d'une manière inacceptable.* » À partir de cela, le Premier ministre s'est engagé à revoir les bases de calcul pour l'année 2019.

Mais rien pour l'année 2018 !

En réalité, pour l'année 2018, ce sont près de 19 millions d'euros qui sont soustraits à la Région sur l'action économique.

Manifestement, ce n'est pas un budget pépère, je le disais. Il a été élaboré avec un fort vent de face qui remet en cause notre capacité à agir et à répondre à tous les enjeux.

Le Premier Vice-président a travaillé avec l'ensemble de l'Exécutif, avec les services et avec les mots que les uns et les autres, de la Majorité et de l'Opposition, vous aviez tenus lors des orientations budgétaires. Nous avons refusé la solution de simplicité qui aurait été de dire : « *Il manque 19 millions d'euros au titre des recettes économiques, nous ferons 19 millions d'euros de moins sur l'action économique.* » C'eût été une condamnation sans appel de nos entreprises et du développement économique qui est en train de se formaliser à partir de réalités. Des entreprises qui, grâce au CICE, à divers dispositifs et à une dynamique européenne plus forte, constatent des marchés plus ouverts, auraient été condamnées car elles auraient été beaucoup moins sur l'international, sur l'aide aux entreprises, sur l'innovation et sur la formation.

Nous avons refusé la simplicité et nous avons, budget par budget, ligne par ligne, cherché ce que nous pouvions, ce que nous devons faire comme économies, sans remettre en cause notre volonté de soutenir le développement économique ; sans remettre en cause la solidarité territoriale, je l'ai illustrée ; sans remettre en cause l'effort en matière de formation.

Cela a été un travail de tous les instants et je veux remercier celles et ceux qui y ont directement ou indirectement participé. Il a convoqué toutes les intelligences et toutes les volontés. Nous ne sommes pas parvenus à un budget où l'on fait moins 0,2 ou moins 2 ou moins 5 partout, cela n'aurait pas de sens. Il reste cohérent au service du développement régional.

Notre Région connaît une réalité sur laquelle je veux m'arrêter un instant car je l'ai puissamment partagée avec certains d'entre vous, de la Majorité comme de l'Opposition, à l'occasion des Cordées, ce qui nous a permis d'aller 24 fois dans les territoires, de nous plonger dans la réalité économique et sociale des territoires, de nous plonger dans les réalités de l'aménagement des territoires. C'est une Région très mobilisée, très vivante et très solidaire.

Je regarde Isabelle GAUDRON qui s'est beaucoup investie en la matière, mais vous avez participé, les uns et les autres, à ces Cordées ; je vous en remercie.

Nous avons ressenti la dynamique économique et la dynamique des territoires à laquelle je faisais allusion. Nous avons ressenti la capacité à agir ensemble ; ce sont les forces économiques, agricoles, artisanales, industrielles et de service dans les territoires, avec les grands services publics, en faisant de la Région un acteur et un régulateur de l'engagement au service des territoires, en ouvrant des voies nouvelles.

À ce sujet, la force des messages envoyés à l'occasion de ces Cordées m'amène à envisager dès le printemps ce que j'appelle pour le moment une « Cordée des cordées », c'est-à-dire une mise en synergie et en lumière de l'ensemble des messages portés, pour une meilleure articulation avec les services de l'emploi, pour une plus forte mobilisation, Monsieur le président des missions locales, dans le grand projet régional, pour un renforcement de ce que nous avons créé tout au long de cette année avec l'action économique dans notre agence de développement économique.

Oui, un vent de face mais une Région qui continue à grimper, qui franchira tous les cols parce qu'elle est solidaire et parce qu'elle est véritablement organisée autour d'un seul objectif : celui du progrès économique et social par la solidarité, parce que c'est l'ADN de nos politiques et que nous avons, je crois, la fierté de les porter.

Aujourd'hui, nous parlerons budget et politiques d'avenir, nous nous projetterons vers de nouveaux objectifs et de nouvelles conquêtes ; c'est important quand on est une assemblée régionale.

Je souhaite vraiment que nos travaux aillent à l'essentiel, qu'ils ne s'organisent pas sur des postures ou des facilités mais qu'ils soient à la hauteur de ce que nos concitoyens, lorsqu'ils nous écoutent et nous regardent, lorsqu'ils suivent nos engagements, peuvent attendre de l'échelon régional.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Nous allons donc engager.

Avant d'ouvrir, nous allons faire voter l'ajout en procédure d'urgence du rapport 17.05.09 qui concerne la reprise par la Région de la gestion des trois lignes TET au 1^{er} janvier 2018.

M. CHASSIER - Monsieur le Président ?

M. le Président - Je vais vous donner la parole, Monsieur CHASSIER.

Auparavant, je voudrais dire qu'il n'est ni dans mes habitudes ni dans mes pratiques d'utiliser des procédures d'urgence, surtout s'agissant d'un sujet qui a été porté à notre connaissance, à votre connaissance depuis plus d'un an. Ce n'est pas dans nos pratiques, ni dans les miennes parce que je crois que le débat démocratique autour d'un rapport, avec les commissions saisies dans les délais, etc., est de bonne méthode.

Sur ce sujet en particulier, il est important que vous connaissiez, les uns et les autres, les raisons pour lesquelles cela vient en procédure d'urgence.

En votre nom, j'avais conclu avec le Premier ministre et le ministre des Transports de l'époque un accord sur le transfert TET/TER dans des conditions tendues de rapport de force ; on peut le dire ainsi. Dans notre région, c'était un enjeu plus fort qu'ailleurs, au regard du nombre de lignes concernées. Je n'ai rien voulu céder et le point d'accord a été difficile à trouver mais il a été trouvé *in fine*.

Lorsque la nouvelle équipe gouvernementale s'est mise aux responsabilités, elle a trouvé cet accord atypique et curieux. Certains le disaient trop favorable à notre Région et il a été dit ici ou là ou susurré que, pour qu'il soit mis en œuvre, il fallait que la Région revienne sur ses intentions.

En votre nom, j'ai fait savoir qu'il n'en serait rien et que je ne bougerais pas d'un euro en la matière.

Avec Philippe FOURNIÉ, Vice-président, nous avons tenu à ce sujet très fermement.

Avec Marc GRICOURT, parce qu'il s'agit d'un budget important, nous avons décidé d'aller jusqu'au bout dans ce rapport de force. Pour Bercy, il a été nécessaire de constater que cela ne bougerait pas de notre côté et que, *in fine*, il fallait valider un principe de convention pour le 1^{er} janvier ; c'est demain !

Pour que nous puissions solliciter votre avis, en Commission permanente ou en session, il fallait avoir le document. Nous l'avons eu *in extremis* et je vous le soumetts aujourd'hui.

Rien de nouveau ; absolument rien de nouveau ! Les sommes sont celles que nous vous avons annoncées ; les lignes sont celles en cause. Que ce soit pour les moyens financiers du fonctionnement ou pour ceux de l'investissement, nous n'avons rien lâché !

Je suis désolé que cela justifie une procédure d'urgence. Cela aurait pu être géré différemment dans un cadre très classique mais il n'en est rien ; si vous en êtes d'accord, nous en débattons tout à l'heure.

Par conséquent, je dois mettre à votre vote l'ajout en procédure d'urgence de ce rapport 17.05.09.

Je crois que c'est à ce sujet que Monsieur CHASSIER souhaitait prendre la parole.

Monsieur CHASSIER, vous avez la parole.

M. CHASSIER - Monsieur le Président, c'est à ce sujet effectivement que je demandais la parole mais vous venez de devancer et de répondre à mon intervention puisque j'avais l'intention de faire un rappel au règlement sur le caractère d'urgence de ce rapport dont vous nous avez expliqué les circonstances qui font que nous sommes obligés de l'examiner aujourd'hui.

Je sais bien que ce n'est pas de votre fait, ce n'est pas de notre fait, du fait de la Région, mais il faut rappeler tout de même que, dans cette affaire, ce n'est pas nous qui sommes demandeurs ; ce ne sont pas les Régions qui ont demandé. Au départ, c'est bien l'État et la SNCF qui se désengagent et qui nous font un chantage à l'abandon de ces lignes TET en disant : « *Si vous n'en reprenez pas la charge, à terme, elles risquent d'être tout simplement fermées.* »

Le transfert nous est imposé, avec une compensation qui a fait l'objet de négociations dont nous aurons à débattre.

Vous nous dites que nous avons obtenu pour la Région un accord plutôt favorable, au moins comparé aux autres Régions, ce qui pose tout de même la question de l'égalité des territoires. Il est surprenant que l'État et la SNCF négocient des conditions différentes selon les Régions. Cela nous paraît contradictoire avec l'égalité et l'unité du territoire et de la nation.

Nous sommes peut-être obligés de débattre et de décider, effectivement, afin de pouvoir signer cette convention avant le 31 décembre.

Cela dit, si la convention n'était pas signée, les TET s'arrêteront-ils de rouler au 1^{er} janvier ?

Nous pourrions mettre la SNCF au défi. L'urgence nous est imposée mais je pense que nous ne devrions pas céder. Les Régions devraient profiter de cette occasion pour manifester leur refus de se voir régulièrement imposer par l'État des transferts de compétences non compensés ; en effet, quoi que l'on dise, celui-ci ne l'est pas entièrement, même s'il y a 49 millions d'euros actuellement pour le fonctionnement, dont nous savons dès le départ qu'ils ne correspondent pas aux charges et qu'ils seront dégressifs jusqu'en 2023. Après, on ne sait pas.

Nous devrions vraiment marquer notre opposition.

Pour ma part, je proposerai...

M. le Président - Monsieur CHASSIER, nous ne sommes pas sur le fond. Il viendra mais nous sommes sur l'ajout ou non de cette délibération.

M. CHASSIER - Bien sûr.

M. le Président - Je vous dis simplement qu'il est hors de question d'exercer ma responsabilité de président de Région, sur une matière aussi lourde en responsabilité financière, administrative et juridique, sans cadre d'intervention et sans conventionnement. Ce n'est pas envisageable.

Concernant le fond, nous verrons tout à l'heure.

Philippe FOURNIÉ est très insatisfait de certains aspects. Quand je vois l'écart de performances entre TET et TER, je pense que nous devons mettre cette évolution au service des usagers, comme nous l'avions fait en son temps s'agissant de la prise de responsabilité TER. Nous aurons l'occasion d'en débattre tout à l'heure.

Monsieur FOURNIER, vous avez la parole.

M. Charles FOURNIER - Je voudrais faire un rappel au règlement sur le rappel au règlement !

Franchement, nous sommes en train d'ouvrir le débat avant qu'il ait lieu. Ce n'est pas acceptable ou alors chacun prend son temps de parole sur le sujet. S'il y a un rappel au règlement, on reste dessus, on ne fait pas un long déroulé pour ouvrir le débat et répondre, puis rouvrir le débat : ce n'est pas dans notre règlement.

M. le Président - Merci, Monsieur FOURNIER.

Je mets aux voix cet ajout à nos débats.

(Mis aux voix, l'ajout est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre / Madame RAIMBAULT
Contre : Front National

M. le Président - Ce sera donc dans notre ordre du jour tel qu'indiqué avec les présidents de groupe précédemment.

Nous passons maintenant au rapport qui porte Décision modificative n° 3, puis nous aurons le rapport Budget primitif.

Nous sommes convenus, avec les présidents de groupe et le Premier Vice-président en charge du budget, qu'il y aurait une seule présentation et un seul débat. Bien évidemment, il y aura deux temps de vote (l'un pour la DM, l'autre pour les votes afférents au budget primitif) mais les débats rassembleront les deux éléments.

Madame la Rapporteuse va nous présenter la partie budgétaire.

ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 **DE L'EXERCICE 2017**

(RAPPORT N° 2)

Mme FORTIER - La décision modificative n° 3 constitue le dernier acte budgétaire de l'exercice 2017, et heureusement !

Son objectif est de modifier en dépenses et en recettes les crédits de paiement relatifs au FEADER, donc le fonds européen. Elle permet d'ajuster le budget régional à la réalité des dépenses constatées par l'Agence de services et de paiement pour la mise en œuvre du programme de développement rural au titre de l'exercice 2017. Les ajustements de crédits sont donc les suivants :

- une réduction de 17 154 924,83 euros des crédits en investissement ;
- une augmentation de 20 374 674,30 euros des crédits en fonctionnement.

À ces ajustements de crédits et de dépenses, correspond une augmentation équivalente des recettes reçues au titre des fonds européens ; c'est vérifié, donc cette décision modificative est sans effet sur l'équilibre général du budget 2017 de la collectivité.

M. le Président - Je vous remercie de cette présentation.

Puisque nous avons une unité de présentation, nous allons passer maintenant au budget primitif.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018

(RAPPORT N° 1)

Mme FORTIER - Mes chers collègues, il m'appartient de vous présenter le budget primitif pour l'année 2018.

Le Président a souligné que c'était un budget à fort enjeu à tous niveaux, donc il m'appartient d'entrer un peu dans la matière.

L'année 2018, pour contextualiser l'effort, amplifiera l'assiette des compétences de la Région avec, en complément, la compétence nouvelle des trains d'équilibre du territoire qui sera assuré à compter du 1^{er} janvier. L'objectif est d'approfondir la mise en cohérence des différents modes de transports collectifs et la qualité du service en répondant au mieux aux attentes des usagers.

Si, à l'évidence, les compétences de la Région sont essentielles pour développer les territoires, la décision du gouvernement de baisser les dotations nécessaires au soutien des entreprises, donc à l'emploi, telles qu'elles étaient prévues lors du passage aux Régions des responsabilités économiques assurées par le passé par les Départements, constitue à cet égard un acte lourd de conséquences pour l'essor des entreprises.

Cette décision prive la Région Centre-Val de Loire de 16,2 millions d'euros, somme qu'elle consacrait en 2017 au développement de l'économie régionale.

Notre logique pour répondre a été de répartir l'effort en trois tiers :

- un tiers pour le secteur économique ;
- un tiers sur les territoires ;
- un tiers sur l'ensemble des autres politiques au cœur des compétences de la Région.

Il s'agissait de ne pas laisser cet effort porter uniquement sur cette compétence nouvelle de la gestion de l'économie régionale.

Nous avons voulu conserver parallèlement un fort niveau d'investissement et attribuer les moyens nécessaires à des politiques ambitieuses concernant l'éducation, la formation, l'économie, les transports, l'aménagement dynamique et équilibré des territoires, et les politiques liées à l'environnement et à la transition énergétique.

De la même manière, la réduction de la fracture territoriale, à la fois en milieu rural et urbain, l'investissement dans l'éducation des jeunes et dans la formation des jeunes adultes, le soutien au développement culturel et la poursuite de la transition écologique de notre économie et de nos territoires, ces préoccupations sont encore et resteront au cœur de ce budget 2018.

C'est la raison pour laquelle celui-ci s'illustre à travers la mise en œuvre du développement public régional de l'énergie, la création du CRNum, le renforcement de l'agence Dev'Up et la poursuite du travail engagé pour la démocratie permanente. Cet engagement de la Région, nous n'y renonçons pas et il se continue en faveur des transitions écologique, numérique, économique et démocratique.

Comme vous le voyez, c'est un budget de consolidation de nos politiques engagées mais également d'ambition pour l'avenir de notre territoire.

Le budget primitif 2018 s'établit à 1,431 milliard d'euros, hors réaménagement de la dette pour 10 millions d'euros, dont 406,4 millions d'euros pour l'investissement régional, hors remboursement de la dette en capital qui concerne 56,6 millions d'euros.

Ce budget est en augmentation de 10,7 % du fait des transferts de compétences.

Hors transferts de compétences, les dépenses de fonctionnement sont contenues à plus 0,3 % et l'effort d'investissement sur les politiques régionales, hors fonds européens, est augmenté de 16 %.

La répartition des dépenses entre les politiques régionales est sensiblement modifiée du fait des transferts de compétences sur les transports. Ainsi, les dépenses se répartissent de la manière suivante :

- stratégies, solidarités territoriales et transition écologique : 8 % ;
- développement économique, recherche, innovation et formation professionnelle : 17 % ;
- transports et mobilités durables : 40 % ;
- formation initiale, lycées, apprentissage, vie citoyenne et participative : 29 % ;
- Europe : 6 %.

Les priorités de l'action régionale concernent l'affirmation des valeurs et engagements de la Majorité. Plusieurs mesures nouvelles peuvent être citées à titre d'exemple : la compétence sur trois lignes TET et la commande de nouveaux matériels, la gratuité des transports scolaires étendue aux internes et aux apprentis de notre région, les « 500 ans de la Renaissance », le lancement de la « carte Jeunes », l'Agence régionale de la biodiversité, le Service public régional de l'énergie, l'élaboration du SRADDET, la montée en puissance du programme « ARD 2020 » et la formation professionnelle des personnes sous-main de justice.

Ainsi, la Région maintient ses grands équilibres grâce à une gestion financière maîtrisée.

Il s'agit d'opérer des économies sur les dépenses de fonctionnement, afin de limiter la progression de l'endettement. Conformément aux objectifs de gestion financière confirmés lors du débat d'orientations budgétaires, la capacité de désendettement prévisionnel représente 3,7 ans, ce qui reste inférieur au plafond de 5 ans que nous nous étions fixé au début du BP 2017.

Le taux d'épargne brute sur les recettes de fonctionnement est de 17,3 %, contre 18 % au BP 2017 par comparaison. Finalement, nous nous en sortons plutôt bien cette année. Il reste encore supérieur au seuil plancher de 15 % que s'était fixé la Région : nous tenons là aussi nos engagements financiers.

L'épargne nette permet de financer 38,8 % des investissements hors TET, ce qui est supérieur à l'objectif de 35 % que nous nous étions fixé.

Le recours à l'emprunt prévisionnel est accru, avec 136,3 millions d'euros, mais reste maîtrisé. Nous avons effectué une bonne négociation des taux, ce qui est encore possible dans la période présente. Il représente seulement 9 % des ressources régionales.

Le taux moyen pondéré de la dette reste remarquablement faible, puisqu'il reste entre 1,4 et 1,5 %, et 48 % de l'encours est en taux fixe. Il s'agit de sécuriser la dette et de ne prendre aucun risque avec ce type d'emprunt, donc pas d'emprunts toxiques ici.

Le maintien d'une forte capacité d'investissement sur la durée du mandat est un enjeu fort de ce budget. En investissement, hors réaménagement de la dette, le budget s'élève à 463 millions d'euros, répartis de la façon suivante :

- 326,1 millions d'euros sur les politiques régionales ;
- 37,8 millions d'euros au titre de la gestion des fonds européens ;
- 42,5 millions d'euros pour l'acquisition de matériel TET ;
- 56,6 millions d'euros de remboursement en capital de la dette.

Nous avons une modification profonde du profil des ressources régionales. Je vais vous expliquer cette bascule.

Le profil des ressources régionales est de nouveau profondément modifié, avec l'effet conjugué de trois nouveautés :

- le remplacement de la dotation globale de fonctionnement par une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée ;
- le transfert des TET avec la compensation de l'État à hauteur de 49 millions d'euros en 2018 et 2019, puis de manière dégressive, ainsi qu'une recette de 31 millions d'euros en investissement pour l'acquisition du matériel roulant ;
- la suppression du fonds transitoire en faveur de l'action économique ; j'en ai parlé tout à l'heure.

Ainsi, les recettes s'élèvent à 1,431 milliard d'euros en 2018 contre 1,292 milliard d'euros, hors réaménagement de la dette, en 2017.

La part de la fiscalité directe et indirecte augmente de 33 %, tandis que la part des dotations et participations de l'État recule, à due proportion évidemment, par rapport à 2017.

Au global, les dotations et compensations de l'État représentent 20 % des recettes, la fiscalité directe et indirecte 58 %, les fonds européens 6 % et l'emprunt 9 %, ce qui reste tout à fait raisonnable.

L'autonomie financière progresse donc fortement et s'élève à 77,6 %, même si l'autonomie fiscale diminue de 3,9 points, c'est-à-dire 10,2 %, par rapport au BP 2017.

J'en viens aux ouvertures, autorisations de programme et autorisations d'engagement.

Le montant total des autorisations de programme ouvertes en 2018 s'élève à 374 millions d'euros dont :

- 125,669 millions d'euros pour les transports et les mobilités durables ;
- 59,558 millions d'euros pour les stratégies, les solidarités territoriales et la transition écologique ;
- 49,515 millions d'euros pour le développement économique, la recherche, l'innovation et la formation professionnelle ;
- 135,352 millions d'euros pour la formation initiale, les lycées, l'apprentissage, la vie citoyenne et participative.

Le montant des autorisations d'engagement ouvertes en 2018 s'élève à 781,774 millions d'euros dont :

- 650,090 millions d'euros pour les transports et les mobilités durables ;
- 62,347 millions d'euros pour la formation initiale, les lycées, l'apprentissage, la vie citoyenne et participative ;
- 58,035 millions d'euros pour le développement économique, la recherche, l'innovation et la formation professionnelle ;
- 1,110 million d'euros pour les stratégies, solidarités territoriales et la transition écologique.

Vous le voyez, nous ne renonçons pas à l'objectif d'accompagner le présent et de préparer l'avenir dans ce budget 2018 qui s'annonce, comme l'a dit le Président, comme sous forte tension. Cependant, lorsque nous parlons de chiffres et de budget, il s'agit de la vie de nos concitoyens. Quel que soit le contexte, c'est un enjeu fort.

Dans ce contexte de tension, cet exercice budgétaire sera un combat pour la solidarité et pour l'espoir en l'avenir de notre territoire.

L'année 2018, vous l'aurez remarqué, ne sera ni une année tiède ni un long fleuve tranquille.

Je vous remercie de votre écoute.

(Applaudissements)

M. le Président - Merci, Madame la Rapporteuse.

S'agissant des interventions, je prends les présidents de groupe.

Je prends directement les participations au débat.

J'ouvre le débat avec l'intervention de Madame de PÉLICHY.

Mme de PÉLICHY - Avant de commencer, je tiens à remercier les services. La rédaction d'un budget est toujours un exercice compliqué.

Mon groupe aimerait exprimer sa solidarité à l'égard de l'Exécutif sur les importantes baisses de dotations connues par les Régions pour la préparation de ce budget 2018 : 18 millions d'euros supprimés du jour au lendemain, c'est une somme importante qui oblige à revoir certains équilibres et qui ne nous semble pas en cohérence avec les nouvelles compétences dont l'État a souhaité doter les Régions.

Ce sont de nouvelles compétences importantes, vous l'avez rappelé, notamment sur les transports scolaires mais aussi les TET. Nous aurons un débat plus approfondi cet après-midi, mais c'est un fort sujet d'inquiétude.

Si l'on regarde un peu plus dans le détail la proposition de budget primitif que vous nous faites, on peut se réjouir de voir certains projets importants apparaître ; je pense notamment aux « 500 ans de la Renaissance », avec 400 000 euros en 2018 sur un budget triennal prévu de 2 millions d'euros.

Nous nous en réjouissons particulièrement parce que j'aimerais rappeler à tous mes collègues les quolibets dont mon groupe a fait l'objet voici encore quelques mois seulement. C'était pour nous un projet important pour l'attractivité touristique de notre région et pour la valorisation de son patrimoine culturel et historique notamment.

Nous nous réjouissons également de la concrétisation et du renforcement de Dev'Up qui est pour nous une réalisation forte de la Région puisqu'elle répond à notre souhait de voir se développer un guichet unique facilitant les démarches des entreprises.

Ainsi, nous nous réjouissons de ces différents points. Pour ces raisons, nous ne voterons pas contre ce budget.

En revanche, pour d'autres dépenses, en période de vaches maigres, nous n'aurions pas nécessairement opéré les mêmes choix. C'est le sens de l'amendement que nous avons déposé et qui sera défendu tout à l'heure : nous voulons parler de la démocratie participative.

C'est un budget que vous proposez très important pour des instances où nous avons l'impression de voir toujours les mêmes intervenants dont les résultats sont peu significatifs. Nous pensons que les citoyens seraient beaucoup moins critiques à l'égard des politiques, notamment celles de la Région, si des solutions concrètes étaient trouvées à leurs difficultés, notamment s'agissant l'emploi et le retour vers l'emploi. Par exemple, ces 400 000 euros pourraient financer une véritable stratégie d'accompagnement et d'accès à l'emploi, dans des partenariats avec Pôle Emploi et les agences d'intérim, ou la mise en place d'applications numériques dont nous parlons dans cette enceinte depuis trois ans.

Pour ces raisons notamment, vous comprendrez bien que nous ne pourrions pas voter pour ce budget.

Je passe maintenant à la décision modificative que vous nous proposez et je laisserai mes collègues étayer un peu plus la position du groupe sur votre projet de budget.

S'agissant de la décision modificative sur le FEADER, on peut regretter ce bilan à mi-parcours très en demi-teinte puisque seulement 34 % de nos crédits ont été engagés, ce qui est relativement faible et peut poser question.

Pourquoi 34 % ? On peut y voir un manque de projets ou des dossiers non aboutis mais également des conditions d'éligibilité souvent trop restrictives. On peut de même regretter que le logiciel national de traitement de ces dossiers et de leurs aspects budgétaires soit inadapté.

J'aimerais souligner que vous proposez de réorienter 8,5 % des crédits, ce qui est important sur une enveloppe comme celle-ci.

Vous nous dites que tous les crédits en faveur de l'agriculture biologique ont été consommés depuis un an. C'est une consommation extrêmement rapide des crédits que vous aviez fléchés sur ces projets et on peut s'interroger sur la vision que la Région avait du rayonnement de l'agriculture biologique dans son propre territoire.

Cela se fait au détriment de l'hébergement touristique dont notre région manque pourtant cruellement. Ainsi, nous nous posons la question : pourquoi manque-t-on de projets ? Nous supposons que, si vous réorientez ces crédits de l'hébergement touristique vers l'agriculture bio, c'est que nous manquons de projets en hébergement touristique. Une stratégie importante devrait être mise en place car nous savons que c'est l'un des premiers freins au tourisme de notre région.

Enfin, je voudrais rappeler notre amendement de mars 2016, qui avait été adopté dans cette enceinte, où nous souhaitions tous, collégalement, recevoir une fois par trimestre la liste des dossiers bénéficiant du FEADER. Or, nous n'avons pas vu l'ombre d'un dossier depuis plus d'un an, bientôt deux maintenant.

Nous le regrettons vivement et aimerions enfin avoir la connaissance de ces différents dossiers.

Je m'arrêterai là, je ne serai pas plus longue car le débat va continuer, je pense, de manière percutante au long de cette matinée.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président - Merci, Madame de PÉLICHY.

Monsieur Charles FOURNIER a la parole.

M. Charles FOURNIER - Nous n'avons pas vu Monsieur LOISEAU depuis deux ans et il est déjà parti, alors que je voulais lui souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année 2016 et 2017, en espérant que nous le verrons de manière régulière dans cet hémicycle en 2018.

Au-delà de la plaisanterie, Madame de PÉLICHY et Guillaume PELTIER nous y habituent régulièrement : vous avez l'art d'essayer de vous réapproprier ce qu'a réalisé la Majorité et de créer des confusions dans les esprits.

Les « 500 ans de la Renaissance », c'est vous ! J'ai le souvenir du projet qui était porté et qui était tout de même très différent. D'ailleurs, Monsieur PELTIER n'était pas présent dans le Comité des cinquante, alors qu'il y était convié et aurait pu participer aux travaux avec nous. Il aurait constaté la différence entre ce que nous portons et votre proposition d'un Puy du Fou en région et d'un grand spectacle.

Dev'Up devient votre sujet ! J'en passe car c'est chaque fois que nous faisons quelque chose. D'ailleurs, la presse s'en est fait l'écho : il y aurait un 14^{ème} Vice-président dans cette Région qui s'appellerait Guillaume PELTIER. À un moment donné, il faut savoir raison garder, même quand on cherche à être dans un esprit constructif.

Au-delà, je souhaiterais redire ce que j'ai tenté d'exprimer lors du débat d'orientations budgétaires et qui est finalement resté sans réponse : nous allons débattre des responsabilités de l'État face à la construction de ce budget 2018 mais il est urgent de discuter de la situation dans laquelle nous nous trouvons, de l'alerte que nous avons reçue de 15 000 scientifiques du monde entier et des paroles récentes du président de la République lors du *One Planet Summit*, le « Sommet pour une seule planète » où il nous disait qu'il y avait une véritable urgence. Les écologistes interviennent régulièrement sur cette question mais elle reste sans réponse. Finalement, ce ne serait pas un sujet prioritaire.

Pourtant, un récent sondage *Harris* indique que les trois quarts des Français interrogés estiment qu'il existe un écart faramineux entre les paroles et les actes en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Ils attendent très fortement un investissement massif dans les énergies renouvelables et considèrent qu'en la matière, on parle beaucoup plus que l'on ne réalise. On fait beaucoup de communication !

Effectivement, la France recule sur ces questions. En matière d'efficacité énergétique, encore assez récemment, elle était devant l'Allemagne, l'Angleterre et la Suède. Elle a reculé puisqu'elle a des excédents de production électrique nucléaire. Finalement, elle se préoccupe moins de l'efficacité énergétique et de la sobriété. Elle recule sur les ENR (les énergies renouvelables) pour lesquelles elle est dans la queue de peloton de l'Europe.

Le débat sur ces sujets est fondamental et l'échelon régional est pertinent pour travailler sur ces questions.

Je vais le faire, je vais dire dans quelles conditions nous essayons de répondre à ces enjeux fondamentaux de la transition, avec un budget plus que contraint, non seulement par de nouvelles responsabilités partiellement compensées mais également par d'autres décisions de l'État. Celles-ci sont nombreuses : nous avons évoqué le fonds de compensation de notre compétence économie mais cela aurait pu être de nouveau les emplois aidés et les compensations que nous devons apporter. Nous aurions pu évoquer la baisse drastique des budgets de l'Agence de l'Eau et ce que nous devons aussi apporter comme compensation. Nous aurions pu évoquer les 13 milliards d'euros d'économies qui nous seront demandées.

Bref, tout cela ne crée pas les conditions pour répondre aux urgences devant lesquelles nous nous situons.

Des incertitudes viennent d'être levées, par exemple, celle sur le transfert des lignes TET. Nous en avons eu un élément en introduction. Franchement, à quinze jours de la reprise de ces lignes, c'est quand même un peu ubuesque comme situation !

Tout cela ne suffisait pas : nous avons failli avoir la double règle d'or. Finalement, le gouvernement a reculé face à la pression de l'ensemble des collectivités. Je devrais dire « semblerait avoir reculé », pour être prudent mais nous allons tout de même devoir signer un contrat, une convention avec le préfet de Région, comme les 340 autres collectivités, pour une trajectoire de désendettement.

Pour tout cela, on va encore tenir des discours sur la décentralisation et l'autonomie des collectivités. Non, leur autonomie fiscale diminue, c'est inscrit dans nos documents. Certes, nous gagnons en autonomie financière avec les points de TVA que nous récupérons mais nous perdons de la capacité d'autonomie fiscale, à raison de 4 points. C'est le contraire de la décentralisation et c'est tout à fait inacceptable.

Malgré tout cela, dans cette situation extrêmement compliquée, vaille que vaille, nous maintenons le cap et les couleurs de notre budget.

Les priorités seront présentes :

- l'élaboration d'un SRADDET qui sera pour nous un schéma de la transition ;
- la concrétisation du Service public régional de l'énergie ;
- la stratégie alimentaire ;
- un engagement fort sur les mobilités et les transports ;
- la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire ;
- etc.

Je pourrais en citer encore. Nous maintenons les marqueurs de notre politique.

Pour ce qui concerne ma délégation, nous aurons l'occasion d'en débattre régulièrement car, lors de chaque session, des amendements sont proposés pour supprimer tous les budgets dont j'ai la responsabilité. Je n'y prends évidemment pas ombrage personnel. Pour autant, nous n'avons pas la même approche de la démocratie. Il se produit une vraie rupture entre ce que l'Opposition et ses deux groupes portent et ce que nous défendons.

Nous sommes dans une situation où l'on raconte depuis quarante ans aux gens que l'on va créer de l'emploi.

Madame de PÉLICHY, cela fait quarante ans que l'on explique que l'on va avoir les solutions et la rupture de confiance vient de là. On peut continuer à raconter la même histoire mais cette rupture de confiance sera encore plus grande.

Par conséquent, nous pensons qu'il faut travailler à rétablir cette confiance. C'est un enjeu et cela vaut largement 200 000 euros, puisque les 450 000 euros sont aussi consacrés au thème de l'égalité.

Au-delà de tous ces aspects, pour nous, ce budget est un bon compromis. Si nous avons été le groupe responsable, majoritaire, il ne serait pas tout à fait le même. Nous ne nous reconnaissons pas dans certaines dépenses qui sont pour nous contraires aux enjeux de la transition.

Évidemment, nous déposerons un amendement sur l'aéroport, vous ne serez pas surpris.

Nous aurions fait plus sur l'économie sociale et solidaire, sur la transition écologique de l'économie, sur la transition agricole et sur la transition énergétique.

Par ailleurs, à notre sens, des dépenses sont peu efficaces ou leur efficacité n'est pas démontrée. Ce sera la raison de notre amendement sur la fraude dans le transport ferroviaire. Pour l'instant, les éléments ne nous permettent pas de dire que ce sera efficace et surtout que c'est de notre responsabilité.

Pour terminer, je dirai quelques mots sur la DM3. Elle est très technique mais je voudrais insister sur la prise de responsabilité par la Région des fonds européens.

Une consommation à mi-parcours de 34 % fait de nous l'une des meilleures Régions, Madame de PÉLICHY, et surtout pas une Région en retard par rapport à d'autres.

À ce sujet, nous avons largement avancé concernant le développement rural, avec tous les territoires couverts par le programme LEADER. En la matière, nous allons augmenter l'agriculture bio mais personne ne pouvait prévoir qu'il y aurait un bond en avant des conversions en matière de transition agricole. C'est bien pour cela que nous ajouterons 12 millions d'euros. Ce ne sera pas suffisant mais c'est une belle progression pour répondre aux enjeux.

Vous le voyez, finalement, dans la tempête, avec des conditions qui ne sont pas à la hauteur des enjeux, notre Majorité maintient son cap. Ainsi, nous soutiendrons le budget et la DM3, tout en disant ce qu'est notre couleur et notre participation à cette Majorité. Tant que ces marqueurs seront présents, nous serons partie prenante de cette Majorité mais le sens de notre analyse sera toujours le suivant : quelles dépenses sont en faveur de la transition ? Contribuons-nous à faire avancer ce sujet déterminant pour notre avenir ?

M. le Président - Merci, Monsieur FOURNIER.

Monsieur CHASSIER a la parole.

M. CHASSIER - Monsieur le Président, mes chers collègues, vous insistez dans votre rapport de présentation sur l'affirmation du fait régional. Nous y voyons plutôt le désengagement de l'État au détriment de l'unité de la nation et de l'égalité des territoires, dont chacun pourtant se proclame le défenseur, y compris ceux dont la politique a conduit à cette fracture qu'ils dénoncent aujourd'hui et qu'ils prétendent combattre par des mesures cosmétiques, quand il ne s'agit pas de simples annonces.

De surcroît, ces transferts ne sont pas compensés par l'attribution de ressources équivalentes, comme le voudrait l'article 72 alinéa 2 de la Constitution.

Nous en avons fait le constat unanime lors des orientations budgétaires en adressant un vœu au gouvernement, vœu que nous avons voté.

Chacun se souvient de la démission tonitruante du président Philippe RICHERT au Congrès des Régions et de la décision, là encore unanime, des présidents de Région de boycotter la Conférence des territoires.

Par conséquent, il est regrettable, nous le disons, que ces mêmes présidents aient accepté de revenir sur cette décision, alors que le gouvernement n'avait pratiquement rien lâché ni concédé entre-temps. Il est vrai que, depuis, il s'est trouvé une majorité de députés godillots pour voter la loi de finances 2018 en première lecture, parfois, je pense, sans l'avoir lue.

Vous êtes donc contraints de réduire les crédits sur le volet économique, sur les territoires et sur plusieurs politiques. Vous nous avez expliqué cette répartition.

Avant d'analyser ce budget, permettez-moi, Monsieur le Président, de déplorer le manque total de concertation dans le choix des arbitrages. À l'heure où vous proposez la démocratie participative, il est pour le moins surprenant de ne pas échanger davantage avec les Oppositions sur ce sujet sensible. D'ailleurs, la Commission des finances ne se réunit traditionnellement, d'ailleurs uniquement pour la forme, la veille de la session, alors qu'il est déjà trop tard pour modifier quoi que ce soit aux arbitrages ; il est même trop tard pour proposer des amendements qui doivent être déposés avant midi.

De même, lorsque vous évoquez le transfert des TET comme une opportunité, il est clair qu'il s'agit bien de faire supporter par les Régions une partie du déficit d'exploitation de ces lignes par nature interrégionale, donc de la compétence de l'État, déficit qui ne fera qu'augmenter dans le temps.

Là encore, les termes de la convention nous sont présentés en procédure d'urgence, sans donner le temps d'examiner précisément toutes les clauses et toutes les conséquences de ces accords, ni d'en débattre sérieusement puisque la Commission des transports ne s'est réunie qu'hier après-midi.

Au sujet des charges transférées, nous ferons remarquer, s'agissant du montant inscrit pour la convention TER Centre dans l'architecture budgétaire (208,4 millions d'euros), si l'on fait le calcul par rapport au devis 2018 que nous avons voté en Commission permanente au mois de novembre, donc voici un mois, l'écart n'est pas de 49 millions d'euros mais de 61 millions d'euros. Il faudra expliquer d'où vient cette différence.

Autrement dit, nous ne sommes pas satisfaits de ce budget qui refuse une fois de plus de définir les priorités de l'action régionale et de trancher, en répartissant tant bien que mal la baisse des dotations afin de préserver coûte que coûte des subventions qui mériteraient pourtant d'être passées en revue.

À la lecture de votre budget, nous faisons toujours le même constat d'une trop grande dispersion de nos moyens, souvent dans une logique de guichet ; je suis modéré dans mes propos, je ne parle pas de clientélisme mais nous avons tout de même un peu l'impression que l'on essaie de faire plaisir à tout le monde.

Nous ferons d'ailleurs remarquer que l'affichage politique du budget en cinq grands domaines est loin de correspondre à la réalité, dès lors que l'on fait la comparaison avec la répartition par fonction. Ainsi, l'environnement, présent de façon transversale au moins dans le titre des rapports, représente en réalité 0,7 % des dépenses, avec 10,7 millions d'euros contre 12,6 millions d'euros en 2017.

Il ressort également la rigidité de la structure des dépenses et, pour une part importante, leur caractère contraint. Ainsi, les transports constituent, et de loin, le premier poste de dépenses, avec près de 458 millions d'euros, mais c'est en raison des nouveaux transferts qui nous ont été imposés.

Or, l'argent public se fait rare, ce qui nous conduit à augmenter le recours à l'emprunt : 118 millions d'euros en 2017 et 136,3 millions d'euros en 2018.

Du seul fait du transfert des TET, la marge d'autofinancement va encore se dégrader d'ici 2021 – vous en avez fait la projection lors des orientations –, sans parler des incertitudes que nous venons d'évoquer.

C'est bien admettre que le dynamisme des ressources ne pourra pas compenser cette hausse des dépenses et qu'il faudra emprunter davantage. La question est la suivante : jusqu'à quel niveau ?

Voilà pourquoi nous avons choisi de présenter des amendements, loin de balayer toutes les politiques et dont certains ne feront peut-être pas l'unanimité mais dont le but est de démontrer qu'il est possible de faire des choix.

À l'heure où certains se flattent de cogérer la Région, nous sommes tout à fait dans notre rôle d'Opposition pour défendre une autre vision de l'action régionale, sans doute une autre conception du rôle des Régions. Vous savez que nous n'étions pas favorables à la loi NOTRe et à ses transferts de compétences, mais cela ne nous empêche pas de faire également des propositions pour rendre plus efficaces les politiques qui nous semblent pertinentes.

Nous sommes dans notre rôle d'Opposition aussi en exerçant, dans la mesure du possible, le contrôle de l'utilisation des deniers publics dont nous sommes comptables devant nos concitoyens.

Sur le fond, nous n'allons pas refaire le débat d'orientations puisqu'il n'y a pas eu d'évolutions notables. Nous reviendrons sur certaines politiques au cours du débat. Je soulignerai toutefois un point qui viendra en appui de notre amendement au sujet de la RD 943. Les recettes provenant de l'automobile et du transport routier, qu'il s'agisse des cartes grises ou de la TICPE sous toutes ses déclinaisons (régional, Grenelle, compensation, apprentissage, formation professionnelle), représentent en 2018 le total de 321 559 000 euros. Comment expliquer après cela à nos concitoyens que la Région refuse de participer au financement des infrastructures routières d'intérêt régional, sinon pour des raisons purement politiques afin de ne pas froisser vos alliés écologistes ?

Autre interrogation, puisque nous recherchons des économies sans pénaliser les investissements ni le niveau de service rendu à nos concitoyens : dans le cadre du transfert de la compétence transports routiers de voyageurs, il est prévu de refaire la livrée des autocars aux couleurs de la Région. Coût par véhicule pour une livrée complète : près de 12 000 euros. Pour combien d'autocars ? Pour quel coût global ? Était-ce vraiment une priorité ? Cela ressemble fortement à une dépense de communication.

Comme quoi il ne faut pas se réjouir trop vite de voir le budget Communication diminuer légèrement. 4 010 000 euros, c'est pratiquement ce que nous avons proposé dans un amendement voici un an et que vous aviez refusé. Or, nous y sommes à ces 4 millions d'euros. Par conséquent, nous pourrions nous aussi nous vanter d'avoir proposé un amendement que la Région retient aujourd'hui.

Dans la réalité, on s'aperçoit qu'une partie des dépenses de communication se trouvent réparties dans d'autres budgets. Le problème pour l'Opposition est qu'il est très difficile de déposer un amendement car il faudrait, pour cela, identifier la dépense. En ce qui concerne la livrée des autocars, elle est noyée dans les conventions avec les Départements.

Pour terminer, puisqu'il n'y aura pas de débat sur la DM3, je voudrais tout de même l'évoquer car son contenu va au-delà d'une simple mesure technique. On y trouve, en effet, l'aveu de ce que nous dénonçons régulièrement sans être entendus. Il est écrit – je cite : « *Ce sont les services des DDT dans chaque préfecture qui instruisent les dossiers puis les transmettent à l'Agence de services et de paiement* » pour constater finalement que « *la Région, en tant qu'autorité de gestion, doit retraduire la mise en œuvre du FEADER dans son budget* ». Or, il nous est demandé d'approuver un écart de moins 17 millions d'euros en investissement et de plus 20 millions d'euros en fonctionnement, au final 37,2 millions d'euros consommés pour 34 millions d'euros votés.

Il faut bien se poser la question : qui décide ? Qui est l'ordonnateur ? Comment l'ASP peut-elle engager des crédits qui ne correspondent pas à ce que nous avons voté dans l'architecture du budget primitif ?

En Commission des finances, vous vous êtes déclarés satisfaits, au bout du compte, d'avoir pu bénéficier de crédits supplémentaires, encore que le niveau de consommation reste faible. Il n'en demeure pas moins que nous sommes tout à fait en dehors des règles budgétaires, puisque nous régularisons après coup des dépenses effectuées et qui ne sont pas conformes à ce qui avait été précédemment voté.

Je vous remercie.

M. le Président - Merci, Monsieur CHASSIER.

La parole est à Monsieur GILLE, pour le groupe SRD.

M. GILLE - Je me félicite de la tonalité assez calme de nos débats, notamment de l'expression des Oppositions qui sont dans leur rôle, même si Madame de PÉLICHY se dirige, pour son groupe, vers une sorte d'abstention.

J'ai trouvé son propos sur la démocratie un peu maladroit, laissant entendre qu'en période de vaches maigres, il fallait un peu se restreindre dans ce domaine. Il faut rappeler que la démocratie n'est pas un produit de luxe ; au contraire, elle est vitale pour notre réflexion. Je serais même tenté de dire que c'est justement parce que nous avons un débat démocratique, parce que nous avons de la délibération collective, parce que nous avons une pratique importante de la concertation dans cette Région, que nous sommes parvenus, et j'ai essayé de le montrer, à résoudre l'équation difficile que nous posait le budget cette année.

Je rappelle, puisque nous sommes dans les questions budgétaires, que, comme le disait Charles FOURNIER, ce que nous consacrons à ce que nous appelons la « démocratie permanente », c'est-à-dire essayer d'avoir une étape supplémentaire qui vient renforcer et épauler la démocratie représentative que nous incarnons ici, ne représente que 0,014 % de notre budget.

Je le disais, c'est une équation difficile à résoudre, et nous l'avons vu lors du débat d'orientations budgétaires, car nous souhaitons maintenir un haut niveau d'investissement, poursuivre la prise en charge et la prise en main des nouvelles compétences, notamment économie et transports, tout en faisant face au manque à gagner ou au manque à percevoir de la part de l'État, qui s'élève à 18 millions d'euros, et à l'arrêt brutal des contrats aidés que nous devons compenser.

Nous voulons aussi respecter les engagements que nous avons pris devant les électeurs. J'en rappelle quelques-uns :

- le maintien du niveau du budget de la culture ;
- la mise en œuvre effective de la gratuité des transports scolaires ;
- le maintien du dispositif CAP'Asso ;
- la démocratie permanente ; j'en ai parlé ;
- le soutien important aux autres collectivités locales, que ce soit au travers des CRST ou des contrats Région/Départements ; nous aurons le débat cet après-midi dans le deuxième rapport

Finalement, quelle solution avons-nous trouvée ? Justement, c'est celle qui consiste à maintenir ces objectifs.

Nous allons faire glisser – j'imagine que nous aurons le débat – le financement des CRST sur une année supplémentaire mais cela correspond quand même, pas pour tous mais pour beaucoup, au rythme d'engagement.

Nous serons rigoureux dans les dépenses. Facialement, avec l'arrivée des nouvelles compétences, notre budget semble augmenter fortement de 10 %, à savoir 139 millions d'euros, ce qui n'est pas rien. Pour autant, si on le mesure à périmètre constant, nous sommes à 0,3 %, ce qui est preuve que nous sommes de bons élèves car l'État magnanime nous autorisait éventuellement à aller jusqu'à 1,2 %, alors qu'il s'autorise à beaucoup plus. 0,3 %, au regard de l'augmentation de la masse salariale, est un effort important et fait preuve de rigueur ou de bonne gestion. Ceci nous a amenés, et ce n'était pas facile, à pratiquer des baisses dans certains secteurs. C'est le travail fin et démocratique que nous avons mené et que nous menons encore ce matin qui nous permet d'éviter les stratégies du coup de rabot systématique, etc., qui sont une facilité ; c'est facile à annoncer mais cela prépare souvent des catastrophes.

C'est donc une gestion rigoureuse et nous avons fait le choix d'une augmentation importante du recours à l'emprunt mais tout à fait soutenable au regard des faibles taux d'intérêt. Cela nous permet, pour autant, de rester dans les fondamentaux, au regard de la dette, que nous nous sommes fixés en début de mandat.

Nous avons réussi cette équation, ce qui nous permet, alors que la tonalité était peut-être un peu défensive au moment du débat d'orientations, d'avoir un budget tout à fait offensif ; je n'hésite pas à le dire.

Offensif, pourquoi ? Parce qu'il est ambitieux, solidaire et nous permet de préparer l'avenir.

J'ai dit qu'il était ambitieux, avec un haut niveau d'investissement : plus de 325 millions d'euros. Il est ambitieux parce que nous mettons en œuvre et continuons la gratuité des transports. Nous avons une volonté ambitieuse pour la culture, en maintenant les niveaux d'investissement et de financement, ce qui n'est pas le cas de beaucoup de collectivités, en faisant un choix audacieux sur l'art contemporain et en lançant ce dispositif des « 500 ans », qui est déjà une réussite puisque tout le monde veut en récupérer la paternité.

C'est également en ayant des projets. Je ne vais pas tous les citer mais je pense notamment à la perspective que vous avez annoncée, Monsieur le Président, de créer deux nouveaux lycées.

Il est ambitieux mais aussi solidaire, avec les choix que nous faisons concernant l'éducation, la jeunesse, le lancement d'une « carte Jeunes », la formation des adultes, le soutien aux questions de santé avec les maisons médicales, aux territoires et aux catégories plus âgées ; nous ne sommes pas obligés mais nous continuons à soutenir le développement des EHPAD. Nous faisons plus que les autres Régions mais nous aurons le débat cet après-midi sur ces sujets.

Prévoir la construction de deux lycées, c'est aussi préparer l'avenir mais tel que nous l'avons défini dans notre programme électoral, et nous pouvons le revendiquer, en accompagnant les grandes transitions parce que c'est notre mission :

- transition énergétique, nous le verrons avec le Service public régional de l'énergie ;
- transition économique avec Dev'Up ;
- transition numérique pour laquelle nous avons été la première Région à installer le Conseil régional du numérique.

En outre, notre volonté, notre marqueur, notre signature est la démocratie.

Tout cela se rassemble dans une autre priorité. J'entendais le Front National dire : « *C'est un peu diffus, on veut faire plaisir à tout le monde.* » Oui, si on peut, il vaut mieux être sympathique. En même temps, le cœur de notre action est le développement économique, avec la formation et un objectif, l'emploi que nous préparons avec :

- l'attractivité : c'est aussi pour cette raison que nous défendons la culture, le sport et le tourisme ;
- l'articulation formation/recherche : il faut souligner que nous augmentons fortement le budget recherche et enseignement supérieur.

À travers cela, je ressens une évolution assez forte. Cela doit être au cœur de la réflexion et du débat difficile avec l'État et le gouvernement. Les Régions sont les dernières-nées des collectivités. Elles venaient sympathiquement ajouter un petit plus, mettre de l'innovation, renouveler un peu les gouvernances. Or, avec les nouvelles compétences, les Régions deviennent profondément structurantes pour le territoire en matière d'économie, de transport, de formation et d'aménagement. Elles luttent aussi pour l'attractivité des territoires. Elles ont une augmentation de leur périmètre de compétences. Elles ne viennent plus simplement abonder des items, elles sont à présent vraiment porteuses de ces politiques. Cela doit être au cœur de la discussion avec le gouvernement.

On sent bien maintenant, au contraire, une peur de l'État, avec un mouvement de recul au cœur de l'appareil d'État. Nous devons retrouver une forme de confiance. Nous ne pouvons pas tous les ans être en interrogation sur « allons-nous bien garder telle compétence ? Quelles seront nos recettes ? Sur quoi seront-elles basées ? ». Ce n'est pas sérieux, ce n'est pas un sujet de politique ni de polémique politicienne, c'est un sujet de fond : continue-t-on un processus de décentralisation ? J'avais tendance à le ressentir comme historique. Maintenant, on sent bien qu'une interrogation est posée et il faut avancer à ce sujet.

Je connais un peu les questions de formation. Nous sommes en train de nous demander si, dans trois mois, nous aurons encore la compétence formation des adultes. Concernant l'apprentissage, nous aurons le débat cet après-midi, que faisons-nous ? Si l'on nous dit que, dans quatre mois, ce n'est plus nous qui gérons l'apprentissage, arrêtons-nous tout de suite les investissements ?

L'État nous annonce brusquement qu'il va remettre un plan de 15 milliards d'euros sur la formation, oubliant qu'il a confié cette mission directement aux Régions. S'il met cela en place, il sera tout de même obligé de passer par elles, d'où des incohérences qu'il va falloir dépasser.

C'est clair, le budget que nous présentons fait le pari de l'avenir, de la jeunesse, de la formation, d'investir dans et pour notre région et, comme l'a rappelé fortement le Président, avec le souci de la solidarité des territoires.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, nous le voterons avec enthousiasme.

M. le Président - Merci, Monsieur GILLE.

La parole est à Monsieur MONTILLOT.

M. MONTILLOT - Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes à un moment important, puisque le vote du budget est la traduction d'une volonté politique et des choix prioritaires opérés par les uns et les autres.

Je souhaite rebondir sur l'interprétation faite par notre cher collègue Monsieur GILLE concernant l'intervention de Constance de PÉLICHY relative à la démocratie. Elle n'a pas indiqué qu'en période de vaches maigres, il fallait diminuer le travail sur la démocratie. Simplement, nous avons peut-être une différence de vision : nous sommes d'abord attachés à la démocratie directe, d'autant plus que nous sommes respectueux du résultat issu des urnes, notamment à l'égard de la Majorité ici dans cet hémicycle, même si elle est très hétéroclite. Elle aura besoin au cours de cette journée du soutien d'une partie de l'Opposition sur un sujet aussi crucial que celui des transports ou sur les aéroports.

Nous sommes tellement vigilants et soucieux du résultat des urnes que nous sommes attachés au résultat des référendums ; je pense singulièrement à Notre-Dame-des-Landes.

C'est pour vous dire qu'il y a pour nous un grand principe qui est celui du respect de la démocratie directe et du sort réservé au résultat des urnes.

Concernant la structure même du budget, on voit effectivement d'année en année une augmentation de la dette et une diminution de l'autofinancement. Certes, et nous le reconnaissons, elles restent encore raisonnables. Cela ne nous empêche pas d'avoir une inquiétude, sur laquelle nous reviendrons lorsque nous aborderons le sujet des transports. Nous savons qu'à partir de 2020, la Région commencera à prendre en charge une partie non négligeable du déficit sur les TET : 10 millions d'euros en 2020, 15 millions d'euros en 2021 et 25 millions d'euros à partir de 2022 chaque année.

Cela signifie à nouveau des charges supplémentaires en dépenses de fonctionnement, donc une diminution mécanique de l'autofinancement, à moins d'augmenter encore la dette.

Cela concerne notre vision relative au budget.

Nous avons noté, Monsieur GILLE, les points positifs sur un certain nombre de budgets. Pour autant, je voudrais souligner deux domaines dans lesquels nous avons des inquiétudes : l'enseignement supérieur que vous avez évoqué et l'alimentation.

Certes, nous avons une augmentation sur le budget de la recherche mais une diminution sur le budget de l'enseignement supérieur, notamment dans la partie « immobilier et équipements universitaires », page 46 du budget. À une heure où nous savons que le nombre d'étudiants ne cesse de croître en France et également dans notre région, nous ne pouvons que nous en féliciter. Nous n'avons pas besoin de moins d'efforts en matière d'équipements universitaires mais de plus d'efforts. C'est un élément qui nous paraît important et sur lequel la Région ne doit pas baisser la garde, bien au contraire.

L'enseignement supérieur, au même titre que l'apprentissage, la formation professionnelle et l'enseignement dans les lycées sont sources d'attractivité pour notre territoire. Nous savons que certaines entreprises ne viennent pas dans notre région parce qu'elles ne trouvent pas les emplois qualifiés, notamment Bac+2, Bac+3 ou Bac+5.

Par conséquent, aider la recherche, c'est très bien, nous y sommes très favorables, mais nous devons faire des efforts supplémentaires en matière d'enseignement supérieur.

Je pense singulièrement à un domaine que nous connaissons et qui est d'actualité à Châteauroux, Bourges et Chartres : c'est le risque de disparition de quelques unités d'enseignement sur lesquelles nous considérons qu'il faut faire, au contraire, au niveau de la Région, des efforts notamment sur l'investissement numérique pour le distanciel.

Mon dernier point concerne l'alimentation : vous allez présenter un rapport, donc nous y viendrons plus longuement dans un instant, mais ce qui est important est la traduction en actes budgétaires. Or, vous ne fléchez que 130 000 euros pour l'accompagnement des chambres d'agriculture sur la diversification et la transformation locale en circuits courts : excusez-moi mais je reste sur ma faim.

Je vous remercie.

M. le Président - Merci, Monsieur MONTILLOT.

Madame de CRÉMIERS a la parole.

Mme de CRÉMIERS - Pour répondre à Madame de PÉLICHY concernant les 0,014 % du budget consacrés à la démocratie, qui justifieraient le vote non positif de l'Opposition, à l'évidence, il ne s'agit pas d'une question de volume ou de budget mais bien de principe par rapport à ce que peut porter la démocratie participative.

Il faudrait aussi répondre pour Monsieur CHASSIER que les deux groupes d'Opposition ont été invités à participer au comité de pilotage de la démarche de la démocratie participative. D'ailleurs, ils y ont participé et il a donc été possible de faire ce choix.

Comme cela a été rappelé par mes collègues, l'exercice budgétaire 2018 est particulièrement difficile pour les Régions, du fait des décisions de l'État de restreindre des budgets qui étaient déjà très contraints en eux-mêmes et de l'absence de décisions dans plusieurs domaines qui laissent en suspens plusieurs politiques, qui sont en quelque sorte orphelines.

Dans ces conditions extrêmement difficiles, le groupe Écologiste se félicite de la cohérence de l'Exécutif régional qui a su maintenir le cap de sa politique dans les choix des priorités, en conformité avec ses politiques publiques.

Dans le domaine du tourisme, notamment les engagements forts pris par la Région pour la construction des véloroutes sont préservés. Il faut tout particulièrement mentionner le lancement de la véloroute du Cher-canal de Berry, où l'engagement déterminé de la Région permet de ne laisser que 20 % à la charge du Département et des ComCom.

La « Loire à Vélo », qui fait désormais partie du patrimoine régional et participe à l'image et à l'attractivité de la région en entier au même titre que les grands sites, draine pratiquement 1,3 million de touristes à vélo et à pied.

Le projet de la nouvelle route structurante, qui traversera les départements du Cher, du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire, permettra d'offrir une rocade qui laisse espérer non seulement l'augmentation de la fréquentation mais surtout l'attraction d'un million de touristes dans des territoires à ce jour assez peu fréquentés et qui bénéficieront ainsi de l'opportunité de cet effet de levier pour le développement économique local. En ce sens, je salue la décision du Pays Romorantinais de consacrer la moitié de son budget à ce nouveau projet ambitieux et structurant.

Je saisis cette occasion pour rappeler à mes collègues élus dans les différentes collectivités traversées de se mobiliser pour susciter la candidature de porteurs de projets en hébergement et en restauration afin d'anticiper la mise en tourisme de leur territoire. C'est prouvé : les touristes à vélo restent une fois et demie plus longtemps dans notre région que les autres.

Pour répondre à Madame de PÉLICHY concernant le budget sur l'hébergement, je souhaiterais dire que le fonds européen qui était consacré à l'hébergement touristique est arrivé malheureusement avec trois années de retard. Il était impossible d'y consacrer la somme prévue en seulement trois années. C'est cette raison qui nous a amenés, dans le cadre d'une enveloppe totalement contrainte et fixe, à opérer des arbitrages. Ce n'est évidemment pas un manque d'ambition sur la construction de nouveaux hébergements, bien au contraire, comme l'a montré le nouveau CAP'Hébergement passé lors de la session plénière régionale.

Mme MÜNSCH-MASSET - Je vous remercie de conclure, chère collègue.

Mme de CRÉMIERS - Avec le CRT (Comité régional de tourisme), qui est l'organe le plus important, une ambition importante sera portée à la fois pour une promotion à 360 degrés du vélo et pour la promotion du Val de Loire dans la perspective du 500^{ème} anniversaire.

Un mot concernant la stratégie alimentation dont vous venez de parler : on ne peut pas dire qu'il s'agit seulement du nouveau programme alimentation. Il est important de souligner que l'effort régional en faveur de l'alimentation ne saurait se limiter au budget du programme. Il s'agit d'une politique vraiment transversale qui mobilise de nombreux budgets, parmi lesquels de nombreuses directions régionales, notamment celle de Dev'Up.

Dans cet exercice difficile, la Région a tenu le cap. Elle n'a sabré aucune politique au cœur de ses missions mais à l'impossible, nul n'est tenu. Nos concitoyens doivent savoir dans quelle situation nous place l'État en nous transférant une partie de ses responsabilités directement liées aux besoins des populations, sans assumer de nous transférer les moyens correspondants.

Vous pouvez compter sur le groupe Écologiste pour ne pas passer sous silence la responsabilité du gouvernement.

M. le Président - Merci, Madame de CRÉMIERS.

La parole est à Monsieur COMMANDEUR.

M. COMMANDEUR - Monsieur le Président, mes chers collègues, vous connaissez mon attachement au sujet du numérique dans notre territoire. Il permet de maintenir un bon niveau de service public au moment où, à juste raison, des contraintes budgétaires s'imposent à nous.

Je tiens à rappeler qu'elles s'imposent car les Français l'ont choisi lors des deux dernières élections. Nous ne pouvons pas rester sourds dans cette enceinte à cette demande d'économies de l'argent public.

Cependant, au-delà de certains discours que je ne partage pas totalement, je vois un Exécutif régional responsable et qui prend en compte ces contraintes. Il assume ses valeurs politiques et présente aujourd'hui un budget ambitieux et responsable.

Le président du groupe Écologiste a parlé de compromis : souvent, la responsabilité est de trouver le juste compromis.

Pour en revenir au numérique, nous sommes dans une urgence, au même titre que le soutien à un développement durable, qui doit prendre en compte la finitude de notre monde. Cette nécessité est présente dans notre budget à travers quatre priorités.

La première est un accès Internet très haut débit pour tous et partout : dans ce domaine, vous connaissez l'engagement de la Région qui est de 173 millions d'euros sur l'ensemble du projet. 10 millions d'euros seront apportés aux territoires l'année prochaine pour le déploiement de la fibre mais aussi pour l'inclusion numérique. 2,5 millions d'euros seront apportés au groupement d'intérêt public RECIA qui a pour mission de produire, en coopération avec l'État, la gestion du réseau régional.

La deuxième priorité est un engagement pour une société numérique solidaire : je parle de l'accompagnement de tous les publics dans tout le territoire. 1,18 million d'euros seront consacrés aux usages, soit une hausse de 65 % du budget dédié à cette politique qui sera dorénavant confiée à une direction autonome de la Région, rattachée directement à la Direction régionale. Il s'agit notamment d'accompagner le programme gouvernemental d'inclusion numérique et de développer les lieux de médiation.

Concrètement, ici, cela représente 45 courriers qui partiront vers des associations, des collectivités qui auront décidé de mettre en place un espace WebO'Centre qui accompagnera dans tout le territoire les personnes en difficulté avec le numérique.

Au-delà de ce budget dédié, ce sont toutes les politiques qui doivent inclure cette transition, comme la transition énergétique et environnementale.

On y retrouve les deux autres priorités : l'accompagnement des TPE et des PME dans leur transition numérique et l'accompagnement du monde de l'éducation à la même transition.

La mise en place de CAP'Développement, qui inclut maintenant le conseil et la prestation de la transformation numérique des TPE et PME, permettra à nos entreprises d'être performantes et de connaître le succès dans cette transition.

Nous ouvrons deux autorisations de programme sur l'université numérique, dotées de 1,2 million d'euros qui permettront à nos universités de s'adapter, d'adapter leurs locaux et leur démarche pédagogique aux outils du numérique. 6 millions d'euros seront investis pour l'équipement numérique des lycées en matériel mais aussi en logiciels. Près de 1,5 million d'euros iront dans les CFA pour les mêmes raisons.

Il y a aussi les transports avec 340 000 euros qui seront investis dans le projet RÉMI pour apporter du service à la population, par exemple avec l'envoi de SMS aux parents.

Vous comprenez bien que, pour nous, le numérique est une priorité.

Évidemment, l'élu en charge du numérique que je suis ne peut être qu'un éternel insatisfait. Je vais commencer la séquence budgétaire 2019 en disant qu'il faut aller encore plus vite et plus fort sur le sujet !

Merci.

M. le Président - Merci, Pierre COMMANDEUR.

La parole est à Monsieur CHEVTCHENKO.

M. CHEVTCHENKO - Chers collègues, la décision modificative n° 3 nous fournit l'occasion d'une courte et certes modeste remarque en revenant sur une modification de délibération antérieure à propos des dossiers de demande d'aide en paiement associé Région/FEADER.

On demande de plus en plus souvent aux décideurs politiques de la transparence sur les décisions qu'ils prennent, sur leurs motivations et leur gestion. C'est très bien ainsi.

Afin que l'Exécutif de ce Conseil puisse mieux communiquer et offrir plus de transparence entre les divers élus de la Majorité et ceux de l'Opposition, le groupe UDC avait déposé un amendement en 2016 dont voici le texte : « *La Commission permanente décide ce jour, en partie, de pouvoir transmettre tous les trimestres aux membres de la Commission permanente une communication des dossiers validés en Comité de programmation interfonds.* »

Vous répondiez alors, Monsieur le Président, que ce document existait et qu'il n'y avait aucun problème pour qu'une communication se fasse après les Commissions trimestrielles et, par conséquent, pour intégrer cet amendement à la délibération du rapport 16.02.31.69. Mis aux voix, l'amendement était adopté à l'unanimité, tout comme le rapport qui s'ensuivit.

Or, à ce jour, un an et neuf mois plus tard, aucune suite n'a été donnée à ce vote.

Nous espérons que cette absence de communication sur ce sujet ne cache pas un défaut de transparence sur les choix effectués.

Nous vous remercions de votre réponse.

M. le Président - C'est un point d'ordre mais il me semble, Monsieur CHEVTCHENKO, pour la clarté du fonctionnement transparent et démocratique auquel je suis attaché, que nous avons chaque mois en CP l'individualisation des aides et que les aides européennes passent dans ce cadre. Nous vérifierons.

C'est la réponse que je vous donne et je la vérifierai, comme je vérifierai, si les choses n'étaient pas totalement mises en œuvre, qu'elles le soient. Je pense qu'elles le sont mais nous vérifierons.

M. CHEVTCHENKO - Je ne suis pas à la Commission permanente, Monsieur le Président.

M. le Président - Merci.

La parole est à Madame MÜNSCH-MASSET.

Mme MÜNSCH-MASSET - Monsieur le Président, chers collègues, ce budget 2018 concernant l'éducation est, pour cette année qui s'ouvre, la première pierre d'une année qui sera phare pour nos politiques de jeunesse. Ce budget est l'expression de la priorité renouvelée faite aux jeunes et à la préparation de leur avenir. En un mot, c'est un budget qui dit notre confiance en la jeunesse et c'est l'occasion de le réaffirmer aujourd'hui.

S'agissant des lycées, le niveau demeure fort et permet d'aborder les premières étapes des projets de construction de deux nouveaux lycées, à Hanches et à Châteauneuf, comme de porter des opérations de restructuration d'importance au lycée Albert Bayet à Tours, formant aux métiers de l'hôtellerie-restauration, ou au lycée Pasteur du Blanc, avec un projet de restructuration de l'internat et de la demi-pension. Nous avons d'autres projets, bien entendu, comme la mise en accessibilité, la maintenance et l'entretien du patrimoine qui, je le rappelle parce qu'il faut bien l'avoir en tête, représente près de 2 millions de mètres carrés concernant nos lycées.

La restauration scolaire de qualité et de proximité demeure un axe fort de cette politique d'éducation, avec une structuration des relations avec les acteurs qui avance et un engagement fort des agents des lycées qui ont bénéficié de formations d'accompagnement sur ce sujet. Les éléments montent en charge rapidement.

Le chantier « lycées et CFA du futur » et les acteurs nombreux qu'il associe depuis un an et demi (architectes, designers, ergonomes, proviseurs, élèves) nous permettent de construire ensemble notamment la transition numérique des établissements, chère à Pierre COMMANDEUR et à l'ensemble de notre Majorité, et de porter encore et toujours des actions éducatives pour favoriser la mobilité européenne, l'ouverture au monde, l'éducation à la citoyenneté, et ce, pour les lycéens comme pour les apprentis de notre région.

Concernant l'apprentissage, le vote de notre budget intervient dans une période particulière de préparation d'une réforme dont les contours se précisent et qui, s'ils se confirment dans les jours et semaines qui viennent, sont une réelle aberration pour l'apprentissage dans nos territoires. C'est une vision comptable et centralisée ne prenant pas en compte les besoins d'investissement des CFA, si l'on s'en tient aux aspects budgétaires ; j'y reviendrai cet après-midi à propos de la carte des formations. C'est une vision qui, si elle se confirme, est en silo et créera immanquablement des fractures entre l'apprentissage des riches et celui des pauvres, notamment tout l'interprofessionnel et l'artisanat qui en seront les premières victimes.

Nous portons ces alertes avec force dans le territoire et au niveau national dans le cadre de la concertation parce que l'apprentissage est dans l'ADN des Régions depuis leur existence. Cet engagement aux côtés des acteurs de l'apprentissage est d'abord reconnu par ces acteurs eux-mêmes. Ils ont pris position dans le cadre de la concertation pour reconnaître l'action de la Région à leurs côtés depuis toutes ces années.

Cet engagement trouve à nouveau une expression dans notre budget avec un budget d'apprentissage à près de 94 millions d'euros.

À la remise en cause portée par le MEDEF, vous trouvez ici, chers collègues, une preuve implacable non seulement que la taxe d'apprentissage est intégralement destinée à financer l'apprentissage mais que la Région consacre cette année encore un effort net. En plus de la perception de cette taxe d'apprentissage, depuis cinq ans, cet effort net représente 65 millions d'euros.

Dans cette équation budgétaire avec un contexte de vent de face, comme l'a exprimé le Président, vous l'avez compris, nos choix budgétaires pour l'éducation sont résolus et audacieux, à la mesure de ce que sont les enjeux d'avenir pour les jeunes de notre territoire.

Je vous remercie.

M. le Président - Merci, Madame MÜNSCH-MASSET.

La parole est à Monsieur FRACZAK.

M. FRACZAK - Monsieur le Président, chers collègues, le désengagement de l'État de 450 millions d'euros du fonds de soutien au développement économique alloués aux Régions prive la nôtre de 16,5 millions d'euros. Cette décision, toute critiquable qu'elle soit, est actée et la Région doit donc adapter son budget en fonction de cette nouvelle donne.

Au niveau économique, notre Région n'est pas au mieux. En octobre 2017, une analyse de François LENGLET au *20 heures* de France 2 la plaçait même avec une chute de son PIB de 5,1 % entre 2007 et 2014, parmi les trois Régions formant la France de la récession.

Peu glorieux !

Depuis, la situation s'est au mieux stabilisée.

Le bilan de la DIRECCTE de 2016 nous apprend que le Centre-Val de Loire s'inscrit avec retard dans la dynamique nationale de reprise. Le dynamisme national en matière de création d'entreprises ne se répercute pas dans la région, en dehors du secteur des services. Cela se ressent sur l'emploi, puisque le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B et C en région Centre-Val de Loire augmente encore au cours de l'année 2016 (plus 0,2 %), alors que, pour l'ensemble de la France métropolitaine, il diminue très légèrement de 0,1 %.

Vous déclarez que faire porter ces baisses drastiques sur le seul domaine du soutien économique n'est pas responsable et vous proposez de répartir l'effort en trois tiers : un sur le secteur économique, un sur les territoires et le dernier sur l'ensemble des autres politiques de compétence régionale.

Près des deux tiers des entreprises régionales sont des TPE qui représentent près du quart des effectifs salariés. Leurs chiffres d'affaires et leurs investissements contribuent à 31 % de la valeur ajoutée régionale. En dépit de cela, vous faites le choix de diminuer de 3,3 millions d'euros la ligne de crédits alloués au CAP'Développement des très petites entreprises. Est-ce raisonnable ?

Au regard de la situation économique peu reluisante de notre région, nous pensons qu'être politiquement responsable serait de ne pas faire peser cette baisse de dotations sur une économie régionale déjà mal en point. Être ambitieux pour notre région serait de prendre la décision de maintenir, voire d'augmenter l'investissement sur le développement économique, cette baisse de financement de 16,5 millions d'euros étant reportée sur les autres politiques régionales par d'autres choix et des économies à réaliser.

Cela nécessite de vrais choix et non un saupoudrage des aides, servant surtout à ménager la chèvre et le chou, qui s'avérera peu efficace et surtout, contrairement aux déclarations d'intention comprises dans ce rapport, pas vraiment porteur d'ambition. Le véritable courage serait de réaliser les économies possibles en infléchissant certaines politiques dont les dysfonctionnements perdurent d'année en année, prisonnières de l'habitude de reconduction automatique des aides.

Voici quelques pistes d'économies parmi d'autres :

- le financement des syndicats ;
- la coopération décentralisée qui engage notre Région dans des partenariats lointains et exotiques ;
- ou encore le CAP'Asso dont le fonctionnement des renouvellements est à la limite du questionnement sur la pratique d'un certain clientélisme, qui n'est pas mis à contribution et voit même sa ligne de crédits augmenter de 400 000 euros par rapport à 2017, pour atteindre 9,5 millions d'euros de crédits de paiement.

Tout est une question de volonté, démontrée par l'ensemble des trente amendements présentés par notre groupe.

Je vous remercie.

M. le Président - Merci, Monsieur FRACZAK.

Monsieur HUWART a la parole.

M. HUWART - Je voudrais dire à Monsieur CHASSIER et aux élus du Front National, qui se félicitent d'être dans une vraie Opposition et non pas dans une presque cogestion, comme leurs collègues de l'Union de la Droite et du Centre, qu'être dans l'Opposition, c'est aborder la réalité des débats qui font l'actualité de la Région. Ce n'est pas comme un tourne-disque rayé : ressortir les mêmes arguments, les mêmes amendements, les mêmes raisonnements sempiternellement réchauffés, décongelés, recuits, recongelés de session en session, jusqu'à l'épuisement, que ce soit sur la coopération décentralisée, le CAP'Asso ou l'ensemble des discours que vous nous refaites chaque fois et dont nous connaissons à l'avance toutes les conclusions et toutes les approximations.

La réalité du débat que nous avons aujourd'hui à trancher, et qui fait le fondement du budget de l'année prochaine, est de savoir si, pour une Région comme la nôtre, dans un contexte connaissant un redémarrage économique dans une grande partie de la France, notamment dans les grands centres urbains, et où, en même temps, l'État et d'autres acteurs nous privent des moyens d'agir et d'investir, si dans ce contexte, la Région sera capable de maintenir non seulement le niveau d'investissement qui garantira son avenir mais aussi les dispositifs de solidarité et de politiques publiques qui, à travers tous les territoires et pour toutes les catégories de population, permettront d'assurer le minimum de solidarité, sans laquelle il n'y aura pas de développement équilibré, que ce soit entre les zones rurales ou les zones urbaines ou toute autre catégorie.

Vous dites que la Région est à la traîne en citant des chiffres qui datent de 2007 à 2013, mais ce n'est pas la Région Centre qui est à la traîne. Ce qui a été frappé de plein fouet par la crise la plus longue de l'après-guerre, c'est le secteur industriel dont la région Centre est l'un des territoires les plus porteurs. Pendant des années et des années, c'est un territoire dont le pouvoir d'achat et le produit intérieur brut sont très frappés et marqués par l'industrie, par les sous-traitants industriels, par les services à l'industrie, et qui a subi la plus grosse phase de désindustrialisation depuis des décennies.

Face à ce contexte, la seule réponse valable n'est pas de faire de l'ajustement en disant que nous allons réussir à résoudre tous les problèmes budgétaires sur la coopération décentralisée ou la démocratie participative ; les équilibres budgétaires montrent que c'est de l'anecdote. Ce n'est pas en disant que nous allons faire des économies sur CAP'Asso, surtout dans un contexte où l'État supprime les contrats aidés ; ce serait une incongruité assez indéfendable vis-à-vis de la population. Le vrai sujet est de faire en sorte – nous le faisons sur le budget économique – de préserver des équilibres.

Nous réduisons et rendons un peu plus sélectives les aides directes à l'économie prises sur le budget régional mais, en dehors du budget régional, nous allons chercher plus de fonds européens et nous mettons en place des fonds d'investissement, des sociétés d'économie mixte comme nous l'avons fait, et où, avec un minimum d'argent public régional, nous pouvons dégager et mobiliser des fonds des autres collectivités.

Je prends l'exemple de « Loire Valley Invest », le fonds pour les *start-up*, avec 2 millions d'euros de la Région, qui a entraîné avec elle 2 millions d'euros de l'Agglo de Tours et 2 millions d'euros de l'Agglo d'Orléans. À l'époque, c'étaient des agglos ; maintenant, elles sont auréolées du titre prestigieux de « métropoles » ! Cela représente 6 millions d'euros d'argent public qui ont entraîné 6 millions d'euros d'argent des banques publiques et 10 millions d'euros des banques privées qui les ont suivies dans un fonds d'investissement qui pousse les *start-up* les unes après les autres et réussit à nous mettre dans la dynamique de la « *French Tech* » nationale.

C'est ce que nous avons fait aussi, notamment pour les TPE et l'artisanat. Vous avez raison de signaler que les coupes budgétaires de l'État les frappent essentiellement, ainsi que l'agriculture. Les compensations de dépenses départementales sont assurées par les chambres de métiers et d'agriculture, les groupements de défense sanitaire, les chambres d'agriculture, les plateformes d'initiatives de prêts d'honneur aux toutes petites entreprises. Pour celles-là, l'enjeu est de faire en sorte que l'on n'aille pas réduire leurs moyens. Or, nous nous appliquons à ne pas les réduire. Nous discutons avec les acteurs pour voir si, un an après la loi NOTRe, des économies peuvent être réalisées, dans l'idée que ces politiques ont été mutualisées. De fait, nous discutons actuellement avec les chambres pour mener de nouvelles actions sur de nouvelles priorités politiques, tout en repérant et identifiant les possibilités de faire des économies. Là où nous avons six politiques départementales et maintenant une compétence régionale, il y a 10 à 15 % de marge sur laquelle nous pouvons discuter.

Cela suppose de regarder dans le détail et je regrette que ce ne soit pas ce qui est effectué au cours de ce débat.

Je voudrais revenir sur la décision modificative à propos de laquelle j'ai entendu plusieurs fois de suite des approximations.

Ce que nous y prévoyons est extrêmement positif. Avant la fin de la clôture de l'exercice, nous réaffectons des crédits non consommés. Cela s'est produit notamment sur des lignes comme l'hébergement touristique mais pour des raisons qui ne sont pas propres à la Région Centre-Val de Loire mais à l'ensemble des Régions de France qui connaissent un déficit d'investissement dans l'hébergement et dans les infrastructures touristiques.

Nous en parlions hier avec Jean-Yves LE DRIAN, le gouvernement prendra des initiatives de défiscalisation et de mobilisation de moyens supplémentaires dès janvier sur ce thème dans un comité interministériel sur le tourisme.

Nous prenons sur ces lignes pour deux priorités sur lesquelles nous devrions nous retrouver.

Tout d'abord, nous les réaffecterons sur la modernisation des exploitations agricoles : 9 millions sur la ligne dite PCAE. Contrairement à tout ce qui est dit ici, c'est de l'investissement. Nous devons nous réjouir qu'il y ait encore, malgré le contexte agricole, des exploitations qui ont l'intention, les moyens et l'envie d'investir. C'est le cas notamment pour la viande blanche et pour la diversification avec les ateliers concernant à la fois les éleveurs et les céréaliers qui ont intérêt à se diversifier.

C'est le cas également pour l'agriculture biologique. À ce sujet, je suis désolé, nous avons une politique extrêmement cohérente. Dans l'année 2016, lorsque nous avons été à court de crédits, c'est la Région qui a entraîné l'État sur des crédits supplémentaires pour pallier et pour que 2016 ne soit pas une année blanche. Pour l'avenir, nous commençons à négocier sur la nouvelle PAC afin d'adapter nos lignes et nos moyens sur ces besoins d'avenir considérables.

Ensuite, dans l'entre-deux, avec cette décision modificative, nous modifions le programme de développement rural afin que 12 millions d'euros permettent de répondre aux besoins de développement et que les projets de conversion et de maintien, actuellement sur la table mais gelés par l'absence de moyens de l'État au fil des dernières années, ne soient pas brisés sur place et que cette politique puisse continuer à se développer.

C'est une politique essentielle. Je sais bien qu'elle rencontre des objections de nature idéologique parce que « *l'agriculture bio, ce n'est pas bien, cela se fait au détriment du conventionnel* » !

Ce n'est pas la réalité, ce n'est pas la réalité des chiffres ; l'avenir est là aussi. Il est excellent et indispensable de prendre ces décisions maintenant pour permettre le déblocage des fonds le plus rapidement possible auprès d'agriculteurs qui, depuis des mois et des mois, et notamment du fait de l'incurie de l'Agence de services et de paiement, attendent ces subventions et de débloquent leurs projets.

M. le Président - Merci, Monsieur HUWART.

Madame PHILIPPE a la parole.

Mme PHILIPPE - Quand j'ai vu « trains d'équilibre du territoire », je me suis dit qu'il fallait que j'intervienne mais j'ai l'impression de réciter une litanie : je vais évidemment vous parler des 4 000 navetteurs qui prennent le train tous les jours.

Je vais essayer de la faire très courte, mais vous savez que ce n'est pas la Région qui gère l'intégralité, c'est le STIF. De ce fait, ces 4 000 personnes qui partent de Dreux doivent prendre un billet spécifique pour aller de Dreux jusqu'à la limite des 15 kilomètres à Houdan, puis le système parisien entre en action. Lorsque l'on compose à Dreux, il n'y a pas de problème, cela convient techniquement mais depuis plus d'un an, les contrôleurs refusent que les voyageurs qui partent de Montparnasse composent le billet de Houdan. Cela veut dire que l'on oblige 2 000 personnes au minimum à descendre du train, alors que l'arrêt dure deux minutes. On ne peut pas composer le billet à Houdan, c'est techniquement impossible et extrêmement dangereux. Or, si on ne le fait pas, on a une amende.

Je voudrais que la Région Centre-Val de Loire discute et rediscute avec la Région Île-de-France en lui expliquant que c'est elle qui récupère l'argent des billets et des nombreux PV impactant ceux qui ne peuvent pas composter et ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter ce billet. Nous le savons tous, le dispositif mis en place par la Région touche ceux qui ont des CDI. Les plus précaires, donc ceux qui ont des contrats ou des stages, ou les étudiants, ne peuvent pas en bénéficier et sont impactés de plein fouet.

Je voudrais aussi que la Région Centre-Val de Loire explique à Paris que Dreux est un terminus. Cela veut dire qu'ils n'ont pas la capacité d'être ailleurs. Les nuisances sonores sont épouvantables pour les riverains ; c'est terrible. C'est un terminus technique, avec tous ses inconvénients et ses ennuis, sans aucun avantage.

Je voudrais m'adresser à vous, cher collègue, Monsieur HUWART : vous avez annoncé, voici un an exactement, que la Région avait trouvé une solution rapide ; cela tenait quasiment une page entière dans la presse. Vous avez dit que vous vous étiez occupé des navetteurs. Je n'en doute pas un instant, sauf que vous vous êtes engagé un peu trop loin. Rappelez-vous, vous avez notamment dit que tout serait réglé au mois de janvier... mais janvier 2017 !

Aujourd'hui, je sais que nous sommes en période « anniversaire » mais je voudrais insister sur le fait que les nouvelles annoncées trop tôt provoquent davantage de frustration.

M. HUWART - Allez demander à Madame PÉCRESE d'aller plus vite !

Mme PHILIPPE - Cela ressemble à une promesse. Ces navetteurs sont vraiment en difficulté maintenant et il sera difficile de leur faire la même pour 2018.

Je relate simplement des faits, je n'accuse personne. Je vous l'ai dit, c'est une litanie.

Mme MÜNSCH-MASSET - Je vous remercie de conclure, chère collègue, s'il vous plaît !

Mme PHILIPPE - Monsieur le Président, vous m'avez demandé une note. Elle est là, je vais vous la donner.

Je vous remercie, mes chers collègues, de votre attention.

M. le Président - Merci, Madame PHILIPPE, et merci de vous faire ici l'écho des habitants du Drouais qui attendent très légitimement qu'une solution soit apportée. Philippe FOURNIÉ vous répondra. Elle est indispensable, nous y travaillons mais il est important de le dire.

Madame TERY-VERBE a la parole.

Mme TERY-VERBE - Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de la refonte des actions éducatives, le dispositif de prévention et de promotion en santé rejoint les thématiques en direction des jeunes (mobilité et citoyenneté), tout en préservant son budget dédié de 480 000 euros.

Ce regroupement est une bonne chose. Il va clarifier et simplifier le montage des projets par les équipes éducatives. Jusqu'à présent, plusieurs dossiers d'appels à projets devaient être remplis, avec des limites pas toujours évidentes à discerner, semble-t-il. Ce sera dorénavant un dossier qui pourra être remis à différents moments dans l'année, mais d'un seul tenant qui nous permettra de mieux apprécier les projets des lycées dans leur globalité.

Il permettra, nous l'espérons, qu'une équipe élargie et représentative de la communauté scolaire puisse s'engager dans un projet collectif, fédérateur, citoyen, visant la réduction des inégalités et ancré dans le territoire régional.

Nous souhaitons inciter les établissements à réfléchir collectivement à l'identification des points faibles et forts des axes qui pourraient améliorer le bien-être de tous dans l'établissement, en s'inspirant des dispositifs tels que ABMA (aller bien pour mieux apprendre), expérimenté à Lyon. Il mise sur la prise en compte de la santé globale des élèves, afin d'améliorer le climat scolaire et la réussite éducative et ainsi réduire les inégalités de santé.

Ce type de dispositifs concerne tout ce qui favorise le vivre-ensemble et le bien-être des élèves et des personnels. Il s'emploie également à mettre en cohérence les actions d'éducation à la santé et à la citoyenneté existantes.

Depuis 2010, dans le cadre de l'égalité des chances des lycéens, de l'accompagnement éducatif et de son programme de prévention et de promotion de la santé en direction des lycéens et des apprentis, la Région Centre-Val de Loire s'est engagée résolument dans la prévention de la santé des jeunes. C'est un programme aujourd'hui visible et bien identifié par les équipes de professionnels des lycées, dont le bilan de ces dernières années est positif et dont il faudra réussir à préserver la substance au sein du dispositif élargi.

Il faudra rester vigilants à ne pas perdre ce que nous avons soutenu depuis ces sept dernières années :

- la mise en synergie des équipes et des projets en articulation avec le champ pédagogique ;
- la légitimation des actions inscrites dans les projets d'établissement ;
- le renforcement des partenariats avec les associations et les structures de soins ;
- l'amélioration du climat scolaire ressenti et de l'estime de soi des jeunes impliqués.

Ces avancées s'expliquent en partie par le caractère global du dispositif. En effet, associés à l'appel à projets « bien dans son corps, bien dans sa tête », comprenant également un accompagnement méthodologique de l'AFRAPS et la valorisation de six projets chaque année dans l'ensemble du territoire, sont organisés et financés des journées thématiques et d'échanges, la mise en réseau des acteurs, des lieux « Espace écoute » et un axe contraception 2000-2013 en partenariat avec l'ARS.

Cette année, une attention particulière sera donnée à l'évaluation des actions menées assurée par les lycées. Un soutien complémentaire sera également apporté aux lycées menant des projets de prévention par les pairs, afin de leur permettre d'améliorer la mise en place de cette approche.

Comme je vous le disais l'année passée à cette même période, le programme « prévention et promotion de la santé » est un pilier de la politique d'éducation portée par la Région Centre-Val de Loire et je réaffirme qu'il a vocation à le rester.

Je vous remercie.

M. le Président - Merci, Madame TERY-VERBE.

Monsieur USSEGLIO a la parole.

M. USSEGLIO - Monsieur le Président, chers collègues, j'ai envie de parler du budget mais sans vous parler de chiffres. Je m'excuse d'ailleurs, avec tout le travail fourni par nos services et auprès du Premier Vice-président mais j'ai envie de vous parler de nos habitants, en particulier de quelques-uns d'entre eux ; sinon, en trois minutes, l'exercice serait impossible.

Je vous parlerai d'Henri, Bernard, Hugo et Rodrigue.

Henri est ingénieur. Après une longue carrière dans un bureau d'études, voici quatre ans, il a repris une entreprise qui s'appelle IDEALEX qui travaille dans les matériaux de protection des radiations. C'est un secteur d'avenir, y compris quand on pense à la mutation concernant l'électricité et à tous les démantèlements qui seront devant nous. Henri est dans un secteur d'excellence mais, pour développer sa société à l'export, en l'occurrence vers l'Allemagne et l'Espagne, il avait besoin de soutien et la Région Centre-Val de Loire est là à travers un CAP'Développement.

J'ai envie de vous parler de Bernard, qui est agriculteur. Il a repris la ferme de son grand-père. Depuis 1997, parce qu'il est un peu novateur et que sa femme Patricia était militante du sujet, il a commencé une conversion à l'agriculture bio qu'il a terminée voici quelques années. Il témoigne de sa passion pour le métier mais aussi des problèmes qu'il rencontre : le mal de dos, l'âge avançant, et les difficultés à recruter sur les tâches dures. La Région Centre-Val de Loire l'aide, au travers du contrat de territoire 3G du Pays Beauce-Val de Loire, sur l'achat de trois machines pour collecter des asperges.

J'ai envie de vous parler d'Hugo, Monsieur le Président, que vous avez rencontré car c'est le lycéen qui nous a fait visiter le nouvel externat du lycée agricole. Avec toute sa classe de Terminale, il est parti en Pologne, sous l'impulsion d'une enseignante d'histoire-géographie qui mène un projet exemplaire sur le devoir de mémoire. Lorsque nous avons remis les diplômes aux 28 lycéens, les attestations « Parcours d'Europe », je leur ai demandé qui était déjà sorti de France et qui avait déjà pris l'avion. Plus de la moitié d'entre eux venaient de faire leur premier voyage. C'est l'engagement de la Région, comme le rappelait Cathy MÜNSCH-MASSET, envers sa jeunesse.

Enfin, j'ai envie de vous parler de Rodrigue GALERNE. Je dis son nom de famille parce que ce gamin turbulent de Châteaudun, vers 11 ans, avait plutôt des problèmes au collège. Un professeur a eu l'idée de l'emmener au club de boxe de Vendôme. Il a fait un peu de chemin, porté par les associations sportives, et il est devenu champion de France de boxe éducative. En face, il a fallu un projet professionnel et il a un peu galéré. Rappelé par son ancien maître et son club de boxe, soutenu par un CAP'Asso, il n'est maintenant pas simplement éducateur sportif au club USV Boxe mais également la cheville ouvrière de l'avenir du club qui, en élargissant son activité, pérennise son action dans la durée.

Ce que je veux vous dire par là, c'est que tout le temps, derrière chaque euro engagé par la Région, il y a des hommes et des femmes. Ce sont les habitants de notre région et ils sont le cœur de notre engagement. C'est ce qui fait qu'aux coupes aveugles ou dogmatiques du Front National, nous préférons l'ambition et la solidarité.

M. le Président - Merci, Monsieur USSEGLIO.

Madame COTILLON-DUPOUX a la parole.

Mme COTILLON-DUPOUX - Chers collègues, je prends la parole sur un sujet qui peut paraître mineur au regard des domaines impactés par ce budget. Toutefois, je pense qu'il est très important pour l'avenir de nos territoires ruraux.

La presse s'est fait le relais, voici quelques semaines, de la volonté du président de l'Université d'Orléans de supprimer certaines de ses filières dont l'enseignement est décentralisé, notamment dans les départements de l'Eure-et-Loir, du Cher et de l'Indre, au motif d'un objectif budgétaire menacé, sans pour cela faire preuve de la responsabilité de ces filières dans cet état de fait.

L'occasion était trop belle de désigner un bouc émissaire à cette situation mais les étudiants ont pris en main la défense de leurs intérêts. Devant les manifestations, les pétitions sur les réseaux sociaux et les réactions des élus locaux, l'Université a fait machine arrière, du moins partiellement puisque le principe de l'enseignement dans les territoires a été maintenu mais par visioconférence.

La municipalité de Châteauroux, concernée par cette mesure injuste qui remet en cause l'égalité des chances pour nos jeunes bacheliers de condition modeste, a émis un vœu lors du dernier Conseil municipal du 15 novembre dernier pour appeler au maintien de ces filières dans le département de l'Indre.

Soyons très vigilants car la disparition des centres d'études supérieures dans ces trois départements, déjà très impactés par des difficultés d'offre de soins et d'accès à l'emploi, serait un signal désastreux pour notre attractivité, mettrait à mal tous les efforts accomplis dans différents domaines pour améliorer notre image et retenir ou attirer les jeunes générations dans notre région.

Dans votre présentation du budget 2018, vous émettez la volonté farouche de réduire la fracture territoriale, rurale et urbaine. Vous souhaitez offrir des formations en adéquation avec les besoins des territoires.

Alors, je vous le demande, Monsieur le Président : de quelle manière comptez-vous soutenir les enseignements universitaires à Châteauroux, Bourges et Chartres ?

De plus, en tant que membre de l'Association pour le développement de l'enseignement supérieur dans l'Indre depuis 2016, j'espère que la Région, compte tenu de ses nouvelles compétences, saura faire preuve de solidarité envers tous ses territoires.

Je vous remercie.

M. le Président - Merci, Madame COTILLON-DUPOUX.

Madame GAUDRON a la parole.

Mme GAUDRON - Monsieur le Président, mes chers collègues, je dirai quelques mots sur le budget consacré à la formation et à l'orientation.

La situation économique dans notre région est au vert : c'est le premier constat. Les commandes sont là, les entreprises investissent et nous disent leurs très forts besoins de recrutement. Les 23 « Cordées du territoire » consacrées à la formation et l'emploi, que nous venons d'achever, nous ont confirmé cette tendance.

Nous avons remarqué, à l'issue de ces « Cordées du territoire », que notre offre de formation initiale et continue correspondait bien aux besoins exprimés. Elle doit donc être poursuivie, amplifiée et surtout mieux connue par les personnes en recherche d'emploi. Il nous faudra réduire encore l'écart entre la nature des emplois offerts et la qualification des jeunes et des demandeurs d'emploi.

Nous avons noté aussi, et je pense qu'il faudra continuer en ce sens, que les partenariats renforcés entre les entreprises et les acteurs de la formation et de l'emploi – je pense notamment à Pôle Emploi – ont été un gage de réussite pour permettre à nos concitoyens de décrocher des emplois durables et aux entreprises de trouver les compétences qu'elles attendent.

Ce budget est donc complètement en phase avec ces attentes à la fois sur l'orientation sur la formation.

Nous maintenons notre haut niveau d'engagement pour la formation professionnelle : 38 millions d'euros dont 10 millions d'euros restent consacrés au fonds RéActif emploi-formation dont nous avons vu toute la pertinence et l'efficacité dans sa réactivité. Ce sont donc plus de 31 000 places ouvertes sur ce budget 2018.

J'espère que nous aurons le soutien de l'État, notamment à travers son plan d'investissement compétences, pour renforcer encore ces engagements que nous prenons en matière de formation professionnelle.

Il est important aussi de faire de plus en plus du sur-mesure. Nous allons vers un programme de formations complètement adaptées aux besoins des entreprises et des bassins d'emploi. Je vous donne un exemple que nous venons de signer avec quatre entreprises du secteur ferroviaire : c'est un accord que nous passons ensemble, pour des demandeurs d'emploi qui seront complètement intégrés dans un programme de formation, y compris à l'intérieur de l'entreprise avec leur plateau technique.

À mon avis, nous irons de plus en plus en ce sens.

Quelques points forts de ce budget, pour ne pas alourdir mon propos.

Nous montrons une attention très forte en direction de la jeunesse. Je vais dans le sens de Cathy MÜNSCH-MASSET : cela reste une priorité régionale que nous aurons aussi dans mon budget. Il faut savoir que le programme de formation comprend 40 % de jeunes et il est important de s'attacher à leur accompagnement.

C'est la raison pour laquelle nous maintenons nos efforts dans les missions locales, les écoles de la deuxième chance et les EPIDE. C'est important.

Nous serons aussi extrêmement attentifs à la sécurisation des parcours professionnels. Nombre de nos concitoyens ont des ambitions sur leur évolution professionnelle, donc nous devons les accompagner ; je pense notamment à la validation des acquis de l'expérience et à la lutte contre l'illettrisme qui est extrêmement importante.

M. GRICOURT - Nous vous remercions d'arriver à la conclusion, chère collègue.

Mme GAUDRON - Un autre sujet sera de veiller à la qualité et à l'innovation pédagogique dans toute notre offre de formation.

Je souhaiterais dire quelques mots sur l'orientation.

Rappelons le succès de Cléor, cet outil numérique pour aider à la recherche de formation et d'emploi. Vous en aurez une présentation à partir de 14 heures ; il est en ligne depuis un mois.

Nous aurons l'objectif d'augmenter le nombre de salons consacrés à emploi. Ils compléteront les dix salons de l'orientation qui existent déjà. Il nous a semblé important de valoriser plus encore les opportunités d'emploi, de présenter encore mieux les métiers et les entreprises qui cherchent et recrutent, et de casser quelquefois des images complètement obsolètes sur le sujet.

C'est un budget offensif, optimiste et plein d'espoir pour nos concitoyens en recherche d'emploi et pour nos entreprises en plein développement. Plus que jamais, la réponse de notre développement, à la fois personnel et collectif, passe par la formation tout au long de la vie.

Nous ne baisserons pas les bras devant les difficultés. Nous nous retroussons les manches pour relever les défis de la société, des compétences et de la bataille pour l'emploi, ainsi que ceux de la qualification pour tous et de la performance de nos entreprises.

Je vous remercie.

M. le Président - Merci, Madame GAUDRON.

Monsieur FAUCHEUX a la parole.

M. FAUCHEUX - Je souhaite profiter de cette prise de parole pour remercier vraiment les acteurs qui ont préparé ce budget.

Cela englobe évidemment les services, très mobilisés dans un contexte budgétaire compliqué et difficile, et la Majorité qui a dû opérer des choix et bien préciser son projet. C'est lorsque l'on a un peu de pénurie que l'on doit se concentrer sur les choix.

Nous avons réussi quelque chose de vraiment intéressant, qui parvient à concilier les enjeux de court et de long termes. Nous accompagnons les enjeux de court terme de la Région, le développement économique et l'emploi en premier lieu, tout en nous plaçant dans une vision de long terme, que l'on pourrait qualifier de soutenable, où les enjeux de transition écologique sont pris en compte, mais aussi les transitions citoyenne et numérique, tout en gardant des efforts assez importants sur la formation et l'éducation. Cela montre bien que, lorsque l'on prend le temps d'élaborer collectivement les sujets, on aboutit à un résultat de qualité.

En matière de transition écologique, je salue le fait que nous préservons notre capacité d'action. Si l'on examine les budgets strictement intitulés « transition écologique », en fonctionnement, ils restent grosso modo dans les mêmes ordres de grandeur. En l'investissement, ils connaissent un peu des variations mais il faut apprécier cet aspect en pluriannuel et non en budget annuel.

En matière de transition écologique, il ne faut surtout pas s'en tenir seulement aux lignes intitulées « transition écologique ». Quand 20 % de l'enveloppe des CRST sont consacrés aux enjeux environnementaux, à la transition énergétique ou à la biodiversité, quand on a un plan d'isolation des lycées, quand on en construit des nouveaux en ayant le souci que ce soient des constructions intéressantes sur les plans de l'écologie et de la santé, quand on met les transports scolaires gratuits et que l'on incite ainsi des familles à ne plus utiliser leur voiture mais les transports collectifs pour se rendre à l'école, quand on a des priorités très fortes de transition écologique de l'économie qui permettent qu'une partie des budgets économiques accompagnent les acteurs de l'économie dans cette transition, pour moi, tout cela est beaucoup plus large que le strict budget intitulé « transition écologique de l'économie ».

C'est ainsi qu'il faut lire les priorités, pas seulement en examinant ligne par ligne mais en voyant les priorités d'action.

En matière de transition écologique de l'économie pour 2018, j'ai envie de souligner quelques priorités fortes.

Je commencerai par la création de l'Agence régionale de la biodiversité pour accompagner les territoires plus fortement en les dotant d'une capacité d'ingénierie, une capacité à imaginer et à conduire des projets, mobilisant ainsi d'autres fonds que les budgets régionaux au service de la biodiversité, notamment des fonds européens mais aussi des fonds des Agences de l'Eau, même si nous avons quelques inquiétudes sur le sujet.

J'ai aussi envie de saluer le fait que nous allons avancer, mais nous le traiterons largement tout à l'heure, sur le Service public régional de l'énergie et que nous arrêterons le Plan régional pour la prévention et la gestion des déchets, avec un volet fort sur l'économie circulaire.

Enfin, j'ai envie de vous faire part de quelques inquiétudes. Même si la Région, et j'en suis assez fier, préserve sa capacité d'action en matière de transition écologique, nous sommes dans un contexte où l'État nous a transféré de nouvelles responsabilités en la matière mais sans nous donner les moyens de réellement avancer sur ce sujet.

Nous avons eu un épisode malheureux voici presque trois semaines, à l'occasion du vote du projet de loi de finances rectificatif : les députés ont décidé de « taper » dans le fonds de réserve de l'Agence française pour la biodiversité afin de financer une partie des investissements pour les Jeux Olympiques. Cela se discute car nous sommes un peu en dehors des priorités.

Le deuxième épisode est que nous sommes très inquiets, même si ce n'est pas tout à fait fini, concernant le projet de loi de finances 2018. Nous avons la quasi-certitude que 200 millions d'euros seront pris sur le budget des Agences de l'Eau en 2018 pour financer le budget de l'État en général ; cela diminuera la capacité d'action. Par ailleurs, les propositions de l'Association des Régions de France d'avoir une partie de la contribution climat énergie territorialisée vers les EPCI et vers les Régions ne sont pas prises en compte par les députés. De plus, nous avons demandé une partie de la TGAP pour financer l'action en matière de déchets et d'économie circulaire et cela non plus n'est pas à l'ordre du jour dans le projet de loi de finances.

Je trouve très intéressant que nous réussissions à préserver notre capacité d'action mais j'attends de l'État un peu plus de moyens pour que la décentralisation, dont parlait Jean-Patrick GILLE, soit effective sur les sujets de transition écologique de l'économie.

M. le Président - Merci, Monsieur FAUCHEUX.

Madame GREFF a la parole.

Mme GREFF - Monsieur FAUCHEUX, je vous remercie de votre intervention. J'apporterai simplement une petite précision : lorsque vous parlez des députés, n'omettez pas de dire « les députés En Marche » mais pas tous les députés parce que les décisions sont prises par la Majorité, comme dans cet hémicycle.

Monsieur le Président, ce budget primitif entraîne pour nous une obligation, un devoir d'en discuter.

J'ai constaté que la majorité de cet hémicycle était autosatisfaite de ce budget. J'ai relevé quelques petites phrases, entre autres « *budget de qualité* », « *budget responsable, offensif* », « *budget optimiste* ». Bref, tout le monde semble content dans la Majorité.

L'Opposition est évidemment contre et le groupe UDC n'a pas l'intention de se positionner dans ce schéma. Nous voulons, comme nous l'avons fait depuis notre élection, être constructifs et participer à l'élaboration de projets.

C'est la raison pour laquelle j'interviens.

J'ai bien compris, Monsieur le Président, que vous aviez des contraintes financières importantes. Les dotations de l'État ont diminué. Tout le monde est bien conscient de tout cela et, dans ces conditions, il est compliqué de construire un budget à nous proposer.

Vous n'avez pas remis en cause le soutien économique, et je vous en félicite. Nous comprenons bien que, dans notre région, nous avons besoin d'accomplir cet effort. C'est indispensable puisque le gouvernement ne l'a pas saisi.

En revanche, je vous demanderai de ne pas ressembler au gouvernement et de revoir le budget de votre fonctionnement. Le gouvernement n'a pas réduit le sien, vous non plus. C'est un point qui me permettra peut-être de ne pas voter dans le sens du « pour ce budget ».

Par ailleurs, vous avez parlé de fracture territoriale et vous faites au maximum en sorte qu'elle ne persiste pas. Vous avez bien précisé, Monsieur le Président, et je suis d'accord avec vous, que les entreprises avaient beaucoup d'attentes. Pourquoi ? Parce que les marchés semblent reprendre. Je n'aurai pas l'optimisme de Monsieur HUWART mais le marché reprend et la formation est nécessaire.

Nous en avons entendu parler à l'instant : 38 millions d'euros pour 31 000 places supplémentaires ouvertes. Madame GAUDRON s'est exprimée sur ce projet.

Je constate que vous êtes pénalisé par les 500 000 formations supplémentaires que le précédent gouvernement a proposées pour les chômeurs car le taux d'accès à l'emploi en 2016 n'a pas augmenté ; il a même stagné et aurait peut-être même diminué pour les emplois stables.

À cela, je voudrais apporter ma contribution.

Si j'adhère au budget envisagé pour la formation, je voudrais rappeler qu'il ne faut pas la voir uniquement sur le principe même dit de la formation professionnelle. Il existe tout un environnement humain, dont Monsieur USSEGLIO a parlé. Cela ne nous a pas échappé et l'environnement humain est essentiel également pour moi. Nous avons besoin d'une mobilité professionnelle géographique. En cela, je n'ai pas vu de proposition dans la formation professionnelle.

Il faut savoir, ici en Région Centre, contribuer à ce que nos concitoyens soient en mesure de saisir toutes les opportunités de travail, afin que tous les emplois soient pourvus, Monsieur le Président. Il s'agit tout simplement d'éviter que le chômage soit à un endroit et les emplois ailleurs. Or, c'est malheureusement ce qu'il se passe en région Centre, tout simplement parce que les demandeurs d'emploi ont besoin de se déplacer. Il faut absolument investir davantage dans l'accompagnement à la mobilité professionnelle.

Nous ne devons pas mettre de côté certains critères. Bien sûr, la formation est indispensable car on ne peut pas travailler si l'on n'a pas la formation.

Pour autant, derrière, toute une famille doit pouvoir suivre. Parfois, une délocalisation géographique est nécessaire et il faut que les conditions du marché du travail ne soient pas force d'imposer des horaires difficiles à vivre pour des familles. Si l'on ne s'attaque pas aux problèmes de la mobilité professionnelle géographique, on ne comprendra pas que certaines personnes ne puissent pas trouver d'emploi parce qu'il y aura peut-être la perte du travail du conjoint. C'est une épreuve humaine supplémentaire qui est aussi un risque financier pour une famille. Les coûts peuvent être importants ; ils doivent être envisagés et ne sont pas pris en compte actuellement. C'est un changement complet de vie pour une famille qui n'est pas toujours prête à le faire socialement, financièrement ou humainement. Il s'agit aussi de trouver des modes de garde, des établissements scolaires, des transports, même si la Région Centre-Val de Loire – et je félicite mon collègue FOURNIÉ – fait un maximum pour que le transport durable soit à la hauteur en région Centre-Val de Loire.

M. GRICOURT - Merci de conclure, Madame GREFF !

Mme GREFF - C'est donc sur ce critère, Monsieur le Premier Vice-président, que je voudrais insister : la formation est un élément et les 38 millions d'euros sont indispensables. Néanmoins, dans tout cela, il faut prendre en compte la mobilité professionnelle géographique ; sinon, nous ne marcherons que sur une jambe et, comme au plan national, nous ne réussirons pas à réduire le chômage au plan régional.

M. le Président - Merci, Madame GREFF.

Madame RIVET a la parole.

Mme RIVET - Je vais intervenir particulièrement sur le FEADER, évoqué à plusieurs reprises.

Auparavant, si vous le permettez, je voudrais saluer le travail de nos services parce qu'il n'était déjà pas très simple de reprendre la gestion du FEADER mais, dans les conditions actuelles et avec le dysfonctionnement du logiciel de paiement de l'ASP (l'Agence de services et de paiement), c'est vraiment le parcours du combattant, y compris pour les agriculteurs sur le terrain.

Je rassure nos collègues de l'Opposition qui sont inquiets des stocks de paiement : à mon avis, beaucoup d'avances remboursables restent à régulariser sur le terrain et le FEADER est consommé très régulièrement et déjà en bonne partie, me semble-t-il.

Le FEADER, c'est le pilier de la PAC qui finance l'évolution des pratiques agricoles mais il implique un cofinancement public et, en particulier, un engagement de l'État.

On entend beaucoup le président de la République s'exprimer sur le climat et les journées des états généraux de l'alimentation se terminent mais, sur le terrain, ces prises de position ne se traduisent pas par des financements. Par conséquent, nous ne voyons pas très concrètement ce qu'il veut faire de ce côté. Harold HUWART a évoqué l'agriculture biologique : nous avons un souci de financement de l'enveloppe de l'État sur cette partie de l'enveloppe FEADER.

Je vais vous donner deux chiffres pour 2016. En France, la progression de l'agriculture bio s'élève à 16 % et 21 % en chiffre d'affaires. Dans tout autre secteur économique, elle serait choyée. Dans notre pays, elle reste considérée par les chambres d'agriculture comme une agriculture de niche. Parfois, elle est vécue comme une concurrente déloyale des autres agricultures par certains responsables professionnels et politiques qui préfèrent conforter les agriculteurs dans des impasses techniques et environnementales.

Dans tous les pays européens voisins, l'agriculture biologique est financée à des niveaux supérieurs au nôtre, tant sur la conversion que sur le maintien.

Il faut épauler fortement ce secteur. La Région le fait. Vous avez noté que, dans le budget, elle réoriente 12 millions d'euros sur sa maquette FEADER.

En revanche, je proteste avec mon groupe sur ce que vous avez indiqué en introduction, Monsieur le Président : le compte n'y est pas du côté de l'État. C'est un désengagement supplémentaire qu'il faut souligner à nouveau.

M. le Président - Merci, Madame RIVET.

Monsieur Philippe FOURNIÉ a la parole.

M. Philippe FOURNIÉ - Monsieur le Président, chers collègues, je voulais vous parler ce matin de mobilités, d'intermodalité, de multimodalité, d'interopérabilité mais, *a priori*, ce sont des gros mots, donc je vais plutôt vous parler de cohérence, de solidarité, d'innovation et d'autorité qui sont le sens de la politique transport que nous portons aujourd'hui.

Je vais aller vite parce que j'ai quelques sujets de réponse, notamment sur les navetteurs, RÉMI et la construction budgétaire.

La cohérence, vous l'avez vu, c'est la reprise des TET et, dès le 1^{er} septembre, celle des lignes Intercités et scolaires afin d'apporter un service véritablement adapté non pas aux besoins des élus mais à ceux des voyageurs et des habitants de nos territoires. C'est la raison pour laquelle nous travaillerons sur des destinations mais aussi sur des usages et des comportements.

La solidarité, je ne vous le referai pas, c'est la gratuité des transports scolaires. Je le rappelle : ce sont plus de 110 000 enfants et 55 000 familles du milieu rural qui ont eu un coup de pouce financier pour travailler sur l'égalité d'accès aux savoirs et d'accès territorial. C'est également le soutien que nous souhaitons apporter aux projets locaux d'offre de mobilités puisque nous proposerons assez rapidement un plan d'action dans ce domaine.

L'innovation, Pierre COMMANDEUR en a parlé et l'actualité nous démontre que nous sommes malheureusement dans le bon sens, c'est une billettique légère embarquée dans les transports scolaires afin que nous sachions tous les matins quels enfants sont dans les cars scolaires. Cela rassure et sécurise tout le monde mais permet aussi de mieux travailler et contrôler les transporteurs.

L'autorité, c'est le travail que nous faisons, dont nous parlerons plus longuement tout à l'heure, sur la revoiture de la convention TER et de la convention TET. Contrairement à ce que faisait l'État, nous souhaitons manager et organiser les transports sur les lignes ferroviaires et ne pas y laisser de l'autogestion car cela représente peu de services et souvent dégradés.

Quelques éléments de réponse par rapport :

- à la construction budgétaire ;
- aux cars RÉMI et au flochage ;
- aux navetteurs.

La construction budgétaire s'est faite, comme chaque année, selon les devis que nous fournit la SNCF, et ce, en lien avec la convention qui a été signée, donc de façon très réglementaire.

Comme vous l'avez vu, mes chers collègues du Front National, et vous l'avez dit aussi en commission après ma réponse, d'année en année, nous ne payons pas le devis que la SNCF nous donne *a priori*. Avec un travail de précision, de contrôle et d'application des pénalités, ce que nous payons réellement est nettement inférieur aux devis initiaux.

S'agissant du flochage et de la livrée RÉMI, quand je me promène à travers la région, souvent en voiture, je vois des cars RÉMI. Cela me rappelle le bureau et le travail, donc cela m'ennuie mais nous marquons ainsi de plus en plus la prise de compétence de la Région.

La marque RÉMI est en train de prendre son envol mais nous sommes raisonnables, mes chers collègues. Une partie des cars seront renouvelés en fonction de l'évolution des marchés puisque le nouveau flochage est dans le cadre des nouveaux marchés. Pour certains cars, ils arrivent à terme en 2026 et plus, donc nous avons prévu d'anticiper le nouveau flochage pour obtenir assez rapidement une vraie cohérence mais vous voyez déjà beaucoup de cars RÉMI sur toutes les routes de la région.

Ma collègue n'est pas là mais je lui dirai en temps réel : concernant les navetteurs, cela ne concerne pas uniquement ceux de Dreux mais aussi ceux de Chartres et de Montargis. Nous sommes parvenus à deux solutions envisageables.

S'agissant de la première, il faudrait un peu plus de temps pour que je vous explique la difficulté de la soudure entre l'abonnement et le Pass Navigo mais les gens prennent un abonnement jusqu'à la limite du Pass Navigo puis ils utilisent le Pass Navigo. Nous avons demandé que le Pass Navigo aille jusqu'à Dreux mais cela ne concernerait que Dreux.

La deuxième solution serait un droit soudé qui n'existe pas actuellement. Cela permettrait aux habitants des trois territoires d'avoir le droit à souder pour qu'ils ne soient pas en infraction, donc contrôlés sans être sanctionnés.

Je rappelle que, pour Dreux, de nombreux navetteurs prennent le dispositif Mobillico qui leur permet un abonnement à 90 euros. Il est un peu plus cher que le Pass Navigo mais reste dans des limites raisonnables.

Par rapport à cela, nous avons quand même une difficulté particulière dans la négociation : c'est le STIF. Je ne dirai pas qui est présidente du STIF, vous n'avez qu'à vous renseigner ! Au-delà de sa personnalité, le STIF est un monstre face à nous et à toutes les Régions limitrophes. Ils veulent nous manger alors que nous voulons leur prendre de l'argent, donc les négociations sont extrêmement compliquées mais je crois que nous aboutirons à une solution financièrement équilibrée pour la Région Centre-Val de Loire.

Sachez que, dans le cadre des négociations, nous pouvons être rudes aussi.

M. le Président - Merci, Monsieur FOURNIÉ.

Monsieur COUEILLE a la parole.

M. COUEILLE - Monsieur le Président, chers collègues, la baisse de dotations de l'État à l'aide au développement économique de 16,4 millions d'euros pour 2018 montre bien que la loi NOTRE est un marché de dupes, puisque la Région, qui a désormais l'entière responsabilité du développement économique se voit privée des moyens d'accomplir la mission que lui a fixée la loi.

Compte tenu de la situation des entreprises de notre région, nous estimons que le soutien à l'économie régionale doit être la priorité absolue.

En matière agricole, le budget primitif 2018, que l'on nous soumet aujourd'hui, est globalement en baisse de 16 %, alors que nous constatons que le sacro-saint budget de l'économie sociale et solidaire est en légère augmentation pour atteindre 11 millions d'euros, soit à peu près autant que celui de l'agriculture.

Lorsque l'on entre dans le détail, on s'aperçoit que ce qui nous a été présenté voici peu comme prioritaire subit des baisses parfois importantes. Ainsi, l'installation-transmission, jugée prioritaire dans le SRDEII, subit une baisse de 10 % et la ligne « repérage des cédants » demeure sans aucun crédit depuis 2017. La promotion en agriculture régionale diminue de 23 %. Le soutien à l'agriculture biologique, qui est pourtant censé être la priorité régionale en matière agricole, perd aussi des crédits, puisque la ligne CAP'Conversion, qui permet de financer les démarches de producteurs qui passent au bio, perd 10 % et la ligne « développement de l'agriculture biologique » 2 %.

Les CAP'Filières, que nous avons toujours soutenues et qui constituent la cheville ouvrière de la politique agricole régionale, perdent plus de 1 million d'euros, soit un manque à gagner de 15 %.

Seule l'enveloppe de l'alimentation conserve un montant équivalent à celui de l'an dernier, ce qui est au moins cohérent avec les objectifs de l'Exécutif régional.

Il serait erroné de penser que la crise qui a frappé notre agriculture est terminée. Les 22 % d'augmentation moyenne du revenu agricole en 2017 sont à comparer avec les baisses de revenus de 50 à 80 % survenus en 2016, la moitié des agriculteurs ayant eu l'année dernière un revenu de 350 euros par mois.

L'amélioration de cette année est d'ailleurs due, pour une bonne partie, à la baisse des charges octroyées par l'État en 2016, plus qu'à une augmentation de la marge des exploitations.

Les entreprises de notre région sont fragiles. Les cours des céréales restent bas. Les exploitations bios, du fait de leurs coûts de production plus élevés, restent entièrement dépendantes de ces aides ; celles de polyculture-élevage et d'élevage subissent toujours une crise structurelle et on demande en plus à l'agriculture française de supprimer le glyphosate d'ici trois ans, alors que nos concurrents vont pouvoir encore l'utiliser pendant cinq ans au moins, ce qui constitue une distorsion de concurrence supplémentaire.

Dans ce contexte, il nous semble irresponsable de diminuer le budget de notre agriculture, alors que, par ce qui pourrait être considéré comme du clientélisme, on augmente par ailleurs le budget de l'économie sociale et solidaire.

Nous demandons donc, et ce sera le sens de nos amendements, que soit maintenu au niveau de 2017 l'engagement financier de la Région pour son agriculture.

Je vous remercie.

M. le Président - Merci, Monsieur COUEILLE.

Madame PIDOUX a la parole.

Mme PIDOUX - Bonjour à tous et à toutes.

Effectivement, nous avons eu plusieurs fois l'occasion de dire que ce budget était un budget de solidarité : solidarité territoriale, solidarité avec nos partenaires économiques et sociaux, solidarité à destination des citoyens.

Dans un contexte financier contraint, que nous avons tous souligné, on peut remarquer que la première force de proposition et d'action est ancrée dans le réel et dans le développement de ses territoires, sans oublier son ADN : la solidarité.

J'ai toujours à cœur de vérifier que nous respectons bien nos engagements de campagne. C'est la première partie pour redorer la démocratie dans notre pays. Nos engagements prioritaires sont maintenus dans ce budget, malgré nos contraintes. Pour moi, c'est déjà une belle réussite et un gage de sérieux vis-à-vis des citoyens.

Autre point : je suis assez surprise que le budget « égalité et démocratie » puisse être prétexte à des envolées lyriques. C'est un budget de 450 000 euros et on nous parle uniquement des questions de démocratie. Or, je suis allée vérifier dans le budget et il est bien précisé que l'on parle également d'égalité.

On nous indique qu'il faudrait mettre ce budget sur l'emploi.

Cela m'intrigue parce que penser une seconde que ne pas lutter pour l'égalité serait contradictoire à lutter pour l'emploi : c'est simplement une incohérence économique. Un rapport de France Stratégie dit bien que lutter contre les discriminations, c'est favoriser une économie plus juste et qui se développerait avec un coût financier avoisinant tout de même, à l'échelle de la France, les 150 milliards d'euros. L'égalité n'est donc pas uniquement une question de solidarité ; visiblement, vous n'êtes pas sensibles à ce seul argument, donc je vous donne également un argument économique qui pourrait satisfaire le plus grand nombre.

Je voudrais répondre au reproche que l'on nous fait concernant un manque d'efficacité de notre action en matière de démocratie participative et d'égalité. Ce budget annonce un plan de démocratie permanente et un plan d'égalité qui sera voté au cours de l'année 2018, donc on ne peut pas juger de l'efficacité d'un plan, alors même qu'il n'est pas encore mis en application. Nous vous donnerons rendez-vous en 2020 pour voir s'il a été efficace ou non.

J'aimerais faire référence à un travail que nous avons accompli en matière de coconstruction. Pour parler du sujet de l'égalité, nous avons réuni dans cet hémicycle plus de 130 personnes qui nous ont fait des propositions. Il y avait des membres du CESER, des partenaires institutionnels, des partenaires économiques et sociaux, ainsi que des citoyens. Ils ont tous été force de propositions importantes. À l'issue de cet échange fructueux qui a duré toute la journée, la représentante de l'AGEFIPH au niveau de la région, qui quitte ses fonctions, m'a dit : *« Je vous remercie parce que l'on sent la sincérité et la volonté de faire naître une dynamique au sein de la Région. »*

En tout cas, c'est l'image que j'en garderai, soit une Région qui se mobilise pour l'égalité, qui ne renie en rien ses convictions, son ADN et qui essaie d'aller jusqu'au bout du sujet.

C'est un sujet qui parle à nos citoyens et qu'ils demandent, donc il est dommage de caricaturer ce beau débat.

M. le Président - Merci, Madame PIDOUX.

Monsieur MOULAY a la parole ; ce sera le dernier intervenant dans le débat général.

M. MOULAY - Chers collègues, 2017 a été l'année du choix. Paris est choisie ville hôte des Jeux Olympiques en 2024 et, depuis 2015, nous sommes tous mobilisés derrière cette candidature. C'est toujours avec cet objectif que nous abordons 2018. Nos objectifs en faveur du sport restent inchangés :

- favoriser le sport pour tous ;

- soutenir le haut niveau, les grands clubs, les clubs élites ;
- contribuer à la présence d'équipements dans l'ensemble du territoire régional ;
- structurer le maillage associatif.

Nous continuerons à tisser des liens et des partenariats renforcés avec les ligues et les comités régionaux afin de leur donner les moyens de fonctionner et de développer leur discipline. Nous avons comme ambition en 2018 de signer avec chaque ligue une convention d'objectifs et de moyens dans laquelle nous mettrons l'accent sur le sport pour tous, dans la perspective des jeux.

Nous continuerons à soutenir plus de 200 manifestations sportives dans l'ensemble du territoire. Elles sont une vitrine, comme le sport de haut niveau. Nous continuerons à soutenir la construction, la réhabilitation, la modernisation, la mise aux normes des équipements sportifs dans le cadre de notre politique d'aménagement du territoire. L'enjeu est toujours de parvenir à mailler le territoire de manière raisonnée afin d'offrir à tous les habitants un accès à une structure sportive.

Nous continuerons aussi notre engagement, dans un contexte contraint, pour l'emploi associatif, au travers du dispositif CAP'Asso.

Monsieur le Président, en visitant sur le terrain chaque semaine des clubs et des associations qui nous demandent toujours de les soutenir dans la structuration et le développement des structures associatives, je constate notre effort pour le sport en 2018, à raison de 20 millions d'euros environ, tout compris, qui permettra d'accompagner le mouvement sportif, les territoires, les ligues, les clubs et les athlètes.

2018, je le disais, c'est la préparation des Jeux 2024, avec une démarche ambitieuse. La Région et ses partenaires se sont positionnés très vite face aux différents enjeux liés à cet événement, notamment dans le cadre de la Conférence régionale du sport que nous avons relancée très rapidement. Avec une nouvelle instance, sous votre impulsion, Monsieur le Président, un comité dédié aux jeux réunira collectivités, métropoles, services de l'État, mouvement du sport, clubs et ligues avec l'objectif de se mettre en ordre de marche pour proposer ensemble une stratégie offensive et claire, adaptée aux atouts de notre territoire face aux différents enjeux liés à Paris, parmi lesquels seront mobilisés :

- l'accueil des délégations sportives et étrangères sur des sites qualitatifs et attractifs ;
- l'accueil de touristes avant, pendant et après les Jeux ;
- la mobilisation des jeunes, des sportifs, des scolaires et des lycéens ;
- l'offre culturelle, l'histoire, le patrimoine de notre région ;
- la coopération internationale ;
- les transports et la mobilité ;
- l'économie.

Notre volonté est de saisir cet événement planétaire pour anticiper et profiter au mieux des retombées économiques pour la vitalité et l'attractivité de notre région.

Pour conclure, Monsieur le Président, je souhaite vous remercier.

Je veux également remercier :

- Madame la ministre des sports Laura FLESSEL ;
- les élus de la Ville de Tours ;
- les élus du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
- mes collègues conseillers régionaux ;
- le public tourangeau ;
- les clubs sportifs pour le soutien apporté au Tour Volley-ball suite aux agissements racistes observés sur un terrain de sport contre un joueur tourangeau.

Les auteurs avaient visiblement oublié l'essence même du sport, la notion première du jeu, les valeurs sportives et les valeurs olympique universelles que nous défendons tous ici, ou presque, auprès de nos jeunes en particulier. Nous avons su, tous ensemble, être derrière le club tourangeau pour faire barrage au racisme dont a été victime un joueur tourangeau. La plus belle victoire est le message « non au racisme » porté par tous pour combattre la haine.

De tels comportements, Monsieur le Président, doivent nous amener à réfléchir plus largement à la façon dont nous voulons vivre notre sport. Quel que soit le terrain, sportif ou non, car le racisme est partout, nous devons lutter inlassablement contre le racisme. Je le dis ici, j'en profite en particulier parce que nous sommes témoins encore aujourd'hui d'agissements contraires à nos valeurs.

Nous devons écarter toutes les menaces, tous les périls et faire que les terrains sportifs, comme partout ailleurs, soient les terrains de tous.

Merci.

M. le Président - Merci, Monsieur MOULAY.

Monsieur COSYNS a souhaité ajouter son nom à celui de son groupe et il a la parole.

M. COSYNS - Je serai vraiment très court.

Monsieur le Président, chers collègues, j'aimerais vous faire trois remarques.

La première concerne la démocratie participative. Ce matin, nous en avons beaucoup parlé. Madame de PÉLICHY a lancé cette affaire et elle lui est revenue très trivialement en pleine figure.

Permettez-moi de vous dire, et je reprendrai les mots de Monsieur GILLE, que ce n'est pas un produit de luxe. Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur, et nous devons rester vigilants à tout instant.

Néanmoins, vous le savez, la démocratie participative s'exerce tous les jours à travers :

- les élections : nous sommes détenteurs de la confiance des gens pour porter leurs préoccupations ;
- les conseils municipaux avec les conseils de jeunes et les aînés ;
- les conseils de quartier ;
- les Pays avec le conseil de développement,
- le GAL qui gère LEADER puisque nous avons un grand nombre de participants privés ;
- les Départements, la Région et le gouvernement, voire l'État par les auditions et les études.

Ce n'est pas pour nous une remise en cause de la démocratie mais, compte tenu de ce que je viens d'évoquer, c'est-à-dire le fait qu'elle s'exerce à chaque instant, l'inscrire dans une stratégie ne me paraît pas nécessaire.

Autre remarque, peut-être plus agréable pour vous : l'inscription de l'étude de préfiguration du PNR Sud Berry.

Je voudrais dire à Monsieur Dominique ROULLET et à Monsieur Philippe FOURNIÉ que, dans le sud du Berry, nous sommes capables de nous entendre, entre le Pays Saint-Amandois et celui de La Châtre, pour porter un projet de PNR dans ces territoires. Là aussi, il faudra une démocratie participative. Nous la demandons ardemment, avec la création d'ateliers de tous les acteurs institutionnels et la consultation des habitants. Nous avons la volonté de valoriser, partager et faire découvrir le patrimoine naturel et la culture de ce territoire.

Merci pour cette inscription.

Enfin, dernier sujet, dont on a parlé très souvent : s'agissant de la DM3, je profite de cette délibération pour aborder à nouveau les problèmes que pose la gestion au quotidien des fonds LEADER.

Il se trouve que tous les dossiers sont bloqués à la DDT par faute de moyens, paraît-il. Au lieu de les gérer au fil de l'eau, nous les retrouvons en fin d'année. Cela peut être assez compliqué pour des dossiers un peu ardues et faire perdre des subventions à nos partenaires ; je pense notamment à la contractualisation de subventions de l'État à travers la DETR.

Monsieur le Président, à un moment ou à un autre, il faudra siffler la fin de la récréation et réunir tous les partenaires afin que nous puissions repartir sur un bon pied et gérer ces fonds dans de très bonnes conditions.

Monsieur le Président, c'est ce que je désirais dire en quelques mots.

Merci.

M. le Président - Merci, Monsieur COSYNS.

Le Vice-président en charge des finances souhaite apporter des précisions aux interpellations et questionnements qui ont été exprimés, ainsi qu'à la structure générale du budget qui vous est présenté.

M. GRICOURT - Monsieur le Président, chers collègues, je commencerai par évoquer la décision modificative n° 3 et les interventions sur les fonds européens FEADER.

Je rappelle, comme le Président l'a dit, que nous avons l'examen en Commission permanente de chacun des dossiers lorsqu'il y a des interventions. Il appartient ensuite à chacun des groupes, à travers leurs élus qui y siègent, de se procurer les informations.

Nous avons un comité de programmation qui se réunit environ tous les deux mois. Si vous en êtes d'accord, je propose que nous vous fassions parvenir ses comptes rendus afin que vous ayez toutes les informations nécessaires relevant de ces politiques européennes.

Sur le fond, cette décision modificative est simplement un ajustement des crédits de paiement relatifs au FEADER et qui nous permettent de rendre compte des dépenses et des recettes de l'année 2017.

Nous avons inscrit au budget primitif un peu plus de 34 millions d'euros de crédits de paiement, avec une répartition que vous avez dans le document. L'attestation transmise par l'agent comptable de l'ASP est établie à 37,240 millions d'euros. C'est plus 3 millions d'euros par rapport aux prévisions et c'est ce chiffre que je veux retenir.

Je vous rappelle que la maquette FEADER est importante puisqu'elle est de 346 millions d'euros. Comme Madame de PÉLICHY l'a rappelé, notre taux d'engagement est de 34 %. Charles FOURNIER l'a dit : à l'occasion du comité de suivi de novembre, en présence de représentants de la Commission européenne, nous avons fait le constat que nous étions les mieux engagés parmi les Régions de France. C'est une satisfaction pour nous tous et pour le travail des services en charge de ces politiques publiques européennes.

Les grandes orientations du programme FEADER, que nous avons fixées à mi-parcours cette année, sont en capacité de mieux répondre aux attentes des porteurs de projet, avec :

- plus 12 millions d'euros pour l'agriculture biologique ; ce n'est pas une décision prise au coin d'un bureau, c'est pour être en capacité de répondre aux demandes très fortes de mutation dans le monde agricole ;
- plus 1,6 million d'euros sur les MAEL ;
- plus 1,9 million d'euros sur le PCAE ;
- plus 2,4 millions d'euros sur le véloroute.

Bref, au total, les engagements seront plus forts là où ils sont attendus dans les territoires et par les porteurs de projet.

Puisque c'est souvent évoqué, je voudrais vous rassurer. À partir de ce constat et des échanges qui ont eu lieu lors de ce comité de suivi, il a été reconfirmé que nous n'avons aucun risque de dégageant d'office. L'année 2018 confirmera l'accélération des engagements de fonds FEADER, après une période très compliquée de gestion de ces fonds, comme l'a rappelé notre collègue Madame RIVET, et ce, non pas du fait des services de la Région mais des problématiques occasionnées par le logiciel de l'ASP. Les retards sont en partie rattrapés et ils le seront complètement au printemps 2018.

Cette dynamique se confirmera et nous aurons l'occasion, chers collègues, de partager de nouveau ce sujet des fonds européens, en particulier FEADER.

Concernant la préparation du budget 2018, je rappellerai quelques points fondamentaux que nous avons eu l'occasion de partager lors du débat d'orientations budgétaires.

Nous traitons du budget primitif qui atteint un niveau record et dépasse pour la première fois 1,4 milliard d'euros. Il marque le fait que notre collectivité est devenue un acteur incontournable dans les territoires. Nous avons nos compétences propres et les compétences supplémentaires transférées par la loi NOTRe. Ce sera à nouveau le cas en 2018, notamment avec le transfert des lignes de trains d'équilibre territoriaux.

Je rappelle le contexte unique, voire historique, de la préparation de ce budget. Lors des orientations budgétaires, j'ai expliqué :

- toutes les incertitudes qui ont pesé sur les dotations de l'État ;
- les annonces contradictoires jusqu'à l'été du président de la République et de son Premier ministre ;
- le plan d'économies de 13 milliards d'euros ;
- les annonces d'abandon de projets, notamment sur les lignes ferroviaires ;
- la suppression du fonds d'accompagnement de la compétence économique qui nous a été annoncée assez tardivement, ce qui nous a contraints à décaler d'un mois notre débat d'orientations budgétaires.

Concernant ce budget, il est important de redire que le profil des ressources régionales est de nouveau profondément modifié. Dans les documents dont vous disposez, les chiffres sont complets, avec :

- la précision du remplacement de la dotation globale de fonctionnement par une fraction de TVA ;
- le transfert des TET et la compensation de l'État à hauteur de 49 millions d'euros en 2018, qui sera dégressive ensuite ;
- une recette de 31 millions d'euros en investissement pour l'acquisition de matériels roulants ;
- la suppression du fonds transitoire en faveur de l'action économique ; ce n'est pas neutre dans nos recettes, puisque cela représente plus de 16 millions d'euros.

Au final, à travers d'autres compensations, 19 millions d'euros manquent en recettes au budget.

Cela nous a contraints à un travail très important dès l'été entre élus en délégation et avec les services afin de parvenir à la construction de ce budget.

Hors transfert de compétences, il confirme les efforts de gestion. Je viens en réponse à Madame GREFF : les dépenses de fonctionnement sont contenues à plus 0,3 % d'augmentation, sans compter les dépenses de personnels, qui sont maîtrisées dans notre collectivité et qui représentent 14 % des dépenses de fonctionnement, contre une moyenne de 16 % dans l'ensemble des Régions de France. De ce point de vue, la démonstration est faite d'une gestion rigoureuse de nos dépenses de gestion.

C'est aussi l'engagement du Président d'un haut niveau d'investissement avec, cette année, un budget à 323 000 euros sur les politiques régionales, sans mettre de côté les plus de 37 millions d'euros au titre de la gestion des fonds européens, les 45 millions d'euros pour l'acquisition de matériels pour les trains d'équilibre territoriaux et 57 millions d'euros de remboursement au capital de la dette. Le niveau d'emprunt augmente pour être en capacité de financer tous ces investissements mais c'est une réponse aux nécessités des territoires et des politiques publiques que nous portons.

En ce qui concerne les fonds, je voudrais répondre à Monsieur CHASSIER : oui, nous sommes tous redevables de l'utilisation des deniers publics. Cela doit s'appliquer à tous les niveaux de l'engagement et de la responsabilité politique. À ce sujet, il faut faire preuve d'un peu d'humilité mais c'est un rôle que votre groupe politique a peut-être oublié ces dernières années, semble-t-il, dans une autre assemblée qui est le Parlement européen. Cependant, dans ce domaine, laissons la justice travailler.

Pour la démocratie, une ambition est portée par cette Majorité sous la délégation de Charles FOURNIER. Nous assumons cette priorité. Les échéances électorales de 2017 ont confirmé que nous avons le devoir, la nécessité de repenser le partage de l'action publique et des responsabilités, et d'inventer de nouvelles manières de concevoir cette participation. Ayant assisté voici un mois à Blois aux conclusions du travail sur l'année écoulée concernant la démocratie permanente, je ne vous cache pas la surprise que j'ai eue de voir une Halle aux grains comble. J'ai pu échanger avec beaucoup de participants et j'ai entendu leur satisfaction ; je pense particulièrement à un maire de l'agglomération blésoise appartenant à votre camp politique, chers collègues de l'UDC, qui était extrêmement satisfait du travail engagé et porté par le Conseil régional.

S'agissant de l'enseignement supérieur, Monsieur MONTILLOT, la baisse du budget investissement n'est pas la traduction d'un désengagement du Conseil régional. Nos engagements restent à la hauteur de ce que nous avons inscrit. Cette diminution du budget investissement se traduit notamment par le décalage de projets et d'opérations inscrits dans le cadre du contrat de plan État-Région ; je pense notamment à un projet que vous connaissez bien, Monsieur MONTILLOT, étant élu de cette métropole orléanaise : je veux parler du projet sur le site dit Madeleine de l'ancien hôpital. Nous sommes bien dans un retard d'engagement lié aux discussions entre la Métropole et l'Université d'Orléans.

Vous avez évoqué le respect des engagements et des référendums, en donnant l'exemple d'une Région voisine pour un référendum qui a eu lieu cette année sur un projet d'aéroport. Dans ce domaine, il ne faut pas oublier l'Histoire. Je me souviens que votre président de la République Nicolas SARKOZY avait fait fi du vote des Français pour ce qui était du référendum européen de 2005. Par conséquent, dans ce domaine, gardons-nous de tout jugement approximatif.

Je regrette que Madame de PÉLICHY, qui représente votre groupe aujourd'hui, en l'absence de Guillaume PELTIER, ait quitté notre hémicycle aussitôt son intervention...

Ah, cela a changé ? Très bien, c'est une coprésidence. Ce n'est pas l'information que nous avions.

En tout cas, je regrette qu'elle n'ait pas assisté au débat, ayant fait le rapport des propos de votre groupe.

Sinon, que dire, Monsieur le Président, chers collègues, sur ce budget 2018 ? En dehors du fait que nous soyons dans un contexte particulier que tout le monde a soulevé, le Président a évoqué les mots et les actions dans son introduction.

Au-delà et malgré les maux (m-a-u-x) liés au contexte plus que les mots (m-o-t-s), ce qui compte, ce sont les actes. Ce budget primitif en est la traduction et la confirmation.

Je retiendrai quelques chiffres qui, à eux seuls, confirment l'ambition de notre Région à travers ce budget 2018.

Je lis, de BP à BP, les augmentations budgétaires par politique publique :

- plus 11 millions d'euros pour les lycées, l'apprentissage et la vie citoyenne ;
- plus 41,6 millions d'euros pour les transports ;
- une quasi-stabilité concernant l'économie, la recherche et la formation professionnelle ;
- plus 3,3 millions d'euros pour les territoires et la transition écologique.

Ce sont les chiffres que je veux retenir. Ils marquent l'ambition portée par notre Région. Comme l'a dit Jean-Patrick GILLE, c'est un budget ambitieux, porteur d'avenir et solidaire. C'est ce qui permet, à notre niveau, de marquer une fois de plus l'ambition portée par François BONNEAU durant la campagne des dernières élections. C'est une Région solidaire de ses territoires dans leur diversité, des métropoles aux territoires ruraux. Nous continuerons à jouer notre rôle d'amortisseur des disparités territoriales, car nous sommes mus par des valeurs d'équité et de justice.

Dans un contexte aussi particulier que celui rappelé, avec les contraintes qui pèsent sur notre collectivité, nous parvenons à maintenir un cap ambitieux.

Depuis deux ans, n'ai-je pas entendu l'expression des différents groupes, notamment de l'UDC, sur la nécessité de poursuivre les efforts de gestion, d'augmenter notre capacité d'investissement ! Je peux répondre : mission remplie.

Oui, ce contexte nous impose responsabilité, courage et ambition. Il n'est pas choquant de se retrouver sur l'essentiel, sans mettre de côté nos différences sur certaines approches des politiques publiques que nous portons. Pour autant, voir votre groupe UDC revendiquer et s'approprier certaines de nos actions m'interroge mais confirme que le sens des décisions que nous portons est le bon.

En conclusion de ce débat, je n'oublie pas de saluer le travail d'analyse du CESER et son rapport sur le budget. J'ai eu l'occasion lundi dernier de venir devant l'assemblée du CESER pour le débat sur ce budget. Je voudrais saluer ce travail et relever le sérieux des analyses, avec objectivité, sur le budget primitif 2018 de notre assemblée.

Je voudrais aussi saluer l'analyse objective et responsable faite par les élus de la Droite et du Centre. Au bout du compte, je retiens vos réserves sur un seul point : l'engagement de notre Région sur la démocratie permanente et l'égalité, avec 450 000 euros sur 1,4 milliard d'euros. On peut dire que, pour l'essentiel, vous reconnaissez la bonne gestion et les choix de notre Majorité au service de notre région.

Le Président a évoqué le vent de face que nous devons affronter. On pourrait le qualifier de vent contraire, comme celui qui vient percuter des éoliennes dans notre région. Néanmoins, il nous donne encore plus d'énergie pour affronter les tempêtes et mener de façon durable le paquebot Région vers le cap fixé par François BONNEAU, notre Président, et notre Majorité.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président, en réponse aux questions et en conclusion de ce débat, avant d'examiner les amendements.

M. le Président - Merci, Monsieur le Premier Vice-président.

Monsieur FORISSIER demande la parole.

M. FORISSIER - Avant une demande, je ferai une petite remarque à notre ami Marc GRICOURT pour lui dire que, si la Droite et le centre (l'UDC) ont toujours souhaité être constructifs et dans une démarche de proposition, cela ne veut pas dire pour autant que nous sommes entrés dans votre Majorité, comme vous semblez essayer de l'obtenir. Nous avons évidemment des différences de fond ; nous aurons l'occasion d'y revenir.

Il n'y a pas que la démocratie participative mais nous avons dit clairement que nous étions conscients de l'effort demandé à la Région, et aux Régions d'une manière générale, par la baisse des dotations de l'État qui a été accélérée et brutale et qui met notre Conseil régional dans une difficulté et une pression budgétaire claires.

Comme nous sommes positifs et réalistes, nous avons une position qui est l'abstention mais nous restons extrêmement vigilants, Monsieur GRICOURT.

J'ajoute, comme vous l'avez fait remarquer vous-même, que nous sommes très heureux que la Majorité du Conseil régional ait repris autant de propositions formulées par l'UDC depuis deux ans. Nous continuerons à vous nourrir de nos idées et de nos réflexions.

Par ailleurs, Monsieur le Président, je voudrais demander, au nom de notre groupe, une suspension de séance. Nous avons reçu plusieurs amendements hier soir tard et nous souhaiterions en discuter quelques instants à l'intérieur de notre groupe. Peut-être que ce sera le cas pour d'autres également.

M. le Président - Cette suspension de séance est de droit et elle est accordée. Je souhaite qu'elle n'aille pas au-delà de 20 minutes, de manière que nous puissions ensuite revenir sur la présentation des amendements, leur vote et le vote de la DM 3 et du budget.

Merci.

(La séance, suspendue à 12 heures 21, est reprise à 12 heures 49)

M. le Président - Pour poursuivre la chronologie de notre budget, nous allons tout d'abord mettre aux voix la décision modificative n° 3 présentée par Madame la Rapporteuse, qui a été débattue et qui a fait l'objet d'échanges ici même. Nous passerons ensuite aux amendements du projet de budget et au vote du budget.

Je mets la DM3 aux voix.

(Mis aux voix, le rapport est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste

Contre : Front National

Abstention : Union de la Droite et du Centre / Madame RAIMBAULT

M. le Président - S'agissant du budget primitif 2018, j'ai été destinataire de plusieurs amendements.

À la suite de l'échange que nous avons eu avec les présidents de groupe ce matin, je vous propose qu'ils soient présentés de manière regroupée par le groupe qui les dépose et débattus de même. Le vote interviendra à travers une individualisation, comme le veut notre règlement.

En accomplissant un travail de regroupement des amendements, j'observe que, dans les documents qui m'ont été transmis, les amendements n° 13, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 du groupe Front National ont tous trait à remettre au niveau du BP nos politiques économiques.

Je propose donc, s'agissant de ces politiques économiques, que le groupe Front National présente les amendements dont je viens de donner la liste. Ensuite, nous aurons la prise de position de l'ensemble avec, chaque fois, une intervention par groupe et pas d'échanges. Nous les voterons un par un, puis nous passerons au groupe suivant.

Êtes-vous d'accord sur la méthode ?

(Approbation de l'assemblée)

Qui présente ce premier groupe d'amendements pour le Front National ? Ce sera Monsieur CHASSIER.

Nous sommes bien d'accord, Monsieur CHASSIER ? Il s'agit des n° 13, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 qui touchent aux politiques économiques.

Monsieur CHASSIER, vous avez la parole.

AMENDEMENTS 13, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 ET 26 **PRESENTES PAR LE GROUPE FRONT NATIONAL**

M. CHASSIER - Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais essayer techniquement de regrouper. Malgré tout, il s'agit de deux sujets un peu différents.

Certains amendements, à savoir les n° 13, 14, 17 puis de 19 à 26, tous dans le domaine du développement économique, visent un peu le même objectif. Dans le rapport de présentation du budget, vous indiquez que certains crédits ont été revus à la baisse, pour prendre en compte le désengagement de l'État dans le financement de la compétence exclusive des Régions en matière de développement économique. Cela fait partie des légères baisses décidées pour répartir ce désengagement de l'État.

Pour ces amendements qui concernent plusieurs politiques, nous proposons simplement de rétablir au niveau du BP 2017 les crédits en question :

- l'amendement n° 13 concerne les plateformes d'initiatives ;
- le n° 14 : la promotion de l'artisanat ;
- le n° 17 : les aides à la création ;
- le n° 19 : le soutien aux programmes de Recherche & Développement des pôles de compétitivité ;
- le n° 20 : l'animation des pôles de compétitivité ;
- le n° 21 : l'appui à l'emploi et à l'installation.

Les amendements suivants concernent les CAP'Conversion, les CAP'Filières, les CAP'Hébergement et les bourses doctorales, pour résumer. Je traiterai à part le n° 15 et le n° 16 ; le n° 18 est un autre sujet.

Nous proposons de rétablir le niveau des crédits de 2017 sur tous ces programmes. L'ensemble de nos amendements est équilibré puisqu'il y a des plus et des moins. Globalement, nous arrivons même à un moins que nous ajustons au final sur le recours à l'emprunt.

Je n'ai pas évoqué les deux qui étaient particuliers.

Pour le n° 18, nous faisons la même remarque tous les ans : il s'agit des subventions au comité des organisations syndicales de salariés qui fait partie du « développement et adaptation des entreprises ». Cela ne nous paraît pas être tout à fait l'endroit pour placer ce genre de programme.

C'est dit dans l'exposé des motifs : nous considérons que ces organisations sont partenaires avec les Régions *via* leur représentation au CESER. Lorsqu'elles sont convoquées à des instances, elles peuvent être défrayées. Cette subvention, qui s'apparente à une subvention de fonctionnement, est certes possible mais ne nous semble pas ressortir du domaine de la Région.

Je demanderai à mon collègue Daniel FRACZAK de prendre le relais pour le n° 15 et le n° 16 qui concernent l'économie sociale et solidaire.

M. le Président - Monsieur CHASSIER, je considère, pour la clarté de nos débats, que vous avez soutenu les amendements 13, 14, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 et l'amendement 18. Les autres feront l'objet d'une présentation ultérieure.

J'ouvre à l'expression des groupes sur ces amendements.

Pour le groupe les écologistes, ce sera Monsieur FOURNIER.

Monsieur FOURNIER, vous avez la parole.

M. Charles FOURNIER - En préambule, finalement, notre budget 2017 n'était pas si mal ! Vous auriez pu le soutenir puisque vous rétablissez à peu près tous les éléments du budget 2017 en matière d'économie. Je me rappelle que vous aviez été beaucoup plus critiques sur ce volet à cette occasion.

Au-delà de ce petit clin d'œil, l'impact des décisions de l'État tombait directement sur l'économie. Autrement dit, les 16 millions d'euros sont un fonds de compensation du fait que nous avons récupéré la responsabilité de l'économie. C'est donc normal et nous n'avons pas mis tout l'effort sur ce domaine, nous l'avons mis aussi sur d'autres sujets.

Évidemment, nous rejeterons l'ensemble de vos amendements pour cette raison.

Deuxième élément : il ne faut pas avoir une vision étriquée de l'économie qui serait simplement le budget de l'économie, c'est-à-dire que les aides directes à l'économie seraient de l'économie. Celle-ci prend nombre de formes différentes : elle est présente au travers de nos engagements dans les CRST et quand nous soutenons les associations qui sont aussi des consommateurs dans les territoires, qui font des investissements et ont un impact direct sur l'économie des territoires.

Vous avez une vision qui me semble passée de ce que peut être une dynamique économique.

Je remarque au passage que vous êtes les porte-parole des pauvres et des ouvriers mais, chaque fois, vous ne voulez pas de l'économie sociale et solidaire parce que l'un des amendements vise à réduire les dépenses en la matière. Vous ne faites pas la promotion du dialogue social, alors que notre soutien aux organisations salariées vise à le permettre, ainsi que l'implication dans tous les moments de discussion. Ce n'est pas en tant que représentant du CESER que ce dialogue social peut exister, ce serait une confusion des genres.

Si nous soutenons ces organisations, c'est pour leur permettre de participer à ce que l'on appelle le quadripartisme qui fait, je crois, beaucoup avancer les questions justement parce que nous avons tout le monde dans le tour de table. Dans de nombreux organismes et à de nombreux moments, nous avons besoin de cette présence.

Pour toutes ces raisons, nous rejeterons l'ensemble de vos amendements, qu'il s'agisse de ceux liés au rétablissement des budgets économiques ou ceux liés à l'économie sociale et solidaire et aux syndicats.

M. le Président - Merci, Monsieur FOURNIER.

Monsieur HUWART, pour le groupe Socialiste, Radical et Démocrate, vous avez la parole.

M. HUWART - Je noterai simplement le grand paradoxe entre votre propos introductif sur le budget et la défense des amendements. Vous avez tout de même passé cinq minutes à dénoncer le désengagement de l'État dans la présentation du budget et vous déposez des amendements dont le but est très strictement de compenser intégralement, sans aucune modification, la totalité du désengagement de l'État.

Là-dessus, si je partage la volonté de protéger au maximum le budget économique, et ce pour des raisons évidentes, je ne peux que vous dire qu'il n'est pas très réaliste comme signal politique de donner le sentiment à l'État que, quelles que soient les décisions futures – et en matière de désengagement, il faut parler au futur plus qu'au passé simple ou à l'imparfait –, la Région se portera garante de la totalité des dépenses, de toute façon.

S'agissant des décisions telles que vous les présentez, je distingue deux paquets.

Premièrement, au sujet du niveau d'implication et de mobilisation de la Région par rapport au budget économique, je vous redis ma conviction : nous avons procédé à un ciblage et une petite rétractation des aides directes sur les crédits régionaux. Celle-ci sera très largement compensée par le fait que nous avons investi, et nous allons continuer, sur des fonds d'investissement, des fonds cogérés avec la BPI et la société d'économie mixte patrimoniale. Les crédits mis à la disposition des entreprises et des projets économiques sur ces outils sont beaucoup plus importants, et se chiffrent en dizaines de millions d'euros, que les 2 ou 3 millions d'euros que nous resserrons sur les crédits régionaux.

Deuxièmement, nous mobiliserons plus de fonds européens sur les gros projets industriels. Pour tout ce qui concerne les TPE, l'artisanat et globalement les petits projets économiques, nous sanctuariserons les lignes budgétaires.

Normalement, 2018 sera encore une année où la Région montera en puissance en matière de soutien et d'accompagnement des entreprises. En ce qui concerne les acteurs de l'écosystème d'accompagnement des entreprises (les plateformes initiatives, les chambres consulaires et autres), nous menons une discussion, et nous continuerons, pour réduire et aménager des marges d'économies avec ces organismes. Or, ce n'est même pas la conséquence du désengagement de l'État car c'est un élément que nous avons déjà annoncé l'année dernière.

Par exemple, nous avons une politique ancienne de la Région de soutien aux plateformes d'initiatives et nous avons récupéré six politiques départementales en la matière. Dans l'addition des six politiques départementales et de la politique régionale, n'y a-t-il pas matière à faire jouer des économies d'échelle et des mutualisations pour dégager, sur la totalité de la somme que nous leur affectons, 10 % d'économies qui serviront à financer des projets nouveaux ? Je crois qu'il y a largement possibilité de le faire ; c'est la nature du dialogue que nous avons engagé avec tous ces organismes et en pleine coopération et compréhension, sans aucune difficulté.

Là encore, s'agissant du budget économique, nous sommes, si ce n'est sur une stabilité du dispositif, du moins sur la poursuite d'une amélioration et d'une montée en puissance qui s'adaptent aux décisions de l'État que, par ailleurs, nous regrettons.

M. le Président - Merci.

Monsieur FORISSIER, vous avez la parole.

M. FORISSIER - Je soulignerai quelques éléments simples de position de notre groupe sur ces amendements.

Il s'agit essentiellement d'une posture politique : on fait 31 amendements, qui arrivent au dernier moment, sur des sujets sur lesquels existe un grand consensus dans cet hémicycle, à savoir le soutien à l'économie puisque c'est ce qui est rétabli en termes de crédits, le soutien aux CAP'Filières agricoles, etc.

Après, on peut discuter sur les choix derrière ces amendements.

En tout cas, nous considérons que cette posture politique ne peut pas faire l'objet d'un soutien, globalement, d'autant que cela ne se traduit pas, en réalité, par des propositions en structure. Il n'y a pas de choix politique, de modifications profondes de la politique de la Majorité dans la structuration de ce budget, c'est simplement le rétablissement de certains crédits.

J'ajoute que tout cela se traduit dans les amendements présentés par le FN par une augmentation de l'emprunt ; c'est une raison nécessaire pour nous au fait que nous ne soutiendrons pas ces amendements, à part une exception sur laquelle je reviendrai.

Je suis désolé mais c'est ainsi que cela se traduit dans vos amendements.

J'ajouterai que cela se traduit aussi par la suppression de certaines politiques et nous ne sommes pas d'accord, par exemple pour la coopération internationale. Je ne vais pas entrer dans le détail.

À la fois sur la posture politique et sur les moyens techniques proposés par ces amendements, nous ne pouvons pas apporter notre voix favorable, donc nous serons contre.

Il y a une exception pour l'amendement n° 18. Nous le faisons par cohérence, d'une part, avec les positions que nous avons toujours défendues et prises auparavant et, d'autre part, parce qu'en l'occurrence, il ne s'agit pas de transférer sur l'emprunt ou sur d'autres économies mais simplement de supprimer des crédits.

En tant qu'ancien chef d'entreprise, j'ai toujours eu beaucoup de relations avec les partenaires sociaux et notamment avec les syndicats mais nous pensons que ce n'est pas au Conseil régional de financer le fonctionnement des organisations syndicales, ou patronales d'ailleurs. Ce n'est pas son rôle.

Nous avons toujours eu cette position, dans le plus grand respect des uns et des autres. Par conséquent, par cohérence et parce qu'il s'agit d'une suppression de crédits, nous aurons, comme nous l'avons fait par le passé, un vote pour sur cet amendement.

M. le Président - Merci.

Pour ce premier bloc d'amendements, les votes sont individualisants. Nous allons procéder au vote et nous pourrions prendre toutes les nuances qui se sont exprimées à l'instant.

Je mets aux voix l'amendement n° 13.

(Mis aux voix, l'amendement n° 13 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Union de la Droite et du Centre / Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste
Pour : Front National
Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Pour l'amendement n° 14, y a-t-il un même vote ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 14 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Union de la Droite et du Centre / Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste
Pour : Front National
Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Pour l'amendement n° 17, y a-t-il un même vote ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 17 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Union de la Droite et du Centre / Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste
Pour : Front National
Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Pour l'amendement n° 19, y a-t-il un même vote ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 19 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Union de la Droite et du Centre / Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste
Pour : Front National
Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Pour l'amendement n° 20, y a-t-il un même vote ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 20 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Union de la Droite et du Centre / Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Pour l'amendement n° 21, même vote ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 21 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Union de la Droite et du Centre / Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - L'amendement n° 22 ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 22 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Union de la Droite et du Centre / Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - L'amendement n° 23, même vote ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 23 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Union de la Droite et du Centre / Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - L'amendement n° 24, même vote ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 24 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Union de la Droite et du Centre / Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - L'amendement n° 25, même vote ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 25 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Union de la Droite et du Centre / Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - L'amendement n° 26, même vote ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 26 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Union de la Droite et du Centre / Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Un amendement a été associé à ce premier groupe par Monsieur CHASSIER : il s'agit du n° 18. Il vient de faire l'objet d'une expression particulière du groupe UDC, donc je l'isole.

Je mets aux voix l'amendement n° 18.

(Mis aux voix, l'amendement n° 18 du groupe Front National est rejeté)

Contre : / Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste

Pour : Front National / Union de la Droite et du Centre / Madame RAIMBAULT

M. le Président - Autre groupe d'amendements présentés par le Front National : les n° 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 qui touchent aux dispositifs internationaux et européens.

Monsieur CHASSIER, je vous invite à les présenter.

AMENDEMENTS 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 ET 12 PRESENTES PAR LE GROUPE FRONT NATIONAL

M. CHASSIER - Monsieur le Président, je vais les présenter de façon globale, en effet, puisqu'il s'agit de coopération décentralisée, de solidarité internationale et citoyenne, européenne, etc.

En ce qui concerne la coopération décentralisée, nous considérons, même si la loi nous y autorise, que la coopération internationale relève des compétences régaliennes de l'État, qui définit le cadre de nos relations internationales dont les politiques de coopération, au cas par cas, dépendent de façon assez étroite. Pour certains pays, j'imagine mal que la Région pourrait coopérer.

Ces relations internationales relèvent d'une vision stratégique d'ensemble au niveau de l'État.

Or, je le dis dans l'exposé des motifs, la Région n'est ni l'État, ni une ONG : chacun son rôle et chacun sa mission. Nous proposons donc de supprimer plusieurs lignes de crédits sur la mise en œuvre des accords de coopération.

En ce qui concerne les actions de sensibilisation à la citoyenneté européenne, le montant est modeste, avec 36 000 euros, mais il s'agit de communication, et nous ajoutons « *non contradictoire* », sur les questions européennes et internationales, ce qui relève de l'engagement en faveur de politiques qui ne sont pas forcément partagées par l'ensemble de nos concitoyens. Cela relève donc des opinions personnelles et c'est une manière d'influencer les jeunes pour les amener à partager le point de vue politique dominant, ce qui ne nous paraît pas acceptable avec de l'argent public.

Nous avons la même chose avec la solidarité internationale, etc.

En ce qui concerne les programmes d'urgence, nous avons toujours voté en faveur de l'aide humanitaire d'urgence mais c'est l'inscription dans ce chapitre qui nous pose problème. On trouve 1 million d'euros en « dépenses imprévues » prévues au budget : c'est dans ces crédits que l'on peut puiser l'aide humanitaire d'urgence.

Cela a été dit et nous avons eu l'occasion de le voir récemment en Commission permanente : je crains qu'il s'agisse de crédits pour accompagner cette aide d'urgence et dans ce que l'on appelle la post-urgence, qui est une autre politique ne relevant pas non plus de la Région.

Je ne vais pas tout détailler, vous comprenez l'idée générale. Nous nous sommes déjà exprimés plusieurs fois sur le sujet, sur cette coopération internationale qui n'est pas de la compétence de la Région, à notre sens.

M. le Président - Merci.

Sur ces amendements 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12, tels que présentés par Monsieur CHASSIER à l'instant, j'ouvre la discussion.

Pour l'intervention des groupes, Monsieur Charles FOURNIER, vous avez la parole.

M. Charles FOURNIER - Je vais intervenir comme représentant du groupe et comme Vice-président en charge du sujet mais ce sera pareil pour Olivier FRÉZOT, en tant que conseiller délégué et, j'imagine, représentant du groupe.

C'est un classique : à chaque budget, vous proposez de supprimer toute la politique de coopération, qu'elle soit européenne ou internationale.

Vous considérez que c'est une compétence régaliennne mais cette question est réglée depuis longtemps. Chaque niveau de collectivité peut engager des coopérations. Cela s'appelle aussi la décentralisation et c'est un moyen de l'appuyer dans d'autres pays et de faire bouger des lignes quant à des pouvoirs centraux et autoritaires. C'est une valeur largement partagée, sauf par vous, donc vous êtes extrêmement minoritaires sur cette question.

S'engager dans la coopération, c'est avoir un acte de solidarité avec d'autres territoires, de collectivité à collectivité, chacun dans ses responsabilités. Vous verrez que la stratégie qui sera soumise cet après-midi au vote porte l'idée d'une meilleure articulation entre ces échelons parce que le seul point sur lequel je pourrais vous concéder une réflexion est que cela doit être articulé. Ce n'est pas chacun dans son coin, sans tenir compte des autres niveaux d'échanges. Il nous faut mieux articuler ces interventions.

Concernant la citoyenneté européenne, vous la réduisez à la propagande ; vous n'avez pas employé le mot mais on sentait qu'il était largement présent. On peut tout à fait être en désaccord avec des fonctionnements de l'Union européenne et divers aspects et, pour autant, promouvoir cette citoyenneté européenne et, plus largement, une citoyenneté mondiale, sans qu'il y ait une quelconque propagande. Il s'agit plutôt de promouvoir non pas le repli sur soi mais le vivre-ensemble à toutes les échelles, qu'elle soit locale, nationale, européenne ou internationale.

À vouloir systématiquement opposer ces niveaux de citoyenneté, finalement, vous prônez plutôt le retour au repli. C'est en contradiction avec ce que nous pensons.

D'ailleurs, je vous le dis tout de suite, le 14 février se tiendra une journée dans cette Région pour parler d'Europe. C'est largement ouvert, venez exprimer vos positions sur l'Europe, il n'y a aucune difficulté, bien au contraire ! Eu égard à la situation, il est urgent que nous puissions entendre tous les points de vue sur l'Europe, y compris le vôtre, et que le débat réel et sincère puisse exister.

Autre élément : vous dites que vous soutenez tout le temps la solidarité mais ce n'est pas vrai. Je voudrais vous rappeler votre vote contre une aide en Syrie que nous avons proposée en Commission permanente en disant que ce n'était pas le bon endroit et que cela ne correspondait pas à la position que vous aviez sur la situation en Syrie. C'était le fond de votre positionnement.

Je voudrais rappeler également, en ce qui concerne l'aide humanitaire, que ce n'est pas forcément dans l'aide d'urgence que se situent les besoins économiques ; c'est justement dans l'aide de post-urgence. Dans l'urgence, une présence est nécessaire mais les ONG savent faire. C'est souvent dans la phase où il faut reconstruire, ce qui est tout de suite après l'urgence, que se trouvent les besoins.

Notre Région y intervient. Vous verrez que, dans le nouveau cadre, nous proposons même plutôt d'aller sur ce terrain et, lorsque c'est possible, de mobiliser des ONG de notre territoire – pourvu qu'elles soient soutenues financièrement par ailleurs car vous sabrez régulièrement les subventions aux associations – pour qu'elles puissent intervenir dans cette post-urgence.

Dernier élément, que vous n'avez pas évoqué : dans votre amendement sur l'association Centraider, vous parlez d'une association politique. C'est très mal connaître Centraider qui réunit des collectivités de toute obédience politique, des entreprises, des ONG. Vous parlez par méconnaissance. S'ils entendent la lecture que vous en faites, tout ce qui est politique, c'est tout ce qui ne vous correspond pas.

Dans les villes dont vous avez la responsabilité, je pourrais faire une longue liste des choix très politiques que vous faites dans les contrats que vous passez avec des entreprises, avec des acteurs. Nous n'avons pas de leçons à recevoir sur cette question. Il est très malvenu d'avoir identifié Centraider comme un réseau politique. C'est leur faire injure par rapport au travail de grande qualité qu'ils mènent dans notre région.

Évidemment, nous rejeterons tous ces amendements.

M. le Président - Merci.

Monsieur FRÉZOT, pour le groupe SRD, vous avez la parole.

M. FRÉZOT - Monsieur le Président, chers collègues, je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit sur l'aide humanitaire d'urgence. Souvent, quand il se passe une catastrophe, ce n'est pas de liquidités dont les acteurs de terrain ont besoin mais de projets, après.

Monsieur, vous proposez sept amendements, soit un abaissement de 1,365 million d'euros. C'est peu près le budget de l'action internationale de la Région. Vous proposez donc de supprimer cette politique.

Je salue en tout cas votre constance qui, malheureusement, confine à l'obsession paranoïaque en ce qui concerne le conditionnement des jeunes que vous évoquez.

Vous pensez que l'action extérieure est une coquetterie et qu'elle est sans impact sur notre territoire.

Sur le territoire, le budget de l'action extérieure est un levier. Quand on finance un volontaire en Inde, ce sont de nombreux acteurs de la culture de notre territoire qui se mettent en mouvement ici et là-bas.

Il suffit de voir une autre invitation : le 6 octobre dernier, nous avons eu – et cela se reproduira, je vous rassure – une Journée de coopération avec l'Inde à l'Astrolabe à Orléans, ouverte à tous, pour voir les cercles de la jeunesse mis en mouvement autour des actions : reportage des élèves de Polytech sur la mobilité, communication de Centraider, concerts ouverts à tous dans le programme de l'Astrolabe. Ce sont des étudiants en hôtellerie dont les référentiels sont bousculés, une communauté scientifique autour de l'eau qui rayonne au-delà de notre territoire, ce qui est une condition nécessaire à leur existence demain.

La coopération est aussi le rayonnement intérieur dans notre territoire.

Finalement, il manque peut-être de la communication, peut-être faudra-t-il un plus grand budget encore pour faire plus de dissémination : c'est peut-être le bout de votre raisonnement !

Dans le fond, nous vivons dans ce petit bout à l'extrémité de l'Asie, ce petit appendice qu'est l'Europe. Si vous croyez qu'une France ou une Europe, en forme de petite Suisse, est figée dans le temps, je n'y crois pas. En plus, les options militaires, économiques, sociales et, par conséquent, climatiques des autres Régions du monde ne nous laisseront pas cette option.

Comme les solutions sont collectives, à mon sens, nous ne nous sauverons pas tout seuls dans un monde brutal. Je crois à l'échange, à la construction par le partage et la connaissance de l'autre. Nous croyons que notre jeunesse s'émancipera au contact de l'autre et cela passe par une action extérieure à notre collectivité, construite dans la durée.

Je vous remercie.

M. le Président - Merci, Monsieur FRÉZOT.

Monsieur FORISSIER, pour le groupe UDC, vous avez la parole.

M. FORISSIER - Quelques mots pour dire que nous voterons contre cet ensemble d'amendements parce que nous considérons qu'il y a plus de la posture politique qu'un vrai projet de fond et de proposition.

Je dois ajouter que, sur ces sujets, il est un peu surprenant que l'on puisse jeter aux orties toute coopération internationale de la part d'une collectivité comme la nôtre. Dans quel monde vit-on ? Cela a été dit sur d'autres bancs. Même si nous ne partageons pas tout, nous avons au moins des éléments de bon sens qui nous rassemblent.

J'observe que la politique des jumelages entre les collectivités, entre les communes en particulier, qui est très ancienne dans notre pays, qui a donné lieu à énormément de réalisations, a eu beaucoup de conséquences sur les coopérations, simplement à l'échelle européenne pour ne parler que de ce niveau, et beaucoup de conséquences sur la formation de nos jeunes, depuis des générations. Je le vois, y compris dans ma collectivité dont j'ai été maire pendant longtemps, avec l'Italie.

Si cette logique d'ouverture au monde n'est pas accompagnée d'excès budgétaires, mais je ne pense pas que l'on puisse le dire concernant notre collectivité, elle est une évidence, une réalité et elle est nécessaire.

Nous ne pouvons pas accompagner la logique qui se cache derrière ces amendements et qui, au fond, est une espèce d'illusion du « recroquevillement » sur soi-même dont nous ne partageons évidemment pas, à l'UDC, cette approche.

Je voudrais ajouter un point que je trouve un peu choquant.

Monsieur CHASSIER, vous avez dit que vous aviez voté toutes les aides d'urgence mais je suis désolé de devoir vous rappeler que ce n'est pas le cas. J'ai le souvenir, voilà à peine un an, d'un vote sur le Népal, d'un complément de subvention d'urgence qui était absolument nécessaire simplement pour rétablir l'équité en termes de soutien avec ce qui avait été fait pour l'Équateur dans les mêmes conditions : vous aviez voté contre. Vous aviez pourtant de bonnes raisons de voter pour.

Je pense que cette posture politique abrite des dérapages que nous ne pouvons pas accepter.

Nous voterons contre, bien sûr.

M. le Président - Je mets donc aux voix les amendements du groupe Front National présentés par Monsieur CHASSIER.

L'amendement n° 5 ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 5 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologistes / Union de la Droite et du Centre
Pour : Front National

M. le Président - Pour l'amendement n° 6, y a-t-il un même vote ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 6 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre
Pour : Front National
Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Pour l'amendement n° 7, y a-t-il un même vote ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 7 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre
Pour : Front National
Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Pour l'amendement n° 8, y a-t-il un même vote ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 8 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre
Pour : Front National
Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Pour l'amendement n° 9, y a-t-il un même vote ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 9 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Pour l'amendement n° 10, même vote ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 10 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Amendement n° 11, même vote ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 11 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Amendement n° 12, même vote ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 12 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Toujours conformément aux regroupements que nous avons opérés et qui ont été validés par la commission des présidents ce matin, pour les amendements 2, 3 et 4 du groupe Front National, qui touchent à la préservation des ressources, j'invite Monsieur CHASSIER à les présenter.

Vous avez la parole.

AMENDEMENTS 2, 3 ET 4 PRESENTES **PAR LE GROUPE FRONT NATIONAL**

M. CHASSIER - Je voudrais faire une petite mise au point parce qu'une erreur a été énoncée.

Si l'on fait la somme de l'ensemble des amendements que nous proposons, nous n'augmentons pas le recours à l'emprunt mais nous le diminuons d'un peu plus de 7 millions d'euros. Il faut quand même savoir faire une addition et une soustraction !

(Applaudissements)

Cela concerne trois programmes sur lesquels nous proposons globalement des réductions de crédits.

L'amendement n° 2 concerne les écofestivals. C'est très sympathique : « sensibilisation et préservation des ressources ». Il s'agit essentiellement de manifestations de mobilisation pour l'écologie.

Nous estimons que ces événements, récurrents car nous les voyons revenir tous les ans – on nous demande d'ailleurs très souvent les crédits *a posteriori* –, pourraient avoir une part d'autofinancement plus importante quand il s'agit de petites fêtes locales où l'on déjeune ensemble, avec des « produits fort sympathiques mais on peut tout de même demander une petite contribution ». Il y a la part de la Région mais également les collectivités locales et certaines de ces manifestations sont subventionnées pratiquement à 100 %, pour un impact qui me semble limité en termes de sensibilisation et de préservation des ressources.

Nous proposons simplement de réduire l'enveloppe de 150 000 à 100 000 euros, puisque vous avez dit que nous avons des difficultés budgétaires.

L'amendement n° 3 concerne les Agendas 21 locaux, nous en avons parlé souvent, cela commence à être vieux, cette affaire est un peu datée. Nous avons toujours contesté l'utilité et la pertinence de ces catalogues de bonnes intentions, de ces documents le plus souvent purement déclaratifs et qui permettent de faire travailler des prestataires spécialistes et consultants en la matière. Je pense que les collectivités ou les groupements de collectivités peuvent s'associer et sont capables de trouver par elles-mêmes les bonnes pratiques sans avoir recours à ce genre de dispositif.

Là, nous proposons la suppression des crédits.

L'amendement n° 4 concerne toujours le programme de « sensibilisation et préservation des ressources » mais pour Écopôle. Dans la logique budgétaire, dans la mesure où nous sommes toujours dans la phase de préfiguration et d'étude, et qu'il n'y a pas vraiment de nouveautés, nous demandons simplement le maintien des crédits à hauteur de ceux de l'année 2017, ce qui ne nous paraît pas extraordinaire.

M. le Président - Merci, Monsieur CHASSIER, pour la présentation de ces amendements 2, 3 et 4.

Qui souhaite s'exprimer pour le groupe les Écologistes ?

Monsieur FAUCHEUX, vous avez la parole.

M. FAUCHEUX - Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole.

Sur ces trois amendements, que nous n'allons pas voter, j'ai trois éléments à dire.

Pour le premier qui concerne la mobilisation citoyenne pour l'écologie, les mots ont un sens et il ne s'agit pas seulement de financer des écofestivals. Ce sont bien des manifestations de mobilisation pour l'écologie qui sont tout à fait reliées à la démarche de mobilisation citoyenne. Nous sommes persuadés que c'est en permettant aux citoyens de se mobiliser sur les enjeux environnementaux que nous parviendrons à construire une société un peu plus durable.

Vous caricaturez un peu ce type de manifestations, peut-être parce que vous ne les connaissez pas bien.

Tout d'abord, on y retrouve une part de bénévolat extrêmement importante. La plupart de ces manifestations sont organisées par des associations avec des bénévoles. Si ces personnes étaient salariées, nous aurions des budgets beaucoup plus importants.

Après, vous pouvez toujours y participer pour regarder ce que c'est. Si vous pensez que ce sont des petits pique-niques où nous payons le repas, vous êtes un peu à côté du sujet. Des commissions permettent de présenter les projets et vous avez des élus qui y participent. Je ne crois pas que l'on ait présenté un pique-nique, à quelque moment que ce soit !

Le deuxième amendement porte sur les Agendas 21. Je suis persuadé que nous avons besoin d'un outil de pilotage des collectivités. Pour ce faire, les Agendas 21 ne sont pas des outils parfaits, c'est certain, mais c'est au moins une démarche permettant à une collectivité de se poser des questions et de se mettre en mouvement pour avancer sur les différentes dimensions du développement durable. Il est vrai que, souvent, des prestataires extérieurs viennent aider la collectivité. C'est utile et cela permet de progresser.

Pour le budget 2018, il s'agit essentiellement de financer des opérations qui sont déjà engagées. Nous allons évidemment les honorer mais nous réfléchissons sur l'année à une évolution du dispositif. Voici une dizaine ou une quinzaine d'années, il était très novateur d'accompagner les Agendas 21. Maintenant, ils sont présents dans la plupart des Pays. Nous devons réfléchir à une évolution du dispositif et c'est ce que nous ferons dans l'année 2018.

Le troisième amendement concerne l'Écopôle. Je pense que vous n'avez pas compris : l'augmentation du budget correspond au fait que nous allons toucher un financement de l'Agence française pour la biodiversité, qui passe par la Région et permet d'augmenter la capacité d'action de l'Écopôle pour le transformer en Agence régionale pour la biodiversité. Cela a été évoqué en commission mais, visiblement, les informations ne vous sont pas parvenues.

M. le Président - Merci.

Monsieur Charles GIRARDIN, vous avez la parole.

M. GIRARDIN - Je vais rejoindre les propos de Benoît FAUCHEUX, auxquels nous nous associerons.

Je note que vous contestez les mesures prises mais vous n'apportez pas vraiment la démonstration contraire, ni qu'à défaut de ces mesures, la situation serait meilleure.

Il s'agit de sujets assez importants traités au niveau mondial – je ne vais pas rappeler toutes les mesures prises – et au niveau européen. Ces mesures sont également traitées à d'autres niveaux, qu'ils soient nationaux, régionaux, territoriaux ou à l'échelle d'une ville.

L'environnement n'est pas un domaine accessoire qui n'en toucherait aucun autre. Non, ce sont des mesures transversales qui touchent l'économie, l'agriculture, le tourisme, la santé et bien d'autres secteurs. On ne peut pas simplement dire que l'on ne doit pas prêter attention aux mesures de sensibilisation et d'information, ni que cela ne nous concerne pas et qu'elles doivent être traitées en d'autres lieux, sous d'autres cieux.

Je dirai même qu'il s'agit de mesures, au contraire, qui concernent tout le monde, des citoyens aux décideurs politiques et économiques ou aux entreprises. Depuis 2013, l'école a pour obligation de traiter ces domaines de l'environnement et du développement durable. On pourrait donc également penser, pourquoi pas, à les retirer de l'enseignement !

L'environnement et ce type d'information sont un enjeu démocratique. Bien sûr, cela peut échapper à certaines personnes mais il doit être absolument traité. C'est important par rapport à l'environnement.

La gestion des affaires publiques se fait avec équité et transparence. Par conséquent, l'information et la prise de conscience sont une responsabilité du citoyen mais également des décideurs politiques et doivent être traitées par chacun d'entre nous.

Nous nous opposerons à ces amendements.

M. le Président - Merci, Monsieur GIRARDIN.

Monsieur FORISSIER, pour le groupe UDC, vous avez la parole.

M. FORISSIER - Monsieur le Président, juste un mot pour dire que nous voterons contre ces amendements. J'ai déjà donné les raisons.

Je voudrais dire à Monsieur CHASSIER qu'il faut se méfier de parler des erreurs des autres. Il n'a peut-être pas bien entendu tout à l'heure : j'ai dit clairement que ces amendements étaient dans la posture politique et utilisaient :

- soit l'outil de l'emprunt : je suis désolé, il y a des plus et des moins dans les propositions que vous nous faites, donc il ne faut pas nous donner de leçon ;
- soit la suppression de plusieurs politiques, dont la coopération qui a été évoquée, suppression avec laquelle nous ne pouvions pas être d'accord, pour financer vos propositions.

Erreur à demi ou erreur totale, je ne sais pas où elle est mais pas de notre bord, en tout cas.

M. le Président - Merci, Monsieur FORISSIER.

Nous mettons aux voix successivement.

L'amendement n° 2 ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 2 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Amendement n° 3 ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 3 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Amendement n° 4 ?

(Mis aux voix, l'amendement n° 4 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

AMENDEMENT N° 31 PRESENTE
PAR LE GROUPE FRONT NATIONAL (RETIRE)

M. le Président - Monsieur CHASSIER, l'amendement n° 31 est retiré : est-ce exact ?

M. CHASSIER - Oui.

M. le Président - Parce que vous avez considéré qu'un amendement proposé par le groupe UDC portait sur le même objet.

M. CHASSIER - Oui, c'est cela, nous retirons l'amendement n° 31.

M. le Président - Nous reviendrons après sur cet amendement de l'UDC concernant la démocratie permanente.

L'amendement n° 27 du groupe Front National en rejoint un autre déposé par le groupe Écologiste portant sur la fraude dans les TER. Les deux seront présentés successivement mais dans le même groupe et à deux voix distinctes, je n'en doute pas.

Monsieur de LA RUFFIE, vous avez la parole pour la présentation de votre amendement n° 27, puis je la donnerai à Monsieur FAUCHEUX.

AMENDEMENT N° 27 PRESENTE
PAR LE GROUPE FRONT NATIONAL

M. de LA RUFFIE - On a beaucoup parlé de posture politique. Vous admettez, Monsieur FORISSIER, que cet amendement est tout sauf une posture.

Le mouvement auquel j'appartiens, souvent caricaturé en termes de politique sécuritaire, propose, ni plus ni moins, de réduire de moitié la ligne budgétaire en matière d'aménagement et rénovation des quais et des gares, qui prévoit 8,9 millions d'euros en faveur d'une opération de lutte contre la fraude.

Si nous proposons cette réduction de moitié, ce n'est pas par opposition à la nécessaire lutte contre la fraude ; d'autres idéologies permissives et laxistes vous seront expliquées tout à l'heure. Si nous proposons cette réduction de cette ligne budgétaire, c'est uniquement en raison du fait que le financement de ces équipements doit à tout le moins être pris en charge à moitié par la SNCF, car c'est elle qui va bénéficier en priorité de cette lutte contre la fraude.

Voilà pour ce qui est de notre amendement.

Voulez-vous que j'enchaîne sur le deuxième ?

M. le Président - Non, il sera d'une autre nature, nous y reviendrons.

Nous prenons l'autre amendement qui porte sur le même objet qui est présenté par Monsieur FAUCHEUX sur les aspects de la lutte anti-fraude.

Monsieur FAUCHEUX, vous avez la parole.

AMENDEMENT N° 1 PRESENTE PAR LE GROUPE ÉCOLOGISTE

M. FAUCHEUX - Je vous remercie de me donner la parole. Après cette introduction de mon propos par le groupe Front National, cela va être assez intéressant.

L'amendement porte sur le même sujet, effectivement.

Puisque l'on commence à nous caricaturer en disant que notre action est laxiste et permissive, je vais peut-être vous décevoir mais nous considérons essentiel de lutter contre la fraude. C'est une question de citoyenneté et, en matière de citoyenneté, il y a des droits et des devoirs. C'est une position de principe, c'est peut-être aussi une posture. En tout cas, nous pensons que c'est ainsi que l'on construit une démocratie, une république et des services publics.

Cela étant dit, il nous semble que la décision qui nous est proposée aujourd'hui est un peu prématurée et que ce n'est pas à la Région *a priori* d'assumer ce type de dépenses.

C'est un peu prématuré parce que nous n'avons pas tous les éléments qui assurent que l'investissement permettra réellement de dégager des ressources supplémentaires. Nous pensons que cette question relève de la SNCF et que c'est à la SNCF de garantir que les recettes qu'elle perçoit seront bien perçues.

Après, de manière un peu plus générale, puisqu'il faut opérer des choix en matière budgétaire, nous préférons que le budget ferroviaire soit consacré à l'amélioration de la qualité du service. C'est lorsque l'on a un service de bonne qualité que l'on peut responsabiliser les usagers et faire valoir la question des droits et devoirs. En la matière, beaucoup est à redire aujourd'hui.

Je ne citerai que l'exemple de l'usager quasiment quotidien que je suis de la ligne Orléans-Tours. Ceux qui la prennent régulièrement seront d'accord avec moi sur le fait que les haut-parleurs dans cette ligne sont d'une qualité déplorable. Il est insupportable d'entendre les messages, qui parlent d'ailleurs souvent de la Région Centre, puisque l'on entend : « *La Région Centre et la SNCF sont heureux, etc.* ». Le niveau de qualité sonore est absolument insupportable, c'est terrible. Pour moi, c'est une priorité : changer les haut-parleurs et avoir un bon niveau de maintenance, c'est un confort et non un luxe. Si nous voulons faire préférer le train à la voiture, il me semble que c'est plutôt cela.

Il me semble prématuré aujourd'hui d'inscrire cette dépense. De toute manière, nous pensons que c'est plutôt à la SNCF de le faire et nous préférons que cet argent soit consacré à l'amélioration du service.

Nous devons avoir un dernier argument en tête. Là, on nous parle d'un dispositif de portiques qui seront installés dans certaines gares : qui dit portiques, dit ralentissement des flux. Que constate-t-on, par exemple à Montparnasse où des portiques existent ? Ils ne fonctionnent pas toujours, ils sont très souvent ouverts. Pour autant, quand ils fonctionnent, le ralentissement des flux est tel que, bien souvent, des trains partent en retard et des voyageurs sont complètement stressés.

Je veux bien que l'on réussisse à améliorer le dispositif au fur et à mesure mais nous n'aurons jamais un dispositif très fluide.

Finalement, nous nous demandons si, derrière tout cela, du côté de la SNCF, nous n'aboutirons pas à une diminution du service et de la présence à bord. Celle-ci permet à la fois une présence humaine et une régulation de tout ce qu'il peut se passer dans les trains mais aussi un contrôle.

M. le Président - Merci.

La position de l'UDC est présentée par Monsieur CHEVTCHENKO.

Monsieur CHEVTCHENKO, vous avez la parole.

M. CHEVTCHENKO - Mes chers collègues, la fraude a coûté 300 millions d'euros à la SNCF en 2016 et la Cour des comptes insiste sur le caractère massif de celle-ci, en hausse continue. Certes, les lignes Paris-Tours et Paris-Chartres ne sont pas seules responsables de ces 300 millions d'euros de manque à gagner. C'est un montant non négligeable car il représente 10 TGV et, me semble-t-il, 300 trains.

Si la SNCF a fait passer le taux de recouvrement à 11,6 %, les dispositifs de contrôle automatisé agiront préventivement en ne permettant l'accès aux quais et aux trains qu'aux usagers munis d'un titre de transport.

Je ne comprends pas que l'on puisse s'opposer, sous réserve d'inefficacité non prouvée, à de tels dispositifs que d'autres Régions ont mis en œuvre : Pays de la Loire et Bretagne, par exemple.

Assumer cette lutte contre la fraude, c'est être coresponsable au regard de l'engagement de la Région sur ce mode de transport.

La fraude est un fléau dont le coût retombe sur tous les usagers honnêtes mais aussi sur l'ensemble des citoyens. Aussi, s'opposer à un tel dispositif de contrôle d'accès complémentaire à ceux de la SNCF, c'est donner un encouragement à l'irresponsabilité et à l'incivisme, voire à une forme de malhonnêteté au détriment de tous.

C'est la raison pour laquelle le groupe UDC votera contre.

M. le Président - Merci, Monsieur CHEVTCHENKO.

Pour le groupe Socialiste Radical et Démocrate, Monsieur FOURNIÉ, vous avez la parole.

M. Philippe FOURNIÉ - Chers collègues, le groupe Socialiste, Radical et Démocrate s'opposera à ces amendements pour plusieurs éléments.

Quelques éléments sur la lutte contre la fraude, que nous voulons en région Centre-Val de Loire sur deux axes.

Nous avons, tout d'abord, un axe humain avec l'évolution des contrôles. Si vous prenez le train, vous voyez depuis quelques semaines, que ce soit dans les gares ou sur les quais, des brigades vous contrôler. Cela se passe dans les gares moyennes. Une intensification des contrôles a lieu puisque, dans le cadre de la revoiture de la convention TER, nous souhaitons passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultat.

Le deuxième axe, pour les gares avec un flux extrêmement important, est la mise en place de portiques d'accès pour lutter contre la fraude.

La fraude, dans la Région Centre-Val de Loire sur le réseau TER, n'est pas estimée. Elle est de l'ordre d'un peu plus de 12 %, puisque nous avons conduit et financé une étude dans ce domaine voici quelques semaines.

12 %, c'est énorme ! Dans les lignes comprenant de grands flux, où le contrôle physique est quasiment impossible, elle est quasiment du double. Sur certaines lignes, un voyageur sur quatre ou cinq ne paie pas de billet volontairement.

En termes économiques mais aussi citoyens, nous nous devons de travailler sur ce phénomène, afin de retrouver un équilibre économique meilleur à nos conventions de transport ferroviaire mais aussi à nos conventions de transport.

Je pourrais dire « *laissez faire !* », puisque la convention a été signée de 2014 à 2020, mes chers collègues ! Nous pourrions partir du principe qu'il y a 147 millions d'euros par an indexés à 4 % et demander, lors des conférences budgétaires, 4 % par an. Cependant, ce n'est pas raisonnable avec les contractions financières que nous avons et les efforts que nous devons tous porter afin d'avoir un service plus efficace et moins cher au niveau ferroviaire... ce que tout le monde demande !

C'est un enjeu que nous portons avec toutes les autorités organisatrices de transport de la région Centre-Val de Loire et tous les organismes travaillant autour du transport. Hier après-midi, j'organisais une CTAP concernant l'aspect mobilité et infrastructures du SRADDET. L'ensemble des AO ont porté nos quatre enjeux de service ; vous savez que la Région Centre-Val de Loire développe une charte de service associée à nos transports en commun. Je vous rappelle qu'il s'agit :

- de la qualité du service, avec une différenciation des services ;
- de la sécurité ou sûreté ;
- de la lutte contre la fraude ;
- de la communication et la commercialisation.

L'ensemble des AO de la Région ont accepté de porter ces enjeux et les ont partagés sans aucune difficulté.

Daniel GUÉRET est parti mais il faut que savoir que la première gare qui sera équipée sera le pôle gare de Chartres. C'est un grand pôle de développement multimodal dans lequel se situe une passerelle d'accès qui comprendra, si vous refusez les amendements, des portiques d'accès.

Actuellement, quand des milliers de personnes tous les matins partent de la gare de Chartres, si on fait du contrôle physique, ils vont y rester trois quarts d'heure. Je ne vous dis pas déjà avec les retards sur cette ligne, on n'en a pas fini !

C'est un système qui existe aussi dans le RER et dans le métro ; vous les utilisez aussi. D'autres Régions portent aussi ce matin ce matériel et il n'y a pas de lien : nous n'avons pas demandé à Hervé MORIN d'inaugurer en gare de Paris Saint-Lazare trois quais dédiés aux futures lignes TET ou TETR – je ne sais pas comment il les appellera en 2020 – où la Région Normandie à financer intégralement des portiques d'accès.

Cela concernait l'enjeu.

Pour le financement, nous ne pouvons pas demander à la SNCF d'être une autorité organisatrice de transport car elle n'est qu'un opérateur de transport. Toutes les AO portent les aménagements qui relèvent de notre politique et de nos enjeux. Elles peuvent être urbaines, quand il y a des enjeux urbains ; le STIF porte le financement de ses aménagements ; les Régions Normandie, Pays de la Loire et Bretagne l'ont fait et il est bien évident que c'est aussi à nous de le faire.

Nous pouvons demander à la SNCF de le porter en termes d'investissement, sauf qu'elle nous le fera payer en fonctionnement, comme tout investissement. Actuellement, ils nous font payer les schémas d'accessibilité par les droits de péage et de gare. Je veux bien que vous me donniez plus d'argent en fonctionnement et moins en investissement mais je ne suis pas sûr que beaucoup soient d'accord dans l'assemblée.

Par ailleurs, concernant le retour sur investissement, mes chers collègues, je suis d'accord que nous évaluons toutes les politiques. Je vais être un peu taquin avec vous, mes chers collègues de la Majorité, mais ne soyons pas naïfs sur l'enjeu financier qui est une perte de recettes de quasiment 10 millions d'euros par an pour la Région Centre-Val de Loire. Ce n'est pas avec les portiques d'accès que nous allons gagner 10 millions d'euros. Cependant, à ce jour, notre objectif avec les portiques d'accès, avec les politiques de déploiement humain de contrôle, cela représente 3 à 4 millions d'euros par an.

Je veux bien que nous remettions en cause la rentabilité et l'efficacité à court terme mais nous devons le faire sur toutes les politiques.

Il est assez simple de dire : « *Je suis pour la lutte contre la fraude mais pas pour les portiques !* » C'est comme si je disais : « *Je suis pour la transition énergétique mais je suis contre les panneaux photovoltaïques !* » Vous me diriez que je suis un peu un rigolo.

À un moment donné, nous devons avoir une politique offensive de lutte contre la fraude qui fait partie d'un ensemble cohérent de services, qui est pour le voyageur et pour que tout le monde puisse payer ce qu'il doit payer. Nous avons aussi des politiques tarifaires qui permettent à certaines personnes, à certains publics, et nous allons les amplifier, d'avoir des réductions car certains ne peuvent pas tout payer.

C'est la raison pour laquelle nous nous opposerons à ces deux amendements.

Je vous remercie.

M. le Président - Merci.

Après ces explications taquines, nous mettons au vote l'amendement du Front National présenté par Monsieur de LA RUFFIE.

(Mis aux voix, l'amendement n° 27 du groupe Front National est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Je mets aux voix l'amendement du groupe Écologiste sur la fraude dans les TER tel que présenté.

(Mis aux voix, l'amendement n° 1 du groupe Écologiste est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Front National / Union de la Droite et du Centre

Pour : Écologiste

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Je continue avec les amendements déposés par le groupe Front National qui n'ont pas de lien entre eux.

Qui présente l'amendement n° 1 ? Monsieur CHASSIER, vous avez la parole.

AMENDEMENT N° 1 PRESENTE **PAR LE GROUPE FRONT NATIONAL**

M. CHASSIER - L'amendement n° 1 est en rapport avec les CRST à l'échelle des agglomérations – nous sommes encore dans cette définition des agglomérations – qui prévoient des crédits de fonctionnement à destination de certains dispositifs dans le cadre de la politique de la ville.

Cette politique de la ville comprend des dépenses d'investissement. Certaines peuvent être discutées mais c'est un autre débat. Elle propose aussi des dépenses au titre de l'accompagnement ou de l'animation, actions qui ne relèvent pas de l'aménagement du territoire, à notre sens, et dont les objectifs sont parfois contestables. En réalité, cela consiste à subventionner des dispositifs et des associations ; nous aurions de la difficulté à tous les énumérer. Nous les avons connus et nous sommes bien placés à Blois avec le plan de rénovation urbaine, les ambassadeurs des quartiers, les correspondants locaux, les correspondants de quartier, les correspondants de nuit, etc. On pourrait décliner plusieurs dispositifs de ce genre, qui relèvent d'une action locale et sur lesquels nous pouvons émettre des critiques, mais qui ne relèvent pas de la politique d'aménagement du territoire, au sens où nous l'entendons.

C'est la raison pour laquelle nous proposons de diminuer légèrement les 17,8 millions d'euros inscrits pour les CRST, à l'échelle des agglomérations, sur les dispositifs d'accompagnement de la politique de la ville.

M. le Président - De la manière la plus concise possible, sur cet amendement n° 1 tel que présenté par Monsieur CHASSIER à l'instant, Madame COCHARD, vous avez la parole.

Mme COCHARD - Il me semble, Monsieur CHASSIER, que vous parliez de ce que l'on appelle la « gestion urbaine de proximité » qui consiste à avoir des emplois de proximité pour surveiller et prendre soin des équipements de proximité.

Déjà dans l'exposé de vos motifs, j'ai trouvé des éléments un peu étonnants, tels que de constater l'échec de ces politiques en matière d'intégration. Je n'ai pas du tout vu le mot « intégration » dans les objectifs. De quelle intégration parlez-vous ? Je ne vois pas.

Ensuite, vous dites que ces actions « sont parfois contestables », mais en quoi ? Vous n'en dites pas plus, on ne voit absolument pas où vous allez.

Je vais vous redonner une petite définition de ce qu'est la politique de la ville : elle vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Sans doute n'est-ce pas du tout dans les valeurs portées par votre groupe, qui est principalement opposé à toutes les actions autour du vivre-ensemble, mais la définition est là.

J'imagine aussi, au regard de votre prise de position, que vous n'avez pas de ville ayant signé un contrat de ville... pas même Béziers en 2015-2020, par exemple ! Malgré tout, la soupe peut être bonne de temps en temps et elle fait l'objet d'une évaluation ; c'est à savoir. Dans les territoires, c'est très cadré avec des réunions et l'élaboration de comptes rendus. De plus, la Cour des comptes assure le contrôle des procédures administratives et financières ; elle interroge également la pertinence des objectifs poursuivis, à la lumière des résultats obtenus.

Vous avez parlé de certaines actions. Bizarrement, j'en ai retenu d'autres, telles que les projets de réussite éducative, les internats d'excellence, les Cordées de la réussite, etc.

Voilà ce que nous avons à dire ; nous avons certainement une autre vue de la politique de la ville que celle que vous portez.

M. le Président - Merci, Madame COCHARD.

Monsieur ROULLET, vous avez la parole.

M. ROULLET - Cet amendement est en quelque sorte frappé du sceau de la laideur de l'exclusion !

Je dis cela parce que vous attaquez la politique de la ville et les quartiers prioritaires. Vous avez une méconnaissance totale de ce qui s'y fait, puisqu'il y a eu des évaluations et des réussites.

Bien évidemment, nous refuserons votre amendement.

Toutefois, il ne m'étonne pas. Je rappellerai que les quartiers prioritaires ont été déterminés en fonction de critères très objectifs, à savoir le revenu des habitants et c'est incontestable. Or, vous êtes dans l'exclusion parce que vous attaquez les dispositifs et les associations. Pour vous, ces associations de quartier sont forcément beaucoup de gauchistes et beaucoup d'immigrés, et vous n'aimez ni les uns ni les autres.

Voilà la raison pour laquelle vous proposez cet amendement.

Je dirai aussi que la politique de la ville ne consiste pas seulement à rénover des bâtiments et en faire de beaux. C'est apporter du qualitatif, du commerce dans les quartiers, des volets santé et de l'emploi ; c'est faire en sorte de créer du lien social, en particulier en raison du travail admirable accompli par les associations. C'est donc particulièrement critiquable et je pense que cela vous caractérise tout à fait.

Je pensais que vous seriez presque allé plus loin en proposant d'acquérir des caméras de surveillance ou de financer des milices pour surveiller les populations.

(Rires - applaudissements)

M. le Président - Merci, Monsieur ROULLET.

Monsieur FORISSIER, vous avez la parole.

M. FORISSIER - Je ne vais pas allonger, nous avons entendu plusieurs éléments et nos estomacs commencent à avoir des gargouillis !

Nous aurons une position contre, pour les mêmes raisons que celles que j'ai évoquées précédemment.

M. le Président - Je mets aux voix cet amendement n° 1.

Monsieur CHASSIER, vous avez la parole.

M. CHASSIER - Permettez-moi tout de même d'ajouter un mot avant de passer au vote, parce que l'on peut ne pas être d'accord mais être respectueux des opinions différentes.

(Applaudissements)

En ce qui concerne la politique de la ville, dire que je ne sais pas de quoi je parle, c'est me faire insulte. Je suis conseiller municipal à Blois depuis 1995, j'ai vécu pendant 20 ans dans un quartier dit « sensible et prioritaire »... prioritaire en subventions, bien entendu !

Je connais très bien le sujet. Je critique certaines associations parce que je sais de quelle manière elles fonctionnent. Historiquement, à Blois, certaines s'occupaient du développement social des quartiers et avaient des sommes économisées sur des livrets d'épargne.

Je connais tout cela et le salaire des présidents des associations, qui ne sont pas des bénévoles. Derrière tout cela, il existe tout un écosystème, c'est le cas de le dire.

Je critique ce qui est critiquable. Je ne critique pas l'ensemble de la politique de la ville, qui est un mot un peu valise et souvent de la novlangue, il faut bien le dire, mais je critique certains aspects qui méritent de l'être.

M. le Président - Merci, Monsieur CHASSIER.

Je mets aux voix l'amendement n° 1.

(Mis aux voix, l'amendement n° 1 du Front National est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Amendements n° 15 et 16 du Front National.

Je vous en prie, Monsieur FRACZAK, vous avez la parole.

AMENDEMENTS 15 ET 16 PRESENTES
PAR LE GROUPE FRONT NATIONAL

M. FRACZAK - Tout d'abord, je voudrais revenir sur un terme employé ce matin par Monsieur HUWART, à savoir « réchauffé », en parlant notamment du fait que nous abordions le dossier CAP'Asso relativement souvent.

Monsieur le Vice-président, je fais partie d'une génération où servir du réchauffé était synonyme d'économie et de bonne gestion. Aussi, je suis désolé mais je vais remettre le couvert et vous resservir ce même plat en défendant cet amendement.

Juste avant le repas, c'est bien à propos !

Si nous ne sommes pas contre le dispositif CAP'Asso qui partait à l'origine sur de bonnes intentions, c'est-à-dire aider le milieu associatif à créer un emploi durable, il prévoyait que cette aide serait renouvelée une seule fois mais il a été complètement dévoyé au fil des ans. Nous sommes rendus au renouvellement 3, bientôt au renouvellement 4 et nous pensons qu'il est grand temps que la Région revoie ce dispositif et fasse de vraies économies.

Par conséquent, nous proposons de supprimer les renouvellements 2 et 3 et de récupérer sur la ligne budgétaire 1,5 million d'euros.

L'amendement n° 16 entre aussi dans le cadre des économies que nous vous soumettons. Nous pensons qu'avoir revalorisé de 74 000 euros les têtes de réseau régional n'est pas raisonnable, avec le budget contraint qui nous est proposé cette année.

Je vous remercie.

M. le Président - Merci.

Sur ces amendements n° 15 et 16, Madame de CRÉMIERS, vous avez la parole.

Mme de CRÉMIERS - Effectivement, le mot « réchauffé » n'est peut-être pas celui qui convient ; ce serait plutôt « lancinant » ou « chanson qui revient » ou « ritournelle ».

Toujours est-il que le maintien que la Région a choisi pour le budget de CAP'Asso contraste très fortement, dans la période que nous vivons, avec celle de l'arrêt des contrats aidés et celle qui s'est produite voilà trois ans, où 40 000 emplois associatifs ont tout simplement été rayés de la carte. Bien évidemment, il existe cette pression.

Je voudrais maintenant revenir sur le fond de l'amendement.

Vous dites vous-même : « *Nous ne sommes pas contre.* » Cette diminution est donc tout simplement arbitraire.

Soit on est contre un dispositif et, dans ce cas, on l'assume, comme nous l'avons fait par rapport aux portiques. On va jusqu'au bout et on dit : « *Effectivement, cette somme doit être retirée.* »

Soit on est d'accord avec un dispositif et on revient aux sources en se disant : « *Ce dispositif de CAP'Asso est nécessaire parce que la Région considère qu'il est important de soutenir l'emploi associatif, non seulement en tant que tel mais parce qu'il portera des politiques régionales et les traduira sur le terrain, grâce justement au travail des associations, indispensable pour la mise en œuvre.* » Dans ce cas, les sommes sont toujours définies en fonction de cette pression entre les contraintes budgétaires et le besoin sur le terrain.

Cet amendement reste malheureusement plus une question de posture que de véritable vision politique.

M. le Président - Merci.

Monsieur HUWART, vous avez la parole pour le groupe SRD.

M. HUWART - Je voudrais m'excuser auprès de mon collègue Daniel FRACZAK. J'ai bien réfléchi à ce qu'il a dit et il a raison : nous sommes trop négatifs à l'égard des propos et des amendements du Front National.

Je voudrais, en conclusion, parce que j'espère que l'on approche de la conclusion de ce débat, souligner que « réchauffé » n'était effectivement pas le mot et je m'en excuse. En revanche, il est vrai que débattre avec vous est une cure de jouvence perpétuelle. C'est un remède permanent au vieillissement et au temps qui passe. Ce sont toujours les mêmes amendements, toujours les mêmes raisonnements, au même moment, par les mêmes personnes. Il faut saluer cette constance !

L'avantage avec le FN, c'est que ce sont toujours les mêmes qui dérouillent. Mon collègue Dominique ROULLET a dit que vous n'aimiez ni les gauchistes, ni les immigrés. Au fond, c'était ce qui vous animait mais il n'a pas tout dit, il a oublié les Écologistes, ainsi que les étrangers à l'étranger parce que la coopération décentralisée, c'est aussi cela.

(Rires)

M. de GEVIGNEY - Avec vous, c'est nous qui dérouillons. Cela, c'est dit !

M. HUWART - Absolument !

Les mauvaises langues pourraient colporter qu'il y a une toute petite contradiction à dire qu'il faut absolument tout compenser des désengagements de l'État quand il s'agit des pôles de compétitivité ou de l'économie mais, quand il s'agit des associations, où l'État se désengage massivement au travers des contrats aidés, il faut en ajouter et supprimer des crédits.

Tout le monde a compris que ce n'était pas notre position.

Il faut quand même saluer votre pugnacité. J'ai fait le total de tous les amendements et de tous les mouvements budgétaires que vous nous soumettez et sur lesquels nous discutons depuis une heure et demie : c'est un total de 7 millions d'euros sur un budget de 1,3 milliard d'euros.

Je vois Nicolas FORISSIER qui hoche la tête ; il est député de l'Opposition. Au moins, à l'Assemblée nationale, ils font l'effort de remouliner à peu près toute la maquette budgétaire et d'impacter environ 50 % du budget, pour bien montrer qu'il y a une différence entre le projet de la Majorité et celui de l'Opposition.

En l'occurrence, nous sommes à 0,05 % du budget qui fait l'objet de notre discussion. Je ne peux que vous encourager à continuer dans cet esprit d'opposition frontale, massive et sans concession.

(Rires - applaudissements)

M. le Président - Je vous en prie, Monsieur CINTRAT, vous avez la parole.

M. CINTRAT - J'aime tout le monde, même les Écologistes !

(Rires - applaudissements)

Par rapport au problème des emplois aidés, je voudrais simplement vous dire que dans nos territoires, dans les villes, dans les quartiers, dans les zones rurales, l'accompagnement par des emplois aidés est essentiel pour le milieu associatif, nos clubs de sport qui fonctionnent souvent avec des bénévoles mais aussi avec des emplois aidés. Ces CAP'Asso sont essentiels pour la survie de ces clubs de sport qui ont beaucoup de difficultés à tenir.

Pourtant, c'est un véritable service public. Quand une association anime les quartiers ou les campagnes, les clubs de sport permettent aux jeunes, en particulier aux ados, de se retrouver, y compris en respectant certaines valeurs. On peut considérer que ces associations sont un véritable service public.

Nous sommes attachés, en particulier dans cette période où les emplois aidés sont remis en cause par l'État, à maintenir les CAP'Asso pour accompagner nos structures locales et nos associations.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cet amendement.

M. le Président - Je vais mettre aux voix mais, puisqu'un collègue nous a invités au mode taquin, je vais rester un instant sur ce mode avant de redevenir sérieux : rassurez-vous, Monsieur CINTRAT, ce n'est pas votre groupe qui a inventé les CAP'Asso ?

(Rires - applaudissements)

Je vous félicite de vos propos !

M. CINTRAT - Non, Monsieur le Président, mais les CAP'Asso existent depuis très longtemps, avant même que vous soyez Président de Région et avant même que cette Majorité soit majoritaire ici.

(Applaudissements)

M. le Président - Je mets aux voix ces deux amendements, le n° 15 et le n° 16.

Le n° 15 d'abord.

(Mis aux voix, l'amendement n° 15 du Front National est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - L'amendement n° 16.

(Mis aux voix, l'amendement n° 16 du Front National est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Amendement n° 28, Monsieur de LA RUFFIE, toujours pour le Front National, vous avez la parole.

AMENDEMENT N° 28 PRESENTE
PAR LE GROUPE FRONT NATIONAL

M. de LA RUFFIE - Monsieur le Président, comme tout le monde aime tout le monde ici, je vais vous donner l'occasion...

(Brouhaha)

Mais si, paix et amour, disaient vos prédécesseurs !

Je vous vous donner l'occasion d'aimer les habitants de la ville de Cormery, qui y voient circuler chaque jour des milliers de véhicules, et les usagers de la région entre Tours et Châteauroux qui ne bénéficient pas d'une liaison ferroviaire digne de ce nom, tant en ce qui concerne le fret que les passagers.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons un effort particulier pour l'aménagement de cette voie.

Monsieur le Président, vous avez fait savoir très récemment que vous étiez pour le classement de cette voie en itinéraire d'intérêt régional. Il faut aller au bout du chemin et vraiment engager des fonds pour l'aménagement de cette voie, que ce soit sur le plan ferroviaire ou sur celui de la route.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir augmenter une ligne, au titre de l'emprunt, d'un montant de 525 934 euros pour des études et des aménagements de la RD943.

Je vous remercie.

M. le Président - Merci.

Pour le groupe Écologiste, Madame HAMADI, vous avez la parole.

Mme HAMADI - Je vais faire très court. Lorsque vous proposez d'« aller au bout du chemin », ce n'est pas à la Région de le faire mais au Département. Je rappelle que tout le monde a appelé à une clarification des compétences. Que dit la loi ? Que la Région est compétente sur le ferroviaire et sur le transport interurbain. Pour le reste, c'est le Département.

Pour les routes, c'est aux Départements 36 et 37 de prendre leurs responsabilités.

Le « bout du chemin » n'est pas à faire par la Région mais par le Département. Ce n'est pas non plus pour froisser les Écologistes, comme je l'ai entendu. C'est juste que la Majorité dit...

Un INTERVENANT - Cela ne veut pas dire qu'il faut la faire.

Mme HAMADI - En effet, cela veut juste dire que le Département prend ses responsabilités. Cette route est dangereuse, je suis d'accord avec vous, je la prends mais ce n'est pas à la Région de s'en occuper. Les Départements prennent leurs responsabilités, point final !

M. le Président - Merci, Madame HAMADI.

Pour le groupe SRD, Monsieur FOURNIÉ, vous avez la parole.

M. Philippe FOURNIÉ - Nous rejetterons cet amendement parce que deux difficultés se présentent.

La première, cela a été dit par ma collègue, c'est qu'il s'agit d'une route qui dépend de la compétence du Département, donc il doit assumer ses dépenses et ses compétences.

Il est bien évident que nous ne demandons pas au Département des cofinancements dans le domaine ferroviaire. Nous pourrions, d'ailleurs nous allons le faire.

Nous pourrions le demander, notamment dans l'Indre ! Non, je plaisante !

(Rires)

La deuxième difficulté concerne le classement. Le Président a écrit en disant qu'il était pour, dans le cadre du SRADDET, la mise en place du classement de cette route pour qu'elle devienne à intérêt régional, mais il a bien précisé que cela n'engageait pas la Région sur le financement.

Une INTERVENANTE - Cela ne sert à rien, dans ce cas !

M. Philippe FOURNIÉ - Laissez-moi finir !

Si vous écoutiez un peu les conclusions des Assises de la mobilité, qui se sont déroulées voici deux jours, et la future loi mobilité qui se précise, le problème des infrastructures routières a été posé par la ministre, notamment s'agissant du financement. Elle a proposé, *a priori* dans la loi mobilité, la mise en place d'un fonds national pour aider les collectivités en charge de la rénovation du système routier. Or, beaucoup en ont besoin pour rénover ce système routier. Il pourra faire l'objet du versement d'une taxe sur les transports de marchandises ou d'une taxe régionale ou d'une augmentation des taxes sur la TICPE ou autre. Plusieurs pistes sont envisageables.

Tout le monde est conscient, sur cette route comme sur beaucoup d'autres, qu'il y a des besoins en rénovation d'infrastructures. Parallèlement, le gouvernement et tout le monde est conscient du fait que ce n'est pas aux Régions de tout supporter. Le financement doit être réalisé notamment par ceux qui détruisent les routes. Or, les principaux destructeurs de route sont les camions à partir de 19 tonnes.

Nous rejetterons donc cet amendement.

M. le Président - Merci.

Monsieur FORISSIER, vous avez la parole.

M. FORISSIER - Monsieur le Président, pour les mêmes raisons techniques que celles évoquées précédemment, nous ne pourrions pas voter cet amendement mais je voudrais saisir cette occasion de revenir sur ce sujet.

Il est vrai que les investissements routiers ne sont pas dans la compétence régionale mais dans la compétence départementale. Néanmoins, les mêmes textes ou d'autres disent aussi que la Région « peut investir » dans les axes d'intérêt économique régional, d'intérêt régional.

Cela fait d'ailleurs des années que nous avons ce débat.

Monsieur le Président, vous le savez bien, nous l'avons en particulier sur la déviation poids lourds de l'agglomération de La Châtre et de l'agglomération de Villedieu, de l'autre côté de la route qui va à Cormery. Nous pourrions évidemment parler de Cormery et il y a d'autres sites.

Il est important qu'un jour ou l'autre, rapidement même, nous puissions avoir un débat de fond sur la possibilité pour la Région peut-être pas de prendre, comme c'était envisagé autrefois, 50 % de l'investissement mais au moins, à la fois parce que c'est d'intérêt régional et parce qu'il y a, Monsieur le Président, mes chers collègues, une logique de solidarité vis-à-vis de certains territoires beaucoup plus pauvres que ceux de l'axe ligérien, d'apporter son soutien à ces investissements dans le cadre du Contrat de plan État/Région ou d'autres discussions.

Je voudrais prendre l'exemple de l'Indre. Vous avez dit : « *Au Département de prendre ses responsabilités !* ». C'est ce que fait le département de l'Indre. Il a d'ailleurs beaucoup évolué dans ses positions puisque, sur les deux axes du contournement poids lourds que j'évoquais, il est déjà à plus de 75 % du financement total. Je pense que nous pourrions même aller au-delà, y compris avec la participation des communautés de communes qui se sont déjà engagées et qui pourront peut-être faire un effort supplémentaire.

Il est certain que, si nous n'avons pas le coup de pouce de l'État et de la Région pour boucler ces investissements, par ailleurs décisifs pour l'activité économique de ce département, nous n'arriverons pas au bout. Il s'agit de 2 à 3 millions d'euros par an pendant cinq ans ; ce ne sont pas des sommes colossales.

Il y a l'intérêt régional et, en même temps, le fait que nous avons besoin de certains coups de pouce en investissement. C'est un appel que je lance. Il y a eu beaucoup d'évolutions de la part des Départements mais, Monsieur le Président, nous devons aller jusqu'au bout de cette discussion et trouver enfin une solution. Nous n'allons pas continuer à en parler pendant vingt ans.

Je voulais profiter de cette occasion qui nous est donnée pour évoquer cette démarche.

M. le Président - Merci.

Avant de mettre aux voix, si vous le permettez, je vais vous dire trois éléments.

Premièrement, notre solidarité est totale à l'égard des populations qui réclament des aménagements routiers qui offriront de la sécurité. C'est clair, je l'ai écrit et je continuerai à l'écrire et à le dire.

Deuxièmement, on a interrogé à l'instant – vous avez raison de le faire – la capacité de la Région à venir en solidarité des territoires s'agissant des grands investissements. Elle le fait au-delà de ce que font les Régions sur le très haut débit : 170 millions d'euros.

Je reste dans le champ de la communication. La Région prend toutes ses responsabilités et bien au-delà de ses responsabilités pour les problématiques ferroviaires. Quand l'État se désengage et nous donne une seule chose, la facture, nous le faisons.

Laisser croire que nous pouvons tout faire, au-delà de cela et des contrats de solidarité, franchement, il me semble que cela n'apporte pas la bonne solution. On ne peut pas tout faire quand on est Région. Nous avons choisi la solidarité par le numérique. Nous avons choisi d'intervenir sur le ferroviaire – je parle des infrastructures – en lieu et place de l'État et de SNCF Réseau parce que nous avons la responsabilité de faire circuler des trains. Ce sont, je le disais l'autre jour, des centaines de millions d'euros qui sont attendus de la Région sur les infrastructures ferroviaires. Philippe FOURNIÉ porte tout cela avec beaucoup de détermination.

Laisser penser que nous pouvons, par paquet de millions d'euros, faire plus, honnêtement, je ne sais pas !

Troisièmement, je voudrais attirer votre attention. Chaque collectivité est engagée.

Nous avons eu l'esprit de responsabilité qui nous a permis de dire que nous allions passer de trois annuités de remboursement à cinq annuités de remboursement de la dette. Cela a été le début du mandat, vous nous avez accompagnés là-dedans.

Posez-vous la question, pour certains Départements qui ont été évoqués ce matin, de leur niveau d'endettement et de leur capacité à mobiliser l'emprunt sur ce sujet. Elle est totale ! Ils sont beaucoup, beaucoup, beaucoup moins endettés que la Région.

Alors demander à la Région, qui fait le fonds Sud...

M. FORISSIER - C'est de la bonne gestion.

M. le Président - Moi aussi, je veux bien faire de la bonne gestion. Cependant, ne me demandez pas de faire de la bonne gestion et de vider les caisses pour des Départements qui n'empruntent pas !

La clarification des compétences est impérative. Il faut répondre aux besoins de nos concitoyens qui veulent des routes sûres et nous sommes avec eux. Il faut soutenir le Département sur le très haut débit, nous le faisons. Il faut pallier la situation d'incurie sur le réseau ferroviaire mais il ne faut pas tenter de tout faire, parce que nous ne ferions rien.

C'est juste cela le sujet.

(Applaudissements)

Je mets aux voix l'amendement n° 28 tel que présenté.

(Mis aux voix, l'amendement n° 28 du Front National est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Amendement n° 29, toujours du Front National.

Monsieur CHASSIER, vous avez la parole.

AMENDEMENTS 29 ET 30 PRESENTES
PAR LE GROUPE FRONT NATIONAL

M. CHASSIER - Je propose même 29 et 30, puisque nous sommes dans le même domaine, en gros, en espérant que les débats retrouvent un peu de sérénité. Lorsque l'on touche à certains sujets, cela provoque des réactions excessives, à mon avis, et même curieuses, puisque je vois sur CAP'Asso que certains n'ont pas la même attitude en Commission permanente et en séance publique.

C'est peut-être de la posture mais quand, en Commission permanente, Monsieur HUWART concède qu'il y aurait des aspects à revoir dans le dispositif CAP'Asso, notamment sur les nouveaux renouvellements, nous sommes dans cette logique et je ne comprends pas que l'on n'ait pas le même discours en public.

Concernant l'amendement n° 29 sur le numérique éducatif, des crédits sont inscrits pour près de 3,5 millions d'euros en faveur de l'opération « Numérique éducatif » qui comprend l'achat de tablettes numériques, désormais regroupées sous cette ligne budgétaire. Nous proposons de la diminuer légèrement, dans la mesure où – ce n'est pas la première fois – nous avons critiqué l'achat de ces tablettes, sauf quelques exceptions mais globalement elles ne répondent pas à un besoin éducatif.

Cela a été dit à l'extérieur de l'assemblée et dans cette assemblée en commission. Nous l'entendons aussi, y compris dans les conseils d'administration des lycées, où les professeurs ne jugent pas ces outils adaptés à un usage éducatif.

J'ai eu une exception dans un lycée : c'est le professeur de sport qui trouvait que c'était pratique quand on est à l'extérieur, pour pouvoir faire des petites vidéos des activités. Toutefois, c'est assez ponctuel. Lorsque nous nous adressons aux professeurs de mathématiques ou de français, ils nous disent : « *Non, ce ne sont pas des outils qui nous conviennent.* »

Nous savons en plus l'usage qui en est fait et leur durée de vie est assez aléatoire. Nous proposons donc de diminuer cette ligne budgétaire de 400 000 euros.

Concernant l'amendement n° 30 sur les industries culturelles, il s'agit habituellement... On va dire là aussi que nous présentons toujours les mêmes amendements mais il faut dire que vous présentez toujours les mêmes propositions, donc nous sommes obligés de répondre aux mêmes questions chaque année.

Quant au montant, évidemment, nous ne pouvons pas refaire tout le budget. Contrairement à ce que vous disiez, jamais un député, quel qu'il soit, ne pourrait dire : « *Nous allons refaire la moitié du budget.* » On sait que c'est impossible, à moins d'être un député « En Marche » parce que, là, on ne sait peut-être pas grand-chose ! Un député normalement constitué sait très bien que 90 % du budget est composé de dépenses structurellement figées, c'est ainsi.

7 millions d'euros, il s'agit du solde et non pas du total. C'est une somme algébrique, avec des plus et des moins. Là aussi, je ne voudrais pas redire qu'il faut apprendre à compter mais tout de même !

Pour en finir avec ce dernier amendement que nous présentons à nouveau, il s'agit de subventions à certaines télévisions privées. Il est vrai que c'est un peu déséquilibré parce qu'il y a à la fois BIP TV, qui est une télévision associative, et TV Tours, qui appartient au grand groupe de presse *La Nouvelle République*. Dans un cas comme dans l'autre, nous ne pensons pas qu'il soit du rôle de la Région de financer le fonctionnement des médias. Nous pouvons leur commander des prestations bien définies dans le cadre de marchés mais pas subventionner le fonctionnement d'organes de presse, de médias, de télévisions ni de radios privées.

Je vous remercie.

M. le Président - S'agissant du groupe Écologiste, sur ces amendements n° 29 et n° 30 ? Pas de prise de parole.

S'agissant du groupe SRD, Madame SINSOULIER-BIGOT, je vous en prie, vous avez la parole.

Mme SINSOULIER-BIGOT - Décembre, c'est le mois des guirlandes, des illuminations de Noël, des indigestions de chocolat, du concours de *Miss France* et, dans cette série de marronniers, vous avez l'honnêteté de dire que votre amendement sur les télévisions locales fait partie de cette série de poncifs.

Nous allons donc répondre, comme tous les ans.

Effectivement, la Région soutient les télévisions locales : TV Tours et BIP TV.

Pourquoi ce soutien ? Ce sont des espaces d'information, de mise en valeur des territoires et des initiatives citoyennes. C'est également un soutien à une filière économique, celle de l'audiovisuel, de la création audiovisuelle et des emplois qui en découlent.

En 2017, nous avons eu une reconnaissance importante de tout ce travail engagé depuis plusieurs années, puisque le CNC (le Centre national de la cinématographie) a validé le COM (le contrat d'objectifs et de moyens) qui rassemble l'ensemble des télévisions régionales.

D'une part, nous avons donc pu glaner des financements nationaux venus du CNC et, d'autre part, c'est une reconnaissance importante de ce travail. Nous allons donc pouvoir amplifier la création de programmes audiovisuels sur la région, mettre en valeur les territoires, les initiatives régionales et donc le fait régional.

Par conséquent, nous voterons contre.

M. le Président - Un mot de Madame MÜNSCH-MASSET sur ce point pour le numérique éducatif.

Mme MÜNSCH-MASSET - Très rapidement sur l'amendement et en ce qui concerne le numérique éducatif, si ce n'était pas un sujet aussi important et à si fort enjeu, je vous proposerais volontiers de racheter des encrriers et des plumes.

Je ne sais pas si nous vivons vraiment dans le même monde mais nous préparons la jeunesse à un monde qui se transforme vite, dans lequel les enjeux et les défis du numérique sont présents. Quels que soient les chemins professionnels qu'ils emprunteront, ces compétences sont au cœur, donc nous voterons contre votre amendement.

M. le Président - Merci.

Monsieur FORISSIER, vous avez la parole.

M. FORISSIER - Nous avons la même position globale. Nous ne retenons pas cet amendement, Monsieur le Président, je n'en dirai pas plus.

M. le Président - Je mets aux voix l'amendement n° 29.

(Mis aux voix, l'amendement n° 29 du Front National est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Pour l'amendement n° 30 présenté à l'instant par Monsieur CHASSIER.

(Mis aux voix, l'amendement n° 30 du Front National est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre

Pour : Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Il nous reste deux amendements dont l'un provient de l'UDC, lié à la démocratie permanente.

Monsieur FORISSIER, vous le présentez ?

AMENDEMENT PRESENTE **PAR LE GROUPE UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE**

M. FORISSIER - Monsieur le Président, très rapidement en guise d'apéritif à notre déjeuner imminent, ce sujet a été évoqué très largement ce matin, donc je ne vais pas être trop long.

C'est une question de symbole. Évidemment, cela ne concerne que 450 000 euros sur presque 1,4 milliard d'euros du budget de la Région. Symboliquement, il nous a paru important de souligner le fait que nous dépensions 450 000 euros en autorisations d'engagement à une politique qui, au fond, n'a pas besoin d'être traitée à part, qui existe ou qui devrait exister au quotidien ; je pense notamment à la vie des contrats de Pays ou tout simplement, pour sortir du cadre strictement régional, à ce qu'il se passe tous les jours dans nos conseils municipaux, dans nos vies associatives et dans la société quotidienne : la démocratie participative doit être une réalité quotidienne.

Je comprends bien qu'il y a eu de la part de la Majorité, notamment du groupe SRD, un geste amical à l'égard du groupe Écologiste qui tenait beaucoup à avoir certaines politiques. Je comprends et je respecte totalement la passion notamment de Charles FOURNIER dans la gestion de cette politique.

Toutefois, il nous a semblé important de dire qu'il y avait peut-être d'autres priorités et que le fait de renforcer concrètement sur le terrain les politiques d'accompagnement au retour à l'emploi, par des outils qui n'ont pas forcément été mis en œuvre partout dans notre région mais qui l'ont été dans d'autres endroits de France, pouvait être une autre logique. Nous préférons cette logique.

Sans être trop long et sans revenir sur tout le débat que nous avons eu ce matin sur la démocratie participative, nous avons souhaité proposer cet amendement, dans le souci de provoquer un débat futur, peut-être pas maintenant parce que nous avons faim !

M. le Président - Merci.

Brièvement, sur cet amendement, Monsieur Charles FOURNIER, vous avez la parole.

M. Charles FOURNIER - Premièrement, je tiens à préciser que cette ligne ne comprend pas uniquement la démocratie, vous l'avez appelée « participative » dans votre amendement ; je m'évertue à ne plus l'appeler ainsi et je vous en donnerai la raison juste après. Dans le document, c'est « démocratie permanente et égalité ».

La moitié de la somme est déjà consacrée à des questions liées à l'égalité et découle totalement de notre schéma de développement économique et de l'égalité dans l'emploi. Une part de cet argent sera mobilisée autour de ces sujets.

Nous sommes en train d'élaborer un plan régional en faveur de l'égalité, où nous travaillons sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations, le handicap, l'ambition que 40 % de créations d'entreprise dans notre région soient faites par des femmes, par exemple. Cela fait partie de l'ambition, donc c'est une part de cette somme que vous souhaitez enlever mais qui, vous me l'accorderez, reste extrêmement modeste.

Deuxièmement, nous n'entendons sans doute pas la situation exactement de la même manière.

Je me suis efforcé, avec passion, avez-vous dit, mais surtout avec lucidité, à ne pas en faire une démarche partisane et à l'ouvrir complètement à tout le monde. Il s'agit d'un comité de pilotage qui associe et invite tout le monde à chaque moment de la démarche. Votre groupe y est représenté, comme tous les autres. Je suis convaincu que la situation actuelle est une perte de confiance à l'égard de l'action publique et de ceux qui représentent les institutions. À vouloir ignorer cette crise de confiance, on prend le risque d'avoir une démocratie qui fonctionne encore moins bien.

Opposer l'emploi à la démocratie me paraît être une posture. C'en est une que de dire : « *Nous allons mettre 400 000 euros et régler ainsi le problème de l'emploi.* » On explique cela aux gens depuis quarante ans et l'une des pertes de confiance vient justement du fait que nous n'avons pas trouvé de solution.

Or, les solutions s'inventent aussi avec les citoyens. La démocratie permanente vit partout et tout le temps. Elle s'appuie sur la force créatrice des citoyens, sur leur pouvoir d'agir et, en la matière, de nombreux emplois, de nombreuses réponses aux difficultés et aux défis devant lesquels nous sommes se font avec les citoyens.

Je terminerai en disant que nous sommes devant des défis inédits. Nous n'expliquerons pas aux personnes, du haut de nos conseils municipaux ou de nos hémicycles, que le monde va changer sans les avoir associés aux changements qu'il faut conduire.

L'idée de cette démarche est justement de retrouver ce chemin. Je regrette que vous le regardiez de manière partisane. Dans les territoires, partout où nous sommes passés, nous avons vu des élus de toute obédience, qui ont les mêmes difficultés, qui s'interrogent sur la manière dont ils peuvent mobiliser leurs concitoyens et travailler autrement.

Je regrette que vous ayez cette position. Ce n'est pas celle que j'ai entendue de la part de plusieurs élus dans les territoires.

M. le Président - Merci, Monsieur FOURNIER.

Madame PIDOUX, pour le groupe SRD, vous avez la parole.

Mme PIDOUX - Contrairement à mon collègue Harold HUWART, j'aurais voulu saluer la première initiative du groupe Front National, où nous avons pratiquement l'impression qu'ils avaient fait la moitié du chemin et étaient convaincus par les questions de l'égalité. Toutefois, en séance, vous avez renoncé à votre amendement, au profit de supprimer la totalité de la politique « démocratie et égalité ». Effectivement, c'est dans la même ligne budgétaire, car l'un ne va pas sans l'autre. Il est donc indispensable de les lier.

Nous regrettons finalement que vous ayez adopté la position la plus radicale qui est de supprimer la totalité de ce budget. Je rappelle qu'il représente 450 000 euros.

Quand on voit ce que vous souhaitez supprimer dans la démocratie permanente, alors que vous êtes à peu près tous des élus locaux dans les bancs de l'Opposition, que vous avez tous dans vos communes des conseils municipaux de jeunes, que vous faites référence aux conseils des anciens et aux comités de quartier, c'est de la démocratie permanente qui permet de nourrir les projets municipaux. Pourquoi la Région ne pourrait-elle pas nourrir son propre projet ?

(Une intervention hors micro – inaudible)

Bien sûr que non, il y a désormais un fait régional.

M. le Président - Soyez concise, Madame PIDOUX !

Mme PIDOUX - Il faut associer un maximum de personnes. Croire que le seul rendez-vous électoral tous les six ans est suffisant à faire vivre la démocratie, c'est ne pas avoir conscience de ce qu'il se passe sur la réalité de notre territoire.

Nous vous avons rappelé l'intérêt économique que peut avoir une action sur l'égalité mais l'intérêt social et sociétal est évident également.

C'est encore une posture qui est ici affirmée.

C'est avec conviction, et non parce que nous sommes liés d'amitié avec nos camarades écologistes, que nous allons rejeter massivement ce vœu.

M. le Président - Merci, Madame PIDOUX.

Monsieur CHASSIER, pour le groupe Front National, vous avez la parole sur ce vœu déposé par le groupe UDC.

M. CHASSIER - Monsieur le Président, en effet, nous avons retiré notre amendement qui portait sur le même sujet, même si, comme cela vient d'être rappelé, nous n'avons pas proposé de supprimer la totalité des crédits. C'est vrai qu'il y a un volet égalité.

Cela dit, cette question de l'égalité peut aussi être traitée de façon transversale dans toutes les politiques de la Région. L'égalité, ce n'est pas un budget, une ligne budgétaire dédiée dans un coin pour dire que l'on travaille, que l'on fait quelque chose pour l'égalité ; cela se pratique au quotidien et on doit la retrouver dans toutes les politiques.

Nous considérons que notre amendement faisait un peu double emploi. Nous l'avons retiré et nous allons soutenir cet amendement.

M. le Président - Je mets aux voix l'amendement déposé par l'UDC sur la démocratie participative.

(Mis aux voix, l'amendement de l'UDC est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologistes

Pour : Union de la Droite et du Centre / Front National

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Il nous reste un amendement, déposé par le groupe Écologiste. Il traite de l'aéroport de Tours. Qui le présente ?

Je vous en prie, Madame HAMADI, vous avez la parole.

AMENDEMENT N° 2 PRESENTE PAR LE GROUPE ÉCOLOGISTE

Mme HAMADI - Effectivement, nous ne serions pas écologistes si nous ne parlions pas d'aéroport, comme nous le faisons chaque fois.

Vous connaissez un peu notre position sur le sujet mais je vais faire très vite quand même car il y a des conséquences écologiques. Je rappelle que le kérosène est le seul carburant qu'utilise l'avion. Il est d'origine fossile et sa consommation ne supporte aucune taxe. Ce manque à gagner pour 2017 représente simplement 3 milliards d'euros.

Ce secteur ne paie pas non plus la taxe carbone parce qu'elle est intégrée dans le TICPE, ce qui fait économiser au secteur le prix carbone de 30,05 euros la tonne de CO₂ pour 2017.

On pourrait nous dire « *si on était avec des avions solaires, la question ne se poserait plus* », comme je l'ai entendu une fois. Mais si, elle se poserait parce que l'aéroport de Tours, c'est Ryanair, qui a été mis en examen pour trafic d'influence et abus de biens sociaux, et qui est mis sur des listes noires. Avons-nous envie de financer ce genre d'entreprise qui se fait un bénéfice sur les collectivités locales ? Nous parlons d'argent public. Ne pourrait-il pas être mis ailleurs ?

Nous proposons de le mettre dans les lycées pour la précarité énergétique. Nous savons que nous avons des lycées sur lesquels nous avons encore besoin d'accomplir des efforts.

Madame GREFF, je sais que vous allez me répondre « *mais qu'en sera-t-il des greffes pour le milieu médical ?* » et vous avez raison. C'est un cri du cœur que vous nous lancez chaque fois. Je l'entends bien mais j'aimerais que nous ayons une réflexion à ce propos, puisque l'aéroport est en catégorie C. Ne pourrions-nous pas, dans ce cas, envisager de travailler sur ce sujet avec l'État et l'ARS afin d'avoir un centre habilité en fonction d'un équipement aéroportuaire fiable ? C'est une réflexion que nous pourrions avoir et c'est un vrai sujet.

Je le propose, c'est tout.

M. le Président - Merci.

Sur cet amendement, qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur CHASSIER, vous avez la parole.

M. CHASSIER - Monsieur le Président, je pourrais dire que voilà encore une ritournelle ou le marronnier, pour reprendre les expressions qui ont été utilisées, ou bien une posture !

(Rires)

Nous avons déjà répondu sur le fond et je laisserai un Tourangeau répondre, mais il suffit de se référer aux procès-verbaux des précédentes séances sur notre position constante sur le sujet. Je sais bien que des problèmes se posent derrière à propos de l'aéroport de Tours, mais il reste un élément essentiel de l'aménagement du territoire pour l'agglomération, maintenant la métropole de Tours, le département et donc une partie de la région.

Nous voterons donc contre cet amendement.

M. le Président - Merci, Monsieur CHASSIER.

Monsieur CHEVTCHENKO, vous avez la parole.

M. CHEVTCHENKO - Je vais reprendre un propos de Madame la Vice-présidente à la culture qui a parlé de « marronnier ».

Le groupe Écologiste en a un, avec toutes les acrobaties possibles chaque année. C'est déjà la troisième fois que l'on présente un amendement pour supprimer la subvention à l'aéroport de Tours.

J'en conviens, le groupe Ryanair n'est pas l'un des plus vertueux. Toutefois, cela tourne à l'obsession chez vous, à la phobie collective de l'avion.

Je ne reviendrai pas sur les nombreux motifs qui font que même si l'école de chasse disparaît du ciel tourangeau en 2020, il convient de maintenir l'activité de cet aéroport, pour laquelle les collectivités réfléchissent actuellement et que souhaitent tous les acteurs économiques, touristiques et politiques, bref tous les acteurs véritablement responsables.

J'insisterai seulement sur l'un des aspects que vous avez évoqué, Madame, et que j'ai déjà développé dans une première intervention sur ce sujet : les transplantations d'organes qui, entre autres activités de pointe, contribuent à la notoriété du CHRU de Tours et permettent à celui-ci d'être dans le Top 5 des grands hôpitaux de France.

Dans un autre lieu, au conseil de Tours Métropole Val-de-Loire, j'ai déjà entendu vos collègues, comme ici d'ailleurs, dire qu'un vol en hélicoptère pouvait remplacer un vol en avion et que, par conséquent, il n'était pas nécessaire d'avoir un aéroport et une piste de 2,5 kilomètres. Dans une interview, l'un de vos collègues – je ne sais pas trop – Monsieur Philippe GEIGER, secrétaire départemental 37 d'Europe Écologie-Les Verts, a dit le 15 décembre dernier que le seul argument audible était celui des greffes effectuées au CHRU qui, de 200, pourraient atteindre 250. Il ne semble pas très au fait puisqu'en 2016, il y a eu 267 greffes d'organes. Il poursuivait même en déclarant qu'après avoir regardé les choses, techniquement, on pourrait envisager une liaison par hélicoptère.

C'est tout simplement ignorer totalement deux points importants quand vous cherchez à substituer l'hélicoptère à l'avion : la vitesse et l'autonomie d'un hélicoptère et le délai d'ischémie des transplants. Je vais vous rappeler seulement la vitesse moyenne et l'autonomie d'un hélicoptère, comme ceux qu'utilisent le Samu ou la sécurité civile ; je ne parle pas des hélicoptères militaires qui ont une vitesse beaucoup plus importante. Il s'agit d'une vitesse maximale de 125 à 250 kilomètres/heure, de toute façon très inférieure à 300 kilomètres/heure, deux heures et demie d'autonomie de vol en moyenne, selon la vitesse qui conditionne la consommation de carburant.

Ces éléments sont à mettre en rapport avec les délais d'ischémie, que je vous rappellerai également. La pédagogie, c'est la répétition :

- pour les reins, il est inférieur à 48 heures, cela ne pose pas trop de problèmes ;
- pour le foie, il est de 15 heures ;
- pour le pancréas, 10 heures ;
- pour le cœur et les poumons, 5 heures seulement.

À la durée d'un vol aller-retour à l'autre bout de la France, vous allez ajouter le transport terrestre et le temps de prélèvement plus ou moins délicat du greffon au bloc opératoire. Lorsque l'on a une activité de transplantation importante, comme c'est le cas à Tours - je vous rappelle qu'il s'agit de 267 transplantations en 2016 –, on acquiert des compétences et on développe un véritable pôle de compétences. En 2016 :

- 4 transplantations pédiatriques, donc 4 enfants sauvés ;
- 18 transplantations cardiaques, qui font de Tours le 10^{ème} de France, avec une augmentation de 5,8 % en 2016 ;
- 138 transplantations rénales, dont 10 à partir de greffons de catégorie Maastricht 3, ce qui fait que nous sommes dans une compétitivité absolue ; le CHU est encore 10^{ème} ; l'objectif en plus est de privilégier la greffe à la dialyse ;
- Surtout, 111 greffes du foie, ce qui place le CHRU de Tours en 5^{ème} position nationale.

N'oublions pas non plus les 35 prélèvements multi-organes, c'est-à-dire dans l'autre sens.

Vous souhaitez peut-être que seules quelques grandes métropoles...

M. le Président - Le corps humain étant complexe, je vous invite à réduire !

M. CHEVTCHENKO - ... puissent être en mesure d'effectuer des transplantations de haute technicité, que les compétences du CHRU de Tours baissent et finissent par disparaître ? C'est peut-être ce que vous souhaitez ?

Nous sommes confrontés à une pénurie d'organes et les transplantations sont victimes de leur succès, certes. Il convient, pour les malades, de ne pas laisser passer leur chance, comme le souligne le professeur SALAMÉ, qui est le spécialiste à Tours et qui a perdu 28 patients en 2016, faute de greffons du foie disponibles pour diverses raisons, soit 16 % des patients en attente de foie à Tours, sachant qu'il est extrêmement difficile d'avoir un greffon, car il faut également rappeler que les organes...

M. le Président - Merci !

(Rires)

M. CHEVTCHENKO - Je vais terminer !

... que les organes doivent pouvoir être prélevés. Tous les ans, les malades meurent par défaut d'accès à temps à un greffon, tandis qu'un autre patient reste inscrit.

(Brouhaha)

Je termine.

(Applaudissements)

Devra-t-on mourir en région Centre-Val de Loire parce qu'un greffon compatible, trop éloigné géographiquement, est inaccessible ?

Ces quelques chiffres et remarques étaient juste pour vous éclairer sur un choix que je qualifierais de vital pour la métropole, pour la région et surtout pour les malades et peut-être vital pour nous demain.

C'est l'une des raisons pour lesquels, conscient entre autres que ce choix est moral, le groupe UDC votera contre cet amendement.

M. le Président - Merci.

Monsieur FOURNIÉ, qui va prendre soin de nos estomacs, a la parole.

M. Philippe FOURNIÉ - Monsieur le Président, comme je suis le dernier, vous savez que je peux tenir longtemps. J'ai des réserves, cela m'est égal !

(Rires)

Quelques mots.

Déjà, j'ai vu mon ami Dominique ROULLET pâlir mais l'aéroport de Châteauroux est passé à travers les gouttes d'un amendement, donc il est assez content.

(Rires)

Je voudrais vous rappeler l'importance pour notre groupe de l'aéroport de Tours mais aussi du développement aéroportuaire dans la région où nous avons deux aéroports et un ensemble d'aérodromes, sur lesquels nous allons définir une nouvelle politique aéroportuaire, et nous en avons besoin, avec l'évolution de l'aéroport de Tours et la disparition de l'école de chasse en 2020-2021.

Pour un territoire comme la métropole de Tours, mais aussi pour la région Centre-Val de Loire, il est important d'avoir un aéroport à Tours et de définir quels sont les priorités et les axes de développement.

Un axe vient d'être développé assez intensément par mon collègue mais on retrouve aussi des axes de transport de passagers, de tourisme d'affaires et de voyages d'affaires, complémentaires de ce que l'on développe à Châteauroux ou dans d'autres aérodromes de la région.

Nous nous opposerons à cet amendement, bien sûr.

Rappelons que Tours, ce n'est pas Ryanair. L'aéroport de Tours est un syndicat, avec la Métropole, la Région et la Chambre de commerce et d'industrie. Nous ne sommes pas mis en examen. Il faut relativiser dans les paroles.

Collectivement, nous essayons d'avoir une vision. Il ne faut pas caricaturer, nous sommes conscients des enjeux et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre cet amendement.

M. le Président - Je mets aux voix cet amendement du groupe les Écologistes sur l'aéroport de Tours.

(Mis aux voix, l'amendement n° 2 des Écologistes est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Front National / Union de la Droite et du Centre

Pour : Écologiste

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président - Chers collègues, aucun des amendements présentés n'ayant obtenu la majorité, ils sont tous rejetés.

Je vous propose de passer au vote sur notre budget.

VOTES SUR LE BUDGET PRIMITIF 2018

M. le Président - Ce vote se fait tout d'abord par un vote global sur les pages 116 à 123 présentant les balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE, les autorisations de programme et autorisations d'engagement par fonction et par politique régionale.

Y a-t-il, sur ces balances AP/AE, des oppositions ?

(Mise aux voix, la balance générale est adoptée)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste

Contre : Front National

Abstention : Union de la Droite et du Centre / Madame RAIMBAULT

M. le Président - Je mets aux voix l'architecture par politique régionale, telle que présentée page 124.

(Mise aux voix, l'architecture par politique régionale est adoptée)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste

Contre : Front National

Abstention : Union de la Droite et du Centre / Madame RAIMBAULT

M. le Président - Je mets aux voix les éléments de la page 125 : gestion de la dette et de la trésorerie (stratégie d'endettement - instruments de couverture).

(Mise aux voix, la gestion de la dette et de la trésorerie est adoptée)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste

Contre : Front National

Abstention : Union de la Droite et du Centre / Madame RAIMBAULT

M. le Président - Je mets aux voix les dispositions diverses contenues dans les pages 126 à 131, qui portent sur l'approbation du barème 2018 pour l'apprentissage, les coûts standards de formations sanitaires et sociales, les remises gracieuses, les admissions en non-valeur, la participation des familles à la rémunération du personnel des services d'hébergement des établissements publics d'enseignement, l'autorisation de virements de crédits entre chapitres, les affectations, la méthode comptable, la subvention 2018 au COS, l'approbation de la convention afférente, la modification des dates limites d'affectation pour les autorisations de programme et d'engagement, l'annulation-clôture des AP/AE et la modification de libellés.

Y a-t-il, sur ces dispositions diverses, des oppositions ?

(Mises aux voix, les dispositions diverses sont adoptées)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste

Abstention : Union de la Droite et du Centre / Front National / Madame RAIMBAULT

M. le Président - Je mets aux voix l'addendum qui porte sur le régime indemnitaire des membres du CESER.

(Mis aux voix, le régime indemnitaire des membres du CESER est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste

Abstention : Union de la Droite et du Centre / Front National / Madame RAIMBAULT

M. le Président - Chers collègues, nous en avons terminé pour ce point.

Je demande votre attention une minute, après avoir consulté vos présidents de groupe.

Pour les membres de la CP, en novembre, vous m'avez donné l'autorisation de signer les futures conventions avec les centres de formation d'apprentis. Les conventions que nous avons préparées doivent être signées officiellement le 10 janvier prochain, par moi-même en votre nom et par chaque président de CFA.

Il se trouve qu'à partir des éléments de ces derniers jours, notamment ceux qui m'ont été signifiés ce matin, la probabilité de pouvoir engager notre parole sur cette période allant de maintenant jusqu'à 2022 n'est pas avérée. Des modifications importantes pourraient intervenir par la loi et feraient que nous ne serions plus en responsabilité de ces matières. C'est extrêmement important. Pour autant, il faut que les CFA puissent disposer, dans les jours qui viennent, d'une visibilité à travers un conventionnement.

De manière extraordinaire, j'ai demandé aux présidents – et si vous le confirmez, ce sera fait cet après-midi – de m'autoriser à ajouter à l'ordre du jour une autorisation qui me serait donnée de signer ces conventions, non pas pour la durée de maintenant jusqu'à 2022 mais pour la durée 2017-2018 : 2017 pour la fin des conventions actuelles et 2018 pour l'année qui vient.

Nous passerions, c'est extrêmement important et fragilisant pour les CFA, d'une convention durable à une convention temporaire mais je ne sais pas faire autrement et je vous invite à m'autoriser à ajouter ce point à l'ordre du jour, si vous le voulez bien.

(Mise aux voix, la modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre / Front National / Madame RAIMBAULT

M. le Président - Je vous en remercie.

Nous allons rejoindre la salle de restaurant et nous reprenons dans une heure et quart, c'est-à-dire à 16 heures 15.

(La séance, suspendue à 14 heures 55, est reprise à 16 heures 23)

M. le Président - Nous allons aborder le rapport portant sur les contrats régionaux de solidarité territoriale, adaptation du cadre pour plus de souplesse et de lisibilité. Cette présentation va nous être faite par le vice-président Dominique ROULLET, que je remercie d'intervenir.

CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST) :
UNE ADAPTATION DU CADRE
POUR PLUS DE SOUPLESSE ET DE LISIBILITE

(RAPPORT N° 3)

M. ROULLET - Chers collègues, je vais vous présenter une adaptation du cadre des contrats régionaux de solidarité territoriale. Nous avons eu le souci d'introduire plus de souplesse et de lisibilité.

Je voudrais tout d'abord rappeler notre méthode.

Nous avons eu de nombreux échanges, dans le cadre des syndicats de Pays, entre les services de la Région et les services des Pays. J'ai rencontré des présidents ou des membres de Pays pour parler de divers projets et sujets. Nous en avons parlé aussi avec mes collègues conseillers régionaux, avec le Président et son équipe. C'est donc un travail de réflexion, de concertation, avec, au final, des propositions tout à fait réfléchies, assumées et sérieuses.

J'ai rencontré les présidents de Pays dans le cadre de l'A3P, c'est l'association qui regroupe les Pays et qui est présidée par Claude CHANAL. Un très grand nombre de présidents de Pays ou leurs représentants étaient présents à cette réunion et le sentiment exprimé est double :

- une compréhension concernant la décision, que je vais commenter, du passage de cinq à six ans des contrats de Pays et des contrats d'Agglo ;
- une satisfaction en ce qui concerne les mesures de souplesse et de lisibilité et je dirai une satisfaction/soulagement puisque trois ou quatre présidents de Pays se sont exprimés en ce sens en disant qu'ils craignaient, compte tenu de la situation actuelle dans les collectivités locales et tout particulièrement à la Région, que la Région renonce à ses politiques territoriales très emblématiques.

Je rappelle que, pour les contrats de Pays et contrats d'Agglo, une génération représente 400 millions d'euros. On peut dire, si l'on compare aux autres Régions et ce qu'elles consacrent aux territoires, nous sommes la première Région en France à avoir une politique territoriale.

Nous en sommes fiers.

Nous avons un bel outil et notre souci a été de ne pas l'abîmer et de faire vivre l'esprit contrat de Pays et l'esprit contrat d'Agglo qui reposent sur le dialogue, le respect mutuel et la volonté de convaincre, la pédagogie plutôt qu'imposer.

Nous sommes en quatrième génération de contrats. Une cinquième génération interviendra lorsque nous aurons bouclé le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) pour qu'il y ait une cohérence entre le document phare qu'est le SRADDET, document stratégique de référence, et les contrats régionaux de Pays et d'Agglomération. Nous devons avoir des dispositifs qui s'ajoutent et se complètent pour être efficaces.

Des éléments ont impacté notre réflexion, tels que la prise en compte et notre attachement aux territoires de la région, qu'ils soient ruraux ou urbains, avec le souci non pas de les opposer mais de dire, au contraire, qu'ils sont tout à fait complémentaires. Le bassin de vie doit être la maille de réflexion vers lequel nous pourrions nous acheminer, pour avoir une cohérence avec les Pays.

Nous notons l'émergence des deux métropoles et le fait que la région Centre soit restée dans son périmètre constant. Nous notons également dans les territoires une volonté de plusieurs Pays de se regrouper. Est-ce l'effet métropole ? Est-ce l'effet de l'argent public qui devient de plus en plus rare ? À mon sens, ce sont les deux. J'en ajouterai un troisième : dans l'esprit des élus, est pris en compte le fait que, lorsque l'on raisonne à une échelle plus importante, on est plus dans un aménagement du territoire juste et approprié. C'est une bonne chose.

Avec les services et mes collègues, nous avons eu des rencontres avec les présidents de Pays et les équipes qui souhaitent se rapprocher. Ces rapprochements se feront dans le temps. Il ne s'agit pas de les imposer, ce sont des volontés de territoire et c'est aux élus de territoire de trouver des modalités de rapprochement et de gouvernance, c'est important, ainsi que d'animation.

En revanche, nous avons souhaité fixer une échéance parce qu'il faut toujours se fixer une date pour aboutir mais ce doit être dans le dialogue entre la Région et les territoires.

Nous avons souhaité continuer à inscrire notre démarche dans le développement durable, c'est-à-dire dans la conciliation de l'emploi, de l'environnement et du social. Nous avons eu cette préoccupation de territoire en transition. Des mutations très importantes se sont produites et des marges de progrès restent à effectuer, en particulier dans les domaines de l'énergie, de l'environnemental, du social et de l'emploi. Par exemple, on a raison de dire que le THD est très important pour les entreprises et pour le développement économique et l'emploi, mais il faut aller plus loin parce que cela va impacter l'organisation du travail au sein de l'entreprise ; nous devons penser au télétravail.

En ce qui concerne la première mesure, qui est le passage de cinq à six ans, a été évoquée ce matin à de nombreuses reprises la situation des collectivités locales, qui date de quelque temps déjà. La Région n'échappe pas aux difficultés que rencontrent les Départements, les communes ou les communautés de communes. Nous sommes tous logés à la même enseigne.

Quand on prend les 450 millions d'euros supprimés en direction des Régions, ce sont 16,5 millions d'euros en moins pour la nôtre. Nous avons fait des choix politiques basés sur la solidarité : la gratuité, par exemple, des transports scolaires, ce qui représente 10 à 12 millions d'euros. A été évoqué ce matin également le maintien d'un dispositif emblématique qui est CAP'Asso.

À cela, j'ajouterai ce que l'on oublie souvent, à savoir la gratuité des livres scolaires et le sentiment qui anime tous les élus : le mécontentement et les incertitudes par rapport à l'avenir. Personne ne peut dire aujourd'hui de quoi l'avenir sera fait.

Notre volonté a donc été d'être tout à fait précautionneux par rapport à l'avenir, pour être suffisamment solides et éviter les mauvais coups qui pourraient continuer à être portés aux collectivités. À mon sens, et je pense que le sentiment est partagé, c'est une erreur fondamentale parce que les collectivités représentent près de 70 % de l'investissement public et lorsque nous avons moins de moyens pour construire des équipements ou mettre en œuvre des services, nous donnons moins de travail aux entreprises que nous souhaitons locales et nous créons moins d'heures de travail pour nos concitoyens.

J'avoue que ce calcul économique est une erreur économique fondamentale, à mon avis, à la fois sur le plan du développement économique et sur l'emploi.

Incertitudes par rapport à l'avenir : qu'en sera-t-il des TET ? Cela a été évoqué ce matin.

On nous dit aussi : en 2018, pas de baisses de dotations. En même temps, on nous demande de faire des économies. C'est donc nous qui allons faire l'exercice à la place des autres.

Qu'en sera-t-il en 2019 ?

Concernant les TET, j'ai un souvenir, celui de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse avec le train pendulaire, voilà déjà plusieurs années. Une convention avait été signée par les trois Régions concernées et l'État et des engagements financiers avaient été pris par ces Régions et par l'État. Pourtant, l'État a renoncé à sa signature.

Il faut être prudent par rapport à l'avenir, ce qui nous a amenés à dire : essayons de trouver des modalités nous permettant de dégager des marges financières ou d'actions pour l'avenir.

Nous avons pensé, bien évidemment, aux contrats régionaux de Pays et d'Agglomération, en souhaitant que la mesure soit simple, lisible, compréhensible et la plus douce possible pour les territoires.

L'expression des présidents de Pays, exprimée aussi devant le CESER, m'amène à considérer que la décision prise est acceptée avec une compréhension très importante. Il ne s'agit pas d'un remerciement à la Région, puisque nous allongeons, mais d'un soulagement et d'un *satisfecit* disant : « *Vous maintenez les politiques territoriales.* » Le Président l'a dit, nous maintenons à 400 millions d'euros et nous passons de cinq à six ans.

Pourquoi passer de cinq à six ans ? Parce que cela dégagera des marges. Il faut absolument que cette mesure puisse être adoptée aujourd'hui, afin qu'elle produise des effets dans un délai raisonnable. Elle s'appliquera dès maintenant à tous les contrats en cours sur la base d'avenants et aux futurs contrats.

Quand on regarde les chiffres, au bout de cinq ans – c'est cinq ans plus une année pour compléter les dossiers –, au bout de la fin du contrat, au bout de six ans, les Agglos et les Pays sont à 88 ou 90 %, pour l'immense majorité, en termes d'engagement des crédits. Seulement quatre Pays, que j'ai en mémoire, sont à 98 % d'engagement. Cela revient à dire qu'avec une année supplémentaire, il est possible de tendre vers les 100 %. Cela signifie qu'il n'y a pas d'interruption dans l'action ni dans vos projets.

Je veux préciser qu'un amendement aborde le très haut débit. Nous avons souhaité que les crédits disponibles en 3G (troisième génération) basculent sur le très haut débit. Nous en reparlerons tout à l'heure, donc je n'en dirai pas plus pour la décision que nous prenons par rapport à l'avenir.

C'est une mesure qui me paraît adaptée et qui est comprise par les territoires.

En ce qui concerne la souplesse et la lisibilité, tout le monde nous dit que c'est de plus en plus compliqué – ce n'est pas seulement vrai pour la Région, c'est le cas pour les Départements, l'État et l'Europe – et qu'il faut simplifier pour ne pas dissuader de faire et pour que nos concitoyens puissent s'approprier certaines actions publiques et certaines politiques.

Nous avons donc souhaité, pour répondre aux souhaits des territoires, que la subvention minimale soit de 2 000 euros. C'était demandé, en particulier par les petites communes, pour de petits projets. Cela n'a rien de péjoratif quand je dis « petits projets » ou « petites communes » car ce sont de grands projets pour de petites communes. Je pense que nous réglons un problème important qui pouvait amener les élus à dire : « *Pour entrer dans les clous, nous allons augmenter le volume du projet* », ce qui ne correspondait pas forcément aux besoins exprimés.

Nous avons raisonné sur la simplification en ce qui concerne les pièces qui vous sont demandées. Pour certaines, nous demanderons des déclarations sur l'honneur, ce qui simplifiera.

Quand vous prenez diverses réalisations, telles que les maisons de l'enfance, les salles de garderie, les crèches familiales ou les centres de loisirs sans hébergement, nous ne demanderons plus les pièces car c'est la CAF qui les demande, instruit, valide et déclenche les subventions.

En revanche, nous avons maintenu le volet énergétique à 15 % et la biodiversité à 5 %. Il était essentiel de le faire, compte tenu des enjeux.

En ce qui concerne l'enveloppe, nous avons une enveloppe de base et trois enveloppes que l'on appelait additionnelles :

- l'enveloppe espace public, calculée en fonction du nombre de communes pouvant prétendre aux espaces publics ;
- l'enveloppe logement, calculée en fonction des besoins sur les territoires, suite aux discussions avec les bailleurs ;
- l'enveloppe ville moyenne, pôle de centralité.

Ces trois enveloppes seront intégrées à l'enveloppe de base, pour n'en avoir plus qu'une. Il faut savoir, pour les espaces publics, que le maximum sera de 15 % de l'enveloppe. En revanche, sur le logement, ce sera en fonction des besoins dans le territoire.

J'ai découvert qu'il y avait souvent un dialogue bailleur/Région et non bailleur/élu/Région. Il faut un dialogue avec les territoires et les maires en ce qui concerne les bailleurs, donc nous l'avons introduit dans le cadre d'intervention. Si un Pays avait une enveloppe additionnelle logement de 500 000 euros et que le besoin se montait à 300 000 euros parce que le parc était en bon état, cela ne collait pas. Maintenant, vous aurez la souplesse de faire, en fonction des besoins effectifs dans le territoire concerné.

Un sujet revenait dans les réunions : les menuiseries bois. Nous avons supprimé cette exigence en raison des remarques qui ont été faites : premièrement d'où provient le bois, deuxièmement le coût et troisièmement l'entretien. Nous allons donc raisonner sur des menuiseries bois ou aluminium mais pas de PVC, bien évidemment.

En ce qui concerne l'isolation sur les matériaux biosourcés, nous en sommes restés à ce que ce soit non pas une conditionnalité mais une bonification de 10 %.

J'en termine sur le fonctionnement : nous demandons 10 % maximum de fonctionnement. Le système devait être revu et amélioré. Quand vous prenez une Agglo comme Tours ou Orléans, on est à plus de 40 millions d'euros. 10 %, cela veut dire 4 millions d'euros pour le fonctionnement. On peut emboucher à tour de bras, dans tous les domaines que l'on veut, ce n'est pas satisfaisant.

Les services ont travaillé sur les enveloppes des Pays pour fixer des strates. Une première sera pour les Pays dont la dotation est inférieure à 8,2 millions d'euros, pour une dotation de 500 000 euros ; de 8,2 à 12 millions d'euros, ce sera 700 000 euros et au-dessus de 12 millions d'euros, ce sera 900 000 euros. Ce calcul a été effectué en fonction de ce que nous avons observé sur les seuils.

S'agissant de ces différents volets, nous répondons à l'attente des territoires et nous maintenons notre volonté commune de travailler pour le bien-être de nos concitoyens.

Avec mes collègues, j'assume pleinement les décisions prises parce que je pense qu'elles sont justes, justifiées et qu'elles peuvent être tout à fait comprises par l'ensemble du territoire, ce qui nous a amenés, avec le Président, à adresser un courrier aux présidents de Pays et d'Agglo afin d'expliquer brièvement ce que je viens de vous présenter. Bien évidemment, nous enverrons un courrier aux maires pour informer de ces modifications le plus grand nombre d'élus.

Je suis à la disposition des territoires pour aller présenter ce que je viens de vous dire. Je l'ai déjà fait dans quatre Pays et l'accueil était conforme à celui que nous avons reçu au sein de l'A3P avec les présidents de Pays.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président - Merci, Dominique ROULLET.

Avant de prendre les demandes de parole s'agissant des groupes, je voudrais saluer la présence ici dans le public de Patricia DANZIN enseignante au lycée agricole de Beaune-la-Rolande dans le Loiret, avec des jeunes en Terminale Bac pro que nous accueillons bien volontiers. Il se trouve qu'ils sont engagés dans une filière professionnelle tout à fait importante dans notre région : il s'agit de la forêt et de l'aménagement paysager. Qui dit forêt et aménagement paysager dit bien évidemment aménagement du territoire. Le rapport qui est présenté et les propos qui vont en découler sont très certainement très proches de vos préoccupations.

Je ne doute pas que votre enseignante vous permettra, en les décodant parfois, d'en comprendre toute la portée. En tous les cas, bienvenus dans cet hémicycle où se joue la démocratie régionale.

(Applaudissements)

Je prends les demandes de parole.

Pour le groupe UDC, Monsieur FORISSIER, vous avez la parole.

M. FORISSIER - Quelques mots rapidement mais mes collègues interviendront plus en détail sur ce rapport.

D'emblée, je vous dis que le groupe UDC votera pour.

Nous sommes très sensibles au fait que cela réponde à des appels que nous avons nous-mêmes, à de nombreuses reprises, formulés, notamment sur la nécessité de simplifier. Je veux saluer le travail réalisé en termes de concertation et d'écoute : Dominique ROULLET l'a rappelé. Je note au passage que nous avons eu là un bel exemple de démocratie participative, sans avoir besoin de dépenser trop d'argent !

(Rires)

C'était une remarque taquine, comme vous le voyez.

Toutefois, les Pays – je veux le souligner parce qu'ils ont aussi des conseils de développement qui font appel très largement à la société civile, comme on dit, et à différents acteurs du monde associatif ou économique – sont un lieu très important dans la vie de nos territoires et de nos bassins de vie. C'est d'ailleurs l'orientation que vous reprenez et réaffirmez, ce qui est une bonne chose.

Cela a permis de reprendre, au fond, des politiques de soutien aux projets de territoires très anciennes, y compris avant cette Majorité, je veux le rappeler. La construction, en plusieurs décennies, des contrats de Pays a eu beaucoup d'effet, y compris sur la capacité à développer un travail d'intercommunalité. Je peux en témoigner dans le Pays de la Châtre en Berry, dont j'ai été le président pendant plusieurs années : cela nous a beaucoup aidés.

Le fait d'aller jusqu'au bout de la logique et de tirer les leçons de cette expérience en apportant des réponses de simplification, pragmatiques, adaptées, cela nous paraît une bonne chose, même si nous aurions plusieurs remarques, et elles seront sans doute faites, à formuler.

Trois éléments de ce point de vue.

Premièrement, Dominique ROULLET a évoqué le passage de cinq à six ans. Je crois qu'il faut être pragmatique.

J'observe d'expérience, mais ce n'est pas simplement avec le Pays que je connais car la plupart de ceux avec lesquels j'ai travaillé ont eu le même problème, que nous n'arrivons pas à tout faire en cinq ans, notamment parce que nous avons été sous une pression de baisse de dotations publiques extrêmement importante. Nous sommes donc dans la réalité.

Il faut quand même remarquer que cela fait gagner une année de dépenses budgétaires au Conseil régional. Je ne pouvais pas ne pas le dire et il faut l'avoir en tête.

Deuxièmement, le passage des seuils de subvention de 20 000 à 2 000 euros, c'est pragmatique. Vous l'avez dit, je n'y reviens pas, c'est une bonne mesure que, très concrètement, le groupe UDC a demandée depuis le début. Je pense qu'Isabelle MAINCION y reviendra.

Troisièmement, je veux saluer la simplification dans le traitement des pièces multiples. Nous savons que c'est l'une des principales demandes des élus locaux : nous avons beaucoup trop de procédures administratives. Là aussi, il faut simplifier.

Nous jugerons à l'usage, parce qu'il y a dans ce rapport un appel à faire mieux et plus simple. Encore faut-il que cela se traduise concrètement et il est du ressort du Président de l'Exécutif que de vérifier que cela va vers cette simplification concrètement, y compris en facilitant le travail des services de la Région. C'est un vœu que je formule et je ne doute pas qu'il sera suivi des faits.

Je voudrais émettre une remarque pour conclure, avant de laisser mes collègues s'exprimer, et évoquer les deux amendements que nous avons déposés.

Nous regrettons que les reliquats non consommés des contrats de solidarité territoriale des Pays, ne puissent pas être reversés, comme cela a été prévu jusque-là, vers la politique du très haut débit, ne serait-ce que si le Pays en fait la demande. C'est un sujet majeur, nous le savons. D'ailleurs, le président de la République a annoncé que ce serait l'un des grands enjeux de ce quinquennat. Nous l'espérons et nous verrons mais il va de soi, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, que les Régions ont un rôle central et que, même si l'État ne fait pas tout ce qui été promis, nous devons faire le maximum.

De ce point de vue, tous les crédits que l'on peut éventuellement réfléchir vers cette politique du très haut débit sont importants, même pour réaliser certaines opérations ponctuelles d'équipement dans des territoires. Nous savons qu'un gros travail se déroule sur les parties agglomérées de nos territoires mais on a souvent des difficultés sur certains points plus ruraux ou plus éloignés.

AMENDEMENTS 1 ET 2 PRESENTES **PAR LE GROUPE UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE**

M. FORISSIER - Nous avons proposé un amendement permettant de revenir à cette politique et de reverser, le cas échéant et à la demande du président de Pays et de son comité syndical, les crédits, qui ne seraient pas utilisés dans le cadre d'un contrat de solidarité territoriale, vers la politique en faveur du très haut débit dans le territoire du Pays concerné.

C'est de bon sens et ce serait un signe positif.

Je défends tout de suite le deuxième amendement : le fait que nous puissions assurer le tuilage. Cela a souvent été le problème. On termine un contrat et on a l'année supplémentaire des six ans, qui sera effective, pour payer définitivement et clôturer l'ensemble des dossiers.

Je veux saluer au passage le fait que vous avez été très souples et pragmatiques en accordant diverses exemptions supplémentaires quand certains dossiers, pour des raisons exogènes, étaient prolongés et avaient des difficultés à se mettre en œuvre définitivement dans le délai imparti. Je veux saluer ce pragmatisme mais peut-être que nous pourrions essayer de faire en sorte que le tuilage se fasse mieux et que nous puissions engager, dès la dernière année, le nouveau contrat de Pays, s'il a été négocié et signé dans les temps, alors même que le précédent n'est pas totalement clôturé. Sinon, et cela a été le cas dans plusieurs situations, nous pouvons avoir des pertes en ligne, en termes de temps d'action pour les territoires.

Ce sont deux amendements, Monsieur le Président, mes chers collègues, très pragmatiques. Ils s'inscrivent parfaitement dans la logique que nous présentent Dominique ROULLET et la Majorité de l'Exécutif. Je souhaite qu'ils reçoivent votre assentiment.

En tout cas, nous serons pour ce texte, quoi qu'il arrive, avec les remarques qui seront faites par ailleurs.

M. le Président - Merci, Monsieur FORISSIER, d'avoir présenté en même temps les deux amendements, sur lesquels il ne sera pas utile de revenir en matière de présentation pour la mise en débat. Cela nous gagnera du temps.

Nous donnons la parole à Charles FOURNIER, pour le groupe les Écologistes. Je dis cela par rapport aux jeunes pour qu'ils comprennent qui parle.

M. Charles FOURNIER - Nous ne sommes pas habillés en vert mais nous sommes écologistes, en effet !

Nicolas FORISSIER, vous avez voulu être taquin. J'espère en tout cas que, pour vous, la démocratie participative ne se limite pas à un échange entre les élus parce que ce n'est évidemment pas le seul sujet et qu'elle ne se limite pas être qualitative quand elle va dans le sens de ce que vous souhaitez.

J'ose espérer que vous acceptez, même si la décision avait été dans un autre sens.

Je voudrais ajouter d'ailleurs que c'est la deuxième fois que vous le saluez mais, lorsque nous avons revu le dispositif « À vos ID », le même exercice a eu lieu et tout cela fait partie d'une démarche que nous appelons « démocratie permanente ». C'est la qualité du dialogue que nous avons avec les responsables dans les territoires, mais pas uniquement, en faisant en sorte que les citoyens s'approprient tout cela. Il reste encore un peu de chemin sur le sujet. Je ne suis pas sûr que le Pays, ce niveau de conception et de réflexion sur l'aménagement du territoire, soit un concept extrêmement limpide pour tous nos concitoyens.

Je remercie les services et Dominique ROULLET à propos du travail. Nous, les Écologistes, nous sommes beaucoup impliqués parce que c'est pour nous un sujet extrêmement important, mais je voudrais saluer l'ampleur du travail porté par les services sur ce dossier majeur.

Il est majeur pour nous car c'est une échelle de mise en œuvre concrète de la transition dont nous parlons de manière récurrente. C'est peut-être une marotte, ou un marronnier puisque c'étaient les expressions ce matin, mais c'est déterminant, à notre avis. Évidemment, vous nous entendrez le dire systématiquement. Les CRST sont une traduction concrète des discours ; c'est là que nous pouvons mesurer leur réalisation et leur mise en œuvre.

En 2012, lorsque nous avons changé le cadre, que n'avons-nous pas entendu sur l'idée de réserver des enveloppes pour l'efficacité énergétique et pour la biodiversité ? Cela a crié au loup, au scandale, à la contrainte insupportable ! À présent, quelques années après, force est de constater que tout le monde a intégré cette priorité ; j'ai même parfois entendu parler de « fierté » dans les réalisations et les projets conduits. Dans un équilibre intelligent, les contraintes sont parfois utiles pour faire avancer, pour nous faire avancer de manière collective, et je m'en félicite.

Nous avons examiné ce travail avec quatre ambitions.

Premièrement, il s'agissait de simplifier mais, pour nous, cela ne signifie pas réduire les règles ni déréglementer : c'est trouver un bon équilibre entre la règle et l'incitation, ce qui nous fait progresser et conduit à du progrès.

Nous l'avons étudié sous cet angle, en nous disant par exemple : « *En ce qui concerne le "zéro pesticide", qui était un sujet, maintenant il y a la loi. Nous n'avons plus besoin d'avoir une conditionnalité sur ce sujet, donc nous n'allons pas maintenir des règles qui n'ont plus de sens.* »

Nous avons observé la manière de créer un équilibre entre incitation et contrainte. Je peux donner un exemple sur l'éclairage public : nous avons une nouvelle fiche qui propose une bonification pour ceux qui intègrent l'extinction nocturne. Nous savons que c'est un sujet majeur et que beaucoup de communes s'y mettent. C'est ce que l'on appelle « la trame noire » et cela apporte un intérêt pour la biodiversité mais aussi pour les émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cas, ce n'est pas une contrainte mais une incitation à faire mieux. C'est ainsi que nous progressons dans ces domaines et c'est vraiment dans cet esprit.

Deuxièmement, comment pouvons-nous enrichir et accélérer diverses démarches de transition à l'œuvre ?

Toute une série de nouvelles fiches sont proposées, correspondant à des pratiques en train d'émerger dans les territoires, comme ceux en transition. Nous allons soutenir des dynamiques citoyennes, qui existent autour de la transition :

- les Systèmes alimentaires territoriaux : Christelle de CRÉMIERS reviendra dessus dans son intervention ;
- l'amélioration de l'éclairage public ; j'en ai parlé ;
- le soutien à la géothermie, avec l'idée de pousser ce sujet qui a encore de la difficulté à émerger, alors qu'il existe des potentialités importantes dans notre territoire ;
- la requalification des friches, avec la petite limite que nous serons parfois amenés à dépolluer les friches urbaines. Nous sommes plutôt sur le principe pollueur-payeur mais nous nous retrouvons avec beaucoup de situations où la collectivité devra prendre le relais de ceux qui n'ont pas assumé les conséquences de leurs interventions.

Troisièmement, il s'agissait de faciliter l'ingénierie.

Michelle RIVET interviendra principalement là-dessus mais je voudrais me féliciter avec vous du fait que, dans le cadre de la réforme de « À vos ID », nous avons installé un nouvel outil qui s'appelle Oxygène ; je vous invite tous à venir et à participer le 31 janvier dans cet hémicycle, où il sera lancé. Il sera au service du développement territorial et de l'ingénierie, permettra d'identifier où se situe cette ingénierie, là où elle manque, de quelle manière on la complète et là où l'on constate des trous dans la raquette. Ce sera un outil pour l'ensemble des territoires et cela me paraît être très intéressant.

Quatrièmement, comment pouvons-nous faire avancer l'implication citoyenne et la démocratie permanente au sein des CRST ?

À ce titre, deux avancées nous semblaient tout à fait importantes.

- une volonté de renforcer le rôle des conseils de développement parce que c'est très inégal : dans certains territoires, ils fonctionnent ; d'autres n'en ont pas ou où ils sont inactifs. Nous les avons invités ici, à la Région, et je peux vous dire, dans la mesure où j'ai fait deux ateliers pour travailler avec eux, que seulement neuf d'entre eux étaient présents pour la totalité des territoires. Beaucoup sont en sommeil. C'est un outil extrêmement intéressant et il faut pouvoir les impliquer davantage. C'est ce qu'ouvre notre nouveau cadre.

- une évolution dans la gouvernance avec la mise en place de comités de pilotage, notamment dans le territoire des Agglomérations et des Métropoles. C'est indispensable pour avoir un cadre de dialogue régulier. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent.

Nous allons passer de cinq ans à six ans, cela a été rappelé. Cela correspond peu ou prou à la réalité des consommations des enveloppes. Je ne crois pas que cela aura des incidences mais cela permet en même temps une économie et nous en avons besoin dans la période.

M. GRICOURT - Merci de conclure, cher collègue.

M. Charles FOURNIER - Pour terminer, j'aimerais féliciter le travail et l'implication en matière de développement rural. Depuis que nous avons réformé « À vos ID », qui n'est pas concerné par ce rapport, nous remarquons une amplification du nombre de projets réalisés. Tout cela fait partie de la logique de relation avec les territoires, la reconnaissance des initiatives.

Nous attendrons la cinquième génération parce que notre SRADDET nous invitera à revisiter des aspects, mais nous soutiendrons les modifications proposées aujourd'hui.

M. le Président - Merci, Monsieur FOURNIER.

Monsieur de LA RUFFIE a la parole.

M. de LA RUFFIE - Mes chers collègues, vous nous proposez une adaptation des contrats régionaux de solidarité créés en 2012. Vous souhaitez l'articuler sur :

- une nouvelle maille de contractualisation ;
- une plus grande lisibilité de l'action régionale, avec une multiplicité des signataires ;
- une simplification des dispositifs, avec plus de souplesse.

Si certaines mesures vont dans le bon sens, celui de la simplicité, du pragmatisme et de l'efficacité, d'autres, plus pernicieuses, vont à l'encontre des intérêts des territoires.

Je vais commencer par ce qui est positif, à savoir les progrès en termes de simplicité et d'efficacité. Cela a déjà été dit, des améliorations notables ont retenu notre attention :

- la mise en place d'un contrat unifié, sans distinguer l'origine préalable des fonds (dotation de base ou enveloppe additionnelle) ;
- l'abaissement de la subvention minimale de 20 000 à 2 000 euros pour tous les projets qui est une bonne mesure ;
- l'augmentation du plafond des subventions pour les personnes privées de 10 000 à 30 000 euros, qui sera probablement la bienvenue pour nos agriculteurs ;
- le financement du matériel d'occasion qui, est une très bonne mesure et qui aurait pu d'ailleurs être prise plus tôt ;
- la décision d'allonger de cinq à six ans la durée des contrats, dictée par un souci de rigueur budgétaire et qui va également dans le bon sens puisqu'il est avéré que le reliquat de crédits demeure très souvent non consommé à partir de la cinquième année ; vous l'avez dit et redit.

Néanmoins, au-delà de cette simplicité annoncée, la lecture attentive de ce document nous conduit à penser que cette adaptation des CRST devient très compliquée en matière de partenariats et de signatures et, surtout, risque d'accroître certaines inégalités territoriales, et ce, probablement au détriment des plus petites collectivités.

Concernant les partenariats et les signatures, vous rappelez à juste titre que les communautés de communes sont au cœur de la contractualisation. Dont acte !

Pourtant, parallèlement, vous instaurez un système de cosignature, qui devient extrêmement lourd et peu lisible. Aux côtés des syndicats de Pays, qui étaient déjà signataires depuis 2012, mais qui sont désormais relégués au quatrième ou au cinquième rang, vous imposez la cosignature des PETR (pôles d'équilibre territorial et rural) et celle des villes pôles d'agglomération et pôles de centralité, outre celle des syndicats mixtes de PNR, s'ils existent.

Vous me permettez cette expression mais cela devient une véritable « usine à gaz ». Avec tous ces signataires, ce n'est plus un contrat avec des obligations réciproques mais une véritable pétition !

Certes, j'ai entendu votre souci d'aboutir à un consensus en multipliant les signataires. C'est parfaitement louable. Cependant, nous voyons bien, en réalité, qu'au-delà de cette volonté d'associer tous les acteurs locaux plus ou moins concernés, il y a aussi et surtout le souhait, à moyen terme, de limiter ou d'évincer le rôle des syndicats de Pays. Cela ressort clairement de l'avis donné par le CESER, qui précise – je cite : « *Dans une période transitoire, la Région rend possible le fait que les syndicats mixtes de Pays puissent également être signataires, tant que les communautés de communes n'auront pas structuré leur ingénierie locale de développement, permettant de piloter les stratégies et les projets.* »

Ainsi donc, on tolère la signature des syndicats de Pays mixtes mais, à terme, cette signature sera inéluctablement remplacée par celle des PETR ou des communautés de communes, si celles-ci sont suffisamment grandes. Il y a donc peut-être ici une volonté déjà annoncée d'évincer les syndicats de Pays.

S'agissant du maillage territorial, qui s'étend toujours davantage, il ressort clairement des motifs de ce rapport que la volonté de l'Exécutif est d'étendre toujours plus les périmètres de cette maille de contractualisation.

On a déjà sacrifié les communes sur l'autel des communautés de communes. On a sacrifié certaines communautés de communes jugées trop petites en réduisant leur nombre d'un tiers, vous l'avez répété, pour notre région, dans le cadre des schémas départementaux de coopération intercommunale. On va désormais poursuivre cette coupe sombre des communautés de communes, jugées toujours trop petites, pour un ensemble plus grand : le PETR (pôle d'équilibre territorial rural) qui, contrairement à ce que son nom indique, risque de déséquilibrer notre aménagement du territoire, au profit des pôles de centralité et au détriment des campagnes les plus reculées.

Cela ne semble toujours pas suffire, si j'en juge encore une fois l'avis du CESER, qui considère que ce nouveau maillage serait encore insuffisant ! Le CESER conclut son avis en précisant : « *Ne faut-il pas néanmoins se montrer plus exigeant sur l'avancée des regroupements et conditionner une partie de ces aides à une taille suffisante et à un certain niveau de gouvernance ?* »

Quelle sera la prochaine étape, Monsieur le Président ? Devrons-nous ensuite nous contenter de contrats pour les seuls grands ensembles territoriaux, sans âme, sans identité et sans adhésion de la population, au détriment de nos villages les plus reculés, qui ont pourtant un besoin accru d'aides publiques ? Devrons-nous scinder artificiellement nos départements, dont on ne parle déjà plus, en trois ou quatre ensembles difformes ? Ou pire encore, devrons-nous privilégier nos aides pour les seules métropoles qui bénéficient déjà d'une manne financière substantielle, pour qu'elles financent leur troisième, quatrième, cinquième ligne de tramway, comme cela a été évoqué récemment dans la presse locale ?

Vous justifiez cette volonté de favoriser les ensembles territoriaux toujours plus étendus au prétexte de la cohésion, pour éviter une prétendue incohérence entre les territoires. Toutefois, à mon sens, c'est un prétexte.

Mme MÜNSCH-MASSET - Je vous remercie de conclure, s'il vous plaît.

M. de LA RUFFIE - Je termine, merci.

Nous avons des outils, tels le SRADDET et les SCoT, qui peuvent parfaitement atténuer cette fameuse concurrence et certains projets dispendieux et injustifiés.

Pour conclure, rappelons que nos territoires et nos concitoyens ont, certes, besoin d'efficacité mais surtout de proximité. Maintenons, renforçons cette proximité et évitons de la diluer dans ce millefeuille territorial, qui devient trop épais et trop indigeste.

Je vous remercie.

M. le Président - Merci, Monsieur de LA RUFFIE.

Monsieur GILLE a la parole.

M. GILLE - Comme l'a rappelé le Vice-président Dominique ROULLET, qui est totalement investi dans ce dossier depuis des années, nous sommes dans la quatrième génération de ces contrats de partenariat de la Région avec ses territoires. Nous avons là, et c'est noté par tous, une adaptation favorable qui renforce et simplifie ce principe de contractualisation, alors que beaucoup de Régions, il faut le dire, ne le font pas ou sont en train de se retirer.

C'est là une marque de confiance envers les territoires et j'insiste, un gage de proximité et de solidarité avec eux.

Cette simplification des cadres d'intervention permettra d'alléger les démarches pour les collectivités, sans en réduire l'effet incitatif qu'il ne faut pas perdre de vue.

Certains parlent de normes qu'il faudrait simplifier, voire réduire. Nous le faisons, nous mettons réellement en œuvre cette simplification.

Parmi les simplifications, c'est l'idée de la confiance *a priori* sur tous les dossiers, contre une demande systématique d'attestation et de certification jusqu'alors. Il faut insister sur ces points.

Bien évidemment, et cela a été souligné par tous les intervenants avec un esprit de lucidité et de responsabilité, nous passerons de cinq à six ans afin de nous adapter au rythme de consommation des Pays et Agglomérations. Je rappelle qu'en moyenne, 15 % des fonds régionaux sont consommés lors de la sixième année. Nous ne faisons donc que nous adapter à l'usage. En même temps, tout le monde a compris, je l'ai dit moi-même ce matin, que c'était une manière de faciliter le bouclage de notre budget, qui était compliqué.

Une notion intéressante a été introduite : celle d'aller vers une maille de contractualisation qui tend vers le périmètre des bassins de vie et, en tout cas, de placer les EPCI au cœur de cette contractualisation. J'aurais même tendance à dire que nous sommes encore un peu timides, mais les rythmes peuvent être différents et il faut les respecter.

Ceci m'amène à dire un mot, et peut-être à répondre à Monsieur de LA RUFFIE, concernant les métropoles.

Comme je suis un garçon urbain, dans tous les sens du terme, je vais lui répondre très calmement : nous pourrions même réfléchir à faire en sorte que la contractualisation soit peut-être d'un type différent pour les métropoles, non pas qu'elles n'y participent pas mais nous aurons peut-être à nous poser cette question, eu égard à l'ampleur.

À sa différence, je veux dire que, dans les métropoles, nous devons aller vers des projets structurants. Cela n'a pas de sens de décliner 100, 200 projets, etc. Il s'agit, au contraire, de projets structurants justifiés par le fait qu'ils ont, d'une manière ou d'une autre, une dimension régionale. Nous devons les renforcer, je vais jusqu'à dire cela, pour ainsi renforcer cet outil de contractualisation avec les autres territoires et qu'il soit ressenti comme un véritable outil d'équilibre des territoires.

Il faut le rappeler, ce sont ici des experts qui se sont exprimés. J'ai découvert ces contractualisations plus récemment. Il faut le dire, le contrat n'est pas un droit, en l'occurrence, mais un outil de la Région qui permet de traiter d'égal à égal. On entend dire parfois que c'est une forme de tutelle, j'ai entendu des propos de ce genre. Non, justement, une vraie discussion se déroule.

Pour faire œuvre de pédagogie, je vais me permettre de relire ce qui est dit dans le texte : « *Les crédits régionaux contractualisés ne constituent en aucun cas un "droit de tirage" – comme certains finiraient par le croire parfois – mais un plafond de subventions que la Région est prête à accorder – sachant qu'il y a aussi un plafond à 20 % – à des projets respectant les modalités définies par la Région pour assurer l'inscription dans les priorités régionales et l'atteinte des objectifs régionaux de développement durable* », comme l'a rappelé Charles FOURNIER.

C'est la raison pour laquelle ce qui a été avancé, c'est-à-dire la mise en place d'un suivi du contrat dans une sorte de comité de pilotage territorial, n'est pas du tout une tutelle mais doit permettre ce dialogue permanent qui a lieu avant la contractualisation mais également durant la contractualisation et son évaluation, donc une sorte de comité copiloté par la Région et les cosignataires du contrat.

Je le dis parce que c'est ce qui nous a manqué sur la métropole tourangelle et qui fait, comme vous le savez, nous nous heurtons à quelques difficultés mais qui, à mon avis, sont un peu dommage. Quand on est avec un contrat de 42 millions d'euros, on peut prendre un peu de temps pour discuter. Avec 42 millions d'euros, lorsque nous étions sur cinq ans, c'est quasiment 1 000 euros par heure.

J'appelle tout le monde à utiliser l'outil qu'est le contrat pour mettre en place ces politiques et à échanger.

Je reviens sur ce que je voulais dire concernant les métropoles : le fait métropolitain doit être fort dans la contractualisation, plutôt qu'essaimer ou dissiper dans toute une série de petits projets.

J'en profite pour envoyer ce message de nous remettre autour de la table s'agissant de la métropole tourangelle.

M. le Président - Merci beaucoup de cette intervention.

Nous entrons dans le débat général. J'inviterai les participants à user exclusivement des trois minutes qui leur sont destinées.

Nous commençons par l'intervention de Monsieur COSYNS qui a la parole.

M. COSYNS - Monsieur le Président, je vous promets que je respecterai les trois minutes.

D'emblée, je voudrais dire merci à Monsieur ROULLET : vous avez entendu le président de l'A3P, les présidents de Pays, les collaborateurs des Pays et le groupe UDC en la matière. Par la qualité des dialogues, vous avez levé des points de blocage, comme vous l'avez énoncé, pour les petits porteurs de projet. De ce fait, vous favorisez le montage des dossiers. Vous êtes dans le pragmatisme et c'est un signe important pour nos petites communes, je dois le souligner.

Je ne vais pas reprendre point par point ce qui est contenu dans ce dossier, vous en ferez votre propre lecture, mais j'ai deux remarques.

J'hésite à les faire entre ma casquette de conseiller régional et celle de président de Pays, mais je pense que l'on peut confondre les deux dans ce cas.

La première remarque porte sur l'allongement de la durée de contractualisation de cinq à six ans. Je ne vais pas monter sur les tables pour cela, l'argent devient plus rare et, bien évidemment, je comprends votre motivation.

Néanmoins, je voudrais dire que l'absence de financement, tout au moins le contrat avec la même enveloppe portant sur six ans au lieu cinq ans, est « un manque à gagner », entre guillemets, pour nos communes. Je dois rappeler, et le CESER l'a noté, que c'est une économie pour la Région, certes, mais c'est une absence d'économie pour le territoire car 1 euro généré par les contrats de Pays correspond à 3, voire 4 euros d'investissement sur nos terrains. C'est dire combien cela est prégnant et je voudrais que nous ne l'oublions pas.

La deuxième remarque porte sur les signataires des CRST. J'ai entendu Monsieur de LA RUFFIE en parler. Vous demandez que tous les partenaires soient signataires de ce contrat. C'est une mesure qui existait auparavant, vous n'avez rien changé à ce sujet. Malgré tout, vous demandez l'unanimité entre la Ville, la Région, les Pays et, en l'absence de Pays, les PETR ou PNR. Cela fait beaucoup de monde autour de la table et je préférerais, si c'était possible, que nous arrivions vers une majorité simple ou qualifiée. Nous pourrions éventuellement éviter quelques difficultés.

Je ne dis pas que des difficultés sont dans l'air, mais nous pourrions éviter cela et nous continuerions à être dans le pragmatisme.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Président, en quelques mots.

M. le Président - Merci, Monsieur COSYNS.

Monsieur DUMAS a la parole.

M. DUMAS - Monsieur le Président, chers collègues, cela fera vingt ans l'année prochaine que la Région Centre, qui est désormais devenue Centre-Val de Loire, a institué la contractualisation avec des groupements de collectivités en charge de l'élaboration d'un projet de territoire.

Vous le savez, en 2012, ont été adoptés les contrats régionaux de solidarité territoriale. Comme je le disais à l'instant, l'affirmation de l'identité de notre région passe avant tout par la solidarité entre les espaces ruraux et urbains, la préservation de notre cadre de vie, la valorisation du patrimoine naturel, mais aussi la solidarité intergénérationnelle. Les CRST contribuent à faire de l'aménagement du territoire une réalité, en accompagnant tous les territoires portés par des acteurs locaux, tout en conservant une cohérence régionale.

Cette politique d'aménagement du territoire est guidée par des valeurs fortes, valeurs auxquelles nous sommes tous très attachés : solidarité, équité, proximité, prise en compte du développement durable, adaptation aux spécificités locales, sans oublier bien sûr les nécessaires concertations, participations et écoconstructions.

Sur les seules cinq dernières années, plus de 4 000 opérations ont été financées par un investissement régional, pour près de 270 millions d'euros.

Vous connaissez les chiffres mais je pourrais citer à titre d'exemple les 2 000 emplois créés en cinq ans, la rénovation thermique de plus de 3 000 logements locatifs sociaux, 750 millions d'euros de travaux pour le seul secteur du bâtiment et des travaux publics, 3 300 logements créés, la réalisation de 36 maisons de santé ou encore plus de 142 000 heures de travail liées à l'introduction de clauses d'insertion et je pourrais encore citer de nombreuses données.

Forts de cette expérience et de ces acquis, il nous appartient aujourd'hui, tout en maintenant nos engagements, d'ajuster le cadre d'intervention, notamment à travers la simplification du dispositif, comme l'a dit le Vice-président Dominique ROULLET.

Je vous remercie.

M. le Président - Merci, Monsieur DUMAS.

Monsieur GRAND a la parole.

M. GRAND - Monsieur le Président, mes chers collègues, en tant que membre de la Commission « aménagement du territoire », j'ai constaté l'évolution des élus des Pays et des Agglomérations pour réellement s'approprier toutes les mesures demandées par la Région, avec quelques réticences au départ et, en définitive, à présent, un dépassement des objectifs fixés dans le cadre des contrats.

Je pense en particulier à la déclinaison locale des stratégies régionales en matière d'énergie climat, dont j'ai vu que l'aide décisive des conseils en énergie partagée, par exemple, permettait à de petites communes d'investir dans l'efficacité énergétique de leurs bâtiments municipaux. Près de 400 ont été rénovés lors des derniers contrats, avec 77 millions de kilowatts/heure économisés, ce qui marque vraiment l'impact positif pour nos territoires.

Ce rapport va de nouveau permettre de prendre une avance significative sur les mesures nécessaires qui doivent être mises en place dans les années à venir ; je pense :

- à l'engagement de limitation des surfaces artificialisées par la requalification des friches industrielles, qui doit être une priorité ;
- aux mesures en faveur de la promotion des territoires en transition ;
- à la mise en place des Systèmes alimentaires locaux et à la bonification pour le développement de l'agriculture biologique ;
- aux mesures en faveur de l'écomobilité ;
- à la possibilité de financer des matériels d'occasion qui vont dans le sens de la promotion de l'économie circulaire ;
- aux mesures en faveur de l'utilisation du vélo comme moyen de transport pour le trajet domicile-travail ; à ce propos, une étude, qui vient de sortir, montre tout l'effet bénéfique sur la santé de nos concitoyens et, de ce fait, sur la réduction du nombre de jours de maladie, par conséquent des dépenses de santé ;
- enfin, à une mesure qui peut paraître anecdotique mais dont l'impact est méconnu : je parle de la bonification pour l'extinction nocturne de l'éclairage public qui représente une pollution lumineuse dont certaines collectivités commencent à percevoir les effets néfastes.

(Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional, cède le fauteuil de la présidence à Monsieur Marc GRICOURT, Premier Vice-président)

Vous voyez que toutes ces évolutions proposées vont dans le sens d'une orientation des contrats régionaux de solidarité territoriale pour que le territoire soit toujours plus innovant et dynamique.

M. GRICOURT, président de séance - Merci.

Madame de CRÉMIERS n'est pas là.

Nous allons passer à Madame BEAULIER, qui a la parole.

Mme BEAULIER - Monsieur le Président, chers collègues, dans ce rapport, tout est fait pour nous faire croire que l'action régionale vise à renforcer l'attractivité du territoire régional, à mettre en valeur ses spécificités de tous types et à renforcer la complémentarité du maillage urbain/rural.

Vous affirmez aussi, dès la première page, et Monsieur ROULLET l'a rappelé en introduction, que nous savons tous qu'une bonne politique n'en est plus vraiment une si elle n'est pas parfaitement lisible et comprise par tous les citoyens. Il faut avouer que la Majorité régionale brouille quelque peu les pistes, que ce soit dans le rapport ou sur le terrain.

Dans un premier temps, nous parlerons du rapport.

La lisibilité s'étiole dès que l'on évoque la répartition des crédits engagés. Nous avons, en effet, deux versions ennemies au choix, avec trois types de contrats et de dispositifs d'intervention différents, deux périodes de référence différentes et des champs plus ou moins exclus. Malgré tout, nous en déduisons, dans le domaine du mieux-être social, que les crédits alloués aux équipements sportifs et culturels sont largement supérieurs à ceux alloués au service de la population, à savoir, réunis, la santé, l'accueil de la petite enfance, l'accueil extrascolaire, le soutien aux commerces de proximité, mais chacun ses priorités, nous direz-vous !

Ensuite, alors que, dans la partie concernant les cadres de référence (page 19), il est question de 36 cadres d'intervention, en annexe 2, on a 43 fiches, 2 sous-cadres (22-3 et 36) qui ne correspondent pas aux cadres et 4 cadres de référence totalement absents (6, 7, 9 et 11).

Nous, les citoyens, aurions apprécié d'en connaître le contenu.

Passons au terrain maintenant.

Étant donné que peu de personnes lisent ces rapports, le fait qu'ils soient peu lisibles pourrait passer inaperçu, à la limite, mais ce qui ne l'est pas, c'est :

- cette photo de notre Président avec d'autres présidents (Agglos, Départements), tout sourire à l'inauguration d'Ikea ; vous ne la voyez pas très bien ;
- le drapeau de la Région Centre-Val de Loire devant le magasin Ikea.

Ces deux seuls éléments ont valeur de symbole et remettent en cause la lisibilité et les bonnes intentions de ce rapport.

Nous le savons tous, Ikea n'est pas un digne représentant de savoir-faire régional. La vente à grande échelle de ses meubles en poussière de bois collé n'a aucun effet d'entraînement sur notre filière bois régionale (cadre d'intervention 36) ; le cuir de ses salons n'aidera pas non plus la structuration de la filière gibier, pourtant longuement évoquée en CP en janvier 2017.

Ensuite, contrairement aux effets d'annonce, aucun produit local régional n'est proposé au rayon épicerie d'Ikea.

Cependant, nous soulignerons que, tout au long du rapport, on nous parle de requalifier les friches urbaines industrielles et c'est ce qui semble prioritaire. Dans le cas d'Ikea, on a pu reprendre à la nature plus de 20 000 mètres carrés de terrain et on a pu donner une subvention de 4 à 5 millions d'euros d'argent public... toutes collectivités confondues, il est vrai !

Nos entreprises régionales apprécieront là aussi la lisibilité.

En conclusion, Monsieur le Président, encore plus que la lisibilité, c'est la cohérence des actes qui est importante pour que nos concitoyens comprennent une bonne politique.

Je vous remercie.

M. GRICOURT, président de séance - Monsieur ROIRON, vous avez la parole.

M. ROIRON - Monsieur le Président, il s'agit aujourd'hui de trois aspects importants, trois engagements.

Je commencerai par rappeler ce que nous faisons dans la Région Centre sur les dix dernières années : 400 millions d'euros de fonds de la Région investis pour aménager notre territoire, c'est important, plusieurs collègues l'ont dit, car cela représente plus de 1 milliard d'euros de travaux effectués. Je tiens à le souligner ici.

Ce matin, a été évoqué l'aspect économique : 30 % de ces contrats sont mis dans le développement économique et près de 30 % dans les services à la population. Cela a été évoqué concernant la simplification avec la carte mais c'est aussi le cas pour les 36 MSP créées dans notre territoire.

Cependant, que sont ces trois engagements aujourd'hui ? C'est d'abord le maintien des crédits.

Tout le monde a parlé ce matin des difficultés dans lesquelles se trouvaient les collectivités locales. Contractualiser pour les cinq années à venir le même niveau de crédits, évidemment en rallongeant un peu le temps, peut poser une difficulté, mais nous sommes tous élus et nous savons tous que nous devons étaler nos projets dans le temps. Il fallait donc saluer aujourd'hui ce travail.

Nous pouvons saluer la simplification. Souvent, les dossiers paraissent un peu compliqués mais ne l'étaient pas forcément, notamment lorsque nous expliquions ce qu'il pouvait se passer. C'est notre rôle en tant que conseiller régional.

Nous pouvons également saluer le fait que les plus petits projets peuvent désormais être dans une grande collectivité locale ou une petite, mais n'opposons pas l'urbain et le rural, c'est du temps passé, on pourrait même dire d'un autre passé.

Travailler en commun, travailler sur des projets : tel est bien l'objet de cette délibération.

Concernant les projets de ville, dans la politique de la ville, cela a été peut-être un peu caricaturé ce matin de manière excessive. « À nos ID » est un excellent dispositif pour les villes, ainsi que pour les contrats de Pays.

L'aménagement du territoire englobe beaucoup d'aspects, dont le haut débit pour lequel on peut dire aujourd'hui que la Région Centre Centre-Val de Loire est au rendez-vous avec l'avenir. Dans la contractualisation, nous mettrons près de 30 % pour le haut débit qui est primordial pour tous les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux.

Je voudrais le dire aujourd'hui : nous mettons près de 170 millions d'euros pour aménager le territoire en haut débit. Rapprochons-le des 100 millions d'euros annoncés voici quelques jours par le ministère en charge du très haut débit.

Merci.

M. GRICOURT, président de séance - Merci, Monsieur ROIRON.

Serge MÉCHIN, vous avez la parole.

M. MÉCHIN - Chers collègues, je voudrais plus faire un témoignage.

J'ai lu avec attention le rapport du CESER dernièrement. Il s'inquiète des regroupements insuffisants dans le Cher, donc je voudrais vous parler un peu du Cher.

Le CESER s'inquiète d'une liberté laissée aux acteurs, qui interpelle leur responsabilité à construire leur avenir dans le cadre de projets collectifs.

Que le CESER ne s'inquiète pas car, dans le monde rural, nous savons ce qu'est la solidarité des projets de territoire, contrairement parfois aux grosses structures, où nous trouvons souvent des projets politiques et non des projets de territoire.

Je voudrais rappeler ici, sur ces petits EPCI du Cher, quelques exemples grâce aux CRST :

- un gymnase pour un territoire en deux ans ;
- trois MSP desservant le territoire en trois ans ;
- en tourisme, des projets de territoire avec notre voisin Sancerre-Sologne dans le cadre de LEADER ;
- six boucles cyclables réalisées en un an dans tout le territoire, en concomitance avec la Loire à Vélo ;
- le SCoT que nous menons dans tout le territoire ;
- un CIAP (Centre d'interprétation de l'art et du patrimoine) dans tout notre territoire ;
- création d'une halte nautique sur le canal latéral à la Loire, avec un marché chaque semaine de produits locaux ;
- mise aux normes du marché des Grivelles à Sancoins, qui est l'un des plus grands marchés de France ;
- 70 emplois créés et plus de 400 emplois confortés sur ces derniers contrats de Pays ;
- plus de 70 millions d'euros de travaux réalisés sur ces derniers contrats en aménagement du territoire.

Ce sont là quelques exemples et je pourrais vous en donner beaucoup d'autres.

Alors que sur une grosse agglomération voisine de chez moi, une maison de la culture est en construction depuis une dizaine d'années et elle sera peut-être finie pour la génération future, mais je ne ferai pas d'ingérence.

Heureusement que la Région est présente pour booster, innover, aider tous ces territoires avec des engagements forts. Ce nouveau règlement sur six ans, assoupli, qui se veut solidaire, facilitateur et à l'écoute des territoires, permettra un engagement plus important très certainement des crédits alloués, voire la réalisation de projets plus longs.

Alors oui, soutenons cette politique des CRST enviée par nos voisins. Je sais de quoi je parle car, à vingt kilomètres de chez moi, des collègues élus viennent voir et me demandent : « *Comment pourrions-nous faire pour être incorporés dans la région Centre-Val de Loire ?* »

Ne croyez pas que nous soyons réfractaires au rapprochement des uns et des autres mais si nous le faisons dans notre département, nous le ferons uniquement sur des projets de territoire et non sur des projets politiques.

M. GRICOURT, président de séance - Merci, cher collègue.

Madame MAINCION, vous avez la parole.

Mme MAINCION - Pour aller vite, nous avons tous rappelé le contexte budgétaire très difficile qui a ralenti énormément l'investissement des collectivités. Nous voyons bien que la Région est à son tour frappée lourdement alors que, jusqu'à maintenant, elle l'était un peu moins que les autres collectivités.

Le ralentissement des investissements justifie, pour beaucoup de Pays, le fait que passer de cinq à six ans ne soit pas un obstacle et cela leur permettra d'engager davantage de crédits.

Je voudrais simplement rappeler que c'est l'inverse pour d'autres Pays. C'est parfois un véritable outil d'aménagement du territoire qu'ils maîtrisent avec une appétence des collectivités, du privé et des associations pour ces contrats. Nous allons, en quelque sorte, les ralentir dans leurs investissements. C'est pour cette raison que nous présentons l'amendement sur la possibilité, voire l'obligation, de commencer à écrire le contrat suivant dans les 18 mois qui précèdent la fin du contrat précédent.

Cela pourrait avoir aussi un autre aspect. À la Commission « aménagement du territoire », nous constatons une grande différence d'avancement dans la consommation des crédits. Les Pays ne vont pas tous à la même vitesse mais cela les incite peut-être, de cette façon, à avancer un peu plus ensemble et à réduire les inégalités dans le territoire.

Je salue tout particulièrement l'aspect simplification qui était demandé. Nous avons l'impression d'avancer ensemble parce que c'était une demande récurrente parmi pratiquement tous les syndicats de Pays et nous l'avons longtemps appuyée. Oui, nous avons demandé que ce seuil soit abaissé.

Je voudrais dire aux collègues que l'on met toujours ses pas dans ceux de ses prédécesseurs, quelles que soient les politiques. Or, les politiques de Pays viennent des CRIL. À l'heure actuelle, quand je regarde ce qui se trouve dans les territoires, je constate qu'il subsiste encore beaucoup d'aménagements qui viennent des CRIL, chers à Monsieur DOUCET.

De cette manière, nous éviterons peut-être toute polémique et continuerons à avancer ensemble et à co-construire ce qui est important pour nos territoires et ce qu'attendent nos concitoyens.

En revanche, un élément m'a un peu étonnée. Vous avez parlé de co-construire et d'avoir ces comités de programmation collectifs, avec tous les porteurs de projet. Maintenant, nous n'avons pas de souci : depuis les CRST, nous signons tous ensemble. Je n'ai pas compris le fait qu'il y aurait une désignation du référent technique. Vous avez bien dit que c'était pour les métropoles mais ce n'est pas très clair dans l'exposé. Je suis désolée, nous avons des agents de développement. Cela ne concerne-t-il que les métropoles ? Est-ce que ce sera pour tous les Pays ? J'aimerais avoir des éclaircissements sur ce point un peu obscur.

Je trouve formidable l'idée de nous retrouver tous les ans, avec une coprésidence plus générale et plus ouverte. Il serait peut-être intéressant de le faire de temps en temps ne serait-ce que par vidéoprojection, parce que nous avons des dossiers pour lesquels nous nous apercevons que les services et l'analyse politique, à la fois dans les syndicats et du côté de la Région, sont identiques. Pourtant, nous avons du mal à dire « non » à des projets ou à les encourager parce qu'ils sont un peu à la marge des règlements. Ce serait une avancée très intéressante d'en parler en direct tous ensemble. Nous pourrions dégager des positions communes qui seraient un peu plus éclairantes pour les porteurs de projet.

Toujours dans un esprit constructif, je voudrais parler des fonds de biodiversité.

Je suis dans un Pays où cela ne nous a jamais posé de problème, mais je voudrais simplement insister sur le fait qu'il faudrait aller plus loin que les inventaires. Ils sont intéressants, je l'ai déjà dit et je le redirai souvent, mais ce qui est important, ce sont toutes les expérimentations dans le territoire sur les interactions entre les espèces. Beaucoup de recherches sont en cours. C'est un enjeu fondamental pour la préservation et l'équilibre de la biodiversité mais aussi pour le développement de nouvelles pratiques agricoles et environnementales. En effet, dans ce domaine, nous sommes vraiment en retard et nous voyons bien, avec le débat sur le glyphosate, que nous ne sommes pas encore prêts à la conversion totale sans glyphosate, parce que nous avons 50 ans d'utilisation derrière nous.

C'est un véritable enjeu et les expérimentations locales sont très importantes : cela devrait y figurer.

Par ailleurs, Charles FOURNIER s'est exprimé sur la transition énergétique et l'isolation de nos bâtiments : ce n'est possible que s'il y a de l'ingénierie.

Nous l'avons dit et redit, et je me ferai encore une fois l'avocate de ce dispositif : l'aide aux petites communes est un vrai succès. Je l'ai encore testé au comité syndical avant-hier : les 2 000 euros sont applaudis des deux mains par toutes les communes rurales. L'ingénierie à disposition sur toutes ces thématiques est une véritable garantie de succès.

M. GRICOURT, président de séance - Merci, Madame MAINCION.

Madame RIVET, vous avez la parole.

Mme RIVET - Moi aussi, je vais parler d'ingénierie. Si les CRST restent massivement un soutien aux investissements, cette ligne fonctionnement est montée en puissance depuis quelques années, de manière inégale suivant les Pays mais très régulièrement. Même si la ligne animation, qui était à 10 % au maximum, est aujourd'hui une dotation, c'est important car elle a été dans les prémices.

Isabelle MAINCION a cité des actions qui sont elles-mêmes porteuses d'ingénierie. C'est le cas des inventaires de biodiversité communale, mais je vais citer aussi l'enveloppe « À vos ID », complétée par le dispositif européen LEADER, qui est un abondement européen bienvenu à nos CRST.

La montée en puissance de l'ingénierie correspond à une nécessité d'appui d'expérimentations. Jean-Philippe GRAND a parlé de l'embauche de thermiciens dans certains territoires ; je voudrais aussi citer les animateurs des contrats locaux de santé et bien d'autres façons d'animer le territoire et d'utiliser cette ligne animation.

Les territoires recouverts par nos contrats ont besoin d'investir dans l'innovation et dans la prospective. Le rapport DAUGE de février dernier insistait sur la nécessité de démarches globales face aux décrochages dont souffre une bonne partie d'entre eux, particulièrement les villes petites et moyennes. Pour cela, chaque territoire doit travailler sur ses atouts et faiblesses et trouver sa voie ; je fais référence au Pays Berry Saint-Amendois et au Pays de La Châtre qui s'unissent dans une dynamique de projet pour créer un parc naturel régional. C'est un projet fédérateur qui peut mettre en œuvre une nouvelle image des deux Pays. L'une des caractéristiques des PNR est bien des moyens d'animation supplémentaires.

L'ingénierie territoriale consacrée à l'innovation est un vrai investissement d'avenir. À cet égard, je me réjouis de l'activation du réseau rural *via* la mission Oxygène*, qui constituera un laboratoire d'idées et qui sera essentiel pour échanger et mutualiser entre les expériences de nos divers territoires.

M. GRICOURT, président de séance - Merci, Madame RIVET.

Dernière intervention : Anne LECLERCO, vous avez la parole.

Mme LECLERCO - Chers collègues, je vais dire un mot pour souligner l'importance du travail d'adaptation du cadre des CRST sur laquelle nous délibérons en ce moment. Je salue la simplification effectuée et j'en remercie nos collègues concernés et les services.

Vous le savez probablement, une grande partie des mesures de notre politique de santé est mise en œuvre au plus près des territoires et en lien avec leurs élus au travers des CRST.

Le plan de « 35 mesures pour l'accès aux soins », que nous avons adopté à l'unanimité en octobre dernier, nécessitait de modifier le cadre de plusieurs actions ; je pense à l'effort accru sur le financement des centres de santé, l'assouplissement des cadres d'intervention pour favoriser la participation des spécialistes aux projets des maisons de santé pluridisciplinaires, ou encore à favoriser l'exercice mixte salarié/libéral dans ces projets.

Je ferai surtout un focus sur d'autres mesures importantes de notre politique de santé, que vous pouvez retrouver dans l'annexe de ce rapport :

- la création d'un fonds d'amorçage en soutien des collectivités qui s'engagent dans des projets de salariat de médecins ;
- l'aide forfaitaire à la création des communautés professionnelles territoriales de santé, une aide vraiment au démarrage ;
- les actions de communication, qui visent à promouvoir la santé et l'attractivité des territoires ;
- surtout, le soutien réitéré aux contrats locaux de santé (CLS).

De plus en plus de territoires sont engagés dans cette démarche de CLS, ce qui témoigne de la volonté des différents acteurs (élus, professionnels de santé et du social, habitants, associations) à s'emparer de la question de la santé. En début de semaine, nous avons effectué la signature du dix-huitième contrat au niveau de la Région.

Ces mesures, que nous avons décidées ensemble lors de la session du mois d'octobre, seront mises en musique dans cette nouvelle formule des CRST.

L'enjeu d'aujourd'hui est simple : rénover les CRST, c'est nous donner une partie des outils pour décliner notre politique de santé dans les territoires.

Je vous remercie de votre attention.

M. GRICOURT, président de séance - Merci, chère collègue.

Madame de CRÉMIERS, vous avez la parole.

Mme de CRÉMIERS - Je suis allée saluer les élèves et les lycéens. Je remercie Monsieur le Président de m'avoir donné la parole.

Dans la lignée de la démarche de simplification du dispositif des CRST, les mesures liées au tourisme ont été clarifiées, en ayant complété la description du niveau de qualité à atteindre. Par exemple, sur les politiques liées aux itinérances douces, elles renvoient dorénavant les maîtres d'ouvrage, donc les Départements et les ComCom, à de véritables référentiels, des guides techniques, des préconisations particulières, afin de conforter le niveau de qualité qui est désormais le standard donné par la Région pour le niveau européen.

Ces mesures traduisent le nouveau rôle de premier plan que vont jouer les offices de tourisme, non seulement dans la promotion de l'offre du territoire mais aussi désormais leur rôle dans la création et le développement de cette offre à travers des projets touristiques de territoire. Le tourisme entre pleinement dans le cadre des CRST ; nous le verrons par la suite avec le SRADDET. En effet, l'une des principales orientations de la stratégie régionale du tourisme et des loisirs est le développement d'une offre touristique locale dans l'ensemble des territoires.

À ce titre, le tourisme est considéré comme un véritable outil qui interviendra dans le cadre du SRADDET.

De même, la politique régionale en faveur de l'alimentation est fortement orientée en faveur des territoires, avec pour objectif de relocaliser le circuit complet de production, transformation, distribution et consommation, ainsi que l'antigaspiillage et les déchets, ce qui est aujourd'hui pratiqué de manière ponctuelle et non systématique.

De nombreuses initiatives ont émergé à la fois grâce à une longue et constante implication de la Région en faveur des circuits de proximité, à travers le précédent cadre de référence CRST et « ID en Campagne » (aujourd'hui « À vos ID ») et grâce à l'expression de plus en plus active de citoyens qui veulent eux-mêmes s'approprier leur alimentation.

C'est donc le bon moment pour passer à l'étape suivante, c'est-à-dire la structuration de Systèmes alimentaires territoriaux à l'échelle des bassins de vie.

Dans cette logique, la Région oriente son action vers la diversification agricole et le développement des circuits alimentaires de proximité afin de favoriser la relocalisation de l'alimentation, notamment à travers l'effet de levier que constitue la restauration collective.

C'est la raison pour laquelle, dans les nouveaux dispositifs du CRST, il est précisé que seront éligibles autant les exploitants individuels que les groupements de producteurs qui pourront ainsi organiser leur propre politique d'approvisionnement et de commercialisation.

Plus structurellement, les Pays pourront bénéficier, à travers les CRST, d'un accompagnement à la création d'un projet alimentaire de territoire et d'un Système alimentaire territorial, le premier étant le préalable du second.

Il s'agit d'enraciner la relocalisation par la mise en réseau des acteurs locaux et la création de nouveaux circuits économiques pouvant induire l'installation de nouvelles activités de production et de transformation, cela dans le but d'inscrire l'activité liée à l'alimentation durablement au sein d'un territoire.

Conscients de l'importance du rôle de la restauration collective, les investissements de matériel liés à un projet de relocalisation et de préparation de produits locaux pourront désormais être accompagnés à travers les CRST.

M. GRICOURT, président de séance - Merci, chère collègue.

Je propose au Vice-président de donner les réponses aux différentes questions posées.

Monsieur ROULLET, vous avez la parole.

M. ROULLET - Quelques mots pour répondre à quelques interrogations et pour clarifier certains éléments.

Je voudrais tout d'abord remercier les services de la Région, Fabienne DUPUIS, Isabelle VALMAGGIA et leurs collègues, ainsi que les agents dans les Pays et dans les Agglos qui ont permis d'arriver à ce résultat que nous connaissons aujourd'hui.

Je répondrai après aux deux amendements, Monsieur FORISSIER. Je tiens à vous remercier très sincèrement des propos que vous avez tenus et de la position de votre groupe. Sur le plan politique, les sujets de divergence ne manquent pas, c'est la démocratie, mais nous pouvons nous entendre sur certains sujets, tels que l'aéroport de Châteauroux, le très haut débit, la santé et beaucoup d'autres. Par ailleurs, nous pouvons nous opposer dans le respect sur d'autres sujets.

C'est la raison pour laquelle je vous remercie de cette prise de position.

Charles FOURNIER a eu raison d'insister sur les conseils de développement. Nous avons eu deux réunions de travail avec eux. Ils sont le rassemblement de ce que l'on appelle les forces vives de territoire, c'est-à-dire d'institutions et d'organisations qui ont des compétences et des visions particulières mais qui n'ont pas forcément l'habitude de se rencontrer. C'est une richesse pour les Pays et les Agglos. Je les invite à s'appuyer sur les conseils de développement. Nous allons engager une nouvelle période parce que nous voyons que plusieurs conseils ne fonctionnent pas comme ils le devraient et il reste des marges de progrès.

Monsieur de LA RUFFIE, vous avez mis en avant le risque, ou ce que vous en pensez, d'évincer des syndicats de Pays. Je vais vous rassurer, c'est tout le contraire ! Par exemple, quand vous prenez le thème des signataires évoqué par Monsieur COSYNS sous un autre angle, il est vrai que l'esprit d'un Pays est celui du rassemblement. Quand il y a cet esprit de rassemblement et la cosignature de l'ensemble de partenaires, il y a validation d'un projet de territoire.

(Monsieur Marc GRICOURT, Premier Vice-président, rend le fauteuil de la présidence à Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional)

C'est la raison pour laquelle nous associons à la fois les villes moyennes, les PNR quand il y en a, les communautés de communes. Ce n'est pas un dispositif lourd. Vous parlez de syndicats de Pays ou de PETR mais il faut savoir que le PETR est la nouvelle formule juridique du syndicat de Pays ; ce n'est pas autre chose. Cela veut dire que, s'il y a eu des PETR, c'est une volonté locale qui permet d'avoir accès aux contrats de ruralité, comme peuvent l'avoir les EPCI.

Quand vous prenez le Lochois, par exemple, nous allons effectivement signer avec une communauté de communes. Auparavant, elles étaient trois et elles ont fusionné. Nous allons donc maintenant signer avec la communauté de communes qui représente un territoire et le Pays.

Nous avons eu la discussion. J'ai insisté pour que, lorsqu'il y a deux communautés de commune sur un Pays, il puisse y avoir la signature avec la ville moyenne et avec chaque président de communauté de communes, mais également la signature avec le président de Pays qui doit être garant de l'unité du territoire. Autrement, nous allons nous lancer dans un exercice très difficile en ce qui concerne la dotation et l'affectation des crédits.

La signature revient à formaliser une entente dans un territoire ; c'est salubre. C'est l'esprit même des contrats de Pays.

Jean-Patrick GILLE a parlé du comité de suivi et il a eu raison de le faire. Pour les syndicats de Pays, c'est différent car il y a des réunions de comité syndical, les élus viennent et j'encourage les élus de la Région, référents ou non, à être très présents dans les comités syndicaux. En revanche, nous avons constaté qu'il n'y avait jamais de réunions dans les Agglos s'agissant du contrat d'Agglo. Pourquoi ? Parce que le syndicat de Pays gère l'enveloppe Pays, alors que la dotation de la Région est noyée dans un ensemble. 40 millions d'euros à Orléans ou 15 millions d'euros sur le contrat unique à Châteauroux, cela mérite quand même que les gens se réunissent.

Quand on se réunit et que l'on discute, on permet de lever les obstacles plutôt que de les découvrir, comme nous l'avons fait d'ailleurs à Tours – Jean-Patrick GILLE l'a noté – où nous en étions à la troisième formule de contrat, grâce au travail de la Région, et que nous n'avons toujours pas pu conclure.

Je pense que s'il y avait le fonctionnement d'un comité de suivi, nous n'en serions pas là.

Ensuite, Serge MÉCHIN a parlé de la position du CESER sur le regroupement et il a démontré qu'il y avait des coopérations. On en voit de plus en plus entre les Pays. Je l'ai dit, certains décident de se regrouper, c'est la volonté locale qui provoque cela.

Quand le CESER dit qu'il faut – ils n'ont pas employé ce terme – « forcer » les territoires à se regrouper, non, ce n'est pas ce qu'il faut faire. Il s'agit de convaincre les territoires de se regrouper quand c'est utile. C'est l'esprit qui doit prévaloir dans les territoires. Dans tous les départements, des Pays souhaitent se regrouper et trouver les modalités d'une nouvelle gouvernance. Si cette volonté existe, il faut la respecter et la Région peut effectivement aussi l'envisager.

Jean-Philippe GRAND a insisté sur tous les volets énergie et environnementaux, en notant que beaucoup de progrès ont été réalisés.

Madame MAINCION, concernant le référent technique, Fabienne DUPUIS me disait que le terme générique était agent de développement ; nous n'avons rien inventé de plus.

Michelle RIVET a insisté sur un sujet important, à savoir la capacité d'ingénierie qu'ont les territoires pour faire émerger des projets.

Anne LECLERCQ a également abordé un volet primordial : celui de la santé. Je rappelle que la Région n'a pas de compétence obligatoire en matière de santé mais que, compte tenu des problèmes qui se posent dans les territoires, aucune collectivité ne peut s'en désintéresser et la Région est effectivement très présente.

Je voudrais terminer avec les deux amendements proposés et évoqués par Monsieur FORISSIER, au nom de votre groupe, sur le très haut débit.

Troisième génération, quatrième génération : les crédits basculent sur le très haut débit. Quand on est à 90 % d'engagement, il reste 10 %. Sur un contrat de 6 millions d'euros, cela veut dire que 600 000 euros basculent sur le très haut débit. Nous avons fait les comptes et cela représente des sommes considérables : le Président a rappelé que l'engagement était de 174 millions d'euros.

Sur cette quatrième génération, nous ne proposons pas ce basculement parce que nous avons accompli un effort très important et deux autres éléments peuvent être mis en avant.

Premièrement, quand on examine les évaluations de ce que cela coûtera réellement, on constate que ce sera moins cher que prévu. Par exemple, c'est le cas pour Chartres où je suis allé et où ils ont fait les comptes. Dans l'Indre, le président des coûts a dit : « *Cela coûtera moins cher et peut-être que nous ferons un effort de redistribution des EPCI.* » Cette position ne remet pas du tout en cause le rythme de déploiement du très haut débit. Nous ne pourrions pas aller plus loin.

En toute hypothèse, rien n'est perdu pour le territoire. En même temps, si nous disions que cela peut basculer sur le très haut débit, à mon sens, ce ne serait pas forcément une incitation à cheminer vers la réalisation de projets et à tendre vers les 100 %. Un aspect serait peut-être négatif parce que l'on pourrait avoir la tentation de dire : « *De toute façon, je suis à 90 %, je vais monter à 93 %, mais ce n'est pas la peine de compliquer, le reste basculera sur le très haut débit et je ne perdrai rien.* » Cela peut arriver, c'est humain ; si j'étais président de Pays, je pourrais le penser. Nous ne pourrions pas aller plus loin, l'effort a été fait.

Deuxièmement, nous ne pouvons pas avoir le chevauchement de deux contrats. Notre système de cinq à six ans tomberait à l'eau. En revanche, j'ai évoqué quatre Pays où ils sont à 98 % de consommation. Ils disent : « *Oui, mais le système mis en avant par la Région nous pénalise.* » Sauf que j'ai regardé de près et j'ai remarqué que, par exemple, entre le contrat de troisième génération et de quatrième génération, il subsistait huit mois de décalage. C'est donc à eux d'anticiper pour qu'il n'y ait que quinze jours ou une semaine. Je me souviens de deux ou trois contrats où il s'est passé seulement trois jours entre les deux. C'est un problème de méthode et de calendrier.

Cela étant, s'il y avait six mois, huit mois ou un an entre les deux contrats et que le territoire souhaite lancer un projet à ce moment-là, il est arrivé très souvent – nous ne l'avons jamais refusé – de prendre en compte les projets. Serge MÉCHIN me citait hier une MSP de son territoire terminée au mois de janvier et le contrat avait un effet au mois de juillet. Nous avons pris en compte la MSP. Dans certains territoires, plusieurs projets ont été validés et pris en compte dans le dispositif.

Cela peut répondre mais nous ne pouvons pas avoir le chevauchement de deux contrats. Même juridiquement, à mon avis, ce n'est pas possible.

M. le Président - Pour que nous nous comprenions bien, je pense que les amendements présentés par Nicolas FORISSIER peuvent complètement se retrouver non pas dans ce qui est proposé mais dans ce que nous pratiquons.

Pour être clair, ce que nous avons fait pour les premiers contrats s'agissant du versement du reliquat sur le très haut débit, ce n'était pas pour augmenter la part que la Région allait prendre dans le projet du très haut débit. C'était pour en faciliter l'accélération.

À présent, quand je fais la somme de ce qui est dépensé pour le très haut débit dans les départements et la part que la Région a versé sur facture ou en avance, nous sommes très, très, très au-delà de la part qui nous revient, à raison de 30 à 40 %. D'une certaine manière, nous faisons très largement la trésorerie du très haut débit et des collectivités qui le portent, c'est-à-dire des Départements.

Nous ne sommes pas en situation de continuer à le faire, d'autant plus que, pour les contrats à venir, cela devient inutile. Pourquoi ? Parce que les contrats qui viennent sont sur six ans. Imaginons qu'ils débutent le 1^{er} janvier 2018, ils se terminent le 1^{er} janvier 2024. Au 1^{er} janvier 2024, nous n'aurons pas besoin de faire d'avance sur le très haut débit, parce que les consommations auront été appelées, les programmes devant se terminer en 2022.

Nous n'avons donc pas à faire d'avance là-dessus, nous avons fait l'avance durant la phase où c'était utile et il n'est pas nécessaire de continuer.

Des Départements ont été cités, pour lesquels la dépense s'avère moins importante mais il y a surtout, pour les départements 37 ou 41, où ils ont choisi leur opérateur (il s'agit de TDF), un prix très en retrait sur ce qui était projeté. En effet, cela va coûter beaucoup moins cher.

Nous ne retirons rien au rythme de versement, etc., mais il n'y a pas lieu, dans ces conditions qui sont presque une modification du modèle économique, de faire de l'anticipation dans des contrats qui portent au-delà de la fin du très haut débit.

Enfin, sur le deuxième point, très franchement, s'il y a ici un membre du Pays ou un président de Pays qui peut dire que la Région s'est montrée bloquante sur l'histoire des autorisations de préfinancements, il faut qu'il le dise. Nous faisons des autorisations de préfinancement presque systématiques ou systématiques. Dès lors que le futur projet est en gestation et que l'action considérée, qui fait l'objet d'une demande de préfinancement semble devoir être inscrite au contrat, nous signons.

Nicolas FORISSIER, nous faisons vraiment ce tuilage pour que les contrats se succèdent sans perte de temps. Dans la pratique, nous le faisons. Cela évite, comme le disait Dominique ROULLET, la superposition de deux contrats qui finiraient par se contrarier véritablement dans leur lisibilité. Cela donne toute la souplesse et la réactivité nécessaires.

Nous sommes complètement en accord avec l'esprit du deuxième amendement mais c'est mis en œuvre sous une autre forme.

Le premier amendement, quant à lui, n'a pas lieu d'être parce que, concernant le haut débit, nous avons déjà fait l'avance très au-delà de notre part. Nous espérons qu'avec la régulation, avec les coûts à présent annoncés, cela pourra se régler dans de bons délais.

Voilà les raisons pour lesquelles Dominique ROULLET nous invitait à ne pas suivre cela.

Je redonne la parole à Nicolas FORISSIER et à Madame MAINCION.

M. FORISSIER - Si je comprends bien, au fond, d'une certaine manière, nous pourrions adopter ces deux amendements, puisque nous sommes assez raccords.

(Brouhaha)

Je vais aller jusqu'au bout du raisonnement.

Sur la partie tuilage, je comprends très bien et je reconnais – je l'ai moi-même expérimenté – la très grande souplesse dans la pratique de la collectivité et le fait qu'elle essaie d'anticiper, y compris sur des projets même si le contrat n'est pas formellement définitivement signé parce qu'elle sait qu'ils sont importants.

Au fond, nous voulons simplement formaliser la possibilité non pas que deux contrats se chevauchent mais que l'on puisse, y compris avec – et c'est important – une certaine incitation de la part du Conseil régional, engager plus tôt la négociation et la discussion, en anticipant mieux le passage d'un contrat à l'autre.

C'est ce qu'il se passe plus ou moins dans la pratique.

M. ROULLET - Ce n'est pas dans la mise en œuvre.

M. FORISSIER - Nous pouvons modifier le terme, si vous souhaitez le sous-amender. Nous pouvons dire, à ce moment-là, « l'engagement des procédures » ou « la préparation ».

M. le Président - « La préparation », c'est notre pratique donc nous pouvons l'écrire, si cela sécurise. La « mise en œuvre », non !

M. FORISSIER - Avec ce sous-amendement, nous pourrions être d'accord.

M. le Président - « La préparation » pour qu'il y ait une bonne accroche, nous sommes complètement d'accord.

M. FORISSIER - L'idée est de bien le formaliser et d'en tirer les conséquences pratiques. Il faut qu'ensuite, y compris les agents de développement, les représentants de la Région élus ou représentants des services dans les structures porteuses, soient très incitatifs sur cette base.

À ce moment-là, je pense que nous avons un bon compromis.

M. le Président - Sur ce point, en accord avec Dominique ROULLET qui parle dans mon oreille gauche – ça lui est habituel ! –, je propose de remplacer « mettre en œuvre » par « *préparer le prochain contrat afin d'éviter tout délai de carence dans les délais de 18 mois* ». C'est ce que nous faisons, cela nous va bien, nous pouvons l'écrire.

M. FORISSIER - Nous l'écrivons, c'est clair et ce sera incitatif. D'accord, merci beaucoup.

Monsieur le Président, sur l'autre amendement, l'idée n'est évidemment pas de mettre en cause la politique de la Région et son investissement de 174 millions d'euros sur le très haut débit. Elle est de dire que, dans la négociation entre le Pays et le Conseil régional, au fond, une somme a été actée et les élus locaux comptent dessus pour le développement de leur territoire. Or, il se produit très régulièrement le fait que des projets sont soit moins chers soit finalement supprimés, modifiés, réduits ou autre. Il peut donc y avoir des résidus ; cela ne veut pas dire que ce sera obligatoire, surtout si l'on passe à six ans. Cet argent a été, entre guillemets, « donné » au territoire pour l'aider à se développer.

Si le président et son conseil du Pays disent : « *Nous préférons utiliser ce reliquat pour aller encore plus loin que ce qui est fait avec l'aide de la Région, du Département et de l'État sur le très haut débit, parce qu'il serait utile de tirer de la fibre à un endroit et que nous n'avons pas pu le faire dans les programmes.* » Je rappelle que les programmes actuels ne vont pas couvrir tout le territoire parce que cela va beaucoup plus loin en termes de dépenses. Pour l'instant, nous sommes sur les agglomérations et plusieurs prolongements, notamment dans les zones économiques. Néanmoins, dans mon Pays de La Châtre en Berry, dans beaucoup d'endroits, il nous faudra soit mettre du satellitaire soit tirer de la fibre supplémentaire qui n'est pas prévue.

Ce serait une manière d'utiliser une enveloppe qui, de toute façon, était destinée à booster, à aider à équiper et à développer le territoire donné. Sous réserve d'un accord avec le Conseil régional, pourquoi ne pourrait-on pas réfléchir cet argent prioritairement sur des opérations complémentaires en matière d'accès au très haut débit ? Nous savons, c'est la position du groupe, que c'est un sujet absolument majeur, si nous voulons assurer l'avenir du monde rural et je parle là de territoires essentiellement ruraux.

C'était l'esprit de cet amendement. Cela correspond assez bien à la politique de la Région et à ce que vous souhaitez.

M. le Président - J'entends votre position.

Sur le deuxième point, j'ai répondu : cela va de soi, il n'y a pas d'engagement budgétaire. Nous sommes en phase avec Dominique ROULLET.

Sur le premier, il y a un sujet de débat.

Sur le premier amendement déposé par le groupe UDC tel qu'il vient d'être présenté, y a-t-il des demandes de parole ?

Madame RIVET, vous avez la parole.

Mme RIVET - Les deux amendements ne sont pas très lisibles, ce qui pose problème puisque nous sommes en train de clarifier.

Cependant, sur le premier, il me semble que les fonds dont nous parlons ont été fléchés par la Région en fonction de taux calculés au niveau de la Région. Le fait de remettre la décision au niveau du territoire pose problème, même si j'entends ce que vous dites. À mon sens, la Région doit continuer à maîtriser cette enveloppe, dans la mesure où c'est elle qui garantit l'équité et que cela se déroule de manière équitable dans tous les territoires.

Voilà pour ce qui concerne le premier amendement.

Concernant le deuxième amendement, soit il est inutile parce que rien n'empêche de commencer à discuter sur le prochain contrat dix-huit mois avant, soit cela revient à acter que l'on ne passe pas les contrats de cinq à six ans mais de cinq à quatre ans et demi.

Je suppose que ce n'est pas ce que vous vouliez dire, mais la première solution, c'est l'ambiguïté de la rédaction. Rien n'empêche que l'on discute avant, de manière à signer un contrat au lendemain de l'autre. Je l'ai toujours vu ainsi.

Nous sommes contre ces deux amendements.

M. le Président - Pour le groupe Front National ? Pas de prise de parole.

Pour le groupe SRD, Dominique ROULLET, vous avez la parole.

M. ROULLET - Je confirme ce qui a été exposé par le Président en ce qui concerne non pas la possibilité de mettre en œuvre le prochain contrat mais celle de « préparer » le prochain contrat. Cela veut dire qu'il peut y avoir des discussions avec la Région et cela peut permettre de réduire les délais entre deux contrats.

Pour l'autre aspect, je confirme ce que disait le Président sur le THD, avec tout ce qui a été engagé, les efforts accomplis et ce que nous pouvons constater aujourd'hui.

Il est vrai qu'il faut que nous puissions honorer aussi certaines dispositions, en particulier les 15 % sur l'énergie et les 5 % sur la biodiversité.

Ce sujet peut être problématique et s'ajoute aux autres.

Au niveau du THD, nous avons bien fait l'exercice, à mon avis.

M. le Président - Nous avons bien fait l'exercice.

Dernier élément, s'il fallait en donner un : très franchement, entre le moment des premières négociations de ces contrats et maintenant, technologiquement et financièrement, il s'est passé énormément de choses.

Figurer la position de la Région aujourd'hui sur tel ou tel principe général, qui n'a pas d'utilité, je viens de le démontrer, ce serait à mon avis totalement anticipé. J'entends l'amélioration mais ce que nous avons négocié sur le 37 et le 41, c'est du FTTH couvrant la totalité. Il n'y a pas lieu d'apporter des sommes supplémentaires à ce qui a été négocié et obtenu par Télédiffusion de France (TDF).

Pour les autres, il faudra voir les évolutions mais actuellement, de manière générale, dire que la Région va faire plus ou plus vite, il n'y a pas de motivation à le faire, me semble-t-il.

Je ne suis donc pas favorable à ce premier amendement. Cela ne veut pas dire que tout est bloqué, nous aurons peut-être tous de bonnes surprises et la possibilité pour les Départements, pour la Région et pour les intercommunalités de mettre moins d'argent. Dans la période, ce n'est pas neutre.

S'il faut mettre plus d'argent pour aller vraiment complètement partout, même là où ce n'est pas prévu, nous le ferons mais cela ne me paraît pas justifié.

Monsieur GILLE, vous avez la parole.

M. GILLE - C'est une remarque de méthode parce que nous avons un peu de difficulté à suivre.

En résumé, nous votons contre le premier amendement, c'est-à-dire le glissement sur le haut débit.

Pour le deuxième, il faut clarifier parce que nous sommes contre la rédaction initiale.

Cela n'a pas été sous-amendé, cela a été discuté donc il faut préciser. Sinon, nous allons nous perdre.

M. le Président - Nous sommes très clairs. Sur le deuxième amendement, pour répondre à l'interpellation de Monsieur GILLE, il est proposé de remplacer « mettre en œuvre » par « *préparer* ». C'est un sous-amendement.

Il est donc proposé un amendement sous-amendé.

Monsieur FOURNIER, vous avez la parole.

M. Charles FOURNIER - Je veux bien que nous fassions des amendements et des sous-amendements pour dire ce que nous faisons déjà !

Nous le soutiendrons mais, s'il vous plaît, le groupe UDC, j'espère que demain cela ne va pas s'ajouter à la longue liste de tout ce que vous avez réussi, en étant dans l'Opposition, à porter au sein de cette Majorité et que ce ne sera pas un énième élément qui serait mis à votre actif.

Cela existe déjà. Évidemment, vous avez le droit mais nous allons juste ajouter une phrase sur quelque chose qui existe déjà.

Pas de problème, c'est la raison pour laquelle j'ai dit que nous allions le soutenir mais ce n'est pas pour en faire les premières pages pour dire : « *Regardez, nous avons acté que l'on allait préparer les contrats dix-huit mois avant !* »

Mme GREFF - Qu'est-ce que qui vous intéresse : est-ce la population ou nous ? C'est le résultat !

M. le Président - Vous ne pouvez pas reprocher à Charles FOURNIER de se soucier de votre bonheur !

(Rires)

VOTE DES AMENDEMENTS 1 ET 2 PRESENTES **PAR LE GROUPE UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE**

M. le Président - Si vous en êtes d'accord, chers collègues, je mets aux voix le premier amendement tel qu'il a été déposé par le groupe UDC et je prends le vote.

(Mis aux voix, l'amendement n° 1 de l'UDC est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste

Pour : Union de la Droite et du Centre

Abstention : Front National / Madame RAIMBAULT

M. le Président - Je propose formellement de sous-amender l'amendement n° 2 en remplaçant « mettre en œuvre » par « *préparer* ». Y a-t-il des oppositions au fait de sous-amender ? Je n'en vois pas.

Nous votons le sous-amendement.

(Mis aux voix, le sous-amendement de l'UDC est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre

Abstention : Front National / Madame RAIMBAULT

M. le Président - Je mets au vote l'amendement ainsi modifié.

(Mis aux voix, l'amendement n° 2 sous-amendé de l'UDC est adopté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre

Abstention : Front National / Madame RAIMBAULT

M. le Président - Je mets au vote le rapport ainsi amendé.

(Mis aux voix, le rapport est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre

Abstention : Front National / Madame RAIMBAULT

M. le Président - Je remercie Monsieur ROULLET du travail exemplaire qu'il a réalisé avec ses services.

(Applaudissements)

Nous abordons maintenant le débat sur la stratégie régionale en faveur de l'alimentation et j'appelle à mes côtés la Vice-présidente Christelle de CRÉMIERS qui va présenter le rapport.

Madame de CRÉMIERS, vous avez la parole.

STRATEGIE REGIONALE EN FAVEUR DE L'ALIMENTATION 2017-2021

(RAPPORT N° 6)

Mme de CRÉMIERS - Mes chers collègues, pour cette mandature, la Région a souhaité se doter d'une stratégie en faveur de l'alimentation. C'est une stratégie globale à 360 degrés. Elle s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRe et elle nous a permis de participer à ce qui vient de s'achever, à savoir les états généraux de l'alimentation desquels, il faut le dire, se dégage une très forte vision territorialisée de l'alimentation. Je forme d'ores et déjà le vœu que cette vision soit retenue au moment où le législateur fera le projet de loi.

Au départ, pour élaborer cette stratégie, la Région a choisi de faire plusieurs constats de manière réaliste et objective.

Premier constat : celui de la détresse dans laquelle sont plongés les agriculteurs, avec la tendance inexorable à la concentration des exploitations, l'érosion de l'emploi agricole et artisanal dans l'alimentation.

Deuxième constat, tout aussi dramatique : les conséquences d'une agriculture intensive sur l'environnement, à base d'intrants chimiques et fossiles, l'appauvrissement de la biodiversité et de la vie des sols, la pollution des terres et de l'eau, la forte contribution aux émissions de gaz à effet de serre.

Troisième constat, lui aussi avec un certain degré de gravité : les conséquences d'une alimentation artificialisée sur notre santé physique et mentale, en particulier celle des enfants. Le rapport s'est attaché à faire référence à des études scientifiques qui font autorité, toujours dans un souci d'objectivité.

Enfin, quatrième constat que fait l'ARS : les conséquences sur la santé, qui apparaissent de plus en plus dans le débat public et qui seraient en fonction du niveau social.

Face à ce que nous pouvons appeler des OCNI (objets comestibles non identifiés), nos concitoyens expriment une inquiétude croissante.

Il y a de quoi, car entre les perturbateurs endocriniens, les graisses hydrogénées, les sucres hydrolysés et inversés, le gluten de synthèse, dont l'abus dans les pâtisseries industrielles a déjà provoqué une vague d'intolérances, et les centaines d'additifs chimiques inconnus du grand public, on ne sait plus très bien ce que l'on peut ou ce que l'on ne peut pas manger.

J'ajouterai un dernier constat : la quasi-totalité de ce qui est produit dans notre région la quitte, soit pour partir à l'export, soit pour être transformé dans la grande agro-industrie ou la restauration rapide, soit pour être consommé en Île-de-France.

Nous sommes à l'évidence dans une situation extrême.

La Région a donc souhaité répondre à ces constats au nom de l'équité, dans l'accès à une alimentation de qualité, en se donnant deux lignes de conduite.

La première est que l'alimentation est l'affaire de tous. Il n'est donc pas question d'exclure ni de montrer du doigt. Producteurs, transformateurs et consommateurs, nous sommes dans le même bateau et, face à ces constats, nous sommes aussi un peu dans le même désarroi.

La deuxième est celle de la liberté de choix : celui de manger des aliments issus de l'agriculture biologique, de l'agriculture paysanne de proximité, transformés sans additifs chimiques. Là non plus, il n'est pas question d'imposer un régime alimentaire, quel qu'il soit. L'alimentation fait partie de la sphère privée et familiale mais aussi de la sphère publique et de la vie de la cité. Pour avoir le choix, encore faut-il savoir ce que l'on mange et pouvoir en payer le prix.

C'est la raison pour laquelle la Région a choisi d'agir pour la relocalisation, à l'échelle des territoires, de l'activité économique car c'est la relocalisation des flux de production et de transformation qui permet :

- de retrouver à la fois un prix accessible pour tous et une juste rémunération des producteurs et des transformateurs, y compris de petite taille ;
- de pratiquer une agriculture adaptée à l'environnement et des transformations artisanales ou industrielles de bonne qualité nutritionnelle.

C'est une relocalisation partielle, bien sûr ; je rappelle que nous partons d'une situation extrême dans la production délocalisée. Nous avons un problème de curseur, pas de volume. Le scénario prospectif national « Afterres » se décline au niveau régional depuis 2012, pour trouver cet équilibre important entre le développement de l'agriculture et la préservation de la santé et de l'environnement.

Pour cela, la stratégie régionale en faveur de l'alimentation se décline en vingt actions qui vous sont proposées selon une même méthodologie : celle de la concertation tout au long de la mise en œuvre, comme cela a déjà été le cas pour l'élaboration de la stratégie elle-même, car nous considérons que l'alimentation est une mission partagée avec les autres collectivités.

Ainsi, le plan d'actions invite les acteurs institutionnels, consulaires, économiques et associatifs à travailler en réseau, articule les missions entre elles et les clarifie. Je vous le disais, c'est une stratégie globale qui concerne les restaurateurs, commerciaux et collectifs, les artisans, les PMI, les familles, tout le monde.

Néanmoins, auparavant, il convient de susciter de nouvelles organisations logistiques et commerciales locales de la part des producteurs. C'est l'objet des quatre premières actions : accompagner les producteurs qui le souhaitent à se regrouper pour diversifier et sécuriser les volumes, former un marché de producteurs ou organiser la livraison ou le commerce.

Ensuite, pour la restauration collective, des actions très ambitieuses concernent en premier lieu le grand projet des cantines des lycées et des CFA, porté avec la Vice-présidente à l'éducation et à l'apprentissage. C'est un projet passionnant qui a donné lieu à des concertations et des conventions locales, pendant lesquelles nous avons pris connaissance de nombreuses initiatives dans le sens d'une alimentation préparée en direct à partir de produits biologiques et locaux et qui s'était faite déjà de manière spontanée. Nous nous sommes rendu compte à quel point de belles perspectives pouvaient s'offrir à nous.

C'est l'ensemble de la restauration collective qui est concernée par cette invitation de la Région pour introduire plus de produits locaux et bio. En particulier, la Région se l'applique à elle-même, dans le cadre de la restauration de l'Hôtel de Région, et nous avons bon espoir que nous puissions en voir les résultats dès cette mandature.

Les artisans et les industriels qui transforment les aliments sont convoqués eux aussi, pour ceux qui le souhaitent, à participer à une belle dynamique : celle de relever le défi de la qualité nutritionnelle à travers le « zéro additif ». Dans le cadre de la signature régionale « © du Centre », le comité spécialisé de Dev'Up ambitionne de devenir une véritable marque alimentaire qui contribuera à la promotion du patrimoine gastronomique et à l'amélioration de l'image de notre région, car pour notre Région, être reconnue comme une région où l'on mange vraiment bien, c'est-à-dire non seulement très bien cuisiné, très bien préparé mais surtout avec des aliments produits et transformés sans additifs chimiques, permet de démultiplier l'attractivité de notre territoire. Il s'agit d'une dynamique vertueuse entre l'innovation, l'accroissement de la demande pour les produits de notre région et le développement du tourisme à travers l'art de vivre.

Cependant, cette dynamique économique et cette réorganisation des producteurs pour plus de proximité doivent pouvoir s'inscrire dans la durée. Il faut enraciner, en quelque sorte, la relocalisation. Cet enracinement s'appelle un Système alimentaire territorial. C'est l'objet des trois dernières actions de la stratégie : créer des Systèmes alimentaires territoriaux dans l'ensemble du territoire régional.

Pour les créer, la Région compte sur un réseau d'acteurs expérimentés depuis longtemps dans la construction de liens locaux entre consommateurs et producteurs dans un même bassin de vie. Elle compte aussi sur un tissu d'initiatives citoyennes qui n'a cessé de s'enrichir et qui est très vivant dans notre région. Les CRST et les « ID en Campagne », à présent « À vos ID », ont permis aux territoires régionaux de bénéficier de ce bouillonnement d'initiatives.

C'est donc le bon moment pour passer à l'étape suivante, pour donner le choix aux habitants de notre région de manger bon, juste et sain, afin de mobiliser et enraciner l'économie liée à l'alimentation dans les territoires.

C'est, en fait, le bon moment pour bien faire ensemble.

M. le Président - Merci, Madame la Vice-présidente.

Je vais prendre les demandes d'intervention pour les présidents sur ce rapport.

Monsieur FORISSIER a la parole.

M. FORISSIER - Florent MONTILLOT entrera dans le détail en vous donnant la position du groupe UDC sur la stratégie régionale en faveur de l'alimentation pour 2017-2021. Je me contenterai de faire quelques remarques préalables.

Je note que c'est, si je ne me trompe pas, le sixième rapport depuis 2011 sur le sujet. Autrement dit, à peu près tous les un an et demi ou deux ans, nous avons une nouvelle littérature fort intéressante, pleine de bonnes intentions, je le dis, et Madame de CRÉMIERS a énoncé divers aspects qui ne peuvent que recueillir notre assentiment.

Sur le principe, bien évidemment, nous voulons une alimentation de qualité, plus réactive et qui privilégie les producteurs locaux ; nous ne pouvons pas être contre. C'est la raison pour laquelle nous voterons pour, par principe.

Néanmoins, nous sommes assez critiques, pour tout vous dire, en premier sur les circuits de proximité. Monsieur FOURNIER sera certainement content de se rappeler que c'est une thématique que nous avons toujours défendue, en particulier pendant la campagne électorale de 2015. L'intention est bonne mais si vous dites « *nous accompagnerons les initiatives locales* », il n'y a pas pour autant une ambition très forte dans la mise en œuvre pratique de cette politique des circuits de proximité.

Je pense que Florent MONTILLOT y reviendra.

Sur le principe, nous ne sommes pas fermés. Nous allons voter favorablement puisque c'est la position prise par le groupe mais nous sommes critiques et nous considérons qu'il y a beaucoup de paroles et peu d'actions concrètes.

Je voudrais faire deux autres remarques.

Premièrement, malheureusement, dans ce rapport, les industries agroalimentaires sont un peu maltraitées. On a toujours l'impression que c'est le « grand méchant loup », qu'il y a forcément des intérêts qui l'emportent sur le reste et que, dans ces industries qui ne sont pas négligeables en région Centre, il n'y a pas de dirigeants, cadres, salariés, ouvriers qui ont eux-mêmes le souci d'une alimentation de qualité. J'observe que l'on ne donne pas le sentiment, dans les propositions émises, que l'on va vraiment les associer. On les met à part avec, au minimum, une espèce d'ambiance de soupçons. Je trouve cela fort dommageable.

À mon sens, il faudrait faire exactement l'inverse.

Nous pensons, au groupe UDC, qu'il faudrait au contraire totalement intégrer les industries agroalimentaires. Je rappelle qu'elles ne sont d'ailleurs pas de grands groupes. Nous avons Axéreal, le deuxième meunier français qui est dans nos murs. C'est un groupe très important et qui nourrit largement les boulangers, les pâtisseries et la meunerie française. Nous avons d'autres grandes entreprises, telles que *Harry's* à Châteauroux et beaucoup d'autres. Il y a surtout, et c'est la structure des industries agroalimentaires en France d'ailleurs, 17 000 entreprises industrielles ; je ne parle pas des métiers de bouche. C'est la première industrie nationale.

Parmi ces 17 000 entreprises, de mémoire, 75 ou 77 % sont des TPE. On en connaît beaucoup dans tous nos territoires régionaux et je trouve qu'il n'y a pas de signes ni de volonté suffisamment affichée dans ce rapport pour les associer à cette politique de qualité ; ce serait même, encore une fois, un peu l'inverse. De même, vis-à-vis des entreprises de restauration collective, nous n'avons pas le sentiment d'une approche très positive.

J'attire votre attention à ce sujet parce que cela ne pourra pas fonctionner si nous n'associons pas très clairement les entreprises et leurs salariés.

Deuxièmement, quel est le grand enjeu de l'alimentaire ? C'est le défi alimentaire mondial et pas simplement celui de la qualité et de la proximité pour notre territoire, même s'il est important, bien évidemment. Cependant, nous allons gagner 3 milliards d'habitants de plus d'ici 2050, avec des centaines de millions de personnes qui commencent à consommer comme nous le faisons.

Nous savons qu'il faut produire 70 % de plus sur la planète. Quelle est la place de la région Centre-Val de Loire face à ce défi ? Cela peut paraître un peu trop ambitieux et pourtant c'est important.

J'ai la conviction que la France doit jouer un rôle mais qu'il n'y a pas, de la part du gouvernement, je le dis comme je le pense aujourd'hui, une vraie ambition face au défi alimentaire mondial qui pourrait avoir beaucoup de conséquences sur la politique agricole et sur la politique de soutien à l'industrie agroalimentaire.

La région Centre-Val de Loire, qui est une terre recelant de nombreuses excellences dans ce domaine, ne pourrait-elle pas s'emparer de ce sujet ? J'ai souvent dit que nous devrions être des exemples et je crois, Monsieur le Président, que vous en serez d'accord. C'est aussi le moyen de porter l'image de notre territoire.

Cette dimension face au défi alimentaire mondial, cette ouverture pas simplement sur nos circuits de proximité et notre alimentation régionale mais aussi sur le fait que l'industrie agroalimentaire et les produits de notre région puissent être portés vers l'export, que nous ayons donc une politique de soutien envers les entreprises agroalimentaires beaucoup plus forte sur l'export, tout cela manque dans ce rapport.

Troisièmement, mais cela découle du point précédent, puis je m'arrêterai là, nous avons besoin de plus de concret, me semble-t-il, pour soutenir les petites entreprises dans l'industrie agroalimentaire.

Vous avez dit, et le CESER l'a d'ailleurs noté, qu'il y avait des outils. Je connais bien le secteur très difficile des abattoirs, il n'y en a plus beaucoup dans notre région et nous savons qu'il faut le soutenir. Cela conditionne la certitude que nous aurons d'avoir une région qui consomme mieux, notamment dans la restauration collective, qui porte beaucoup mieux son modèle et ses exemples et qui, d'une certaine manière, crée plus d'emplois.

Voilà quelques remarques qui viennent compléter notre position, qui sera favorable sur le principe, je le rappelle.

M. le Président - Merci, Monsieur FORISSIER.

Madame RIVET a la parole.

Mme RIVET - Chers collègues, notre alimentation future sera un facteur déterminant pour faire face à l'emballement du climat, à l'émergence de nouvelles maladies, à l'effondrement de la biodiversité et aux inégalités croissantes.

Le niveau régional reste efficace pour intervenir, malgré les menaces graves que font peser les accords de libre-échange sur nos choix.

La stratégie alimentaire qui nous est présentée s'inscrit dans la trajectoire des travaux prospectifs du scénario « Afterras ». Elle part de l'assiette pour décliner des objectifs à tous les secteurs concernés.

Cette démarche prévoit, entre autres, la relocalisation de l'alimentation. Bien entendu, il ne s'agit pas de nier le fait que notre région est très agricole et qu'elle continuera à produire au-delà des besoins de sa population, mais nous pouvons penser que la relocalisation et la valorisation des produits locaux sur place seront un moyen pour les producteurs d'avoir de meilleurs prix.

D'ailleurs, les actions transversales de l'axe 0 mettent l'accent sur la structuration de l'offre et les moyens donnés aux producteurs ; elles sont essentielles.

L'un des leviers majeurs identifiés est la restauration collective qui permet de réorienter d'importantes quantités de la production vers des débouchés locaux. Nous pouvons dire que notre collectivité a déjà engagé le travail dans ses lycées en matière d'approvisionnement local, de qualité et bio, et en matière de lutte contre le gaspillage.

Je salue également le travail à venir sur la restauration de notre propre collectivité sur place. Ce sera un marqueur supplémentaire de notre exemplarité.

J'ai trouvé que ce rapport mobilisait tous les intermédiaires : les collectivités à travers la commande publique, ainsi que les transformateurs, les professionnels de la restauration et de la gastronomie et le secteur du tourisme. C'est l'objet de l'un des axes dédié à la qualité et à l'image d'excellence de notre région. Cela me paraît extrêmement important.

Alix TERY-VERBE reviendra sur l'axe 3, consacré à la qualité nutritionnelle.

Quant à moi, je voudrais insister sur l'axe 4 qui concerne les initiatives citoyennes dont vous avez parlé, Madame la Vice-présidente. Ces initiatives tracent, bien souvent, le schéma d'un nouveau modèle de développement et le monde de demain. Certaines se déploient déjà aux quatre coins de la région, avec des acteurs très divers, des chambres consulaires aux consommateurs des AMAP, des agriculteurs bios aux acteurs de santé.

Ces initiatives constituent des laboratoires de recherche de solutions adaptées à chaque territoire. Elles font se croiser urbains et ruraux et préfigurent de nouvelles interactions entre ville et campagne, basées sur des besoins réciproques et sur une interconnaissance approfondie.

Enfin, l'axe traitant des Systèmes alimentaires territoriaux me semble un maillon essentiel de cette stratégie, puisqu'il s'agit, pour chaque territoire, de caractériser au plus près l'offre et la demande, les flux de produits, l'existence ou le besoin d'outils de transformation – vous avez cité les abattoirs, Monsieur FORISSIER, mais il y a effectivement les légumeries ou d'autres outils –, de travailler sur les débouchés puis de redéfinir et refondre les circuits actuellement organisés tout autrement.

Je voudrais particulièrement insister sur l'importance de cet outil novateur que sont les Systèmes alimentaires territoriaux. Il permettra, avec le soutien prévu pour les agriculteurs, de repositionner des échanges économiques un peu plus dynamiques au niveau des territoires les plus ruraux et les plus agricoles.

C'est une raison supplémentaire pour le groupe des Écologistes de saluer l'engagement de notre Région sur cette stratégie de transition alimentaire.

M. le Président - Merci, Madame RIVET.

Madame PARIS a la parole.

Mme PARIS - Monsieur le Président, mes chers collègues, l'alimentation est un sujet essentiel qui doit tous nous préoccuper.

La mise en place de dispositifs visant à améliorer la qualité de notre alimentation, à soutenir la production et la transformation locale, en privilégiant les circuits courts, est indispensable. Cette stratégie nous impose également une réflexion sur les changements profonds de notre alimentation et de nos modes de consommation.

J'appartiens à une génération de femmes et d'hommes pressés qui ne prennent plus le temps de cuisiner. En trente ans, le temps passé à la préparation des repas à domicile a diminué de 25 %. Nous cherchons sans cesse à réduire le temps consacré aux tâches domestiques, assimilées à une contrainte. La cuisine en fait partie. Si l'on peut prendre encore plaisir à cuisiner, ce n'est plus que pour des occasions particulières.

Dans le même temps, le budget des ménages consacré à l'alimentation n'a cessé de baisser depuis les années 1960, période à laquelle l'alimentation représentait 35 % du budget des familles, pour ne représenter à présent plus que 20 %. Si la hausse du niveau de vie a pu avoir une incidence sur cette diminution, elle s'explique aussi par le nouveau besoin des ménages de dégager du pouvoir d'achat pour d'autres dépenses, parmi lesquelles le logement, les loisirs et le transport.

L'alimentation n'est plus une priorité, notamment chez les jeunes générations. En effet, la part budgétaire consacrée à l'alimentation par les jeunes de 25 à 29 ans est inférieure de 6 points à celle de l'ensemble des ménages. L'avoir semble être devenu plus important que l'être.

Le contenu du panier alimentaire s'est également profondément modifié. Les plats préparés et les produits sucrés transformés ont pris le pas sur les aliments à cuisiner. Ils sont, comme vous le rappelez dans ce rapport, en augmentation de 4,4 % depuis les années 1960. Les supermarchés et hypermarchés sont devenus les principaux lieux de consommation. 72 % des dépenses alimentaires y sont réalisées, au détriment des petits commerces. Les marchés, eux, résistent principalement pour la vente de fruits et légumes.

Nous observons également que les ménages choisissent de faire leurs courses dans les surfaces alimentaires selon plusieurs critères prioritaires que nous devons prendre en compte :

- le premier est la proximité ;
- le deuxième : les prix pratiqués ;
- le troisième : le choix proposé.

Cependant, l'attrait grandissant pour les « *drive* » doit nous poser question. Cela ne révèle-t-il pas un désamour pour les grandes surfaces ? Les tendances indiquent un véritable regain d'intérêt pour les magasins de proximité à taille humaine. Les Français sont moins enclins à passer du temps dans les grandes surfaces, les hypermarchés sont de moins en moins rentables et on note une baisse de chiffres d'affaires jusqu'à 4 % pour certaines enseignes.

Nous sommes peut-être arrivés à la fin d'une époque, mais nous devons proposer de nouveaux modes de consommation, plus près des habitants, faire renaître l'attrait pour les produits locaux qui offrent de véritables qualités gustatives, lutter contre l'image de produits chers, en diminuant le nombre d'intermédiaires, faire redécouvrir de nouvelles saveurs issues de nos terroirs, avec des animations sur les marchés que nous devons préserver.

Nous devons également avoir une politique plus incitative vis-à-vis des restaurateurs des sites touristiques. Osons sélectionner ceux qui ont un impact fort sur l'image gastronomique de notre région et proposons-leur un véritable accompagnement avec un chef renommé, afin de monter en qualité, valoriser les produits régionaux avec une nouvelle carte et améliorer l'accueil. L'idée est de s'inspirer de la célèbre émission « Cauchemar en cuisine » avec Philippe ETCHEBEST... qui, peut-être, accepterait ce défi !

Un changement des mentalités doit avoir lieu. Des mutations dans nos modes de vie et de consommation doivent être encouragées. Ce n'est pas rien mais sans cela, tous les efforts que nous ferons auront un impact extrêmement limité. Je crois qu'il peut y avoir un réveil, notamment chez les jeunes générations, qui n'en peuvent plus d'être déracinées.

Offrons-leur la possibilité de découvrir les richesses de nos terres, qui sont interdépendantes, qu'elles soient alimentaires, culturelles, patrimoniales, historiques ou naturelles, car c'est dès le plus jeune âge que l'on peut sensibiliser les adultes de demain à leur environnement, en faire des ambassadeurs de notre art de vivre. Cela pourrait se traduire par la mise en place d'ateliers-découverte dans les écoles de la région.

Nous devons réapprendre à prendre le temps, mettre fin à cette course effrénée de notre mode de vie actuel, guidé par la recherche de l'avoir : avoir toujours plus et toujours plus vite ; où le numérique et notre addiction au monde connecté sont devenus de vrais virus qui nous déshumanisent chaque jour un peu plus et nous coupent du réel.

L'alimentation est profondément impactée par notre mode de vie.

Réagissons avant qu'il ne soit trop tard et plutôt que nous demander quel monde nous laisserons à nos enfants, posons-nous cette question : à quels enfants allons-nous laisser le monde ?

M. le Président - Merci, Madame PARIS.

Madame GOMBERT a la parole.

Mme GOMBERT - Monsieur le Président, chers amis, le 13 novembre 2007, comme le rappelait ce matin Charles FOURNIER, plus de 15 000 chercheurs issus de 184 pays appelaient solennellement l'Humanité à agir afin d'enrayer la dégradation de l'environnement. Ces auteurs soulignent que cette dégradation s'explique en partie par la mutation des régimes alimentaires à l'échelle mondiale, caractérisée par un accroissement de la production et de la consommation de produits carnés et certaines pratiques agricoles contribuant à la hausse des émissions de CO₂, la diminution des ressources en eau, la déforestation et la perte de biodiversité.

En effet, le recours massif aux intrants de synthèse, pesticides et engrais azotés, contribue à la pollution des milieux, perturbe les équilibres écologiques et porte atteinte à la biodiversité, ce qui altère à long terme le potentiel de production des agroécosystèmes. Ils constituent un facteur de réchauffement climatique et de pollutions de l'air à travers les émissions d'ammoniaque et de méthane liées à l'élevage, l'épandage d'intrants de synthèse ou d'effluents. Par ailleurs, tous les intrants de synthèse et les perturbateurs endocriniens présents dans les pesticides impactent la santé humaine *via* les expositions aiguës et chroniques des populations.

Je souhaitais mentionner cet appel en introduction de mon intervention pour souligner la gravité de la situation.

Des questions se posent à nous, comme celle de la relation entre les productions végétales et animales, qui doivent être au centre de toutes les réflexions sur la durabilité du système alimentaire dans un contexte d'augmentation de la population mondiale et où 58 % des céréales disponibles en Europe, nettes d'import-export, sont utilisées pour nourrir le bétail européen.

Revenons à notre « stratégie en faveur de l'alimentation », délibération qui aurait pu être sous-titrée « *De la graine à l'assiette* ». En effet, ce que nous mangeons part d'une graine semée quelque part dans un champ par des paysans et des paysannes ; ce que nous mangeons influence notre santé mais aussi la qualité de l'eau, de l'air et des sols ; ce que nous mangeons a un impact sur le climat, l'état des ressources naturelles et de la biodiversité ; ce que nous mangeons dessine le visage de nos territoires, renforce ou affaiblit les liens sociaux et a un effet direct sur l'emploi local et non délocalisable.

D'où l'importance d'agir avant qu'il ne soit trop tard : c'est tout l'objet de nos échanges d'aujourd'hui. Je ne reviendrai pas en détail sur notre stratégie, qui est à 360 degrés et se décline en six axes et vingt actions opérationnelles. La Vice-présidente au tourisme, aux terroirs et à l'alimentation, Christelle de CRÉMIERS, l'a présentée en introduction de nos débats.

De nouveaux comportements alimentaires commencent à apparaître. Ce sont des signaux faibles pour le moment mais ils sont les prémices d'une évolution du rapport à l'alimentation.

Plusieurs études récentes indiquent que les consommateurs se déclarent prêts à manger durable et local ; les dimensions sociales et environnementales de l'alimentation progressent parmi les déterminants d'achat ; le poids relatif du prix diminue, même s'il reste le premier critère de choix.

Cette évolution se traduit concrètement par une diminution de la consommation de viande, le développement de la consommation des produits issus de l'agriculture biologique, ainsi que l'émergence d'initiatives locales, publiques et privées, centrées sur la reterritorialisation des systèmes alimentaires, la relocalisation de la transformation agroalimentaire, laquelle apportera une vraie valeur ajoutée pour les agriculteurs.

Le glyphosate en est un exemple : la demande sociétale évolue sur les questions d'environnement, de santé, de proximité et de démocratie. Nous souhaitons y répondre et la concertation a été la marque de fabrique de l'élaboration de notre stratégie, fidèle en cela à nos engagements et à nos valeurs. Nous l'avons co-construite avec tous les acteurs et nous la ferons vivre en réseau pour sa mise en œuvre.

Les collectivités locales ont un rôle à jouer dans la promotion des Systèmes alimentaires territorialisés, pour répondre à un objectif d'alimentation durable de qualité. Ils sont au cœur de notre stratégie régionale.

Sans exclure l'exportation, les plateformes d'approvisionnement local doivent permettre de répondre aux besoins de la restauration collective. Tous les acteurs doivent pouvoir en profiter.

Des études montrent que les Systèmes alimentaires territorialisés présentent une rentabilité élevée, créent davantage de valeur ajoutée par actif agricole et produisent des effets économiques positifs à l'échelle des territoires : emploi, valeur ajoutée induite. Ils demeurent néanmoins minoritaires en raison de certains verrous sociaux techniques importants et de soutiens publics majoritairement tournés vers les systèmes conventionnels, malgré, il faut le souligner, les récentes inflexions de la politique agricole commune.

La transformation du modèle agroalimentaire n'est pas une utopie, elle est possible ici et maintenant. Pour pouvoir se généraliser et provoquer le changement systémique dont nous avons besoin de toute urgence, au minimum pour des raisons de santé publique – j'y insiste –, elle doit être portée par tous les acteurs concernés.

En tant qu'élus régionaux, nous prenons aujourd'hui nos responsabilités et nous voterons bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. le Président - Merci, Madame GOMBERT.

Monsieur COUEILLE a la parole.

M. COUEILLE - Monsieur le Président, chers collègues, le rapport sur la stratégie alimentaire régionale 2017-2021 que l'on nous soumet aujourd'hui est la déclinaison du SRDEII adopté voici un an et le budget qui lui est affecté est égal à celui de l'an passé. Il est d'ailleurs le seul en matière agricole à ne pas diminuer.

Le Front National a toujours soutenu une alimentation saine pour tous, produite et transformée sur notre territoire dans le cadre de circuits courts. Cela doit permettre aux consommateurs de manger des produits de qualité, à un coût raisonnable, et aux producteurs et transformateurs, petits et moyens en particulier, de trouver des débouchés à un prix suffisamment rémunérateur, tout en préservant l'environnement.

Cependant, nous voyons une incohérence à promouvoir cette alimentation saine produite en région et, en même temps, à diminuer de 16 % en 2018 le budget de l'agriculture régionale, y compris en rognant sur l'aide au développement de l'agriculture biologique.

Nos producteurs, bios comme classiques, sont dans une situation extrêmement difficile. Ils doivent faire face à de la concurrence déloyale dans tous les secteurs des productions végétale et animales, de pays européens ou extra-européens qui, profitant des règles ultralibérales de l'Union européenne, nous imposent un *dumping* social, environnemental, sanitaire et fiscal.

Si nous voulons vraiment que notre agriculture nous nourrisse encore convenablement dans l'avenir, ce n'est pas le moment de l'aider moins.

Par ailleurs, comment vouloir promouvoir une alimentation de qualité produite localement, ce que soutiennent, je le crois, tous les membres de notre assemblée, y compris ceux de la Droite et du Centre, alors que les députés français du PPE ont majoritairement voté pour le CETA (traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada) le 16 février 2017 ? Tous les autres députés français au Parlement européen, de Gauche, Écologistes ou Front National, ont voté contre. On ne peut à la fois accepter de voir notre marché inondé de produits végétaux ou animaux produits avec les méthodes que nous dénonçons tous dans cet hémicycle et soutenir des projets aussi funestes que le CETA.

Erreur à Orléans ou à Paris mais vérité à Bruxelles ou à Strasbourg, ou bien l'inverse !

Espérons que tous nos parlementaires européens sauront dire « non » au traité de libre-échange avec le Mercosur, que la Commission prépare avec les pays d'Amérique du Sud, dont des géants agricoles comme le Brésil ou l'Argentine. Le Mercosur, c'est huit fois le CETA en volume de produits.

Pour terminer, en cette période de diminution des crédits, est-il vraiment pertinent d'accorder sur le budget alimentation une subvention de 24 000 euros, votée en Commission permanente le 17 novembre à l'association « International Urban Food Network » créée, je le souligne, par les fondateurs agroalimentaires Nestlé, pour une étude censée – je cite – « *permettre à la Région d'avoir des outils permettant d'objectiver la pertinence du périmètre des opérateurs économiques et du fonctionnement indispensable à la mise en place d'un Système alimentaire territorialisé durable* » ?

Je pense que notre réseau de chambres d'agriculture et les services de la Région sont tout à fait en mesure de mener les travaux préparatoires à la mise en œuvre de cette stratégie alimentaire régionale que nous soutenons.

M. le Président - Merci, Monsieur COUEILLE.

Monsieur COMMANDEUR a la parole.

M. COMMANDEUR - Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, je souhaite évoquer le rôle de l'Institut européen d'histoire et des cultures de l'alimentation, dit IEHCA, basé à Tours et largement financé par notre Région. Cet institut a notamment initié et porté avec succès le projet de classement du « repas gastronomique des Français » au Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité.

Je crois utile de citer l'UNESCO sur ce classement, c'est presque une synthèse de notre stratégie.

Le repas gastronomique – il s'agit bien sûr du « *repas gastronomique des Français* », ce n'est pas répété chaque fois – met l'accent sur le fait d'être bien ensemble, le plaisir du goût, l'harmonie entre l'être humain et les productions de la nature. Parmi ses composantes importantes, figurent :

- le choix attentif des mets parmi un *corpus* de recettes qui ne cesse de s'enrichir ;
- l'achat de bons produits, de préférence locaux, dont les saveurs s'accordent bien ensemble ;
- le mariage entre mets et vins ;
- la décoration de la table
- et une gestuelle spécifique pendant la dégustation.

Il conclut : « *Le repas gastronomique resserre le cercle familial et amical et, plus généralement, renforce les liens sociaux.* »

Je rappelle simplement que, dans le repas gastronomique, se trouvent l'apéritif et le digestif. C'est peut-être aussi ce qui rapproche les liens sociaux !

L'IEHCA possède une réelle expertise sur notre tradition alimentaire et participe activement à la recherche mondiale sur le rôle de l'alimentation dans les cultures, pas seulement sous un angle historique mais également dans une démarche de prospective. Cet organisme est associé dans notre stratégie à la démarche d'identification et de caractérisation des initiatives citoyennes en matière d'alimentation et notamment de productions alimentaires de proximité.

Il me semble que nous pourrions utiliser cette expertise pour des actions complémentaires à ces initiatives citoyennes, qui sont nécessaires et utiles mais qui ne résument pas tout ce qui se fait en termes de production de proximité et d'amélioration générale de la qualité alimentaire. À mon avis, l'IEHCA, par son expertise démontrée en matière de gastronomie, peut et doit avoir un rôle plus important dans les années à venir dans notre stratégie alimentaire, notamment contribuer au contenu, à destination du grand public, en montrant l'histoire de notre culture gastronomique, son importance et ses souches, et en participant activement à l'organisation d'évènements mettant en valeur notre gastronomie locale et nationale.

M. le Président - Merci, Monsieur COMMANDEUR.

Madame TERY-VERBE a la parole.

Mme TERY-VERBE - Je commencerai mon propos par ces mots : « *Surtout une bonne santé !* ». C'est ce que l'on souhaite pour la nouvelle année.

Lors de la session de juin, nous abordions déjà le lien entre santé et alimentation et je rappelle ce que disait HIPPOCRATE : « *L'alimentation est notre première médecine.* »

Alors que nombre d'études le montrent, pourquoi feignons-nous de ne pas voir que notre système alimentaire actuel engendre une recrudescence des maladies chroniques, de l'eczéma, de l'hypertension ou de l'obésité, qu'il peut avoir un impact également sur la santé mentale ? Pourquoi ne voulons-nous pas voir ? Pourquoi ne nous donnons-nous pas les moyens de changer ?

Il y a dans ces interrogations l'idée que nous avons déjà émise par ailleurs, selon laquelle le principe de précaution doit primer sur les enjeux de productivité et de rentabilité.

Nous considérons que ce principe de précaution n'est pas une contrainte mais un levier pour développer une production alimentaire plus vertueuse en termes d'environnement et de santé, et certainement plus rentable à terme.

« *La santé n'a pas de prix* » : c'est ce que l'on dit également. Or, on s'aperçoit qu'elle a un coût de plus en plus important. Nous savons qu'en limitant l'extension des maladies liées à l'alimentation, nous économiserions des sommes conséquentes, grâce à des politiques de prévention efficaces.

Qu'entend-on par prévention ? Il faut partir ou repartir du constat que l'alimentation est la première des médications. La prévention ne consiste pas à dépister précocement une maladie mais à faire en sorte de ne pas l'attraper. Pour cela, nous avons une bonne partie de la solution. Il faut dire que les politiques publiques et les professionnels ne peuvent plus occulter le problème de la contamination chimique de l'alimentation. Malgré une prise de conscience grandissante de la population, il existe une forme de méconnaissance de l'impact réel de cette contamination sur la santé, tant elle est diffuse et difficilement perceptible. Trop peu de données et d'études concernent la contamination des produits alimentaires, existants notamment au niveau régional, pas ou peu de recherches sur les pesticides, perturbateurs endocriniens et cumuls d'additifs, et encore moins sur l'effet cocktail de l'addition de tous ces produits.

Aux enjeux de santé publique, est souvent opposé l'argument de l'intérêt économique. Force est de constater que celui-ci a pris du plomb dans l'aile ! Une étude française de l'INRA de 2016 sur les coûts cachés, internes ou externes, des pesticides montre que les coûts qu'ils induisent dépassent les bénéfices financiers procurés.

Il faut rappeler que cette contamination existe également dans les processus de production de l'industrie agroalimentaire. Les pouvoirs publics ont tendance à privilégier une vision hygiéniste, certes indispensable, mais ils minimisent là encore trop souvent le risque chimique.

À cette utilisation de la chimie dans les processus de production alimentaire, héritée des années d'après-guerre, succèdent des solutions technologiques, créant ainsi de nouvelles inquiétudes. Il s'agit notamment des nanoparticules, présentes aujourd'hui dans nos assiettes. Quelles sont-elles ? Les nano-argent, nano-silice et nanoparticules de dioxyde de titane, respectivement pour la conservation, la consistance fine des aliments et l'accentuation des couleurs.

L'impact de ces nanoparticules sur la santé est également pointé du doigt par de nombreuses études. L'AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments) affirmait déjà en 2009 : « *La prudence s'impose à l'égard de l'utilisation de nanotechnologies et nanoparticules en alimentation humaine et animale.* »

M. GRICOURT - Merci d'arriver à la conclusion, chère collègue.

Mme TERY-VERBE - En effet, notre organisme n'est pas programmé pour ces nanoparticules. Celles-ci bénéficient d'une plus grande propriété de pénétration en raison de leur petite taille.

Pour l'heure, il n'existe malheureusement pas d'étiquetage indiquant la présence de nanoparticules dans l'alimentation. Dès lors, pour éviter de consommer des nanos, il convient de pratiquer une fois de plus la stratégie de l'évitement et de supprimer les produits issus de l'industrie agroalimentaire des aliments suremballés. Manger frais et cuisiner des produits non transformés reste fondamental, si l'on veut bénéficier d'une alimentation saine.

M. le Président - Merci, Madame TERY-VERBE.

Monsieur MONTILLOT a la parole.

M. MONTILLOT - Monsieur le Président, mes chers collègues, sur un sujet qui nous tient en haleine, je vais essayer d'être un peu terre à terre pour revenir sur les fondamentaux.

Comme le disait Nicolas FORISSIER, nous avons dans ce rapport un catalogue de bonnes intentions mais nous résumons également en disant qu'il manque d'ambition, si nous devons noter la copie. Sur les cinq axes concernant la restauration collective, la restauration touristique, les salons, les marchés de producteurs, les transformateurs, les citoyens, la synthèse des quatre axes à travers la mise en système à l'échelle des territoires, tout cela fleure bon.

Toutefois, nous avons un premier regret : aucune allusion ni référence ni soutien au projet porteur pour notre région sur le plan international ; je veux parler du campus « *Agreen Tech Valley* ».

Pierre COMMANDEUR était présent et s'en souvient certainement : au mois de juin avec Olivier CARRÉ, dans le sillage de Xavier BEULIN, nous lançons ce campus, en démarrage à côté du CNRS et du BRGM. Je rappelle que nous sommes là sur une vision à dimension internationale qui va notamment travailler sur la serre urbaine du futur. Celle-ci permettra d'imaginer le maraîchage de l'avenir, en vase clos et en autonomie totale, pour les urbains de demain, de développer à l'intérieur des villes des productions de proximité, enjeu majeur pour répondre aux préoccupations qui se font jour au sein de notre société, de privilégier les circuits courts et de maîtriser une culture productive, tout en limitant les intrants, pour la rapprocher d'une agriculture biologique.

Tout cela, j'en suis convaincu, serait porteur pour l'avenir si, dans un prochain rapport – je ne doute pas qu'il y en aura un en 2018 –, nous pouvions aborder cette question.

Notre deuxième regret concerne la restauration collective : que disent le Grenelle de l'environnement et les états généraux de l'alimentation ? Ils soulignent deux éléments. Tout d'abord, en 2022, ce sera un minimum de 50 % d'utilisation des circuits de proximité dans la restauration collective. Ensuite, les états généraux, qui se terminent aujourd'hui, préconisent de lutter contre le gaspillage.

Lorsque nous lisons le rapport, il y a quand même beaucoup de la coupe aux lèvres et nous constatons des différences notables.

Si vous me le permettez, nous relevons quelques contradictions entre les pages 21 et 22. J'étais déjà intervenu à propos des centrales d'achat, en disant que nous avons besoin d'en avoir une au niveau de la Région Centre-Val de Loire et, puisque nous avons justement Approlys Centr'Achats, pourquoi ne pas l'utiliser ?

On lit page 21 : « *Les démarches d'approvisionnement locales se heurtent cependant à un certain nombre de contraintes juridiques d'origine nationale et européenne.* » On lit en tournant la page, page 22 : « *Il existe de nombreuses solutions permises dans le cadre des marchés publics pour pouvoir acheter localement.* »

Je ne sais pas s'il faut croire la page 21 ou la page 22. En toute hypothèse, nous nous sommes référés à la page 22, c'est-à-dire que nous avons effectivement déjà lancé notre propre centrale d'achats, ce qui nous permet d'avoir, sans attendre 2022, depuis le 1^{er} septembre 2017, 52 % d'approvisionnements locaux avec un objectif à 66 % rapidement.

Par ailleurs, il faut également une logistique.

C'est abordé page 23. Je lis, par exemple que « *les investissements visant à faciliter le rapprochement producteurs/consommateurs, l'approvisionnement de la restauration collective [...] pourront – c'est très ambitieux – être soutenus dans le cadre des Contrats régionaux de solidarité territoriale* » sur lesquels nous sommes intervenus voici quelques instants. « *Concernant la restauration scolaire, sont éligibles les investissements dédiés au stockage et à la transformation des produits locaux* », donc cela concerne les légumeries.

Oui, nous le disons, la Région ne doit pas attendre, dans le cadre des CRST, d'apporter un éventuel cofinancement sur la construction d'une légumerie mais agir directement pour le faire, ce qui nous semble très important.

Là encore, c'est ce que nous faisons.

M. GRICOURT - Merci d'arriver à votre conclusion, cher collègue !

M. MONTILLOT - Rassurez-vous, Monsieur le Vice-président, je suis en train de conclure pour votre plus grand plaisir !

Quand j'évoque ces questions, je voudrais simplement dire en conclusion que nous ne sommes pas sur de petits sujets mineurs. Je rappelle des chiffres qui, à eux seuls, démontrent l'importance de cette opération ;

- nous, sur notre opération, 3 millions de repas par an, 110 millions d'euros sur dix ans ;
- à l'échelle de la Région, 1,5 milliard d'euros sur dix ans ;
- 66 % de circuits de proximité représenteraient 1 milliard d'euros sur dix ans, c'est-à-dire 100 millions d'euros par an, garantis pour la production agricole locale.

On peut tenir nombre de discours mais il y a loin de la parole aux actes. Nous avons, nous, une ambition que nous n'avons pas simplement portée pour la campagne électorale mais que nous concrétisons.

Je voudrais aussi vous dire qu'il ne faut pas limiter un sujet aussi grave à de la communication. Le 7 juin 2017, cela fait cinq mois, *La République du Centre* titrait : « *Ingré, un repas issu à 100 % de l'agriculture bio locale au lycée Maurice Genevoix* ».

Je me dis : « *C'est génial, c'est tous les jours !* »

Non, les 800 élèves bénéficient d'un repas 100 % bio... chaque trimestre !

Chaque trimestre !

Mme MÜNSCH-MASSET - Merci de conclure, Monsieur MONTILLOT. Vous avez passé deux minutes de votre temps de parole.

M. MONTILLOT - Je vais conclure, chère Madame, en laissant le mot de la « faim » (F-A-I-M) au CESER : « *En conclusion, le CESER s'interroge sur "l'appétit" développé par le rapport [...]. Les moyens mis en place permettront-ils d'arriver à satiété ?* »

La réponse est dans la question et pour nous, c'est « non ».

M. Charles FOURNIER - Mais vous voterez pour ! Je ne comprends plus rien.

M. le Président - Merci, Monsieur MONTILLOT.

La parole est à Madame PÉAN.

Mme PÉAN - Monsieur le Président, chers collègues, l'Exécutif régional nous présente aujourd'hui une stratégie alimentaire assez complète, en ce qu'elle prend en compte l'alimentation de façon globale :

- en amont du repas, avec la production des aliments et leur cheminement jusqu'à nos assiettes ;
- au moment même du repas, en insistant sur l'importance de leur qualité nutritionnelle et la promotion des produits locaux ;
- au-delà du repas, en abordant le thème du gaspillage.

Si cette stratégie va globalement dans le bon sens, il me semble qu'il lui manque un volet essentiel.

On y évoque, et c'est pertinent, la formation des futurs professionnels de l'alimentation (les apprentis cuisiniers, les élèves des écoles hôtelières) et même les travaux savants des universitaires mais pas un mot sur la formation ou l'information des citoyens.

Je vous dirai qu'il y va de la cuisine comme de la couture : de nos jours, excessivement rares sont les Français qui fabriquent eux-mêmes leurs vêtements.

(*Brouhaha*)

Je continue : à part certains d'entre nous, la majorité des Français ne fabriquent pas leurs vêtements et le prêt-à-porter a définitivement gagné sur le fait-maison.

Voilà que survient le prêt-à-manger, plus simple à utiliser, paraît-il, et apparemment moins coûteux mais qui implique, comme le souligne fort bien ce rapport, des dommages extrêmement intéressants à étudier sur la santé mais aussi dans les domaines sociaux et environnementaux. C'est un champ de réflexion vraiment vaste et je voudrais poser une question préalable qui me semble importante : les Français, en particulier les jeunes, savent-ils encore se nourrir et savent-ils encore cuisiner ?

La perte de ce savoir-faire réduit la qualité de l'alimentation et l'amélioration des compétences culinaires serait sans doute prometteuse en termes de santé publique et pour l'économie domestique des ménages.

Comment apprend-on à cuisiner ? En 2011 déjà, une enquête IPSOS révélait qu'un Français sur deux estimait ne pas cuisiner aussi bien que ses parents. Parmi eux, le quart seulement déclarait avoir appris en famille.

Évidemment, on peut apprendre à cuisiner en autoformation par les livres, les magazines, voire les sites Internet, mais encore faut-il maîtriser les savoir-faire de base.

Je voudrais dire un mot des émissions de télévision consacrées à l'art culinaire, qui rencontrent un certain succès. À ce sujet, je voudrais citer Françoise BERNARD, critique gastronomique et auteur de *best-sellers*, qui dit que « *trop de place est donnée à la cuisine des professionnels* ». On n'apprend plus grand-chose aujourd'hui et ce n'est pas parce que j'admire les danseurs de l'opéra à la télévision que je saurai danser. Je regarde ces émissions comme je vais au spectacle mais sans en tirer de bénéfices.

Bien des politiques régionales d'éducation populaire s'attachent, à juste titre, à la diffusion des savoirs de base.

Mme MÜNSCH-MASSET - Merci d'arriver à votre conclusion, s'il vous plaît, chère collègue.

Mme PÉAN - Savoirs de base, c'est l'alphabétisation ou l'initiation à l'usage du numérique et à la diffusion de bonnes pratiques, en matière de civisme ou de santé.

Nous aurions donc souhaité que ces politiques régionales soutiennent aussi la diffusion des savoirs de base en matière culinaire et alimentaire et que ce soit intégré dans la stratégie régionale que vous nous présentez aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président - Merci, Madame PÉAN.

Madame GABORET a la parole.

Mme GABORET - Monsieur le Président, chers collègues, j'aimerais répondre à la question posée : « *À quels enfants allons-nous laisser le monde ?* »

Madame PARIS, notre Majorité participe à faire en sorte qu'il soit meilleur, qu'il soit responsable, d'où nos politiques de sensibilisation des jeunes et en faveur d'une qualité alimentaire dans les restaurants scolaires dont nous avons la responsabilité. Depuis le transfert par l'État de la compétence restauration en 2004, notre collectivité a toujours eu une longueur d'avance pour permettre à nos jeunes de bénéficier d'une alimentation saine et équilibrée.

Dès 2006, a été initiée la charte « Self'O Centre » pour à la fois améliorer la qualité des repas servis, des repas équilibrés, et faire évoluer les espaces de restauration. Avec plus de 9 millions de repas servis chaque année dans les lycées, 1 000 agents mobilisés pour assurer le service, ce sont plus de 70 millions d'euros de budget annuel, dont 19 millions d'euros pour l'achat de denrées, qui sont mobilisés.

Au regard des chiffres que je viens d'énoncer, j'aimerais répondre à Monsieur MONTILLOT, qui est sorti, je crois. Ce matin, lors du vote de la DM, il a dit que nous allions voter la stratégie régionale en faveur de l'alimentation et que nous n'allions y consacrer que 130 000 euros. Il parlait à ce moment-là de l'accompagnement de la chambre d'agriculture. Comme il est allé sur ce champ, j'aimerais m'y arrêter quelques instants.

Dans une région majoritairement agricole, productrice de fruits et de légumes, et suite aux difficultés que subissent les producteurs depuis 2016, notre Président a engagé une démarche permettant de privilégier et d'augmenter la part des denrées locales dans les repas proposés en restaurants scolaires : acheter local dans nos lycées pour soutenir nos producteurs.

Sur l'année scolaire 2016-2017, dix lycées pilotes ont expérimenté la possibilité qu'un maximum de produits issus de filières locales, bio ou non, soient servis dans les assiettes de nos lycéens. Une expérimentation encourageante, à la fois pour nos jeunes afin de leur offrir une alimentation de qualité et pour nos producteurs locaux. C'est une expérimentation que nous avons donc généralisée pour la rentrée 2017.

2017 a été une année dense en signatures :

- en février 2017 : signature du protocole d'engagement au salon de l'agriculture entre la Chambre régionale d'agriculture et le groupement des agriculteurs bio ;
- à la rentrée 2017 : signature de conventions d'engagement avec chaque groupement d'agriculteurs bio départementaux, les chambres d'agriculture départementales, la DRAAF et le Rectorat.

Valoriser les circuits courts dans la restauration collective des lycées est une priorité pour notre Majorité.

Pour ce faire, le numérique étant essentiel pour connecter et faciliter les achats, un logiciel « e-Self'O Centre », permettant aux gestionnaires chefs de cuisine de connaître les produits disponibles et d'émettre des souhaits, est en cours. Son déploiement dans tous les établissements sera généralisé pour l'année 2018.

Plus de 140 personnes sont actuellement formées sur les thématiques des achats locaux, de la production et du budget. Du côté des producteurs, les chambres et les groupements d'agriculteurs bios finalisent un *listing* des producteurs afin de l'intégrer dans notre outil informatique à partir de janvier 2018.

Ce sont plus que des engagements, plus que des incantations, ce sont de véritables actes en matière de restauration scolaire.

Pour conclure, je veux vous dire que le temps du repas en lycée est un véritable temps de socialisation et d'apprentissage.

Nous continuerons nos actions de prévention pour lutter contre le gaspillage alimentaire qui contribue au respect des ressources et des biens que nous consommons et de ceux qui les produisent.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président - Merci, Madame GABORET.

Monsieur FAUCHEUX a la parole.

M. FAUCHEUX - Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole.

Je voudrais remercier la Vice-présidente qui porte le rapport pour la qualité du travail et aussi parce que cela nous donne l'occasion d'avoir un débat tout à fait intéressant sur un sujet essentiel, à savoir celui de l'alimentation.

Il y a une dimension agricole très liée à notre territoire et une autre constitutive de notre humanité parce que, sans alimentation, il est un peu difficile de vivre ! C'est complètement constitutif de notre vie et c'est d'ailleurs ainsi que nous constituons notre organisme. Par conséquent, nous avons toujours un rapport à l'alimentation assez particulier et extrêmement fort.

Je note, au travers des différentes interventions des uns et des autres, que l'idée de relocaliser notre alimentation, qu'elle soit la plus saine possible et la plus respectueuse de l'environnement est très largement partagée, ce qui me semble un élément intéressant de consensus.

Néanmoins, je suis un peu surpris par la tonalité des interventions des uns et des autres.

Monsieur MONTILLOT n'est plus là mais peut-être qu'il nous écoute à la buvette, donc je vais continuer aussi pour lui. De plus, des membres de son groupe pourraient peut-être lui transmettre.

Il me semble que le positionnement de la stratégie régionale est d'abord de constater que, face au besoin de relocaliser l'alimentation et de la rendre plus saine et plus respectueuse de l'environnement, des tendances de fond sont déjà à l'œuvre. Des consommateurs ont commencé à faire évoluer leur façon de consommer ; la part des produits biologiques et de la conversion des agriculteurs à l'agriculture biologique est grandissante ; des initiatives citoyennes se développent ; des initiatives de collectivités locales et d'acteurs économiques sont déjà là.

Finalement, le rôle de la Région est d'amplifier, de fédérer, d'impulser, de soutenir de nouvelles initiatives dans l'ensemble de son territoire et qui vont dans le mouvement identifié.

J'ai eu l'impression, dans ce que disait Monsieur MONTILLOT, qu'il expliquait que, eux, le faisaient déjà mais pas la Région.

La question n'est pas là. La Région est au service des initiatives de son territoire pour les accompagner et les amplifier. Je me réjouis que la Métropole d'Orléans – j'espère que celle de Tours sera aussi exemplaire en la matière, voire plus sur le sujet – instaure partout dans le territoire un mouvement dans cette direction, que des citoyens se mettent en mouvement et aient des initiatives collectives et que la Région, à travers ses différents dispositifs, accompagne, soutienne et développe.

Je suis très intéressé par ce qui se fait déjà dans le cadre du dispositif « À vos ID ». On voit que c'est très prometteur et qu'un champ est ouvert sur les projets alimentaires territoriaux qu'il faut continuer et amplifier. La Région a déjà commencé à orienter une part plus importante du FEADER vers l'agriculture biologique parce que nous répondions à une demande mais aussi parce que c'est une volonté politique de la soutenir.

Par ailleurs, cette année, en région Centre, le « Défi alimentation » se met en place. Il permet à des familles, avec des moyens peu élevés, de travailler ensemble à avoir accès à une alimentation de meilleure qualité, des produits bios et locaux pour moins cher. Manger bio et local pour pas cher, c'est une aspiration très largement partagée. Encore faut-il l'accompagner parce qu'un ensemble d'éléments sont nécessaires pour y parvenir, notamment le fait de cuisiner.

Dans l'alimentation, nous n'avons pas beaucoup abordé une dimension : celle de la convivialité et du lien social qui me semble essentielle à travailler. Je suis très intéressé à ce que nous travaillions justement sur le repas du quotidien et que nous aidions les habitants de notre région à l'améliorer plus que le repas gastronomique.

Mme MÜNSCH-MASSET - Merci de conclure, s'il vous plaît.

M. FAUCHEUX - Je voulais développer ensuite sur les questions internationales mais j'en parlerai directement avec Monsieur FORISSIER, puisqu'il a amené ce sujet.

M. le Président - Merci, Monsieur FAUCHEUX.

Nous allons écouter la Vice-présidente apporter quelques éléments de réponse.

Madame de CRÉMIERS, vous avez la parole.

Mme de CRÉMIERS - Je vous remercie des interventions très riches et je vais m'efforcer d'y répondre.

Je vais commencer par celle de Monsieur FORISSIER concernant les petites entreprises et l'accompagnement du monde économique et pas seulement des initiatives citoyennes. Bien évidemment, c'est inscrit dans le rapport et même de manière assez longue.

Avec le comité spécialisé Dev'Up qui s'adresse en premier lieu au monde économique lié à l'alimentation et à la transformation, c'est plus d'un an de concertation et deux ans de travail. Leur rôle est totalement pris en compte, ainsi que leurs difficultés initiales qui font partie du constat à part entière. Le rôle qu'ils peuvent jouer à la redynamisation et à la relocalisation de l'activité économique est une partie essentielle de cette orientation.

En plus, dans les Systèmes alimentaires territoriaux, vous n'avez peut-être pas noté qu'il s'agissait de créer de l'activité économique de transformation dans le territoire, là où elle est partie pour des motifs justement de concentration. Le CRST reprend cette mesure à part entière.

Ensuite, concernant le manque d'ambition dans les circuits courts, c'est l'objet même de la stratégie. Il s'agit de donner une démarche systématique par rapport à des initiatives qui pouvaient surgir dans certains territoires et pas dans d'autres.

L'interpellation de Monsieur COUEILLE concernait les 24 000 euros donnés à l'IUFN (International Urban Food Network).

À ce sujet, c'est très clair : j'aurais aimé en trouver d'autres mais il y a une seule association ou un seul institut missionné par l'État pour étudier, au niveau français, la gouvernance des Systèmes alimentaires territoriaux ; c'est véritablement nouveau et ce sont eux qui ont le plus d'expérience en la matière ; de manière très simple, cette expertise n'existe pas au sein de la Région. C'est donc à eux que nous avons demandé d'aller encore plus loin pour théoriser quelles entreprises de transformation de valeur ajoutée doivent *a minima* exister dans un Système alimentaire territorial.

Il nous fallait trouver un acteur qui ait le recul et la légitimité suffisante pour pouvoir écrire, entre guillemets, ce « Code civil » du Système alimentaire territorial. Cette dépense sera assurée une seule fois par la Région mais il était important de la faire pour crédibiliser la démarche.

La remarque de Madame GOMBERT est extrêmement juste. Dans cette stratégie, nous sommes en train de mener un changement systémique. Ce n'est pas simplement une coexistence en disant : « *Il y en aura un peu pour tout le monde, avec une petite niche pour chacune des activités.* » Non, il y a une volonté politique et partagée avec les associations et les acteurs économiques.

Croyez-moi, Monsieur FORISSIER, s'ils le font sur le volontariat, c'est qu'ils y trouvent leur compte.

Il s'agit de changer les rapports économiques de manière à créer une véritable offre et une demande localisées et durablement enracinées dans les territoires. À l'heure où l'on constate la désertification de secteurs au profit d'agglomérations qui ne cessent de grandir, l'une des meilleures manières de garantir que l'activité reste bien au niveau local passe par ce qui est lié à l'alimentation.

Concernant ce que disait Monsieur MONTILLOT quant à une contradiction entre les pages 21 et 22, non, ce n'est pas contradictoire : les deux sont vraies.

Avec ma collègue Cathy MÜNSCH-MASSET, nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises lorsque nous avons fait la tournée des territoires et que nous avons rencontré des agents de l'Éducation nationale et de la Région. Ce qui impactait le plus, c'était quand on n'était plus dans l'esprit de la loi. L'idée était que tous les appels d'offres au niveau européen proposent de chercher le moins-disant et non de regarder ce qu'il y a véritablement dans l'assiette, comment cela a été fabriqué, ce que l'on y a incorporé.

Comme l'a rappelé Alix TERY-VERBE, les nanos ne sont pas affichés, les OGM non plus. Ce n'est pas cela qui compte, c'est le moins-disant !

De passer de cette logique à une logique qualitative, à une logique de la proximité où le menu se fait en fonction de ce qui est disponible et non de ce que l'on a imaginé, ce changement culturel-là, il y a tout à fait moyen de le faire de manière juridique mais ce n'est pas l'esprit de la loi. C'est pourquoi non seulement les pages 21 et 22 ne sont pas contradictoires mais, de plus, il faut bien prendre en compte ces deux aspects.

Enfin, pour ce qui est de l'ambition, quand on disait qu'en la matière il ne fallait pas uniquement des paroles mais également des actes, Madame GABORET a parfaitement rappelé ceux extrêmement importants de la Région concernant le volontarisme dans les lycées ; il est continu aussi avec le reste de la restauration collective, qu'elle soit privée ou publique dans le cadre des CRST. Elle constitue un effet levier fantastique pour commencer à relocaliser et à recréer ces nouveaux marchés locaux qui ont pour ambition, comme le concluait Benoît FAUCHEUX, tout simplement d'avoir une qualité nutritionnelle du repas quotidien et dans la convivialité et, pour terminer avec ce mot, avoir ce bonheur quotidien qu'apporte la bonne alimentation.

M. le Président - Merci, Madame la Vice-présidente.

Merci pour ces échanges.

Nous allons donc mettre aux voix ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre / Front National / Madame RAIMBAULT

M. le Président - Je vous en remercie. C'est un encouragement pour notre action, tout en retenant les observations exprimées.

Nous abordons le rapport relatif à l'approbation de la convention avec l'État pour le transfert des lignes TET. Philippe FOURNIÉ nous rejoint.

Monsieur FOURNIÉ, vous avez la parole.

TRANSFERT DES LIGNES TET
- APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ÉTAT
(REMISE EN PROCEDURE D'URGENCE
- FINALISATION DES NEGOCIATIONS AVEC L'ÉTAT)

(RAPPORT N° 9)

M. Philippe FOURNIÉ - Avant de vous présenter rapidement les deux éléments du rapport, je tiens à remercier publiquement les services de la Région qui, nuit et jour, ont négocié et négocient avec la SNCF. Je crois que nous allons écrire un petit livre sur nos relations contractuelles et nos négociations avec la SNCF, qui relèvent parfois de moments intenses et saugrenus !

Ce rapport comporte deux volets.

Le premier est le rappel de ce qui a été acté – le Président le disait ce matin – voilà des mois avec l'ancien gouvernement : je veux parler du transfert de trois lignes TET. J'entendais ce matin que c'étaient toutes des lignes interrégionales mais une au moins est régionale :

- Paris-Orléans-Blois-Tours, je n'oublie jamais Blois !
- Paris-Nevers ;
- Paris-Bourges-Montluçon.

Nous avons fait le choix de reprendre ces lignes par cohérence. Je le disais ce matin avec la reprise des compétences, pour avoir un réseau totalement intégré, ferroviaire mais aussi intermodal, avec nos lignes RÉMI. C'est aussi globalement pour pérenniser ces lignes ferroviaires, notamment deux axes :

- Paris-Nevers puisque nous avons découvert par la suite que cette ligne aurait été en grande souffrance si elle restait dans le giron de l'État ;
- Paris-Bourges-Montluçon, puisque le rapport DURON, qui était le rapport initial engageant le transfert de ces lignes, prévoyait l'arrêt de la liaison pour Montluçon. Or, nous allons la pérenniser pour permettre aux habitants du sud du département du Cher et de l'Allier d'avoir une relation à Paris la plus rapide possible.

La négociation s'est faite de façon dense, je pourrais dire musclée mais virile, avec le gouvernement. Nous sommes arrivés à un accord qui, le Président l'a rappelé ce matin, est le meilleur de toutes les Régions, avec un volet fonctionnement et une participation au comblement du déficit d'exploitation qui va jusqu'en 2023.

Pourquoi 2023 ? Ce matin, j'entendais qu'en 2023, nous aurions à payer la moitié du déficit de fonctionnement. Ce sera le cas si nous ne sommes pas capables d'être plus performants que l'État, qui ne jouait pas son rôle d'autorité organisatrice de transports, ou si nous ne nous mettons pas dans la perspective d'une mise en concurrence puisqu'en 2023, elle aura lieu pour les réseaux ferrés de transport de passagers en France.

Le deuxième volet était une compensation et un renouvellement total du matériel. Je ne sais pas si vous prenez ces lignes Intercités, c'est du matériel qui a plusieurs dizaines d'années, des locomotives très souvent en panne et dont la maintenance est très lourde. Les usagers de la ligne Paris-Bourges-Montluçon le vivent quotidiennement : des locomotives sont souvent en panne à Nevers, donc des trains sont régulièrement supprimés.

Nous avons besoin de renouveler ce matériel et de prévoir un nouveau centre de maintenance à Orléans.

Avec ces lignes TET, notre objectif est véritablement de coordonner et d'obtenir un service différent et meilleur pour les usagers.

En allant vite, nous aurons des trains rapides qui iront d'un point A à un point B et des trains caboteurs, parce que beaucoup de navetteurs, notamment d'Orléans demandent que le trajet de Paris à Orléans soit le plus rapide possible et dans de meilleures conditions. Je ne parle pas uniquement d'Orléans, il y a tous les territoires mais je prenais cet exemple. Je peux prendre celui de Montluçon où nous pourrions proposer aux habitants un trajet plus court de 25 minutes pour aller à Paris.

Nous reprendrons tel quel le 1^{er} janvier mais à partir de cette date, nous travaillerons sur un renforcement de l'offre. Elle sera différente et de meilleure qualité en termes de régularité, de temps et de matériel proposé.

Le deuxième élément de cette convention consiste à poser l'acte juridique de reprise de la convention TET mais cela ne veut pas dire que la négociation avec la SNCF soit finie, loin de là ! Elle a débuté depuis quelques semaines mais, pour nous, elle vient de commencer. Avec le Président, nous définissons avec la SNCF les points d'évolution, les points positifs que le service TET devra assumer demain en matière de régularité, de ponctualité et de service rendu. Actuellement, vous le voyez, les chiffres que nous avons récupérés du service TET sont bien en deçà du service de notre convention TER. Il est donc inconcevable qu'à court terme, il existe deux types de service, même si le service TET pourra accéder au niveau d'efficacité du service TER, peut-être avec quelques moments, quelques crans sur lesquels nous pourrions discuter.

Néanmoins, je crois que notre objectif, notre ambition, quand nous signerons véritablement la convention de service avec la SNCF, sera que nous ayons un service plus efficace, des relations plus lisibles et un coût extrêmement maîtrisé. Si nous n'y prenons pas garde, il pourrait y avoir des dérives.

Je vous l'ai dit ce matin, les premiers devis qui nous sont arrivés étaient inadmissibles ; j'emploie ce mot en étant gentil. Après quelques réunions, nous avons pu le faire descendre de façon significative. Nous continuons en disant à la SNCF que ce n'est pas en ayant un service moindre que nous paierons moins. Nous paierons moins en ayant un service meilleur.

Je le dis toujours, nous paierons moins pas pour plus mais pour mieux.

Voilà ce que je voulais vous dire en présentation de ce rapport, qui est la continuité du travail que nous effectuons depuis des mois.

Véritablement, je voudrais redire un grand merci aux services qui travaillent nuit et jour là-dessus et je ne rigole pas à ce sujet !

M. le Président - Merci, Monsieur FOURNIÉ, pour cette présentation.

S'agissant des présidents de groupe, pour l'UDC, Monsieur NICOLAS a la parole.

M. NICOLAS - Monsieur le Président, mes chers collègues, nous constatons que le service public de transport ferroviaire ne donne plus satisfaction à ses usagers : des trains sont annulés, un grand nombre connaissent des retards, les déficits d'exploitation augmentent. Cependant, la plupart de nos citoyens ne savent pas, lorsqu'ils achètent leur billet de train, que la Région abonde à un niveau bien supérieur au tarif. Quand on échange avec nos concitoyens, on s'aperçoit que peu le savent.

Cette situation montre que le couple État/SNCF a échoué.

La question qui nous est posée est la suivante : la Région peut-elle faire mieux ?

Nous le pensons. Cependant, pour réussir, elle doit se doter d'outils juridiques et contractuels qui lui permettent d'exercer pleinement son rôle d'autorité organisatrice.

Nous pensons qu'il faut amender la convention. Vous avez entendu Philippe FOURNIÉ à l'instant expliquer que les discussions n'étaient pas terminées avec la SNCF, qu'elles se poursuivaient. Nous nous en réjouissons parce que nous souhaitons que soient inscrites dans cette convention des pénalités précises chaque fois que la SNCF ne respectera pas ses engagements contractuels. Elle doit absolument faire des gains de productivité, d'autant plus que la perspective de mise en concurrence en 2023 devrait l'amener à réinterroger son modèle.

On peut aussi imaginer profiter du passage des TET en gestion sous l'autorité de la Région pour favoriser l'articulation entre les TER et les TET. Il nous est signalé certaines gares où elle ne se produit pas bien. Les gens doivent changer de train : ils descendent avec un peu de retard d'un TET et le TER ne les attend pas. Le fait d'avoir une même autorité organisatrice devrait faciliter cette articulation.

Ce sont nos souhaits, en particulier d'avoir cette pénalité gravée dans le marbre et que l'on n'ait pas besoin de se fâcher, même si ce fut très utile. Nous l'avons vu récemment sur la ligne Paris-Chartres qui nous donne aussi beaucoup de soucis mais il faut vraiment qu'au-delà de toute discussion, le contrat permette l'exercice de cette autorité.

M. le Président - Merci, Monsieur NICOLAS.

Monsieur FAUCHEUX a la parole.

M. FAUCHEUX - Trois lignes ferroviaires vont intégrer le périmètre des transports régionaux dans quelques jours. Nous y sommes favorables mais nous pensons que c'est l'occasion de se poser la question de la stratégie ferroviaire dans notre région pour intégrer ces lignes.

Il faut que nous ayons en tête qu'en termes de service aux voyageurs, ces dessertes sont assez différentes de celles des TER que nous connaissons. Tout le monde ne le sait pas forcément : des trains ont un système de réservation sur place, la tarification peut différer en fonction de l'horaire et du taux de remplissage et il n'y a pas de carte billettique « JV Malin ». Des usagers sont habitués depuis plusieurs années à des billets dématérialisés sur une carte de fidélité. Il y a aussi un système de remboursement des usagers occasionnels pour les retards de plus de 30 minutes. Bref, ce sont des conditions un peu différentes.

Comme lors du transfert en 2017 des autocars départementaux, la Région va devoir être pragmatique et reprendre le service tel qu'il existe. C'est assez compréhensible, on ne peut pas changer du jour au lendemain. Pour autant, sur la durée, il faudra bien que nous harmonisons le service public régional de transport ferroviaire ou, en tout cas, que nous redéfinissions des types de ligne. En effet, il nous semble difficile d'avoir un service complètement différent sur Chartre-Paris et sur Orléans-Paris, au motif que l'un est historiquement un TER et l'autre un TET. Nous devons vraiment harmoniser.

La ponctualité sera un enjeu de ce transfert. Elle n'est déjà pas suffisante sur les TER mais elle l'est encore moins sur les lignes transférées. Si nous retenons l'objectif de ponctualité à cinq minutes, qui existe dans notre convention TER, c'est presque un quart des TET qui nous sont transférés qui ne respectent pas cet objectif actuellement.

Le changement d'AOT sur ces trois lignes doit conduire à une amélioration progressive mais concrète de leur ponctualité.

Nous avons un point de vigilance et je sais qu'il est partagé par le Président et le Vice-président : c'est l'avenir de la ligne Caen-Le Mans-Tours, qui fait partie de celles transférées par l'État à la Région Normandie, alors qu'elle concerne aussi les Pays de la Loire et notre Région. Évidemment, nous devons être vigilants.

Toutefois, nous pouvons peut-être imaginer, à l'instar de ce que nous faisons avec l'Interloire, avoir une gestion de cette ligne interrégionale partagée avec les trois Régions.

Par ailleurs, le Vice-président en a parlé, une ouverture à la concurrence aura lieu.

Nous sommes persuadés que c'est l'occasion de repenser et de moderniser le service public régional, peut-être même d'en inventer un géré un peu plus régionalement, afin de le rendre plus compétitif et plus attractif. Il nous semble qu'ouverture à la concurrence ne rime pas forcément avec concession à des opérateurs privés et que l'on peut inventer un modèle de service public régional qui reste dans le domaine du public mais qui soit plus compétitif et plus performant.

Enfin, pour élargir un peu le tableau, cela nous conduit à une dernière remarque : celle de l'articulation avec le réseau interrégional.

Avec le transfert des TET qui coïncide avec les Assises de la mobilité à l'échelle nationale, il nous semble que c'est l'occasion de travailler autour du concept de train à haut niveau de service, c'est-à-dire des liaisons moyenne et longue distance qui utilisent essentiellement le réseau existant en le modernisant et en raccourcissant le temps de trajet, avec un matériel qui peut être plus adapté et des billets moins coûteux que ceux du TGV. Il nous semble que c'est une bonne occasion : nous aurons tous les leviers dans les mains pour penser ce type d'évolution.

M. le Président - Merci, Monsieur FAUCHEUX.

Monsieur de GEVIGNEY a la parole.

M. de GEVIGNEY - Monsieur le Président, chers collègues, j'ai trois réflexions sur cette convention TET.

Premièrement, ce sera un petit regret sur la difficulté avec laquelle nous avons obtenu de l'information sur ce dossier, que nous réclamions depuis un an. Nous avons interrogé par écrit et autre, pas du tout dans l'objectif de nuire à qui que ce soit mais tout simplement parce que l'on a le droit d'être dans l'Opposition et de s'y intéresser.

Nous convenons que c'est un dossier compliqué. Nous savons exactement les difficultés que vous rencontrez à le négocier, mais je pense que la démocratie participative et permanente, Monsieur Charles FOURNIER, qui est constante dans vos préoccupations, c'est aussi la fluidité de la transmission de l'information et la transparence au sein même de l'organisme dont vous avez l'Exécutif en main. Je vous félicite de votre préoccupation pour la démocratie permanente, mais je vous invite à aller encore plus loin et à inscrire l'Opposition du collège régional dans son périmètre. Ce sera super-sympa de votre part !

Deuxièmement, j'entends le Vice-président Monsieur FOURNIÉ en commission et je vois la façon dont il se démène. Je vous accorde que la SNCF, du fait du confort d'un monopole qui dure depuis très longtemps, n'est pas un partenaire facile en négociation. Ils ont peut-être même pris de mauvaises habitudes quand ils avaient le monopole et qu'ils avaient le Département en face d'eux. Avec la Région, c'est peut-être un peu ardu pour eux.

Néanmoins, vous ne nous enlèverez pas de l'idée que deux problèmes se présentent.

Tout d'abord, il est un peu surréaliste qu'un rapport d'une telle importance, et qui entraîne de telles incidences pour l'avenir des finances et de la stratégie de la Région, nous soit présenté en urgence. J'ai entendu vos arguments et nous comprenons parfaitement que vous ayez une prise de compétence le 1^{er} janvier : vous êtes pris à la gorge avec cela. Néanmoins, la situation est un peu surréaliste.

Ensuite, je reprends les propos de Monsieur FOURNIÉ lui-même en commission, vous en êtes à peu près au quart de la négociation. Or, l'Exécutif demande à l'ensemble du collège régional de voter sur un texte qui n'est pas négocié. Rien ne nous dit à ce stade que vous réussirez la négociation avant fin avril, parce que ce n'est pas un partenaire facile. Vous nous demandez donc de voter sur un texte qui n'est pas négocié, qui n'est pas terminé, qui n'est pas clos. C'est un exercice un peu périlleux, notamment pour vous, l'Exécutif. C'est un peu partir dans un match de boxe sans casque, sans dentier surtout et sans la coquille : cela peut faire mal !

La troisième réflexion est plus technique. Dans le cadre de la convention TER 2014-2020, le montant de la contribution est de 147 millions d'euros. Maintenant, en 2018, on ajoute les trois lignes TET. J'ai bien entendu la réponse anticipative de Monsieur FOURNIÉ concernant les devis de la SNCF. Toutefois, dans la prévision de contribution 2018, on passe de 147 millions d'euros à 208 millions d'euros, soit un écart de 61 millions d'euros. Partout dans vos rapports, c'est pareil, je sais que la somme de 49 millions d'euros prévisionnelle de déficit d'exploitation a été élaborée sur la base des chiffres que vous aviez en 2015.

Nous comprenons tout cela. Simplement, ma question est la suivante : dans ce budget, pouvons-nous en déduire que vous avez déjà admis l'idée que le déficit allait probablement courir et être beaucoup plus important que les 49 millions d'euros envisagés ?

M. le Président - Merci, Monsieur de GEVIGNEY .

Monsieur DUMAS, vous avez la parole.

M. DUMAS - Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport qui vient de nous être présenté par Philippe FOURNIÉ sur les trains d'équilibre du territoire témoigne de la volonté de la Région à la fois de poursuivre et d'amplifier ses compétences en matière de transports publics.

Je pourrais dire que c'est un nouveau pas et même un grand pas que nous nous apprêtons à franchir aujourd'hui dans le secteur des transports et de la mobilité, après avoir connu en septembre dernier la reprise du transport scolaire avec la gratuité qui touche tous les jeunes et toutes les familles de la région Centre-Val de Loire, et cela, dans le droit fil des engagements qui avaient été pris par le Président de Région.

Pour en revenir plus spécifiquement aux trains d'équilibre du territoire, l'État et les Régions ont convenu d'une mobilisation commune en faveur de ces lignes, ce qui conduit la Région Centre-Val de Loire à devenir autorité organisatrice de trois lignes (Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Nevers), et cela, à compter du 1^{er} janvier prochain.

Cette prise de compétence fait suite à plusieurs années difficiles, pourrais-je dire, qu'il s'agisse de la qualité du service en matière de ponctualité, de la réduction de dessertes ou de l'état du matériel que l'on pourrait qualifier pour le moins de « vieillissant ».

Face à ces difficultés, force est de constater que la SNCF n'a pas toujours pris en considération les problématiques de nos territoires, pas plus d'ailleurs que celles des voyageurs. Lorsque je parle de la SNCF, c'est aussi pour dire que l'autorité organisatrice de ces transports, à savoir l'État, n'a pas toujours joué le rôle qui aurait dû être le sien. À présent, il nous appartient donc, nous, Région Centre-Val de Loire, d'organiser plus de 17 000 voyages quotidiens. Pour cela, et avant d'arriver à cette reprise, la Région a engagé une discussion puis une longue négociation avec l'État, afin d'aboutir à un accord.

Cet accord, chers collègues, est très bon pour notre Région, à en juger à la fois par ses termes et par l'attitude récente des autorités de l'État qui auraient souhaité le renégocier, le considérant trop favorable à la Région.

Permettez-moi d'en féliciter le Président de Région et le Vice-Président en charge des transports, de même que tous les services qui ont œuvré à son aboutissement.

Prise en charge dégressive du déficit, laissant le temps d'optimiser l'offre existante, renouvellement du matériel à hauteur de 460 millions d'euros, réalisation d'un centre de maintenance à Orléans, permettant une meilleure maintenance mais aussi des créations d'emplois : tels sont les principaux points de cet accord signé avec l'État.

Il s'agit désormais de mettre en place une gestion de proximité plus souple, plus réactive, plus exigeante, facteur majeur d'attractivité des trains. À travers cette reprise, c'est désormais une politique complète qu'il nous faut appréhender et déployer dans l'ensemble de nos territoires, en mettant en place une offre globale, avec une billetterie intégrée, des correspondances simplifiées et une proximité renforcée.

Nous sommes là au cœur de nos ambitions en matière de transports et de mobilités, qui visent, comme je l'avais dit voici quelques semaines, à transporter mieux et plus.

M. le Président - Merci, Monsieur DUMAS.

La parole est à Monsieur CINTRAT.

M. CINTRAT - La problématique transport est extrêmement importante pour une Région comme la nôtre en termes économiques et d'aménagement du territoire. Tout ce qui permet aux habitants de cette région de se déplacer en interne et vers l'extérieur de la région nous paraît intéressant : de l'avion jusqu'au vélo électrique, en passant par la voiture et le train, bien évidemment.

Monsieur le Vice-président, vous nous avez dit que nous étions en cours de discussion. Nous aimerions avoir quelques garanties, même si nous pensons que cela va plutôt dans le bon sens, d'une part, sur une éventuelle dérive financière à l'avenir et, d'autre part, sur le service qui sera apporté aux usagers. Cela a déjà été dit mais je me permets d'insister sur ce point : quelle garantie pouvons-nous avoir qu'à l'avenir, les usagers prendront le train à l'heure et arriveront à l'heure ? Il s'agit de l'une des principales problématiques. Or, si nous voulons développer le transport ferroviaire des passagers, cela passe par la qualité du service.

Il s'agit aussi d'être vigilant pour qu'à partir de ces voies ferroviaires, nous puissions irriguer l'intégralité des territoires de la région. Là aussi, il peut y avoir un élément favorable à l'aménagement du territoire.

Le dernier point que je voudrais soulever est un peu hors sujet, mais pas trop : on a beaucoup parlé du transport des personnes mais je voudrais dire un mot sur le transport des marchandises. Nous avons une vraie difficulté, même si elle n'est pas propre au Centre-Val de Loire : notre région est très agricole et nous avons beaucoup de difficultés à transporter par le train en particulier les matières premières agricoles. Chaque fois que l'on ne peut pas utiliser un train pour transporter des céréales, par exemple, ce sont 60 camions qui circulent sur les routes de la région.

Monsieur FOURNIÉ, si l'on pouvait élargir les discussions au transport du fret, cela pourrait être intéressant. Comme nos amis Écologistes, je préfère voir les transports de marchandises par le train que par les camions sur nos routes.

M. le Président - Merci, Monsieur CINTRAT.

Monsieur Charles FOURNIER a la parole.

M. Charles FOURNIER - Quelques mots rapides.

Monsieur de GEVIGNEY, pour ce qui est de la place donnée à l'Opposition, je pense que vous n'avez pas vraiment à vous plaindre, particulièrement sur la démarche de démocratie permanente, puisque vous participez au comité de pilotage. Vous y trouvez sans doute tous les arguments pour revenir chaque fois dire que cela ne sert à rien, mais la démocratie que vous appelez là « participative » existe assez largement et je vous y associe à tous les moments.

Pour parler très rapidement de ce rapport, Philippe FOURNIÉ disait qu'il s'agissait d'améliorer le service, pas forcément plus mais mieux. Pour ma part, je dirais « plus et mieux ».

Évidemment, c'est pour nous un enjeu. Il faut garder à l'esprit que l'enjeu du report modal est fondamental. Il faut donner envie de prendre le train, il faut qu'il soit accessible, pratique, à l'heure, pour que nos concitoyens ne prennent pas leur voiture et c'est un enjeu que nous ne pouvons pas perdre de vue. Le niveau de service est évidemment important, ainsi que le nombre de dessertes des territoires. Au moment où nous reprenons ces lignes, nous devons avoir un projet pour elles ; il inclut la desserte de nos territoires et les liaisons interrégionales. Nous ne devons pas avoir simplement l'obsession de la liaison vers Paris, même si elle peut être importante, mais ce n'est pas ce qui doit déterminer le projet de ces lignes.

Je voudrais rappeler à l'occasion notre projet d'alternative. Si l'on oublie le POCL mais que l'on regarde simplement ce que portait cette alternative, elle redonnait du projet pour deux lignes : pour le POLT historique mais aussi pour le Paris-Nevers. Ce sont deux axes intéressants et si on y articule le Nantes-Lyon, cela représente une articulation entre trois lignes qui peut assurer des dessertes intrarégionales intéressantes et des liaisons interrégionales tout aussi intéressantes.

Pour tout cela, nous avons un sujet majeur, qui est le modèle économique du ferroviaire. On voit bien la complexité et le poids que cela aura sur notre budget régional.

Certes, nous avons eu une très bonne négociation mais il y a l'après. J'espère que nous aurons aussi une négociation très forte pour réduire le déficit de ces lignes et qu'elles ne pèseront pas demain sur nos finances. Nous avons un problème général de modèle économique du train et un problème de financement qui n'est pas régional mais national. Le report modal est aussi le report de la charge de la route vers le ferroviaire.

Un combat doit être mené au-delà de la Région pour trouver les moyens de financer le ferroviaire. Ils ne sont pas au rendez-vous, on a abandonné la taxe sur les poids lourds. Si nous voulons demain avoir moins de camions – je vous rejoins, Monsieur CINTRAT – et plus de céréales dans les trains, il faudra bien trouver une mécanique qui permette de financer le ferroviaire. La situation est désastreuse, le surendettement de Réseau Ferré nous pose un problème.

Nous n'avons évoqué que ces lignes et le matériel que nous allons acheter pour celles-ci, mais nous n'avons pas parlé des infrastructures et, sur ces lignes, demain les coûts d'investissement dans ce domaine risquent d'être majeurs.

C'est une alerte. La négociation doit continuer et porter sur les enjeux d'infrastructures : sinon, tous les problèmes seront pour nous demain.

M. le Président - Merci, Monsieur FOURNIER.

Dernier orateur inscrit : Monsieur CROTTÉ, vous avez la parole.

M. CROTTÉ - Monsieur le Président, chers collègues, je tiens à saluer le fait de prendre en charge ces lignes TET. Heureusement que la Région les reprend car le service est actuellement à la limite de l'acceptable, tant par la ponctualité aléatoire que par les horaires changeants et les dessertes qui se réduisent de plus en plus, sans compter les usagers quotidiennement en retard, avec tous les dysfonctionnements, ce qui est une charge de stress supplémentaire.

À cela, nous pourrions ajouter ceux qui ont raté leurs vacances en voyant s'envoler leur avion sans eux !

Dans « autorité organisatrice de transport », il y a « *autorité* ». Ce mot a un sens et l'État l'a supprimé de son langage auprès de la SNCF. Il est temps de lui redonner du sens.

L'autorité, c'est bloquer les paiements à la SNCF tant que les problèmes ne sont pas résolus car ils sont opérateurs ; c'est sanctionner les fraudeurs ; c'est monter dans une rame en toute sécurité, propre, bien entretenue, qui part et arrive à l'heure. C'est bien cela, car la stratégie mise en œuvre pour aboutir à la signature de notre convention est une première étape.

À partir de là, faisons rimer les mots qualité, ponctualité, sécurité avec autorité, intermodalité réelle et mobilité inclusive.

C'est si bien que ce projet est capté par les autres Régions. Elles nous copient la gestion des lignes que nous aurons, notamment celle du centre de maintenance que nous voulons mettre en œuvre.

Le pari de « *vous faire aimer le train* » pour amplifier son utilisation, c'est aussi l'attractivité du territoire qui passe par des dessertes de qualité. Dans ce domaine, ce pari est gagnant pour la Région et pour répondre aux enjeux climatiques qui arrivent.

M. le Président - Merci, Monsieur CROTTÉ.

Quelques éléments de réponse du Vice-président.

Monsieur FOURNIÉ, vous avez la parole.

M. Philippe FOURNIÉ - Premièrement, il est vrai, Benoît FAUCHEUX, que cinq lignes Intercités sont concernées aujourd'hui par la régionalisation. Pour deux d'entre elles, le transfert a été rapidement opéré par la Région Normandie, c'est-à-dire Caen-Le Mans-Tours et Paris-Dreux-Granville, et ce, sans compensation financière sur les déficits de fonctionnement.

Suite à cet accord rapide avec un haut niveau d'intervention sur l'investissement, la Région Normandie et la Région Pays de la Loire nous demandent de gérer la ligne avec elles mais en payant ! Nous leur avons gentiment dit que nous n'avions été associés ni au débat ni à la prise de compétence en termes d'investissement. Pour l'instant, elles géreront donc le déficit de fonctionnement qui, en 2020, quand elles prendront la compétence, risque d'être largement important.

Deuxièmement, mes chers collègues, que ce soit dans la revoyure TER ou dans la négociation de l'avenant TET, nous voulons changer la donne. Nous souhaitons que le risque soit beaucoup plus partagé, notamment en termes de recettes, c'est-à-dire qu'il y ait une vraie politique commerciale. Il faut commercialiser nos offres de transport mais, à présent, le niveau de pénalités et la base des pénalités doivent être beaucoup plus larges.

C'est ce que nous proposons et négocions en ce moment avec la SNCF, c'est-à-dire que nous ne nous retrouvons pas comme dans la convention TER, où le niveau de pénalités général est atteint à partir de début octobre et où, dès ce moment-là, nous sentons que le niveau de service est en train de se dégrader, même si l'on nous explique qu'il n'y a pas de corrélation. Nous estimons qu'avec un niveau de pénalités beaucoup plus important et une base des pénalités plus large, nous aurons un élément de pression pour que le système soit beaucoup plus efficace pour les voyageurs.

Les enjeux, mes chers collègues, au-delà de la convention, c'est un seul réseau de transports : il s'appelle RÉMI, je vous le rappelle.

Je vais me faire disputer par tout le monde parce que je l'appelle RÉMI Rail mais ce sera « RÉMI Transports en commun », « RÉMI transports interurbains ».

Toutefois, il y a véritablement un enjeu sur le réseau.

Qu'est-ce que le réseau ? C'est une billettique unique, interopérable entre les différents systèmes RÉMI et les systèmes des réseaux urbains. Il faudra arrêter d'exiger d'acheter dix tickets ; nous en aurons un seul pour aller d'un point A à un point B, même s'il y a un réseau de transports urbains ou scolaires et un réseau de transports ferrés. Pour demain – c'est 2019 pour nous –, il faut une billettique unique, légère et ouverte à tout le monde : système public, privé, à but lucratif ou non lucratif.

C'est la raison pour laquelle, ce matin, j'annonçais que nous aiderions aussi des propositions notamment en milieu rural qui émergent pour faire du covoiturage.

Une billettique unique, des politiques tarifaires offensives, j'en parlais dans la presse, à trois étages :

- une politique tarifaire classique ;
- des politiques offensives : pour les jeunes, les moins jeunes, les navetteurs, Mobillico et autres ;
- une politique commerciale encore plus offensive : que ce soit pour les grands festivals, les grands événements qui existent dans la région mais aussi pour des week-ends, par exemple ceux du mois de mai, il faut que nous ayons véritablement des politiques tarifaires offensives et qui soient lisibles, claires et simples.

Actuellement, l'usager-client-voyageur, appelons-le « voyageur », se perd un peu dans tout ce méandre de politiques tarifaires.

Bien sûr, chers collègues, nous aurons les quatre piliers de la charte de service parce que c'est important :

- le service dans les transports en commun, qui sera différencié entre les périodes de l'année, les types de transport et les secteurs de transport ;
- une politique sur la sécurité et sûreté ;
- une politique de lutte contre la fraude ; nous en parlions ce matin ;
- une politique de communication-commercialisation.

L'un des enjeux que nous portons aussi, cela n'a pas été dit, est que nous souhaitons que ces TET soient à terme interconnectés avec le réseau de grande vitesse, notamment pour les aéroports parisiens. La SNCF nous explique que c'est possible techniquement mais que nous avons tort juridiquement. Pourtant, je pense que nous aurons raison à terme. Cela permettra, particulièrement aux habitants du sud de la région et du Loiret, d'avoir une interconnexion, pas uniquement pour aller à Disneyland, parce qu'il n'y a pas que cela dans la vie, mais aussi pour aller prendre l'avion, par exemple.

Au niveau de la ponctualité, nous négocions avec la SNCF un service « partir à l'heure » ; nous souhaitons que les trains partent à l'heure. Savez-vous qu'un train qui part à l'heure à sept fois plus de chances d'arriver à l'heure ?

(Rires - applaudissements)

Vous riez mais c'est vrai ! Pourtant, un train qui part en retard peut arriver à l'heure, s'il accélère.

Vous verrez dans quelque temps la politique du « train qui part à l'heure » ! Ce sera une politique essentielle : il faut que les trains partent à l'heure, que les gens sachent quand le train part pour arriver... plus ou moins à l'heure.

(Rires)

Concernant le fret ferroviaire, mes chers collègues, la Région Centre-Val de Loire est citée en exemple concernant notre mobilisation pour la rénovation de ce que l'on appelle les lignes capillaires, les petites lignes actuellement dans un état catastrophique. Dans le budget, il est prévu la rénovation de trois d'entre elles, avec un modèle économique particulier, à présent reconnu et même copié au niveau national. Il comprend un tiers de financement Région, un tiers de financement collectivités locales et un tiers de financement des chargeurs, pour responsabiliser les entreprises. Tout le monde joue le jeu de cette rénovation du fret capillaire et c'est une vraie bouffée d'oxygène pour ce fret ferroviaire en grand danger.

Le financement des infrastructures est un grand sujet. Je l'ai dit ce matin, le nouveau plan de la ministre dans le cadre de la loi mobilités sur le financement des infrastructures devra prendre en compte la rénovation des infrastructures ferroviaires dans un état catastrophique. Globalement, pour mettre à niveau tout le réseau ferré des lignes 1 à 9, c'est-à-dire de la ligne à grande vitesse jusqu'à la petite ligne régionale, il faut 1,5 milliard d'euros de plus par an à SNCF Réseau pour avoir suffisamment d'argent et parvenir à un niveau de rénovation classique.

Dernier point, parce que j'ai toujours un dernier point : il concerne la ligne Paris-Chartres-Le Mans. Vous savez qu'il y a quelques semaines, nous avons sifflé la fin de la récréation. Cela a été repris par tout le monde, Harold HUWART n'est plus là mais il l'a répété dix-sept fois dans la presse ! Nous avons tapé du poing sur la table, en disant que, eu égard à la dégradation du service, nous ne paierions plus les mensualités de la subvention d'équilibre.

C'est ce que nous faisons. Suite à cela, nous négocions et portons avec la SNCF un plan en trois parties.

Avec le Président, nous avons toujours mis au courant tout le monde de l'avancée de toutes les négociations.

La première partie est ce que l'on appelle le « plan d'urgence », c'est-à-dire que la maintenance du parc de matériels qui intervient sur cette ligne se fait à Montrouge, donc en région parisienne pour le moment. Nous ne sommes pas forcément prioritaires par rapport à d'autres intervenants, notamment le matériel francilien et les RER. Pour cette raison, une partie de la maintenance, notamment toute celle qui est légère et préventive, sera assurée à Chartres à partir de février.

La deuxième partie concerne le personnel roulant qui ne dépend pas de TER Centre-Val de Loire. C'est une incongruité dans la vie, je ne dirai pas que c'est la SNCF, je ne leur en veux pas ! Il dépend de Paris Sud et sera rapatrié du point de vue du management par les équipes de TER, ainsi que quelques éléments de travail avec les conducteurs sur les systèmes de freinage et d'antipatinage.

La troisième partie est une étude beaucoup plus large, beaucoup plus forte. La SNCF paiera une étude – ce n'est pas nous – pour avoir un regard extérieur sur la conception de la ligne qui date de quelques années et qui, *a priori*, ne correspond plus à la montée en puissance de cette ligne, de la circulation, des interconnexions, etc. Nous allons retravailler véritablement cette ligne pour avoir quelque chose de solide et que l'on puisse, par la production qui sera fournie, répondre aux attentes des usagers.

Par ailleurs, nous avons insisté sur un point avec le Président, à savoir une étude sur ce que j'appelle « *Opération feuilles mortes* ».

Vous savez que les feuilles tombent par terre depuis des millénaires. J'ai appris cela il n'y a pas longtemps et la SNCF aussi : les feuilles tombent !

Les trains passent en forêt de Rambouillet, glissent, font des roues carrées, partent tous au centre de maintenance et c'est fini. Cela fait 140 ans que les trains circulent en France mais ce n'est pas depuis longtemps !

Nous leur avons demandé un vrai plan d'actions pour qu'ils arrêtent de nous sortir le problème de la feuille qui tombe en automne et qui empêche les trains d'être à l'heure. Il y aura la mise en place de filets, d'une gomme spéciale sur les rails, etc.

Nous travaillons sur ces trois parties et tant qu'il n'y aura pas des avancées sensibles, nous ne paierons pas.

M. le Président - Nous allons maintenant mettre aux voix ce rapport.

Monsieur CINTRAT, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. CINTRAT - Monsieur le Président, en fonction des éléments de réponse que nous avons de la part du Vice-président sur cet engagement qu'il a pris, avec cette obligation de résultat derrière, nous soutiendrons ce rapport.

M. le Président - Merci, Monsieur CINTRAT.

Je prends le vote.

M. de GEVIGNEY - Nous ne participerons pas au vote.

(Mis aux voix, le rapport est adopté)

*Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre / Madame RAIMBAULT
NPAV : Front National*

M. le Président - Nous abordons un rapport portant sur la carte des formations professionnelles et c'est Madame MÜNSCH-MASSET qui le rapporte.

ADOPTION DE LA CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES 2018 EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

(RAPPORT N° 7)

Mme MÜNSCH-MASSET - Chers collègues, j'ai envie de vous dire pour commencer qu'une carte des formations est une sorte d'alliage qui combine plusieurs éléments. Le cœur de cet alliage, ce sont les jeunes de notre région et notre responsabilité de les conduire vers une formation initiale. Quant aux éléments de cet alliage – vous allez voir qu'ils sont nombreux et divers – qui ont permis de présenter cette carte, c'est principalement la prospective que nous conduisons concernant les métiers de demain, les secteurs professionnels et leur évolution, avec une vision non pas à court terme, d'ajustement ou de conjoncture mais bien une analyse de ce qui bouge en profondeur dans les besoins de compétences et les métiers de demain.

Ce besoin est travaillé chaque année, toujours plus et dans notre région particulièrement en lien avec les branches professionnelles. Aucune des formations qui vous sont soumises au vote dans cette carte des formations n'a reçu d'avis négatif des branches professionnelles. Ce dialogue est de grande qualité dans le cadre du quadripartisme dont nous parlons régulièrement mais qui trouve là une traduction très concrète.

Quelques illustrations : la labellisation sur l'aéronautique, à laquelle nous avons travaillé en lien avec le Rectorat sur certains Bac pro, qui permet de donner de la lumière et de la spécialisation à plusieurs Bac pro dans notre territoire, pour des métiers en tension aujourd'hui mais qui donnent des perspectives de parcours professionnel vertueux et positif pour demain et après-demain.

Le premier élément de cet alliage est la recherche de l'articulation et de la complémentarité entre les formations des lycées professionnels et les formations par apprentissage.

Cette dualité est une richesse à la française. Je voudrais insister un peu parce que vous avez dû avoir de la littérature à l'entrée de notre session ce matin. Il faut que nous en soyons conscients : lorsque l'on parle d'apprentissage, ce qui a été souvent le cas ces derniers temps, on met toujours en exergue les avantages comparatifs des autres, en Suisse et en Allemagne. Cette dualité dans l'enseignement professionnel, à la fois par la voie scolaire et par l'apprentissage, est une particularité qui n'existe qu'en France et à laquelle nous sommes très attachés.

Nous consolidons année après année cette dualité, cette richesse.

N'en déplaise à ceux qui défendent des chapelles et qui opposent les systèmes, nous portons, à travers cette carte des formations, la richesse de cette diversité, la complémentarité qu'elle offre dans les choix que les jeunes peuvent faire de la modalité de leur formation, qui conduisent, que ce soit par la voie scolaire ou par l'apprentissage, à l'acquisition d'un diplôme.

Le deuxième élément s'appuie sur les 376 places ouvertes en apprentissage et seulement 102 places en statut scolaire :

- oui, concernant l'apprentissage, notre compétence est exclusive, nous portons l'effort ;
- s'agissant du statut scolaire, la décision d'ouvertures appartient conjointement, et je veux le rappeler ici, à l'État (Éducation nationale, DRAAF) et à la Région : ainsi, nous sommes objectivement, et depuis plusieurs années, contraints par le faible niveau des moyens que le gouvernement consacre à l'enseignement professionnel.

Il ne faut donc pas faire de lecture erronée sur cette différence de chiffres d'ouvertures entre la voie scolaire et l'apprentissage, qui serait interprétée comme une préférence ou une priorité donnée par la Région à l'apprentissage. Nous étions prêts, concernant l'enseignement professionnel par la voie scolaire, à aller beaucoup plus loin sur les lycées professionnels mais nous n'ouvrons pas de plateaux techniques sans des enseignants pour y donner des cours ; je pense que chacun le comprendra aisément.

Le troisième élément de cet alliage est la palette de diplômes, le parcours. L'accès à la qualification est un élément essentiel, ainsi que la préparation d'un parcours de qualification le plus élevé possible, et ce, dans tous les domaines.

Il faut penser la carte de manière que les enseignements professionnels ne soient pas uniquement du CAP (niveau V). Cette carte est construite pour permettre des parcours qui vont du CAP jusqu'au Bac+3, pour ce qui concerne la carte que nous votons. Plus globalement, et je regarde Anne BESNIER, dans l'enseignement supérieur, en apprentissage, nous allons jusqu'au Bac+5 et aux diplômes d'ingénieur. C'est une palette de trajectoires de qualifications identifiées et lisibles pour les jeunes qui empruntent chacune de ces voies.

Le quatrième élément de cet alliage est l'aménagement du territoire : le travail sur la carte repose sur les analyses que nous faisons des évolutions démographiques, sur la façon d'y répondre mais aussi sur une certaine conception de la mise en accessibilité des formations pour les jeunes, partout dans notre territoire. Je donne deux exemples qui vous parleront sans doute : un en apprentissage et un par la voie scolaire, pour ne pas faire de discrimination.

En apprentissage, nous allons examiner un *addendum*, qui vous a été adressé et qui ne faisait pas partie du premier envoi – nous nous en excusons –, d'une ouverture de licence professionnelle en apprentissage « management et gestion des organisations », portée conjointement avec l'IUT d'Orléans et qui ouvre 16 places au lycée de Châteaudun et 16 à Orléans. C'est une articulation et une combinaison autour d'un besoin en Bac+3, qui permettent aux jeunes d'Eure-et-Loir de ne pas migrer vers d'autres lieux, souvent hors région, et qui offrent une possibilité nouvelle qui se lie avec les compétences de l'IUT d'Orléans.

Le deuxième exemple est un Bac professionnel ARCU au lycée de Saint-Aignan, qui ouvrira en 2018 avec une labellisation « tourisme ». Cela se situe tout près des grands sites avec des perspectives d'insertion professionnelle dans un secteur nécessitant des qualifications et des compétences, en tout cas d'une qualité de service que nous portons fort dans la stratégie touristique.

Ce travail sur l'aménagement du territoire est donc central et fait partie des éléments de cet alliage.

Je ne serai pas très longue parce que l'heure est déjà un peu avancée mais je voudrais conclure en disant que cet alliage que nous conduisons aujourd'hui, cette carte des formations professionnelles 2018, est un peu particulier au stade actuel de la réflexion ; il semblerait que des options soient déjà prises, et ce, peut-être depuis longtemps, dans la réforme de l'apprentissage. Quand on décline tout ce qui vient alimenter cet alliage, on peut mesurer combien le positionnement de la Région au pilotage d'une politique publique comme l'apprentissage est essentiel pour établir une carte des formations à la fois dynamique, tournée vers l'avenir, qui propose des parcours riches et diversifiés, complémentaires et inscrits, projetés sur la diversité de nos territoires.

Si les options que nous craignons se confirment, c'est-à-dire que les branches professionnelles seraient seules aux manettes et que l'on privatiserait l'apprentissage demain par la réforme, vous imaginez bien qu'une carte des formations comme celle-là ne serait pas envisageable dans les mêmes termes. Chacun ferait, en silo, l'offre qui répond à ses propres intérêts. Le MEDEF dit « *il faut replacer l'entreprise au centre du village* » et je dis qu'en matière de qualifications et de formations initiales, il faut laisser le jeune au centre du village. Cet alliage, demain, risque d'imploser.

On dit toujours qu'il faut changer de paradigme, renverser la table. Nous disons qu'il faut aller plus loin et, dans la réforme de l'apprentissage, les Régions l'ont porté fortement sur de nombreux sujets : l'orientation, les référentiels de diplôme, plus de modularisation.

Nous avons porté ces propositions.

Le MEDEF, pour sa part, et les branches professionnelles ont porté une vision différente, qui les conduit à dire qu'ils vont faire une révolution copernicienne.

Je dis ici qu'il faut se méfier des *big bang* parce qu'en la matière et en matière d'apprentissage, on ne peut pas projeter sur notre carte des formations l'organisation telle qu'ils la souhaitent. Je vous donne un chiffre : nous ouvrons 32 formations par apprentissage mais 28 d'entre elles ne correspondent à aucune branche professionnelle. Cela veut dire que demain, cette offre, que nous avons été en mesure de proposer par un travail partenarial de dialogue et d'échanges, n'existerait pas.

Je conclus en espérant que l'année prochaine, nous pourrons voter à nouveau – je forme ce vœu – une carte dans toutes ses dimensions, dans sa complémentarité et dans ses cohérences.

M. le Président - Merci, Madame MÜNSCH-MASSET, pour cette intervention qui donne bien les enjeux de la proposition et de l'avenir.

Je prends les prises de parole des présidents.

Madame de PÉLICHY, vous avez la parole.

Mme de PÉLICHY - Nous allons saluer cette démarche de concertation quadripartite, qui met véritablement tous les acteurs autour de la table et cherche à avoir une politique à la fois cohérente et dynamique concernant les formations initiales et la formation au sens plus général du terme.

Bien entendu, nous voterons pour ce rapport mais j'aimerais revenir sur un point en particulier : celui de la formation des métiers en tension, ceux qui ne rencontrent pas un franc succès. Je crois que nous avons là un véritable défi à relever.

Je dois reconnaître que je suis stupéfaite, quand je visite des entreprises, ce que je fais très souvent dans mon territoire, d'entendre de très nombreux chefs d'entreprise se plaindre du fait qu'ils peinent à recruter dans leur secteur d'activité. J'en suis d'autant plus stupéfaite qu'en juillet dernier, nous comptions encore 70 000 chômeurs dans notre région Centre-Val de Loire. Les difficultés que nous avons à faire se rencontrer ces demandeurs d'emploi, mais aussi les actuels étudiants qui chercheront un emploi demain, avec les entreprises qui cherchent à recruter est un enjeu fondamental.

Nous observons également que des formations dans des secteurs bouchés sont pleines à craquer, alors que celles dans les métiers en tension sont parfois vides. Les bancs des classes sont vides et, pour moi, cela pose une question essentielle : celle de l'image de ces filières en tension. C'est une question fondamentale.

Je pense notamment au secteur de l'aéronautique où nous avons des enjeux économiques extrêmement importants. Je dirais même que c'est toute notre stratégie économique qui peut être remise en question, si nous ne parvenons pas à changer l'image de ces métiers de l'aéronautique et de la mécanique de précision. Je ne cite que ceux-là mais il y en a beaucoup d'autres. C'est toute l'image de l'industrie qu'il faut changer dans la mentalité des plus jeunes mais aussi dans celle de leurs parents.

Au-delà de cette carte des formations professionnelles, il faut que nous tous dans cet hémicycle, et l'Exécutif en particulier, nous engagions à aller plus loin dans ce travail pour changer l'image de cette industrie et de ces métiers en tension, afin de remplir les places de formations que nous ouvrons.

M. le Président - Merci, Madame de PÉLICHY.

Madame de CRÉMIERS, vous avez la parole.

Mme de CRÉMIERS - Le gouvernement vient de publier le 25 octobre dernier une feuille de route où il affirme une vision qui consacre la responsabilité première des entreprises elles-mêmes à travers les branches professionnelles et la tentation adéquationniste que le groupe Écologiste combat depuis longtemps.

Ce projet du gouvernement vient remettre en question la loi du 5 mars 2014, qui préside à la formation de la carte qui nous est présentée aujourd'hui.

Les intentions adéquationnistes du gouvernement sont mauvaises pour plusieurs raisons ; les syndicats devraient le dire aux côtés de la Région.

Le projet de confier le financement aux entreprises se heurtera immédiatement à la volonté de financer les formations. Confrontées aux visions court-termistes du marché et des investisseurs, les entreprises, pour celles qui sont riches et qui le peuvent, ne prioriseront pas forcément l'investissement dans la formation, en plus de ce que nous rappelait Cathy MÜNSCH-MASSET : quand il n'y a pas de branche professionnelle, il n'y aura pas non plus de propositions de formation comme celles actuelles.

Nombreuses sont les branches par ailleurs qui manifestent leur inquiétude par rapport à la capacité de financer un dispositif d'une telle ampleur : il n'est pas acceptable d'avoir une formation dépendante du niveau de richesse de la branche concernée. Au contraire, la Région se porte à présent garante de cet équilibre entre les différentes branches professionnelles et entre les différents métiers proposés, notamment avec tous les métiers de l'artisanat.

Sur le fond, confier la carte des formations aux entreprises, même si celles-ci ont déjà en charge une part significative du financement, va dans le sens d'une marchandisation de la formation professionnelle. Il serait regrettable que l'acquisition des compétences ne s'envisage qu'en fonction des besoins circonstanciels d'une structure, car la montée en compétences – et cela, nous l'affirmons souvent – ne doit pas s'opérer sans une montée aussi en connaissances.

Seules les formations directement liées aux besoins immédiats seraient créées ou maintenues. Or, les grands défis de notre époque sont ceux de remettre en question une démarche productiviste, qui a été bénéfique, certes, pendant une courte période mais qui conduit désormais vers un dérèglement de l'équilibre biodynamique nécessaire à la vie. Confier la responsabilité aux entreprises de former des professionnels qui sauront trouver et mettre en œuvre de nouvelles manières de faire, mais prioritairement à celles de la création de valeur ajoutée, c'est un changement systémique qui ne peut être mené que par l'institution qui peut avoir cette vision de long terme, comme le fait la Région.

Enfin, et c'est l'un des premiers enseignements des Cordées du territoire que le Président et la Vice-présidente à la formation ont bouclé pour la deuxième année consécutive, les entreprises n'attendent pas en tout premier lieu de pouvoir embaucher des personnes entièrement formées à leurs propres techniques ; en fait, elles souhaiteraient les former elles-mêmes. Elles cherchent avant tout de l'employabilité et des personnes avec un savoir-être. En cela, elles sont demandeuses d'une politique publique.

Réciproquement, la Région peut aussi rappeler, et elle le fera d'autant plus efficacement qu'elle pourra jouer tout son rôle dans la politique de formation, que l'employabilité est toujours une affaire qui engage les deux parties.

En parallèle, les engagements en somme des Régions en faveur de la formation sont renforcés dans le cadre du chef de filât économique, décrit dans la loi NOTRe.

Cependant, la formation est le domaine par excellence qui pose la question de l'égalité d'accès et qui peut s'en porter garant, si ce n'est la Région ?

Enfin, la Région est l'institution la mieux placée pour réussir à susciter de grandes transformations nécessaires.

C'est la raison pour laquelle nous appelons, dans la continuité de notre vœu voté à l'unanimité pour un pilotage renforcé des Régions dans l'apprentissage, à ce que la transformation de l'apprentissage et de la formation professionnelle dont parle le gouvernement soit celle où les Régions pilotent l'ensemble du dispositif, lieu de convergence des attentes citoyennes, sociétales et économiques, afin de transformer le système économique lui-même.

La carte des formations 2018, qui est la première en son genre, se distingue d'abord par l'augmentation du nombre de places ; nous tenons à le saluer.

Un exemple illustre bien la démarche de la Région avec l'ouverture, comme le rappelait Cathy MÜNSCH-MASSET, à Saint-Aignan, patrie du zoo, d'un Bac pro IV en accueil relations clients et usagers (ARCU).

Je salue, par ailleurs, la création de l'Institut de formation régionale de l'industrie agroalimentaire (IFRIA), dont le projet est porté par l'AREA Centre-Val de Loire depuis de nombreuses années. Je suis sûr qu'il répond à un réel besoin des entreprises agroalimentaires et qu'il aura d'excellentes répercussions sur l'emploi.

Nous serons vigilants cependant que ce nouveau CFA, qui sera autofinancé par la branche professionnelle, intègre bien les mutations à venir dans la région et pas seulement les mutations de la grande agro-industrie qui, par ailleurs, n'est pas située dans le territoire de la région.

Ainsi que cela est spécifié dans le plan d'actions 2017 de l'AREA, les entreprises agroalimentaires qui souhaitent faire évoluer leurs processus de fabrication pour utiliser des ingrédients locaux naturels, par opposition à des ingrédients hydrolysés ou de synthèse qui, en plus, ne sont pas produits dans notre région, seront accompagnées dans le cadre du dispositif régional « © du Centre » pour lequel l'AREA est administrateur.

Alors que justement la transition écologique implique de passer d'un raisonnement linéaire en silo à un raisonnement systémique, alors que justement plus la Région affirmera son rôle unique pour lequel aucune branche professionnelle ne pourra lui faire concurrence, nous pensons que ce rôle de la Région de coordinatrice d'ensemble et de garante d'une vision systémique lui permettra de peser le plus dans le débat extrêmement intense et de grande gravité qui vient sur le plan national concernant la transformation de la formation professionnelle.

M. le Président - Merci, Madame de CRÉMIERS.

Madame GABORET a la parole.

Mme GABORET - Monsieur le Président, lors de ma prise de parole l'an passé pour la carte des formations 2017, j'avais salué sa méthode de construction. Par une concertation élargie, elle mettait en avant à la fois une approche sectorielle et territoriale par bassin de vie.

Oui, nous pouvons nous féliciter que notre marque de fabrique en région Centre-Val de Loire soit la concertation et la coconstruction avec tous nos partenaires, pour répondre aux demandes individuelles et aux besoins des entreprises et des territoires. La concertation, le dialogue, l'écoute : notre démarche est commune, jamais contre le Rectorat, la DRAAF ou les partenaires socio-économiques. Notre démarche est essentiellement motivée pour nos jeunes, nos entreprises et notre territoire.

Ce n'est manifestement pas le cas de l'État actuellement qui, sous prétexte de vouloir faire table rase du passé, remet en cause la décentralisation et risque de porter préjudice aux CFA qui ne relèvent pas d'une branche professionnelle.

C'est manifestement méconnaître le rôle essentiel des Régions en matière d'apprentissage. La diversité de l'offre de formation et le maillage territorial sont possibles grâce au rôle de pilote de notre collectivité. Elle seule dispose à la fois de la vision globale de l'offre de formation professionnelle, de la capacité à fédérer tous les acteurs et à assurer un financement équitable, permettant de déployer une offre de formation adaptée et très prisée par les jeunes et les entreprises.

Plus 102 places sous statut scolaire, plus 376 places en apprentissage : le nombre de nouvelles places en apprentissage représente près de 80 % du total des ouvertures proposées.

La Région Centre-Val de Loire prouve qu'elle est au cœur de l'offre de formation et la plus mobilisée dans cette voie.

Je disais « méconnaître notre rôle » mais c'est aussi méconnaître nos actions en faveur de l'apprentissage.

L'ouverture de 32 nouvelles formations, qui ne relèvent pas d'une branche professionnelle, représente :

- 371 nouvelles places ;
- un accompagnement pédagogique des apprentis qui permet d'atteindre un taux global de réussite à l'examen de 80 % ;
- le développement de la mobilité européenne des apprentis, plus de 700 apprentis bénéficiaires en 2017 ;
- la mise en place de l'aide au premier équipement professionnel, qui bénéficie chaque année à 3 000 apprentis ;
- un dispositif régional d'aide au transport des apprentis qui bénéficie à 16 000 jeunes, pour un budget de près de 3 millions d'euros par an ;
- des opérations d'investissement d'ampleur exceptionnelle lancées ces dernières années : la reconstruction du CFA interprofessionnel de Joué-lès-Tours, les CFA interprofessionnels de Blois et d'Eure-et-Loir, des travaux de rénovation du CFA de Montargis, souvenez-vous, suite aux inondations ;
- la mise en place d'un réseau régional de 29 développeurs de l'apprentissage chargés de mobiliser les entreprises afin d'augmenter le potentiel d'accueil des apprentis.

Dans le domaine de l'apprentissage, nous ne cessons d'innover pour l'intérêt des jeunes, afin de concourir à leur réussite professionnelle. Confier aux branches professionnelles la répartition de la taxe d'apprentissage reviendrait à fragiliser 80 % du dispositif de formation. Nous ne sommes pas certains que le MEDEF et la Confédération des petites et moyennes entreprises soient en capacité d'assurer une péréquation de l'ampleur de celle réalisée par les Régions. En résultat, nous assisterions inévitablement à un effondrement de l'apprentissage, car les secteurs qui forment beaucoup d'apprentis (l'artisanat, l'agriculture) disposent de peu de taxe d'apprentissage.

Quel avenir aussi pour les formateurs de ces CFA ? Je pense au CFA à Montargis qui, sans notre soutien financier, risque d'être grandement fragilisé.

La formation professionnelle initiale est une mission de service public, qui doit être gérée par la puissance publique au service de tous.

Pour conclure, j'aimerais, si vous me le permettez, Monsieur le Président, répondre au tract que nous avons reçu ce matin à l'entrée, qui m'a un peu perturbée.

Je suis professeure, coordonnatrice d'une classe relais. C'est un dispositif de l'Éducation nationale. J'ai la lourde charge de remotiver les élèves en difficulté scolaire. Quand je parle de formation professionnelle, que ce soit en lycée professionnel ou en CFA, à mes élèves, je ne fais absolument pas de propagande en faveur du patronat. J'ai un élève qui s'appelle Léni, 15 ans, il est scolarisé en classe de 3^{ème} et veut devenir boucher. Dois-je l'en empêcher, sous prétexte qu'il risque de devenir de la chair à canon pour le patronat ?!

Dans le cadre de mon métier et en tant que conseillère régionale, non, je ne vais pas à l'encontre de l'école de la République.

Cessons d'opposer les formations et laissons le choix aux jeunes de s'épanouir dans une formation qu'ils auront choisie. Du CAP au diplôme d'ingénieur, nous sommes tous d'accord sur le fait que l'apprentissage est une voie d'excellence et l'augmentation du nombre d'apprentis, notamment dans le supérieur (33 % des apprentis), est la preuve que notre offre répond à la demande des jeunes et aux besoins des entreprises de notre territoire.

En conclusion, il n'est pas nécessaire d'opposer les formations professionnelles par apprentissage et sous statut scolaire. Elles sont complémentaires, constituent une particularité de l'offre de formation dans notre pays, comme l'indiquait Madame MÜNSCH-MASSET, et répondent aux besoins de tous les secteurs professionnels de notre région.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président - Merci, Madame GABORET.

Monsieur GODEFROY a la parole.

M. GODEFROY - Monsieur le Président, chers collègues, le développement des formations vise une offre diversifiée et de proximité dans tout le territoire. Nous voulons permettre à tous les jeunes de s'engager dans la voie de leur choix avec la formation adéquate. Ceci est indispensable dans la lutte contre le décrochage.

Il y a de plus en plus d'ouverture pour les jeunes à se former dans les métiers qui les intéressent. Ils pourront ainsi accéder à leur but, c'est-à-dire un emploi pérenne à la fin de leur cursus.

Ce rapport nous permet d'apprécier l'évolution de la carte et ses objectifs, même si je pense qu'il est préférable de maintenir une analyse plus précise et plus responsable des caractéristiques de chaque formation au service de l'emploi, c'est-à-dire attractivité des formations, taux de remplissage, taux d'insertion, potentiel de recrutement.

Ces critères, Monsieur le Président, sont connus et reconnus et doivent être utilisés.

Vous annoncez que, par le biais des conventions 2017-2022, la Région va accueillir 23 000 apprentis dans les CFA pour mieux répondre aux demandes de l'économie locale et mieux lutter contre la frilosité des entreprises.

Qu'il s'agisse du Rectorat ou de la Région, la difficulté à prévoir les besoins des entreprises est réelle. La Région manifeste sa volonté de devenir pilote de la carte des formations, car il y aurait une incapacité des branches professionnelles à évaluer leurs besoins en personnels formés. Le marché du travail est en effet complexe et les perspectives économiques peu rassurantes dans trop de secteurs.

Pour les jeunes de notre région, la formation constitue une opportunité mais n'aboutit pas pour autant à un emploi stable. On souligne ici les métiers de l'hôtellerie-restauration, où il y a un réel décalage entre l'entreprise et le jeune. En effet, ces entreprises demandent des profils très complexes, avec des exigences particulières sur le temps de travail.

L'apprentissage doit donc faire l'objet d'une mention particulière, tant il est révélateur des tensions socio-économiques et de leur déclinaison dans le territoire. Il faut quand même qu'il y ait une demande et que la conjoncture soit favorable. C'est vrai, la carte des formations doit tenir compte de la dégradation de l'emploi, du fort taux de chômage chez les jeunes et de la fragilisation des PME qui constituent l'essentiel du tissu économique. C'est vrai aussi, il y a de fortes tensions sur le marché du travail qui mènent à une déqualification des diplômés. Les 23 « Cordées du territoire » ne sont en fait qu'un élément d'observation dans les 23 bassins de vie de la région.

La Région a le souci de garantir une orientation professionnelle à tous les jeunes, y compris les plus fragiles. Il est donc nécessaire que les représentants de l'État prennent toute la mesure des besoins exprimés par les collectivités et que surtout l'État écoute les collectivités... mais nous savons tous qu'il est assez rare qu'il le fasse !

Nous voudrions donc ceci afin de donner une valeur ajoutée à la carte des formations : c'est la seule solution pour que cette carte soit efficace.

M. le Président - Merci, Monsieur GODEFROY.

Madame COCHARD a la parole.

Mme COCHARD - Chers collègues, 384 places créées en apprentissage par la Région Centre-Val de Loire et 66 places sous statut scolaire proposées par l'Éducation nationale : c'est une carte qui traduit un réel engagement de la Région Centre-Val de Loire mais qui confirme un retrait progressif de l'État par le déséquilibre évident entre les deux voies. Notre groupe le regrette.

Nous réaffirmons que ces deux voies sont complémentaires et encore plus quand elles sont proposées en mixité, dans un même établissement, pour une même formation, offrant ainsi un choix de parcours adaptés aux apprenants.

Cette carte l'illustre, par exemple en Eure-et-Loir, par l'ouverture au CFA académique unité de formation d'apprentis Maurice Violette de Dreux de 8 places en apprentissage pour le Bac pro « gestion en administration » qui complète l'offre existante sous statut scolaire dans ce même établissement, mais encore par l'ouverture dans le Loiret de 3 places en apprentissage Bac pro « technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques » au CFA académique unité de formation d'apprentis Château Blanc à Châlette-sur-Loing, et beaucoup d'autres exemples.

Cette mixité est aussi ce que nous souhaitons, avec la mixité des statuts des apprenants pour une même formation. L'expérimentation de l'apprentissage jusqu'à 30 ans en région Centre-Val de Loire favorise cette mixité.

Les formations sanitaires et sociales sont précurseurs de cette mixité depuis plusieurs années et les résultats sont plus qu'encourageants en la matière : au-delà de la mixité, cela apporte aux apprenants un enrichissement personnel et professionnel.

Le large panel évoqué tout à l'heure des niveaux de qualification est lui aussi un réel atout et répond à bien des enjeux.

Cette carte voit le développement de cinq formations labellisées en aéronautique dans le cadre du *cluster* aéronautique ; nous n'y sommes pas opposés. Pour autant, nous nous interrogeons sur la pertinence de favoriser le développement d'une filière, au regard de son impact sur l'environnement qui entre en contradiction avec les enjeux climatiques.

Nous saluons l'ouverture de trois formations labellisées en lien avec le développement durable et la rénovation énergétique, avec 46 places au total. Pour autant, cela ne nous semble pas à la hauteur des ambitions que nous nous sommes données en matière de transition dans notre Schéma régional économique ou dans les ambitions du CPRDFOP ; on va dire plutôt que c'est un début.

Nous proposons, comme nous l'avons fait à plusieurs reprises, de nous doter d'un campus des métiers et des qualifications de la transition, avec des formations aux éco-activités, pour être à la hauteur de ces enjeux.

Selon la définition du ministère, les éco-activités sont l'ensemble des formations directement appliquées à la préservation de l'environnement, au sens classique du terme (eau, air, déchets, récupération), de manière préventive ou curative, à l'efficacité énergétique, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et aux énergies renouvelables.

Ce campus, géré comme un véritable levier en faveur de la transition écologique et énergétique, constituerait un écosystème et serait un lieu ressources pour le monde économique, les collectivités, les enseignants, le monde de la recherche et les citoyens.

Il est souvent convenu de dire que ces formations liées à la transition sont diffuses ; or, il n'en est rien. Elles sont répertoriées par le CÉREQ, l'ONEMEV (l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte) et, ici en Centre-Val de Loire, par le travail réalisé par le GIP Alfa Centre.

Nous rejoignons l'avis du CESER qui indique que, pour construire des parcours d'insertion de réussite pour les publics les plus en difficulté souhaitant s'engager dans la voie de l'apprentissage, il existe peut-être des sas à créer en amont de certaines formations de niveau V.

Enfin, la Région veille, par sa carte, à l'équilibre entre l'acquisition d'un savoir-faire et des savoir-faire fondamentaux, afin que chaque apprenant soit en capacité d'actualiser sa pratique et de s'adapter aux évolutions de la société. Cette carte y répond déjà.

M. le Président - Merci pour votre intervention.

La parole est à Madame BOISGERAULT.

Mme BOISGERAULT - Monsieur le Président, chers collègues, le gouvernement prévoit une énième réforme de la formation professionnelle avec les partenaires sociaux pour un système devenu si complexe de formations hétéroclites, débordant de sigles parfois obscurs. On y déplore les carences et les dysfonctionnements de ce système.

À partir des années 1970, la formation professionnelle promettait la qualification des salariés afin de répondre aux besoins des entreprises par la promotion sociale. Dans les années 1980, le nombre de demandeurs d'emploi grandissant, la formation professionnelle se retourne alors vers eux mais ne permet pas d'inverser la tendance.

Les lois de 2004 et de 2009 font de la formation professionnelle un droit pour chacun à la formation tout au long de sa vie, mais seulement 15 % des demandeurs d'emploi en bénéficient, contre 60 % des salariés mais prioritairement des cadres avec une préférence pour les grandes entreprises. Les moins qualifiés restent sur le carreau.

En 2014, lors d'une grande conférence sociale, de nouveaux outils vont faire leur apparition : le « compte personnel de formation », qui ne permet malheureusement pas toujours d'accéder aux formations souhaitées, le « parcours professionnel » et un grand plan de « 500 000 formations prioritaires ». Néanmoins, le compte n'est toujours pas à la hauteur des fonds utilisés.

Faute d'évaluation et de contrôle sur l'utilisation des fonds destinés à la formation professionnelle, ce système compte des formations douteuses et où opèrent des prestataires autour de certaines sociétés, sans parler de la circulation des dossiers des candidats entre le Pôle Emploi, les collectivités, l'Éducation nationale, les employeurs et les organismes de gestion qui se rémunèrent au passage. Bien évidemment, certains candidats se découragent par la lourdeur de ces procédures.

Au bout du compte, la formation professionnelle reste en contradiction avec sa mission d'origine qui est de donner une chance à tous. Elle est inégale et n'est pas adaptée aux besoins des demandeurs d'emploi les moins qualifiés.

M. le Président - Merci, Madame BOISGERAULT.

Monsieur GILLE a la parole.

M. GILLE - Je salue ce travail issu d'une méthode de concertation et du quadripartisme progressivement mis en place qui permet, et je crois que c'est le sujet que nous avons ce soir, un rapprochement des systèmes de formation, statut scolaire et apprentissage, pour jouer sur la complémentarité des formations, avec un souci de territorialisation et de ne pas tout concentrer, comme l'a dit la Vice-présidente. C'est important, cela rejoint les débats que nous avons avant.

Je vais dire quelques mots sur la réforme que nous voyons se profiler et qui est source de soucis. Une idée peut paraître de bon sens au début, disant : « *Il existe deux contrats en alternance : celui de professionnalisation et celui d'apprentissage ; nous allons les rapprocher et tout ira très bien.* » Finalement, ce n'est pas si simple parce que cela revient, et c'est ce qui est visé derrière, à confier totalement l'apprentissage aux partenaires sociaux. On peut imaginer une mise en place par les OPCA. Pourtant, cela réveillerait une sorte de guerre scolaire ; cela posera aux parents et aux enfants, à 15 ans, des interrogations. Déjà, des hésitations pèsent sur le fait de mettre en apprentissage ou non. Demain, ce sera une décision encore plus lourde : « *Mon enfant continue-t-il dans le système scolaire, avec des possibilités de poursuivre, ou va-t-il tout de suite dans le monde de l'entreprise ?* »

C'est possible, il n'y a pas de honte mais cela veut dire que l'on va cliver les systèmes, alors que vous avez bien compris que nous faisons tout pour essayer de les rapprocher depuis plusieurs années.

Par rapport au travail comme celui de la carte qui nous est proposée aujourd'hui, cela entraînera, au contraire, une compétition des deux offres.

J'ai aussi lu le tract de ce matin et nous pouvons partager certaines interrogations, certaines angoisses mais, si nous en sommes à ce stade dans un an, ce sera un autre tract qu'il faudra éditer : ce seront vraiment les patrons qui auront décidé la carte des formations, puisque c'est ce qui est visé.

Cela pose des questions, nous l'avons évoqué au moment budgétaire. Il faut tout de même souligner – nous le disons mais ce n'est pas suffisamment exprimé, alors que tout le monde le pense – l'importance de l'investissement et de la qualité du travail des Régions dans l'apprentissage depuis plusieurs décennies, aussi bien du point de vue de l'investissement et de la rénovation des locaux que de la rénovation pédagogique. Tout un programme de soutien à l'innovation et à la qualité pédagogique a eu lieu ici et a porté ses fruits.

Toutefois, demain, qui portera l'investissement ? Nous voyons bien l'enjeu pour savoir qui définit la carte et qui décide des formations mises en place mais il reste tout un soutien matériel à mettre en place et les Régions ont un bilan très important à défendre.

Allons au bout : comme pour le contrat professionnel, on peut décider de financer au contrat, ce qui signifie que cela conviendra pour les gros établissements mais on peut se demander qui soutiendra les petits établissements ayant une petite section ? Actuellement, quand c'est accompagné par la Région, tout le monde sait que cela se passe bien.

Nous devrions repartir au début : quelle question veut-on traiter ? On veut améliorer l'apprentissage, certes, mais il fonctionne bien. Le souci concerne l'apprentissage sur le niveau V, le premier niveau de qualification. Je ne suis pas sûre que la réforme qui semble se dessiner réponde à cela ; elle répond à d'autres enjeux mais pas à cela.

Nous l'avons vu, qu'est-ce qui améliore l'apprentissage de niveau V ? C'est l'accompagnement parce que la pédagogie par alternance est efficace pour former, permet peut-être de répondre mieux aux problèmes et aux besoins d'emplois, ce n'est pas simple, mais il manque un peu d'accompagnement. Chaque fois que nous avons renforcé un peu l'accompagnement, aussi bien de l'entreprise que des formateurs et des apprenants, cela a eu des effets immédiats pour un coût assez faible.

Ces sujets sont devant nous. Vous les avez portés, Monsieur le Président, et nous devons le faire collectivement. Le débat se mérite.

Nous pouvons penser qu'il y a une cohérence à vouloir sur le papier, je l'ai dit, cela peut même paraître frappé au coin du bon sens. Les entreprises peuvent dire : « *C'est notre taxe, nous la récupérons et nous l'organisons.* »

On peut résumer la question. Elle n'est pas idéologique. C'est une question de fond : pour le premier niveau de qualification que l'on doit obtenir, ce que l'on appelle la « formation initiale », le diplôme revient à l'organisation de la puissance publique dans notre pays. À côté, un système de formation professionnelle, d'adaptation, de formation continue sur les titres professionnels est à construire et doit être aux mains des entreprises.

C'est cette organisation que nous devons avoir. Cette idée de rapprocher les deux contrats en alternance n'est pas très bonne.

M. le Président - Merci, Monsieur GILLE.

Monsieur FORISSIER, vous avez la parole.

M. FORISSIER - Je voudrais réagir très brièvement.

Pour resituer le contexte, je souligne les éléments suivants : 1,2 million d'apprentis en Allemagne, 700 000 en Grande-Bretagne, 400 000 en France. Nous ne sommes manifestement pas dans une situation de réussite et cela s'est plutôt dégradé ces dernières années : les chiffres ne sont pas bons.

Nous en avons déjà parlé ensemble, je suis d'accord comme vous pour dire que les Régions ont un rôle à jouer. Je suis inquiet des tendances qui se dessinent en termes de réforme, qui conduiraient à confier la gestion de ce sujet majeur pour l'emploi et pour les jeunes aux seules branches professionnelles, pour résumer.

Cela veut dire que nous devons réaffirmer notre rôle. C'est fait dans le cadre de cette carte des formations. Nous apporterons d'ailleurs notre soutien dans cet esprit.

Toutefois, nous devons le faire de manière positive, constructive.

Je veux réagir à certains propos que j'ai entendus. Quand j'entends parler de « chair à canon » pour les PME et le MEDEF, quand j'entends certaines expressions mettant en cause les entrepreneurs et créant une espèce de sentiment de défiance un peu idéologique, disons-le, je suis inquiet. Cela ne sert pas la cause ni l'objectif que nous partageons.

Il faut absolument que nous gardions raison et que nous ayons un message positif et pragmatique.

Nous ne réussirons à répondre aux problèmes de l'apprentissage et de la formation professionnelle, des jeunes en particulier, que si nous avons une attitude, et c'est le rôle de la Région, de rassemblement pour faire en sorte que chacun joue son rôle ensemble mais pas contre.

Nous devons créer ensemble de la lisibilité car les parents ne comprennent rien au système, disons-le. Nous devons également apporter une réponse aux besoins réels des entreprises. J'entendais l'autre jour un chiffre hallucinant : 200 000 emplois sont à pourvoir dans l'hôtellerie-restauration et on nous explique que l'on n'arrive pas à trouver des apprentis pour intégrer ce secteur.

Sortons des postures – excusez-moi de reprendre ce terme ! – et faisons en sorte ensemble, avec un grand consensus sur le fond, d'affirmer le rôle de la Région, mais pas une Région qui se place dans des positions un peu idéologiques ou de défiance mais, au contraire, qui rassemble et travaille avec les entreprises, afin que la carte des formations soit toujours plus adaptée à leurs besoins. L'objectif est tout de même que les jeunes trouvent du travail dans les entreprises. Ce sont elles qui le fournissent, je vous le rappelle.

Je voulais simplement apporter cette précision et cette réaction à certains propos que nous avons entendus et qui ne correspondent pas à l'esprit dans lequel nous soutiendrons ce texte.

M. le Président - Madame MÜNSCH-MASSET, vous avez la parole, pour quelques mots de synthèse.

Mme MÜNSCH-MASSET - Je rebondis sur les propos que vous venez de tenir, pour corriger l'impression que vous avez eue.

Ce terme de « chair à canon », Monsieur FORISSIER, est celui qu'emploie l'organisation professionnelle qui a distribué les tracts ce matin et qui nous l'adresse à chaque CAEN où nous parlons d'apprentissage.

M. FORISSIER - Je ne parle pas uniquement de cela.

Mme MÜNSCH-MASSET - Effectivement, il faut sortir des postures. Ce n'est pas l'état d'esprit dans lequel nous travaillons, vous l'aurez compris, sur ces sujets de complémentarité.

Vous avez évoqué l'image et l'information. L'orientation est centrale dans le levier que nous avons. Or, elle a été évincée de la réforme parce que la question de qui pilote financièrement le dispositif est venue au centre du sujet, avec les enjeux que nous avons évoqués les uns et les autres. Vous parliez des chiffres : on compare toujours apprentis et apprentis, en oubliant les lycéens professionnels. Si on les ajoute, leur nombre n'est pas insignifiant, c'est une petite précision.

Toujours est-il que notre ambition est de développer ce domaine. Les propositions faites en ce sens par Régions de France portaient sur le fait que les Régions aient le pilotage intégral de l'orientation.

Actuellement, ce n'est pas entièrement le cas mais il n'y a pas complètement rien non plus. Je regarde Isabelle GAUDRON : nous avons le Service public régional de l'orientation, la mise en réseau des acteurs et les outils. Je ne sais pas si vous avez eu l'opportunité de regarder à midi l'application informatique Cléor qui répond à toutes les questions que les jeunes se posent. Dans l'univers qu'ils connaissent, ils ne peuvent pas tout explorer seuls, c'est-à-dire connaître le potentiel d'embauches pour tel métier, le géolocaliser dans notre territoire et dans chaque département, la formation qui correspond, le niveau de salaire, la structure hommes/femmes et celle de l'emploi (précaire ou moins précaire). Cette application informatique, mise en place à l'occasion du déploiement des Forums de l'orientation sous l'impulsion d'Isabelle GAUDRON, est extrêmement puissante. Elle est disponible sur tablettes, etc.

Ces outils sont à présent possibles et accessibles avec l'ouverture et le croisement des données. Il faut continuer de les développer.

Vous avez peut-être vu dehors aussi la réalité virtuelle, avec des casques à 360°, qui permettent aux jeunes de s'immerger. On ne peut pas apporter les entreprises dans les forums mais il faut donner de l'image derrière des acronymes de diplôme et des noms qui ne font pas envie. Derrière un diplôme de décolleteur, par exemple, on ne voit pas que l'on peut travailler dans ou pour des avions. Il faut mettre tout cela en lumière ; sinon, nous ne jouerons pas sur l'attractivité des métiers et nous ne ferons pas progresser la connaissance qu'ont les jeunes et les familles du champ des possibles. Il est important non pas de les obliger à aller dans tel ou tel secteur mais de dire qu'au moment où ils font leur choix, c'est en toute connaissance de cause parce qu'ils ont eu toutes les informations.

Nous avons désormais des outils à développer. Cela doit être effectué plus massivement encore mais ce levier de l'orientation est complètement central.

Pour terminer, je n'ai pas parlé de l'IFRIA, ce CFA de l'agroalimentaire qui est un bon exemple du rôle que nous jouons. Ce projet a été longuement travaillé et a beaucoup évolué, précisément parce que nous avons voulu, avec cette branche professionnelle qui autofinance son CFA, donner l'autorisation de cette création, puisque c'est notre responsabilité maintenant, et vérifier qu'il ne s'inscrirait pas en concurrence et en compétition avec l'offre de formation des lycées agricoles de notre territoire. C'est seulement lorsque nous avons eu l'absolue certitude que cela s'imbriquait et s'articulait pour faire monter en charge un secteur qui a besoin de plus de qualifications dans notre territoire que cette autorisation a été donnée.

C'est un bon exemple de ce qui sera mis demain en péril ou en fragilité par une organisation différente.

Ironie de l'histoire mais je vous le livre quand même très rapidement, aujourd'hui même, le président de la République, Emmanuel MACRON, reçoit à l'Élysée l'équipe de France des métiers. Les jeunes de notre région ont obtenu des résultats exceptionnels aux championnats du monde à Abu Dhabi. Nous les mettrons à l'honneur à l'occasion des vœux du Président au mois de janvier mais je tenais à les citer nommément devant notre assemblée aujourd'hui.

Il s'agit :

- d'Alexis GUIMONT du CFA de Blois : médaillé d'or (donc champion du monde) dans le métier « plâtrerie et construction sèche » ;
- de Jérémy KOOTZ, du lycée Albert Bayet de Tours : également médaillé d'or dans les métiers de l'imprimerie ;
- de Florian SERVANT du CFA de Saint-Pierre-des-Corps : médaille d'excellence dans le métier de carreleur ;
- de Sandy CHAMPION de l'ETIC/ESTACOM de Blois et du lycée Arsonval de Tours : médaille d'excellence dans le métier « arts graphiques et prépresse » ; nous le disons, tous les métiers sont mixtes.

(Applaudissements pour chacun)

M. le Président - Merci.

Avant de mettre aux voix, je veux soulever deux éléments.

Il était très important que nous soyons au clair sur ce que nous soutenons en matière de réforme de l'apprentissage. Nous soutenons, nous revendiquons – quand je dis « nous », c'est ici et à l'échelle des Régions – par rapport à la logique portée par certains responsables du MEDEF, une réforme de l'apprentissage pour plus de formation en apprentissage : il n'y a aucune ambiguïté à ce sujet ! C'est nécessaire et encore trop peu de jeunes se dirigent vers certains métiers et trop de jeunes sortent sans qualification du système de formation. L'apprentissage a toute sa place et à tous les niveaux.

Notre volonté est écoutée, je l'espère, car nous sommes la première Région pour la place donnée à l'apprentissage et la qualité exigée, avec les 29 développeurs qui vont frapper à la porte des entreprises pour les motiver à prendre des apprentis.

En la matière, nous n'avons aucune animosité envers les entreprises et les branches professionnelles. Bien au contraire, nous les associons, nous les invitons – et maintenant historiquement – à co-construire avec nous la carte des formations professionnelles. Cela ne peut pas simplement venir dans notre tête ou dans la tête des responsables de service qui font très bien le travail mais qui ont besoin de se nourrir de la réalité professionnelle.

Vous étiez motivés avec nous dans les Cordées du territoire. Nous y entendons diverses informations au plus près du terrain et qui proviennent des entreprises. Nous voulons que ce soit plus articulé et plus systématique encore dans les Régions qui ne se sont pas encore engagées. Cela ne limiterait aucunement l'apprentissage mais le porterait, au contraire.

Nous voulons la modularisation de l'apprentissage, je l'ai dit. Nous voulons véritablement des systèmes d'entrées et sorties permanentes pour donner du souffle et rénover. Nous voulons que les cartes soit complémentaires, Cathy MÜNSCH-MASSET l'a très bien dit.

Mille fois « oui » à une réforme ambitieuse de l'apprentissage dans tous les territoires et dans tous les métiers, en transparence.

Il s'agit de moyens publics considérables et j'imagine mal qu'une branche pourrait être collectrice et distributrice de la recette, gestionnaire des centres de formation qui mettent en œuvre la recette et contrôleur d'elle-même. Avouez qu'en matière d'action publique sur de la formation initiale, cela poserait divers problèmes et nous pourrions être amenés à le regretter.

Ce n'est pas contre les branches. Beaucoup nous soutiennent : c'est le cas des Chambres des métiers et de l'artisanat, de la Conférence des présidents d'université et des CCI. La plupart des CFA sont très mobilisés parce qu'ils ont bien vu que c'était avec la Région qu'ils avaient franchi des progrès. Affirmons clairement notre volonté de réforme pour plus et mieux d'apprentissage et faisons en sorte que ce point de vue l'emporte.

Je mets aux voix la carte des formations par apprentissage, à laquelle j'ajoute, comme cela a été indiqué et comme l'*addendum* le porte, la formation de licences professionnelles partagée entre Châteaudun et Orléans.

(Mise aux voix, la carte des formations par apprentissage est adoptée à l'unanimité)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre / Front National / Madame RAIMBAULT

M. le Président - Je mets à présent aux voix la carte des formations en lycée professionnel, telle qu'elle nous est proposée par l'Éducation nationale, après que nous avons demandé un nombre supérieur d'ouvertures et obtenu ce qui est porté, avec les 100 places indiquées.

(Mise aux voix, la carte des formations sous statut scolaire est adoptée à l'unanimité)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre / Front National

DEFINITION DES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET PEDAGOGIQUES DES CONVENTIONS TEMPORAIRES 2017-2018 PORTANT CREATION DES CENTRES DE FORMATIONS D'APPRENTIS (CFA) – ADOPTION DE LA CONVENTION TYPE PORTANT CREATION DES CFA – ABROGATION DE LA DELIBERATION CPR N° 17.10.21.84 DU 17 NOVEMBRE 2017

(RAPPORT N° 10)

M. le Président - Dans ce moment de notre ordre du jour, comme vous m'avez autorisé à le faire avant le déjeuner, je vous propose de présenter rapidement le rapport qui porte modification de ce que nous avons voté en Commission permanente puis de le voter.

Je réexplique le contexte. En Commission permanente, vous m'avez autorisé à signer le 10 janvier une convention avec les CFA pour une période de cinq ans, convention qui a été très largement l'objet de discussions globales, avec chacun des CFA, etc.

Nous sommes dans une situation tout à fait particulière, qui fait que l'absolue certitude de pouvoir conduire l'avenir de ces CFA dans le cadre des responsabilités de la Région est tout sauf avérée.

Il nous faut cependant une convention. Je dois la signer avec les présidents de CFA le 10 janvier et je vous propose donc de la signer de manière particulière sur un engagement qui couvrira septembre 2017 à décembre 2018, période sur laquelle nous avons une visibilité. Ce serait donc une convention temporaire qui signifierait la précarité de la situation de ces CFA, de leur organisme gestionnaire actuel et de leur mise en perspective en termes de carte et de moyens. Nous ne savons malheureusement pas faire plus dans la situation.

Je vous propose de débattre, si vous souhaitez intervenir sur ce texte, puis de le voter.

Qui souhaite prendre la parole à ce sujet ? Personne. Je mets donc aux voix cette convention telle qu'elle est présentée.

(Mise aux voix, la convention est adoptée à l'unanimité)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre / Front National / Madame RAIMBAULT

M. le Président - Je vous remercie de la dynamique qui nous permet de présenter et voter ce rapport aujourd'hui.

Nous passons à celui sur la stratégie régionale en matière d'action internationale et c'est le Vice-président Charles FOURNIER qui nous rejoint.

Charles FOURNIER, vous avez la parole.

STRATEGIE DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
EN MATIERE D'ACTION INTERNATIONALE

(RAPPORT N° 5)

M. Charles FOURNIER - Je ne suis pas sûr de réussir à faire un *show* à la Philippe FOURNIÉ mais comme nous sommes en fin de journée, je vais quand même essayer de capter votre attention.

(Rires)

Je débiterai en rendant un hommage à Jean-François DUTHEIL, dont certains se souviendront peut-être. Il a été conseiller régional élu du Loir-et-Cher de 1998 à 2004. Michel SAPIN lui avait confié une mission sur la coopération décentralisée. D'une certaine manière, il a initié cette politique et il a été suivi par Bernard VALETTE, Karine GLOANEC-MAURIN et Charles FOURNIER qui sont tous trois également du Loir-et-Cher : il doit y avoir un prisme particulier dans le Loir-et-Cher !

(Rires)

C'est peut-être ce que Guillaume PELTIER appelle le « cœur des nations », je ne sais pas. En tout cas, la coopération est un sujet confié aux élus du Loir-et-Cher, je ne sais pas si c'est pour toujours !

Je voulais associer Olivier FRÉZOT à l'intervention que je ferai, même s'il n'est pas du Loir-et-Cher ! Il est conseiller délégué à mes côtés sur la coopération décentralisée et je salue le travail que nous accomplissons ensemble sur cette politique.

Au-delà, je vais donner quelques éléments sur l'esprit de cette stratégie internationale.

Nous l'avons volontairement appelée « stratégie », avec l'idée non seulement d'avoir un cadre d'intervention mais aussi de dire pourquoi nous faisons de la coopération décentralisée, quel est l'enjeu d'une politique d'actions extérieures pour notre collectivité, quels en sont les valeurs et les objectifs.

Le premier élément qu'il me semble important de dire là, c'est que nous n'avons peut-être jamais eu autant besoin de coopérer avec d'autres Régions du monde. Nous sommes face à des défis planétaires majeurs : de réchauffement climatique, ainsi que de changement de nos modèles économiques, de lutte contre la pauvreté et face à la question énergétique.

Pour toutes ces raisons, nous n'avons surtout pas besoin de nous replier sur nous-mêmes mais de nous ouvrir aux autres, de travailler avec d'autres, car les solutions se trouveront aussi dans cette coopération.

La coopération porte les valeurs de la solidarité. Nous vivons sur la même planète et le destin des hommes qui y vivent est lié et, à chaque endroit de la planète, nous devons pouvoir travailler pour répondre à ces défis.

Cette stratégie a pour première ambition de réaffirmer les valeurs de la réciprocité, de la solidarité, d'un travail commun avec un gagnant-gagnant, avec des intérêts pour chacun des territoires et surtout pas une vision instrumentale de l'international, c'est-à-dire pour la réussite pas simplement de nos territoires et de nos entreprises mais bien de tout le monde. C'est l'enjeu qu'elle porte.

Au-delà de ces valeurs, cette stratégie montre la volonté de porter des objectifs précis et articulés avec d'autres échelons. Il existe un agenda mondial de la coopération internationale qui s'appelle « *les objectifs du développement durable* ». Il a été voté dans le cadre des Nations Unies et engage de nombreux pays. Nous souhaitons nous articuler par rapport à cet agenda et notre stratégie déclinera, régionalisera les 17 objectifs du développement durable inscrits, qui ne peuvent pas être simplement un texte auquel nous nous référerons de temps en temps mais qui doivent guider notre action pour répondre à ces défis.

Nous voulons faire de la lutte contre le dérèglement climatique une priorité absolue. Il n'est pas question d'ajouter des problèmes aux problèmes et la coopération doit être un moyen de faire face à cette question.

Elle est aussi une opportunité pour le développement économique, dès lors que nous l'inscrivons dans une perspective d'échanges équitables et d'équilibre et de transformation des modèles économiques. « Oui » à l'internationalisation de nos territoires et à la coopération économique, dès lors qu'elles portent aussi ces valeurs, dès lors qu'elles sont les fruits d'une valeur commune d'équilibre entre les pays.

J'ai parlé de la mise en cohérence des agendas.

Un autre enjeu est important à l'égard de nos concitoyens : il est sans doute utile de repopulariser la solidarité.

C'est un sujet qui doit être partagé par nos concitoyens. Dans les années 1970, au moment où l'humanitaire était particulièrement développé, chacun avait en tête le souci d'un autre bout de la planète. Nous avons tous chanté pour l'Éthiopie – en tout cas, beaucoup d'entre nous sont en âge de l'avoir fait dans cet hémicycle ! – mais tout cela s'est un peu perdu de vue. À présent, on a un peu le sentiment qu'aller aider d'autres pays à l'autre bout de la planète, ce serait *a contrario* de nos propres problématiques ici. Je crois, au contraire, que tout cela est lié et que nous devons agir ensemble.

Pour répondre à ces objectifs et à ces valeurs, nous avons revisité la manière de concevoir l'action internationale de notre collectivité et fait bouger les lignes sur nos coopérations.

Jusqu'à maintenant, nous avons neuf zones prioritaires de coopération dans le monde. D'une certaine manière, elles étaient un peu des coopérations exclusives et nous empêchaient d'imaginer d'autres formes. Notre stratégie intégrera l'idée, à côté de nos coopérations stratégiques, d'avoir des coopérations de projet qui nous permettent sur un thème, sur un sujet, avec une, deux ou trois Régions dans le monde, d'envisager une coopération d'opportunité qui répondra à une priorité pour nous ou pour un partenaire.

Je voudrais donner deux exemples, qui ne sont que des exemples, car ce n'est pas forcément acté.

Premièrement, autour du « 500^{ème} anniversaire de la Renaissance », un échange est en train de s'installer avec la Région de Toscane. C'est une coopération de projet qui n'a pas vocation à durer au-delà des trois années qui seront consacrées à cet anniversaire et aux manifestations qui vont autour, mais c'est une manière de coopérer avec une Région d'Europe et de porter ensemble cet enjeu de Renaissance, évidemment avec le sens que chacun pourra lui accorder.

Deuxièmement, j'ai reçu voici quelque temps une présidente de Région. Ce n'est pas souvent que les femmes sont présidentes de Région, je voudrais le souligner. En Colombie particulièrement, c'est le cas, avec une Amérindienne, dans une région qui a connu de grandes inondations, des catastrophes extrêmement importantes, comme nous en avons connu chez nous. De l'échange, est née l'idée de coopérer autour du risque d'inondation. Voilà une coopération d'opportunité de projets qui peut répondre à des enjeux pour les deux territoires.

Nous pourrions évidemment trouver d'autres exemples. Par ce biais, nous ouvrons cette possibilité.

Nous voulons renforcer le rôle d'ensemblier de la Région. Il n'est pas simplement de soutenir des acteurs qui coopèrent en bilatéral mais de faire en sorte que ces coopérations fassent sens pour tous les acteurs et de rapprocher ceux qui, dans notre territoire, interviennent dans nos coopérations.

Pour donner des exemples, il y a des échanges entre universités, entre nos lycées, entre des entreprises mais tout cela se fait un peu en bilatéral et l'ambition est de faire en sorte que tout le monde porte ensemble les enjeux de nos coopérations dans les territoires.

Je pourrais parler aussi des *diasporas* présentes dans notre région. Ici, sont réunies les associations marocaines, par exemple, qui voyaient évidemment d'un très bon œil d'être associées à nos projets de coopération entre la Région de Fès-Meknès et la Région Centre-Val de Loire.

Le rôle de la Région est d'être l'ensemblier de toutes ces actions qui peuvent donner de la puissance à nos projets de coopération.

Nous voulons aussi mettre en place de nouveaux outils de pilotage de ces coopérations, avec une Conférence régionale des relations européennes tout comme internationales, dans l'idée que les acteurs travaillent ensemble. Je voudrais notamment citer les collectivités au-delà de la Région car je crois mesurer une perte de vitesse de l'implication de plusieurs d'entre elles sur les questions internationales, peut-être en dehors des jumelages. J'y vois un risque et il faut que demain chaque niveau puisse participer à ces dynamiques internationales. Cette conférence sera un cadre, puisque les collectivités y seront associées, pour réfléchir ensemble à ce que peut être cette action internationale.

Enfin, pour donner corps à cette stratégie, nous revisitons nos dispositifs de soutien aux acteurs. Nous en avons plusieurs :

- un dispositif de soutien aux jumelages ;
- un dispositif de soutien à des projets européens ;
- un dispositif de soutien à la solidarité internationale et à la coopération décentralisée.

Nous réunissons les trois en un seul qui aura pourtant trois entrées :

- l'éducation à la citoyenneté mondiale : à travers cela, ce sont des actions dans notre région, ici, qui seront portées autour des questions internationales de l'ouverture sur le monde et des dimensions interculturelles ;
- la solidarité et la coopération ;
- la mobilité internationale, notamment des jeunes mais pas seulement, avec l'idée que la coopération doit se vivre aussi et que cela se fait par la mobilité et les rencontres. Nous avons de nombreux dispositifs dans le temps scolaire, mais nous manquons d'outils pour des jeunes hors temps scolaire, en mission locale, dans le temps informel. Nous pensons que c'est un excellent levier pour l'insertion sociale et professionnelle.

Ce sera donc un dispositif revisité.

Nous créerons aussi un appel à projets bisannuel – donc tous les deux ans, je vous le précise – qui visera à soutenir des démarches remarquables poussant des acteurs à travailler ensemble. Ce sera un dispositif qui soutiendra des projets collaboratifs, comme une université qui travaille avec une commune, une ONG ou une entreprise, avec l'idée de pousser de nouvelles pratiques. Je le dis, l'intérêt de ce nouveau cadre est de pousser des démarches de progrès sur des projets de collaboration.

Je ne sais plus quel élu citait ce matin les jumelages, en disant que c'était très important. C'est vrai et en même temps, le rôle de la Région n'est pas de soutenir seulement les anniversaires de jumelage, alors que beaucoup de dossiers que nous recevons sont liés à cela.

Cela relève de l'échelon local que de soutenir ces moments. Nous voulons enclencher une autre dimension et nous pouvons faire progresser les jumelages vers des questions autour des enjeux environnementaux, économiques et culturels. Nous pensons que le jumelage se rapproche d'un acte de coopération et qu'il n'y a plus d'écart entre ce que seraient, d'un côté, les jumelages et, d'un autre côté, la coopération décentralisée.

Pour terminer, nous avons la volonté de mieux évaluer notre politique, puisque nous nous sommes dotés d'une stratégie d'objectifs. Nous mettrons donc en place un dispositif d'évaluation afin de mieux rendre compte à nos concitoyens, ici dans notre territoire, de l'intérêt de la coopération et de ce qu'elle produit. Pour repopulariser la solidarité internationale, encore faut-il être capable de raconter l'histoire de ce que cela produit dans nos territoires : ainsi, nous devons inventer une nouvelle démarche de communication pour raconter les belles histoires qui s'inscrivent dans nos échanges avec ces Régions du monde.

Cela passe évidemment par une mobilisation de tous. J'ai déjà commencé à associer certains élus dans cet hémicycle sur des délégations à l'international ; il faudra continuer.

Je pense aussi aux Cadres de notre collectivité et au fait, chaque fois qu'une occasion peut être donnée, d'impliquer un Cadre. Ce sera l'occasion d'interroger nos propres pratiques et d'être en mesure de raconter ce que nous faisons. L'échange de compétences entre les collectivités a de la valeur. C'est ce que nous allons engager avec le Maroc, avec des visioconférences pour de la formation mutuelle sur divers sujets et problématiques. Cela a beaucoup d'intérêt, également pour les équipes du Conseil régional. Ce sera aussi un élément de cette stratégie.

Ce n'est pas une transformation mais une évolution, une adaptation de notre politique internationale et une forte articulation avec la stratégie européenne que nous avons récemment votée. Tout cela est tout à fait cohérent, me semble-t-il, et nous positionne comme une collectivité porteuse d'actions extérieures vers l'international.

M. le Président - Merci, Monsieur FOURNIER.

Je prends les demandes de parole.

Madame de PÉLICHY, vous avez la parole.

Mme de PÉLICHY - Face à l'internationalisation des défis, dont vous avez longuement parlé, Monsieur FOURNIER, au cours de vos propos liminaires, ou face à la nécessité d'imaginer d'autres formes de coopération que celles décentralisées exclusives que nous connaissons en ce moment, nous soutiendrons bien entendu le rapport que vous nous proposez ce soir.

Nous sommes d'ailleurs heureux d'en profiter pour souligner que nous retrouvons une proposition qui nous est chère : celle des « 500 ans de la Renaissance » qui figurait au sein du vœu que nous avons présenté en 2016. Nous saluons cette ouverture et cette initiative que vous avez prise.

(Brouhaha)

Au-delà de la polémique, avec laquelle j'ai commencé ce matin et avec laquelle je conclurai ce soir, je rappellerai que la coopération décentralisée consiste à faire vivre des valeurs humanistes, de solidarité et d'échange de bonnes pratiques.

C'est aussi l'occasion de changer l'image que notre Région a à travers le monde ; je pense notamment à nos programmes de coopération agricole. Dans ce domaine, il faut que la Région Centre-Val de Loire soit synonyme de première région céréalière d'Europe, de région de l'innovation agricole avec l'Agreen Tech Valley, par exemple.

Dans nos programmes de coopération universitaire et technologique, la Région Centre-Val de Loire doit rimer avec région de pointe dans la recherche ; je pense au BRGM, à l'INRA, au CNRS ou au CHU de Tours.

Dans nos programmes de coopération économique, il faut que la Région Centre-Val de Loire soit vue comme une région innovante, avec la « Cosmetic Valley », l'industrie aéronautique ou l'industrie du luxe, ce qui favoriserait par là même le commerce extérieur.

Dans nos projets de coopération décentralisée, la coopération environnementale notamment, la Région Centre-Val de Loire doit être vue et reconnue comme étant la région qui a la plus grande zone Natura 2000 d'Europe, il faut le souligner, où le patrimoine naturel est classé à l'UNESCO – je pense à la Loire –, donc une région avec une grande richesse de paysages et de biotopes.

Dans nos projets de coopération culturelle, notre Région doit être vue comme une région exceptionnelle, tant par son patrimoine historique que dans la création contemporaine avec le FRAC.

Enfin, dans nos projets de coopération touristique, notre région offre une diversité peu égalée, permettant d'allier tourisme culturel, tourisme de nature et tourisme gastronomique, sans être exhaustive.

Bref, vous l'avez compris, la coopération décentralisée est un moyen de permettre au monde entier de placer enfin notre région correctement sur la carte et de lui associer une image d'innovation et d'attractivité.

C'est dans cet esprit que nous vous proposons notre amendement sur un troisième type de coopération : celle des jumelages de cœur historique, jumelages de région à région et des régions qui ont eu un rôle fondamental dans l'histoire de leur nation et dans le développement de leur culture. Une telle coopération n'existe pas et accentuerait fortement, à notre sens, le rayonnement international touristique de notre Région.

M. le Président - Merci, Madame de PÉLICHY.

Madame HAMADI a la parole.

Mme HAMADI - Monsieur le Président, mes chers collègues, nous pouvons nous féliciter des nouvelles orientations données à la politique de solidarité et de coopération internationale de la Région.

Avant d'évoquer les évolutions importantes apportées par cette nouvelle stratégie, je me joins à l'hommage rendu par Charles FOURNIER à Jean-François DUTHEIL. En effet, la coopération décentralisée est un sujet important pour les Écologistes.

Nos convictions en la matière partent de la considération selon laquelle les pays riches, dits « du centre », ont une responsabilité historique et non moins actuelle dans la dépendance économique et politique des pays dits « de la périphérie », selon la terminologie d'Immanuel WALLERSTEIN et de Fernand BRAUDEL.

Nous avons toujours critiqué ces jeux de dépendance qui, bien souvent, visent l'accaparement des richesses, des terres et des démocraties, au détriment de l'autodétermination des peuples.

Ainsi, la coopération décentralisée nous apparaît comme une réponse légitime pour contrebalancer ces rapports de force inéquitables. Elle se veut l'action de la société civile et la diplomatie des peuples, afin de redonner du pouvoir d'agir et de l'autonomie aux populations. Elle vise également à équilibrer les rapports de gouvernance dans la limite de ses moyens et de sa capacité à agir, portant ainsi son action sur le champ de la démocratie et de la citoyenneté.

De nos jours, l'Humanité est confrontée à deux fléaux : le dérèglement climatique engendré par l'activité humaine des sociétés riches et la logique économique du profit à tout prix, basée sur une exploitation de l'homme et des ressources naturelles non renouvelables. Aveuglées, mal informées ou par déni de réalité, nos sociétés européennes cherchent à résoudre les conséquences, sans s'attaquer aux causes et aux responsabilités. Les crises migratoires, les inégalités, les guerres, la corruption et le pillage des ressources naturelles ne sont que les conséquences d'une dérive économique néolibérale, qui pervertit la mondialisation des échanges entre les peuples et les territoires.

En ce qui concerne la place du développement économique dans les politiques de coopération décentralisée, nous estimons qu'il doit s'inscrire sur le registre de l'économie sociale et solidaire, plus que sur la promotion commerciale et la recherche de nouveaux marchés, qui nous semblent relever de la politique de développement économique.

La Région est d'ailleurs déjà engagée dans cette voie, notamment à travers le projet de valorisation des plantes aromatiques et médicinales au Maroc qui vise, entre autres, à améliorer les revenus des petits producteurs locaux et à encourager les échanges équitables. On peut également citer en République tchèque la mise en place de stratégies économiques permettant la création d'un environnement favorable aux relations commerciales entre nos deux Régions, selon le principe de l'entreprise socialement responsable.

Au regard de ces éléments de contexte, nous sommes particulièrement fiers que cette nouvelle stratégie réaffirme les valeurs fondamentales de la coopération que sont l'humanisme, l'universalité, l'altérité et la paix, pour ne citer que celles-ci.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité placer la notion de « citoyenneté européenne et planétaire » au cœur de cette stratégie, loin des simples enjeux commerciaux et des jeux géopolitiques, sur lesquels les peuples n'ont que peu de prise. Le renforcement de la citoyenneté doit avant tout passer par une repopularisation de la solidarité internationale.

Depuis l'émergence des premiers programmes de coopération décentralisée, on peut constater que l'on est passé d'une logique de solidarité populaire à une logique d'experts. L'objectif est de tisser ou retisser les liens entre les sociétés civiles, afin qu'elles contribuent collectivement à la résolution des défis planétaires. Cela passe par le renforcement des échanges interculturels, des coopérations en matière de transition écologique et, plus largement, de la compréhension réciproque des enjeux et des solutions apportées pour relever le défi climatique et renforcer les solidarités.

Pour se donner les moyens de ses ambitions, la Région a fait le choix de se réappropriier les cadres d'intervention afin de mieux cibler ses coopérations. Nos partenariats s'inscriront dans le cadre du programme des « objectifs du développement durable », voté en septembre 2015 par 193 pays de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ce cadre thématique universelle, composé de 17 objectifs ambitieux, traduit les principaux enjeux pour les peuples, la planète, la prospérité et la paix. Cette réappropriation passe par le développement de coopérations de projets, en lien avec les politiques régionales. Cette nouvelle orientation, en lien étroit avec les autres politiques régionales, favorise la rencontre et le travail en commun des acteurs et des citoyens autour d'actions de solidarité partagées et mieux ciblées.

Le renouvellement de cette politique entend mettre en avant l'idée de préservation des biens communs que sont ici la solidarité, la diversité culturelle et la préservation de ressources naturelles.

En liant les problématiques locales et internationales, la Région souhaite valoriser un principe d'action commun, résumé par l'expression « agir local, penser global ».

Concrètement, cette nouvelle stratégie se caractérise par des modifications, visant :

- premièrement, à une meilleure accessibilité aux aides régionales pour les porteurs de projet : en effet, les modifications apportées au cadre d'intervention permettront plus de cohérence. On notera une évolution des dispositifs liés à la mobilité, en particulier pour les jeunes VIE-VIA et ceux en service civique. Dans la pratique, il s'agit de fusionner autour d'un cadre commun les dispositifs liés à la citoyenneté européenne et à la solidarité internationale, celui lié au développement de projets et celui lié à la mobilité des jeunes. Il est nécessaire d'apporter plus de lisibilité et d'accessibilité.
- deuxièmement, à la recherche de partenariats financiers pour amplifier l'effet levier des projets : pour ce faire, la Région réaffirmera son rôle de chef de file ou partenaire de projet en direction des échelons infraterritoriaux et supraterritoriaux, en renforçant son action en matière d'ingénierie financière. Le cofinancement permet d'amplifier les projets en leur conférant une meilleure pertinence et une meilleure visibilité.
- troisièmement, au renforcement des processus de coconstruction, par la mise en place d'une Conférence permanente des acteurs de la coopération décentralisée.

M. le Président - Madame HAMADI, si vous voulez bien conclure.

Mme HAMADI - C'est la volonté vers un vrai progrès démocratique.

- quatrièmement, à une meilleure qualification des aires d'urgence : il est proposé un meilleur encadrement des aires d'urgence et de la post-urgence dans l'idée de cibler en priorité nos aides en direction des territoires partenaires.

Pour conclure, vous l'aurez compris, la Région souhaite replacer les valeurs de citoyenneté et de solidarité européenne et planétaire au cœur de cette politique de coopération. C'est sur ces bases qu'elle souhaite réaffirmer un principe de réciprocité dans son action extérieure.

Il y a aujourd'hui urgence à agir sur les causes et pas seulement sur les symptômes pour faire face aux défis contemporains, comme ceux des prochaines décennies. La Région fait ainsi le choix de s'engager dans cette voie.

M. le Président - Merci, Madame HAMADI.

Monsieur COLOMBIER, vous avez la parole.

M. COLOMBIER - C'est avec attention que nous avons pris connaissance de votre rapport sur la stratégie régionale en matière d'action internationale. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler un peu ce matin lors du vote du budget avec les amendements.

À notre sens, ce rapport ne présente pas de stratégie à proprement parler, tant il reste de points en suspens. En réalité, seules quelques idées fortes en ressortent et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'une fois encore, vous ne manquez pas de montrer votre attachement idéologique – puisque c'est bien de l'idéologie – au principe de fonctionnement de l'Union européenne.

C'est d'ailleurs sur ce point que nous sommes le plus surpris. À vous lire, l'Union européenne serait l'alpha et l'oméga du développement des régions, notamment celui de la région Centre-Val de Loire. En dehors d'elle, point de salut !

C'est un peu comme si l'histoire des nations européennes n'avait commencé et ne pouvait perdurer qu'à travers cette Union européenne.

Il va de soi que nous ne partageons pas du tout ce point de vue !

Pendant, contrairement aux caricatures trop souvent faites, y compris dans cet hémicycle, nous ne sommes pas antieuropéens, pas plus que nous serions partisans d'une France rabougrie et refermée sur elle-même. Nous sommes, au contraire, favorables à un développement des relations culturelles et économiques avec les pays européens, mais par des échanges entre états souverains et c'est là, la grande différence ; relations qui, d'ailleurs, ne devraient pas se cantonner aux seuls pays membres de l'Union européenne. Or, force est de constater que, sur ce point en particulier, votre rapport est en quelque sorte un aveu de faiblesse de la part de l'UE.

En effet, au-delà du verbiage habituel, vantant, entre autres, la citoyenneté européenne – notion qui honnêtement ne veut rien dire –, on s'aperçoit rapidement que dans les faits, cette institution que vous vantez donc à longueur de temps n'apporte pas grand-chose. J'en veux pour preuve que la Région Centre-Val de Loire n'entretient de partenariats stratégiques qu'avec seulement trois Régions européennes : une en Allemagne, une en Pologne et une en République tchèque, c'est tout.

L'Union européenne comprend, pour mémoire, pas moins de 28 pays et 274 Régions.

Oui, nous sommes en droit de relativiser votre européisme qui, une fois encore, relève davantage de l'idéologie mondialiste que du pragmatisme politique.

Pour notre part, nous restons convaincus que l'action internationale, pour être efficace et cohérente, devrait être menée à l'échelle nationale, avec l'implication des collectivités territoriales concernées mais dans le cadre d'accords nationaux bilatéraux.

Concernant le volet international, nous formulerons la même remarque. Il est écrit dans le rapport que l'action internationale de la Région Centre-Val de Loire répond par la coopération et la solidarité aux grands défis environnementaux et sociaux, ce qui nous laisse tout de même un peu dubitatifs. Il est bien évident que les échelles régionales ne sont pas pertinentes pour répondre à ces immenses problématiques d'ordre mondial. Là encore, les États nations sont les plus légitimes pour agir concrètement. D'autant que, dans le même temps, vous estimez que cette coopération doit être menée dans une logique de gagnant-gagnant et dans un souci de réciprocité et d'équilibre.

Permettez-nous de douter du caractère gagnant-gagnant de la réciprocité et de l'équilibre des projets en cours à l'échelle internationale. Sur le papier, c'est évidemment louable mais dans les faits, c'est beaucoup plus compliqué. Or, la responsabilité de la Région est précisément d'être pragmatique.

C'est toujours en raison de ce pragmatisme, et contrairement à ce qui a pu être dit ce matin – d'ailleurs, les procès-verbaux des Commissions permanentes en attesteront –, que nous vous soutenons régulièrement lorsqu'il s'agit pour la Région de débloquer des fonds en soutien à l'aide humanitaire d'urgence. Il s'agit là de mesures de bon sens que nous continuerons à soutenir.

En conclusion, vous l'aurez compris, en l'état de ce rapport, nous restons sceptiques sur bien des points et notamment sur le rôle que doivent jouer les Régions en général, la Région Centre-Val de Loire en particulier, à l'échelle internationale, rôle que nous pensons appartenir à l'État.

M. le Président - Merci, Monsieur COLOMBIER.

Monsieur FRÉZOT a la parole.

M. FRÉZOT - Monsieur le Président, chers collègues, je tiens également à saluer :

- nos prédécesseurs ; étant presque tous du Loir-et-Cher, ils partaient avec un handicap, donc je tiens particulièrement à les remercier d'avoir réussi à accomplir un tel travail !
- et, plus sérieusement, les services pour la qualité des actions extérieures de la Région, dites de coopération.

Je rappelle quand même qu'il existe trois lois de décentralisation qui cadrent l'action extérieure des collectivités. Rien n'est illégal dans ce que nous faisons et nous avons tout à fait intérêt, quand on implique des acteurs locaux, à avoir des partenariats locaux sur nos thématiques. Si nous n'avions que des partenariats nationaux, on n'imagine pas que l'État irait chercher tel laboratoire, telle entreprise, telle association de notre territoire pour faire un échange avec son homologue dans un autre pays. Cela n'existerait pas !

Chacun dans ses compétences, chacun à son niveau : en tout cas, nous ne sommes pas en compétition avec l'État. D'ailleurs, il a tendance à abonder, *via* l'Agence de développement ou d'autres outils, nos actions de coopération. C'est la preuve qu'elles sont tout à fait pertinentes, y compris du point de vue de l'État.

Depuis une vingtaine d'années, ce sont les valeurs de solidarité, de droits de l'Homme et de développement durable qui nous animent. L'action extérieure de la Région, ce sont des projets de solidarité, l'aide humanitaire d'urgence et les neuf zones de coopération.

Nous sommes exigeants sur ressources de la Région, sur l'implication des partenaires et sur les thématiques de coopération. Quand on est exigeant, ce n'est pas immédiat, pas facile et cela se construit dans la durée. Il faut avoir des volontaires sur place, comme c'est le cas au Maroc, en Inde et en Chine, issus de la Région et pour lesquels c'est souvent un premier emploi.

En ce qui concerne le développement économique, je me souviens d'un ambassadeur qui nous avait accueillis en nous disant : « *Beaucoup de collectivités croient que l'on peut faire du développement économique en arrivant avec un diaporama magnifique. Beaucoup le font, elles repartent avec ce diaporama et c'est la fin de la coopération.* »

Notre intention n'est pas d'exclure les coopérations économiques mais celles-ci ne se font évidemment pas *ex nihilo*. Nous avons tout intérêt, y compris pour ce levier, à avoir des coopérations et des liens tissés de longue date. Cette coopération dans la durée sert la Région, le territoire et ses acteurs.

Je voudrais parler du contexte : c'est un désengagement des collectivités, en particulier régionales, depuis les dernières élections. J'espère que cela a été fait uniquement par dogme parce qu'il fallait prendre une posture la plus réactionnaire possible à ce qui se faisait partout. Cette posture a été prise.

Quand je discute avec les gens, c'est mon intuition mais j'espère que l'on va vite retourner à la raison parce que c'est léser les territoires que de faire croire qu'il faut arrêter toutes les coopérations et ne pratiquer que de la coopération économique, comme si celle-ci, je l'ai dit voici deux minutes, allait être autoportante et fonctionner toute seule.

La coopération est transverse dans notre collectivité et est un levier. Nous sommes très attentifs à emmener des partenaires. Je vais vous citer quelques exemples.

Notre coopération avec le Laos est d'autant plus légitime que non seulement elle est solidaire et humanitaire mais en plus elle concerne le développement durable là où c'est crucial pour l'avenir de la planète. Nous avons un cofinancier, un partenaire de projet, qui est l'Agence de l'Eau de notre bassin ici et qui abonde très largement le projet.

Un autre exemple se situe en Inde : c'est l'Agence française de développement qui a même abondé plus en volume que la participation de la Région, sur un projet en lien avec les *Smart Cities* et avec les acteurs de l'eau de la Région ; cela répond à Constance de PÉLICHY.

Entre parenthèses, nous sommes allés en Chine avec le ministre des Affaires étrangères. La coopération a été valorisée lors des Assises franco-chinoises de la coopération, justement avec le travail des deux pôles de compétitivité autour de l'eau, de notre Région et de notre homologue chinois, avec des partenaires publics/privés des deux Régions. Là aussi, nous avons un petit temps d'avance sur les propositions de votre groupe mais nous nous retrouvons souvent sur le fond.

En ce qui concerne le nouveau cadre, il fait justement progresser le dispositif avec ses deux évolutions importantes qu'a présentées Charles FOURNIER, qui donneront :

- une visibilité et une lisibilité de notre dispositif ;
- une capacité encore supérieure à entraîner les acteurs du territoire *via* la conférence ;
- une flexibilité et une adaptabilité qui seront possibles par les coopérations de projet, pour être réactifs aux besoins des territoires et aux thématiques et à l'écoute de nos cofinanciers.

Je souhaite maintenant répondre à quelques propos tenus sur le tourisme. Nous ne l'avons pas oublié, évidemment. La réponse de l'ambassadeur de France en Inde à notre question sur la manière de développer le tourisme a été très simple : « *Aidez un partenaire indien à produire quelques images d'un film dans votre région.* » Si le film est un succès – il y a des précédents en Espagne et en Suisse –, cela fonctionne mieux que tout autre dispositif, quel que soit le coût. Un film indien va sortir dans les prochains jours avec une scène à Chambord. Nous espérons qu'il sera à la hauteur de nos espérances sur le plan qualitatif et surtout qu'un grand nombre d'Indiens se rendront dans les salles. En tout cas, c'est attendu et l'ambassade de France en Inde en fera la publicité.

En matière de jumelages de cœurs historiques, là aussi, il y a un petit temps de retard puisque le Président de Région a emmené une délégation depuis un moment déjà et que les coopérations de projet qu'a présentées Charles FOURNIER font tout à fait partie des sujets qui permettront cela.

Nous sommes très contents.

M. GRICOURT - Il faut conclure, cher collègue.

M. FRÉZOT - Je conclus.

Enfin, concernant les échanges entre états souverains, il n'a jamais été question, à mon avis, dans ce rapport de renoncer à la souveraineté de la Région Centre-Val de Loire, en supposant qu'il y en ait une.

Justement, je l'ai dit en propos introductifs, il s'agit que nous puissions fédérer nos acteurs du terrain et les faire travailler avec leurs homologues. C'est l'idée de la décentralisation d'être capable de travailler au plus près des acteurs du territoire et donc de faire résonner leur activité à l'international. À notre échelle et dans nos domaines de compétences, rien n'est en concurrence avec l'État et surtout pas la question de souveraineté.

M. le Président - Merci, Monsieur FRÉZOT.

Madame FAUQUET a la parole.

Mme FAUQUET - Mes chers collègues, avant de commencer mon propos, je voudrais répondre à Monsieur COLOMBIER : en Commission permanente, vous aviez refusé de verser un complément d'aide au Népal, sous prétexte que ce n'était plus un cas d'urgence, alors que c'était pour équilibrer la subvention versée afin qu'elle soit équivalente à ce qui avait été versé dans le même cas dans d'autres pays.

M. COLOMBIER - Cela se pratique régulièrement.

Mme FAUQUET - C'était pour avoir le même montant. Vous avez refusé cette aide à ce moment-là.

M. COLOMBIER - Ce n'est pas tout le temps.

Mme FAUQUET - D'accord mais, en tout cas, vous l'avez refusé une fois.

Je commence maintenant mon propos.

L'évaluation met en lumière le besoin de formation et de mise en cohérence de la stratégie avec l'ensemble de la politique portée par la collectivité, et le développement de nouveaux dispositifs impliquant une concertation multi-acteurs.

Il existe pléthore d'associations qui agissent en direction des pays concernés, dans une stratégie disparate, avec des effets difficilement mesurables, toutes avec humanisme et générosité. Parmi ces associations, les compétences sont nombreuses, voire des expertises très pointues. Comment fédérer encore mieux ces associations autour de la Région pour des cohérences et des impacts plus grands du codéveloppement ?

Il existe des associations françaises d'élus d'origine étrangère, tel que l'EFOB (élus français d'origine béninoise) qui compte en son sein un maire, des maires adjoints, des élus de grande métropole, des conseillers départementaux, soit une trentaine d'élus. Ces associations constituent des relais de codéveloppement et, à beaucoup d'égards, peuvent porter nos exigences éthiques et de bonne gouvernance là où les Européens peuvent être taxés de néocolonisation.

Est-il d'ores et déjà possible d'intégrer ces associations parmi les multi-acteurs et les inviter dès à présent dans des équipes de pilotage ? Concourir au rayonnement et à l'attractivité internationale de la région et révéler les opportunités économiques qui peuvent en découler nous semble important, tout en favorisant la cohésion sociale et le mieux-vivre ensemble. Il est nécessaire de promouvoir les valeurs de tolérance et les droits humains et d'accompagner le développement local, tout en favorisant l'innovation. Il faut également développer des outils de suivi-évaluation, même si des effets sont déjà perceptibles et valorisables.

À ce sujet, une association de qualicien, dénommée l'IIFACQES (Institut international de formations et d'accompagnement à la certification qualité, environnement et sécurité), composée de membres de diasporas africaines, binationaux et impliqués autant en Afrique qu'en Europe, serait un partenaire pertinent. L'évaluation des projets et des politiques publiques fait partie de ses expertises déjà requises et mises en œuvre sur des projets financés par la coopération française. Cette association agit depuis la région Centre. Outre ses compétences déjà avérées, l'association est en train de déployer la nouvelle norme internationale anti-corruption ISO 37001 en Afrique, pour laquelle on sait que la corruption est un handicap important au développement.

L'évaluation des projets ne saurait ignorer cet aspect des projets de codéveloppement.

La coopération décentralisée ne saurait être de l'assistanat. C'est donc un impératif absolu que chacune des parties y gagne, notamment en interculturel et en enrichissement réciproque. Dans les conventions, cette notion de gagnant-gagnant met nos partenaires dans une dynamique de coproduction de valeurs humaines, économiques, humanistes, sociales, voire politiques, sans lesquelles le risque de néocolonialisme serait permanent. Identifier et quantifier ces apports dans les évaluations fournirait des indicateurs pertinents et des éléments de mesures cohérents et opposables du codéveloppement.

Nous insistons sur la nécessité de favoriser une mobilisation effective des acteurs du territoire, dans une logique de coconstruction et de mutualisation de l'action, et de soutenir une démarche d'évaluation continue et des dispositifs adaptés de suivi, notamment pour identifier les projets duplicables.

Il est très pertinent, au-delà des partenariats stratégiques conclus avec les neuf zones actuelles de coopération, de créer de nouvelles coopérations décentralisées plus ponctuelles ou coopérations de projet. C'était un souhait que nous appelions de nos vœux de longue date et cette souplesse permettra une plus grande adaptation aux besoins générés tant par l'aide humanitaire que par le développement culturel et les trois piliers (économique, social et environnemental) du développement durable.

Au sujet des objectifs de développement durable, vous indiquez les trois items qui structurent l'action des collectivités engagées dans le codéveloppement : comprendre, agir bouger.

Comprendre : la pauvreté, la misère et l'ignorance conduisent des populations à céder aux sirènes des extrémismes et autres intégrismes violents, dont notamment l'Afrique et l'Asie sont les proies. Les mouvements des migrations sont devenus incontrôlables et ces migrants sont les proies des commerces les plus criminels. Comprendre les causes de ces phénomènes est, pour l'élu, un impératif absolu. Comment la Région peut-elle mettre en place ces informations/formations indispensables à l'attention des élus et des agents ?

Agir : comment agir avec pertinence et efficacité aujourd'hui plus qu'hier ? Comment identifier les partenaires pertinents et fiables, sans être ni donneurs de leçons ni moralisateurs mais exigeants ?

Bouger : le partage est à la croisée du mouvement, pour créer un monde de paix. Comment faire de la mobilité des hommes et des femmes, notamment des jeunes, le moteur d'un monde durable ?

M. le Président - Merci, Madame FAUQUET.

Madame SINSOULIER-BIGOT a la parole.

Mme SINSOULIER-BIGOT - Monsieur le Président, à 21 heures 53, je pense que nous pouvons nous autoriser quelques digressions.

(Rires)

M. le Président - Si elles sont brèves !

Mme SINSOULIER-BIGOT - J'avais envie de vous parler d'une vieille chanson, qui s'appelle *La Paimpolaise* mais vous allez voir que nous allons revenir au propos de la coopération, c'est ce qui est extraordinaire.

Souvent, on croit que *La Paimpolaise* est une chanson traditionnelle bretonne. En fait, elle a été inventée à Paris par le chansonnier Théodore BOTREL et créée en 1905. Celui-ci était un grand ami du chansonnier sabotier Jean RAMEAU, qui était à Bourges. J'ai même retrouvé une carte postale où ils exaltent la notion de « petites patries » qui doivent nourrir l'amour d'une « grande patrie ».

Pourquoi est-ce que je vous raconte toute cette histoire ? Parce que c'est un sujet qui me passionne. Ce soir, il est question une nouvelle fois de la manière dont nous voyons l'identité de notre région et dont nous nous projetons à l'international, de l'image que nous voulons donner de notre région. Sommes-nous ici dans de « petites patries » qui alimentent une « grande patrie » ? Sommes-nous dans un esprit régionaliste ou nationaliste ?

Je rends hommage au travail effectué par Charles FOURNIER, de redéfinir ce cadre et de ne plus être dans une notion de « petites patries », comme on le voyait un siècle en arrière, mais d'être dans un élargissement de l'horizon. Ce qui nous est donné ce soir dans ce rapport, c'est cet élargissement de l'horizon, en dépassant la France des provinces et en ayant l'ambition de s'attaquer à des défis planétaires.

Je vais maintenant me recentrer sur notre sujet et donner un exemple qui m'a beaucoup touchée d'une coopération entamée depuis dix ans avec la Région de Pardubice en République tchèque et la compagnie théâtrale de *l'Imprévu*. C'est un travail vraiment fructueux et nourri. Voici quelques mois, nous avons eu la chance d'avoir la création d'une pièce de théâtre tchèque traduite en français, jouée par Éric CÉNAT du théâtre de *l'Imprévu* pour la première fois ici en région Centre puis à Paris.

C'est vraiment l'exemple de cet élargissement de l'horizon et non pas du repli vers de « petites patries ». Nous le verrons dans l'amendement qui va suivre dans quelques minutes : je voudrais souligner dans cette vision un certain anachronisme et le travail ambitieux effectué sur la coopération.

M. le Président - Merci, Madame SINSOULIER-BIGOT.

Monsieur FAUCHEUX a la parole.

M. FAUCHEUX - Je vais très rapidement vous dire qu'après avoir entendu la présentation de ce rapport et du précédent sur la stratégie alimentaire, je ne peux m'empêcher de faire le lien entre les deux sujets.

Finalement, quand je vois les objectifs de cette stratégie internationale, qui s'inscrit dans la perspective des objectifs de développement du millénaire et affirme que nous allons chercher à « *répondre par la coopération et la solidarité aux grands défis environnementaux et sociaux ; concourir au rayonnement et à l'attractivité internationale de la région et révéler les opportunités économiques qui peuvent en découler ; [...] renforcer les capacités locales pour permettre un développement économique vertueux, socialement et environnementalement responsable* », je me dis que la question de l'alimentation et de l'agriculture est un excellent sujet sur lequel nous avons déjà commencé à travailler mais sur lequel nous pourrions intensifier nos coopérations.

En tout cas, l'approche qui m'intéresse est celle qui consiste à se dire que les systèmes agricoles, partout dans le monde, sont confrontés à un enjeu majeur qui est celui de réussir à continuer à nourrir les populations, tout en faisant face aux limites de la planète, notamment de disponibilités d'intrants et de problèmes environnementaux.

Pour cela, nous n'avons pas cinquante solutions. Les recettes de la révolution verte, qui ont fait le succès de notre grande région céréalière, ne peuvent plus être utilisées, c'est terminé. Nous n'avons plus la disponibilité, par exemple, en engrais issus des produits fossiles et il faut arriver à faire une transition agroécologique, avec un enjeu qu'a rappelé Monsieur FORISSIER : nous aurons une population plus importante. Nous ne savons pas très bien si nous serons 8, 9 ou 10 milliards dans trente ans, c'est un peu la boule de cristal, même s'il y a des tendances démographiques. Nous ne savons pas non plus très bien ce que nous mangerons dans dix, vingt, trente ans et cela a une incidence extrêmement importante sur le besoin de production. Tout simplement, quand on mange des produits animaux, il faut beaucoup de produits végétaux pour les nourrir donc cela change suivant la quantité absorbée par les humains.

Nous ne savons pas non plus ce que sera le climat dans dix, vingt ou trente ans.

En tout cas, nous savons qu'il va falloir faire évoluer nos modèles de production et nous ne pouvons pas nous dire que nous allons exporter le modèle de production de la région Centre-Val de Loire. Nous savons que nous devons tous faire des transitions agroécologiques. Dans les pays en développement, là où l'on souffre le plus de la faim dans le monde, quand on applique les principes de l'agroécologie, on réussit à multiplier par deux les rendements. Ce n'est pas simple mais on y parvient assez régulièrement et assez rapidement.

C'est une vraie façon de travailler à la relocalisation de l'économie agricole partout dans le monde. Comme il m'a semblé que c'était la ligne que nous avions envie de suivre pour notre région, je pense que nous pouvons avoir l'ambition de nous fixer cela comme objectif pour une coopération sur les sujets agricoles et alimentaires.

M. le Président - Merci, Monsieur FAUCHEUX.

Madame PHILIPPE a la parole.

Mme PHILIPPE - Monsieur le Président, à 21 heures 59, je vais essayer d'être assez rapide !

La Région, il est vrai, a été l'une des premières à considérer la nécessité d'ouverture et d'engagement dans les coopérations à long terme avec les neuf zones historiques. Je crois que c'était un peu avant les personnes que vous avez citées.

Entre parenthèses, je peux dire que nous avons coopéré avec le Burkina Faso alors qu'il s'appelait encore la Haute Volta. C'est dire que cela remonte un peu plus haut !

La Région sait être solidaire, notamment lors de catastrophes humanitaires. Il est utile et bien de poursuivre dans cette voie.

Nous savons tous, ou presque tous, qu'il est nécessaire d'aller à la rencontre d'autres cultures, d'autres façons de vivre pour se construire et devenir un citoyen européen et du monde. Rien de mieux qu'aller voir ailleurs pour découvrir, mesurer et apprécier sa propre appartenance à son pays, à la France.

En ce qui concerne les partenariats ou toutes les différentes actions avec les pays européens, les jeunes doivent être les premiers bénéficiaires de cette coopération.

Personne ne peut contester la nécessité d'aller vers l'autre pour les rencontres et la découverte et pour promouvoir les valeurs du pays des droits de l'Homme.

Avoir de l'ambition, c'est parfait, c'est normal. Attention, nous ne sommes plus dans une grande région, d'autres sont plus grandes. De plus, les Régions ne sont plus tout à fait maîtresses de leur destin parce que nous savons bien que des restrictions budgétaires peuvent tomber à l'improviste. Ainsi, il me semble raisonnable de ne pas avoir de trop nombreuses ambitions, voire trop lointaines, mais plutôt de favoriser – là, vous allez me voir venir – des projets à plus forte plus-value culturelle et touristique.

Pourtant, il ne faut pas s'interdire le monde. Il faudra parler, discuter, travailler avec d'autres Régions, pour des actions à mener, qui peuvent être mutualisées, pourquoi pas, et qui représenteraient un véritable intérêt pour notre région. La mutualisation peut être sur des domaines culturels mais aussi économiques et le CESER, du reste, partage cet avis.

Je suis convaincue qu'il faut toujours travailler pour que les jeunes puissent découvrir un pays, au moins dans le temps de leur scolarité. L'Europe, tant décriée, se ferait bien mieux si elle était connue et donc portée par notre jeunesse. Osons le pari de faire encore plus et encore mieux.

J'ouvre une parenthèse et je vais être là un peu méchante, pour vous dire qu'à propos de la conférence permanente, si nous étions en période de vaches grasses – on a justement parlé ce matin de vaches maigres ! –, je dirais « pourquoi pas » mais je ne suis pas sûre de son efficacité à l'heure actuelle. Ce que je vais dire n'engage que moi : je préfère toujours l'action à l'inertie, fût-elle pensive. Je ferme la parenthèse.

Gardons nos moyens davantage encore pour être au service de nos lycéens, de nos apprentis et de leurs enseignants. Gardons notre énergie pour apporter davantage à notre jeunesse sur notre territoire !

Je sais bien que c'est juste un aspect de l'action internationale mais les autres ont été largement développés. Je suis convaincue que la jeunesse est le fer de lance et c'est notre avenir.

Enfin, parce que cela fait bien dix minutes ou un quart d'heure que nous n'en avons pas parlé, je voudrais conclure avec une note plus joyeuse, en disant bravo d'avoir retenu le « 500^{ème} anniversaire de la Renaissance » avec l'Italie. C'est un projet, vous le savez ou vous l'avez deviné peut-être, qui nous tient particulièrement à cœur et nous sommes fiers de l'avoir initié.

M. le Président - Merci, Madame PHILIPPE.

Madame FORTIER, vous avez la parole.

Mme FORTIER - Vous avez tous fait des digressions historiques, donc je vais me permettre d'en faire une et peut-être, pour rebondir sur votre dernière phrase et votre dernière allusion, reparler de la Renaissance rapidement pour dire qu'on la situe entre 1300 et 1700, si l'on veut être large. Il se trouve qu'en 1685, a été promulgué en France le *Code noir* qui, comme tous les textes et les projets politiques, traduit largement notre vision du monde, la façon dont nous sommes face au monde et dont nous voyons l'autre.

À cette époque-là, les États nations avaient des relations à l'extérieur, des relations internationales. Par exemple, l'État nation de la Grande-Bretagne avait annexé plusieurs pays en Asie ou en Inde et en avait finalement retiré plutôt une relation unilatérale ; la France avait agi de même en Afrique, en Haïti et aux Antilles, ainsi que l'Espagne avec 14 millions de morts en Amérique.

L'Histoire contient tout, elle explique tout et c'est même pour cette raison qu'elle est dangereuse, c'est ce que disait ALAIN. Toutefois, elle a cette valeur, en tout cas cette vertu de nous permettre finalement de nous regarder à travers d'autres prismes.

Ces prismes-là, c'est aussi l'après-guerre, en 1945, où nous sommes passés de la colonisation, toujours les États nations qui annexent des pays et en tirent toutes les richesses possibles en les exploitant, à ce que le *plan Marshall* a instigué en France qui est le rapport pays développés/pays sous-développés : « *Nous avons le développement et le progrès ; nous allons vous expliquer comment vous en sortir, vous qui n'avez pas votre propre histoire, votre propre chemin. On va vous expliquer ce qu'est le développement.* » Encore une fois, une vision du monde dominant/dominé.

Aujourd'hui, nous parlons d'un rapport au monde différent. C'est une interculturalisation, une manière de CO-construire, CO-opérer, CO-inventer, CO-piloter le monde. C'est une autre vision du monde.

Pourquoi ? Justement parce que nous sommes peut-être passés des États nations aux Régions, d'une maturité à une « maturité historique » qui fait que nous n'avons plus besoin de nous référer à notre grande Histoire, à nos grands drapeaux et à nos grands hymnes guerriers pour dire au monde que nous existons de manière égalitaire et intelligente, que nous nous apportons des choses les uns les autres, que nous nous apportons nos propres modernités, nos propres contemporanéités, notre propre vision du monde durable que nous construisons ensemble.

C'est cela la coopération que vous nous proposez aujourd'hui ; je vous en remercie.

Oui, nous faisons de l'idéologie quand nous faisons de la politique. Encore une fois et comme toujours, nous n'en avons pas honte. Nous sommes fiers de construire cette vision-là du monde qui parlera de nous plus tard, autrement que ce que nous avons entendu tout à l'heure.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président - Merci, Madame FORTIER.

Avant de présenter l'amendement, je propose que le Vice-président apporte quelques éléments à la suite de ces échanges.

Monsieur FOURNIER, vous avez la parole.

M. Charles FOURNIER - C'est un peu une punition de passer à cette heure-là. Alors, je vais vous infliger une petite punition à mon tour ! Je vais essayer de répondre, non pas à tout mais à la plupart des éléments proposés.

Je vais débiter en ajoutant quelques commentaires en complément de mon introduction et en soulignant, premièrement, le rôle déterminant de Centraider ; je l'ai dit ce matin mais je voulais le redire. Centraider est un acteur majeur de la coopération et aura un rôle déterminant demain dans la conférence permanente, dans l'animation et l'articulation.

Cela me permet de répondre à Josette PHILIPPE sur cet aspect. Cette conférence ne coûtera pas d'argent et c'est un élément de coordination et de travail collectif.

Je vais vous donner un exemple, qui concerne la Ville d'Orléans : elle a un accord de coopération avec Cracovie. Parallèlement, la Région Centre a un accord de coopération avec la Malopolska mais nous ne travaillons pas ensemble. Nous réussirons à le faire lorsque nous partagerons une stratégie, un agenda et une vision de la coopération. De plus, il faut un endroit pour se voir et pour en parler.

L'idée de cette conférence est de rapprocher les acteurs, afin qu'ils travaillent ensemble, pour éviter des approches en silo telles que les universités travaillent entre elles, les OGN entre elles et des communes entre elles. Si nous voulons donner de la force à tout cela, il faut un espace où nous puissions construire ensemble.

Deuxième élément que je n'ai pas du tout évoqué : ce sont les financements. Honnêtement, le budget de la Région est modeste en la matière ; c'est souvent le cas, les budgets ne sont pas extrêmement importants. Pour autant, nous pouvons jouer un rôle déterminant si nous nous inscrivons dans une logique de cofinancement, si la Région essaie de jouer un effet levier avec d'autres partenaires.

Je voudrais donner quelques exemples de cofinancement que nous pourrions mieux mobiliser : évidemment, l'Agence française de développement mais nous pouvons aller beaucoup plus loin que ce que nous avons fait jusqu'à ce jour. D'ailleurs, l'AFD a changé de stratégie et s'oriente vers les collectivités, avec ce que l'on appelle le FICOL* mais aussi avec l'idée de financer ce qu'elle appelle les *mezzoprojets*. Autrement dit, les petits projets sont soutenus par des collectivités et les grands par l'Europe. Entre les deux, on a un problème de financement, ce qui ne fait pas grandir plusieurs de nos ONG et d'acteurs de la coopération.

Je pourrais citer l'Agence de l'eau, avec le 1 % de la loi SANTINI ou le 1 % déchets qui vient d'être mis en place. Je pourrais citer certains partenaires qui nous permettraient d'avoir un effet beaucoup plus important pour soutenir des actions à l'international.

Troisième élément sur l'aide d'urgence : simplement pour dire que nous allons privilégier plutôt la post-urgence que l'aide d'urgence. J'en ai expliqué la raison ce matin : c'est là que nous avons besoin de moyens et c'est surtout là que nous avons des acteurs en région qui peuvent intervenir. Souvent, lorsqu'il y a une catastrophe, on réagit, on envoie un chèque à une ONG nationale, avec un élément pas toujours clair sur ce que devient ce financement et quand il arrive.

J'ai un exemple très concret. Nous avons donné 30 000 euros pour la Colombie. Quand j'ai rencontré cette présidente colombienne, c'était sa région qui était concernée, je lui ai demandé s'ils avaient vu arriver de l'argent. Elle m'a répondu « non ». C'était pourtant huit mois après. Nous avons mis en relation la structure à qui nous avons apporté le chèque et cette région, pour qu'elle puisse choisir le projet sur lequel allait intervenir ce fonds. C'est beaucoup plus pertinent quand cela fonctionne de cette manière.

Quatrième élément sur la mobilité internationale des jeunes : nous avons privilégié la mobilité sortante comme entrante. Il faut amener l'international dans nos territoires.

Nous avons un très bel outil, que l'on a un peu abîmé mais qui s'était construit après guerre : les chantiers internationaux de jeunes bénévoles. C'est quand des jeunes de plusieurs pays viennent dans un territoire pour effectuer des travaux d'utilité sociale dans une commune ; Marc GRICOURT a connu cela à Blois. Cela crée de l'international, cela ouvre aussi tous les habitants de ces communes. C'est un outil extrêmement moderne. Il faut le ressortir un peu peut-être de nos cartons et notre cadre permettra de soutenir des actions comme celles-là. Ce n'était pas possible avant.

Cinquième élément : les migrations. Madame FAUQUET en a parlé, c'est un sujet dont nous ne sommes qu'au début. L'Europe est concernée par une toute petite partie de toutes les migrations en ce moment sur toute la planète. Nous avons l'impression d'être débordés, c'est le cas pour certains qui sont très débordés, mais ce n'est rien par rapport à tout ce qu'il se passe à travers le monde. Ces migrations vont s'amplifier, avec une multiplication des réfugiés climatiques.

Nous sommes devant une situation où nous allons nous poser la question des endroits habitables sur la planète. Il faut avoir une réflexion. Je salue les sept maires, de droite et de gauche, qui ont récemment fait valoir qu'ils avaient envie d'être des villes d'accueil, qu'ils devaient travailler à cette question. C'est extrêmement important et la coopération, c'est aussi travailler sur ce sujet.

Autre point qui me paraît fondamental : la question de la paix.

Le mot guerre est réapparu dans le discours politique. On parle beaucoup de nouvelles formes de guerre mais je crois qu'il faut que, tout autant, réapparaisse le mot « paix » et que nous lui donnions toute sa force, que nous actualisions l'idée de paix. Or, la coopération porte cette idée. C'est essentiel, ce n'est pas un vieux mot, il faut le remettre au goût du jour.

Madame FAUQUET en a également parlé, il faut de l'évaluation externe et non pas uniquement interne. Justement, nous élaborons une stratégie. C'était l'ambition : structurer notre capacité à évaluer nos politiques, à rendre compte. Il existe des organismes extérieurs, vous en avez cité, mais il y a aussi une structure nationale dont c'est directement la responsabilité et avec laquelle nous avons travaillé sur l'évaluation de cette politique et que nous ne manquerons pas d'associer.

Enfin, il y a un point sur la communication : je l'ai un peu évoquée dans l'introduction mais je crois aussi qu'il faut savoir raconter ce qu'il se passe dans la coopération. Cela ne peut pas être simplement une photo dans la presse, dans un échange protocolaire, où l'on voit une délégation d'élus qui viennent dans notre région. Il faut raconter les expériences concrètes.

Sabrina HAMADI citait les plantes aromatiques médicinales au Maroc, où nous avons aidé à la structuration d'une filière et à la création de coopératives de femmes pour la production et la commercialisation. Je pourrais citer l'aide que nous avons apportée en Mauritanie à la décentralisation, aux pouvoirs locaux. Je pourrais citer évidemment, et Olivier FRÉZOT l'a fait, les projets qui ont été conduits en Inde et au Laos. Nous avons des projets extrêmement concrets, encore faut-il les raconter !

En même temps, cette réciprocité, évoquée par Mélanie FORTIER dans son intervention, n'est pas développement économique contre culture. C'est justement peut-être ce qu'il faut dépasser. Il fut une époque où l'on proposait du développement économique à des territoires et, en contrepartie, on amenait le folklore. Je fais un peu dans la caricature mais nous avons été parfois là-dedans.

Aujourd'hui, nous sommes aussi dans un moment où ces pays ont à nous apprendre.

Si je prends la question du développement agricole et le modèle agricole, nous avons intérêt, à un moment où nous nous posons des questions sur notre modèle, à regarder ce qu'il se passe ailleurs, dans d'autres pays. Nous pouvons recevoir aussi non pas des leçons mais des enseignements importants par rapport à ce que nous avons à construire.

Olivier FRÉZOT, je suppose que le Loir-et-Cher et le handicap étaient une blague ? Parce que nous sommes susceptibles dans le Loir-et-Cher, attention !

(Rires)

Pour conclure, j'ai un dernier point sur nos zones de coopération et les projets prioritaires. Vous disiez, Josette PHILIPPE : « *Attention à ne pas en faire trop !* » En même temps, vous me proposez d'en ajouter d'autres par un amendement.

Mme PHILIPPE - Ni trop, ni trop loin : on s'arrête à Saint-Petersbourg.

M. Charles FOURNIER - Ce n'est pas anodin. Je dirais que vous avez, à travers votre proposition, une lecture de ce qui serait le cœur historique. À mon sens, il bat à beaucoup d'endroits. L'histoire n'est pas figée à un moment et à un endroit. Elle existe tout autant dans les quartiers nord de la ville de Blois que dans d'autres territoires. L'Afrique fait partie aussi de l'histoire, puisque dans vos propositions, il n'y a pas tout cela.

Ce n'est pas une nouvelle coopération que vous proposez. Finalement, les coopérations de projet que nous ouvrons permettent d'envisager des coopérations avec d'autres territoires.

Vous proposez un thème mais nous les fixerons aussi avec les Régions. Nous ne pouvons pas dire ici, tout seuls : « *Nous allons coopérer avec telle Région, autour de tel sujet, parce que c'est important.* »

C'est ce qui fait que je ne partage pas l'esprit de votre amendement mais que nos coopérations de projet n'empêchent rien demain : vous le voyez avec la Toscane.

Enfin, je terminerai sur le fait que vous dites que l'initiative de la coopération décentralisée, c'était avant, sauf que cela ne s'appelait pas coopération décentralisée.

Vous dites que la Toscane, cela vient de vous mais pourriez-vous nous laisser un sujet dont nous avons l'initiative ? Quand même, à vous écouter depuis ce matin, nous avons franchement l'impression que vous faites toute la politique régionale... ce qui doit sans doute expliquer que vous soutenez beaucoup de nos rapports et que vous vous retrouvez dans les priorités que nous portons.

M. le Président - Merci beaucoup.

Nous avons été destinataires d'un amendement de l'Union de la Droite et du Centre.

Qui souhaite le présenter plus avant que cela n'a été fait ?

Monsieur FORISSIER, vous avez la parole.

AMENDEMENT PRESENTE
PAR LE GROUPE UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE

M. FORISSIER - Monsieur le Président, quelques mots, puisque je pense que Constance de PÉLICHY a déjà donné les raisons de cet amendement.

Cela pourrait être intéressant, y compris pour l'image de la région mais aussi dans les mêmes perspectives de coopération que vous avez évoquées en l'étendant à une dimension plus culturelle, d'introduire dans le texte, au paragraphe 3, un partenariat qui pourrait porter sur le jumelage de ce que nous appelons les « cœurs historiques des nations » avec la Région Centre-Val de Loire.

Je voudrais rappeler que le royaume de France a été recréé à Bourges, comme vous le savez. Nous sommes bien le cœur historique de notre pays, revendiquons-le. Nous avons un patrimoine historique bâti et humain absolument considérable. Je trouve qu'il y aurait un grand intérêt, et c'est ce que propose le groupe UDC, à introduire cette dimension en plus de tout ce qui est déjà dans ce rapport.

On pourrait imaginer une politique de jumelages, qui peut se construire dans le long terme – nous n'allons pas faire cela du jour au lendemain – avec certaines Régions historiques d'autres pays, notamment en Europe et nous avons cité le Péloponnèse, le Latium, la Toscane, Saint-Pétersbourg ; je ne vais pas entrer dans le détail.

Il y a là, à mon avis, une démarche qui serait utile. C'est une proposition.

Monsieur FOURNIER, vous savez, ce n'est pas parce que nous faisons des propositions que nous sommes d'accord avec tout ce que vous faites mais souffrez que nous en fassions. Si nous ne faisons pas de propositions, si nous n'étions pas dans un esprit constructif, que n'entendrions-nous pas ! Nous sommes dans cette logique depuis le début et nous continuons.

J'observe que les crédits qui ont été ouverts sur les 500 ans de la Renaissance, c'est une proposition que nous avons faite. Nous la poursuivons avec cet amendement.

Je suis certain que, dans un esprit de grand partenariat, et parce que nous avons tous à cœur de défendre et de développer l'image de notre région, d'avoir des dynamiques y compris dans le domaine culturel et patrimonial, vous serez très contents, très heureux et très fiers de soutenir cet amendement.

M. le Président - Débat sur l'amendement : avez-vous des expressions ? Une par groupe et pas sur son environnement afin que nous puissions être concis.

Monsieur FRÉZOT, pour le groupe SRD, vous avez la parole.

M. FRÉZOT - Aujourd'hui, nous votons un cadre d'intervention, nous ne sommes pas en train de voter sur les sujets et les localisations. Il y aura justement, et cela a été présenté dans le cadre, une conférence pour faire cela.

Par ailleurs, concernant les sujets, vous dites « pourquoi pas » mais cela sent tout de même un peu le formol ! Il faut aussi regarder de quelle manière on peut inclure les populations et parler aux générations qui viennent demain.

M. FORISSIER - La culture, c'est le formol ?

M. FRÉZOT - Je n'ai pas dit cela.

M. FORISSIER - C'est ce que je comprends.

M. le Président - Monsieur CHASSIER, vous avez la parole.

M. CHASSIER - Monsieur le Président, il nous serait difficile de voter cet amendement alors que nous ne votons pas le rapport.

Quant à une explication de vote, nous avons entendu plusieurs inexactitudes. Je voudrais en relever une : le fait d'associer guerre et nation.

La nation est une notion récente. L'idée d'État nation date pratiquement de la Révolution française. Les guerres ont existé bien avant les nations et beaucoup de guerres et de conflits qui ont lieu actuellement ne sont pas entre nations. Il ne faut pas associer ces deux items complètement distincts ni faire des simplifications de cette sorte.

Concernant l'amendement proprement dit, les jumelages peuvent être intéressants ; nous l'avons dit ce matin. En revanche, concevoir un jumelage d'ensemble de la région avec tel ou tel cœur historique, tel que cela nous est proposé, ne nous semble pas très réaliste.

Tout à l'heure, on parlait de « petites patries » et il faut dire que notre région n'a pas d'existence historique. Elle est une division administrative récente, composée de plusieurs provinces. Dire qu'en Chine, au Japon ou en Afrique, on puisse un jour identifier la région Centre, c'est quand même se faire un peu d'illusion.

M. le Président - Merci, Monsieur CHASSIER.

Monsieur FOURNIER, vous avez la parole.

M. Charles FOURNIER - Monsieur FORISSIER, pas de problème, nous ne souffrons pas de vos propositions quand elles sont pertinentes.

Je crois que nous avons largement démontré que nous les prenions mais c'est plus le fait que vous vous réappropriiez beaucoup de points dont vous n'avez pas forcément toujours l'initiative. Mon esprit est un peu chagriné quand vous agissez de la sorte.

En ce qui concerne votre amendement, même si vous nourrissiez l'espoir que je l'intègre dans le rapport, je crois avoir un peu répondu mais je vais redonner les deux ou trois éléments.

Nous ouvrons une coopération de projet qui permet d'imaginer des relations avec des Régions.

Pour autant, cela ne se décide pas seul mais avec les Régions. Ce n'est pas nous, tout seuls dans notre coin, qui allons inscrire dans notre rapport : « *Nous allons coopérer avec vous.* » Encore faut-il qu'il y ait matière à construire une relation et cela me paraît bien prématuré et surtout un peu autocentré ; cela part de nous, notre rayonnement serait dépendant de cet échange que nous allons construire avec d'autres territoires.

La notion de cœur historique est une vision de l'histoire, qui est plus longue, bouge et a beaucoup de dimensions. De plus, il y a d'autres territoires.

J'ai envie de vous faire comme blague le fait que nous avons à Tours la naissance du Parti Communiste. Est-ce un élément de l'Histoire qui fera référence pour vous ? Je ne suis pas sûr !

La lecture que nous pouvons faire de l'Histoire risque d'être légèrement biaisée.

Simplement, notre rapport tel qu'il est proposé permet d'ouvrir des coopérations de projet, de répondre à l'idée de travailler avec d'autres Régions du monde ; je pense, par exemple, à l'Amérique latine et à l'Amérique du Sud. C'est ce qu'évoque le CESER et qui est tout à fait juste.

Aujourd'hui, je ne crois pas utile de dire que nous allons coopérer avec telle Région, le choix voulant nous dire quelque chose et c'est peut-être sur ce qu'il veut nous dire que je ne partage pas. En revanche, des coopérations culturelles, bien évidemment, nous en faisons déjà et nous continuerons à en faire.

M. le Président - Merci. Après ces présentations, je mets l'amendement de l'Union de la Droite et du Centre aux voix.

(Mis aux voix, l'amendement est rejeté)

*Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Front National /
Madame RAIMBAULT
Pour : Union de la Droite et du Centre*

M. le Président - Je mets aux voix le rapport non amendé.

(Mis aux voix, le rapport est adopté)

*Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Union de la Droite et du
Centre / Écologiste
Contre : Front National
Abstention : Madame RAIMBAULT*

M. le Président - Nous abordons le dernier rapport portant sur la transition énergétique en région Centre-Val de Loire. C'est une communication.

Monsieur FAUCHEUX, Vice-président, vous avez la parole.

TRANSITION ENERGETIQUE EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE : CREATION DU SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ENERGIE

(RAPPORT N° 4)

M. FAUCHEUX - Chers collègues, je vais tenter une action assez difficile : capter votre attention pendant peut-être 2 minutes 30, parce que c'est le temps que m'a donné le Président pour un rapport qui vise à répondre à un enjeu relativement simple : à la fois de lutter contre le changement climatique, de stimuler l'économie de notre région et d'améliorer le confort de vie de nombreux habitants des logements de la région.

Ce rapport s'intitule « *Création d'un Service public régional de l'énergie* ». Cela aurait sans doute été plus clair si nous l'avions appelé « création d'une banque régionale de la rénovation énergétique » parce que, finalement, c'est ce qui vous est proposé au vote : une banque régionale de la rénovation énergétique qui vise à apporter sa pierre à la rénovation de 20 000 logements par an. C'est ce que nous devons faire si nous voulons être en accord avec les objectifs de l'Accord de Paris : 20 000 logements à rénover par an dans notre région, sachant que l'économie régionale permet à l'heure actuelle d'isoler 7 à 8 000 logements.

Un saut quantitatif très important doit donc être réalisé, ainsi qu'un saut qualitatif. Quand on parle de ces 20 000 logements à isoler, qui ont pour objectif de participer à la division par deux de la consommation d'énergie d'ici 2050, on imagine que ces logements seront isolés selon les normes BBC (rénovation bâtiment basse consommation). Ce n'est pas le cas général des rénovations existantes.

C'est donc un saut quantitatif et qualitatif qu'il faut parvenir à effectuer. Cette banque régionale de la rénovation énergétique est l'un des leviers que nous imaginons créer pour participer à ce chantier.

Pour le résumer très simplement, il s'agit de proposer aux propriétaires de logement, qu'ils soient en copropriété ou en logement individuel, un accompagnement technique qui leur permette à la fois d'identifier les bons travaux à effectuer, de trouver les entreprises capables de les réaliser, de suivre le chantier et d'aider jusqu'à l'entrée des particuliers dans leur logement une fois rénové. En effet, il faut apprendre à utiliser un logement rénové si l'on veut effectivement que les économies d'énergie soient au rendez-vous.

L'accompagnement technique sera adossé ou lié à une offre bancaire, à un prêt bancaire sur une durée suffisamment longue et avec un taux d'intérêt suffisamment bas pour que les économies d'énergie générées permettent le remboursement du prêt : c'est l'équilibre général de ce que nous tentons de réaliser, pour faire en sorte que beaucoup plus d'habitants de notre région soient en capacité de financer des travaux de rénovation énergétique chez eux.

Il s'agit donc d'une solution technique qui s'adresse plutôt aux personnes de la grande classe moyenne, qui a quand même un certain niveau de vie mais n'a pas accès aux aides sociales et n'a pas les moyens de se payer par elle-même les travaux de rénovation énergétique.

Nous imaginons, et c'est ce qui vous est proposé au vote, que, pour créer cette banque, nous allons créer une société d'économie mixte qui permettra de mobiliser toutes les parties prenantes : les collectivités, la Région évidemment en premier lieu mais aussi les autres collectivités intéressées par le chantier, ainsi que les acteurs privés intéressés par le chantier de la rénovation énergétique. Évidemment, les entreprises du bâtiment sont celles auxquelles on pense spontanément mais l'ensemble des professionnels intéressés par le sujet sont invités à prendre part au capital de la SEM, en particulier le secteur bancaire et le secteur de l'accompagnement des bureaux d'études et des architectes qui peuvent avoir un lien avec le sujet.

J'ai essayé de résumer rapidement le rapport. Je ne sais pas si j'ai tenu les 2 minutes 30. En tout cas, je laisse maintenant la place au débat.

M. le Président - Merci beaucoup de cette présentation, qui va à l'essentiel, sur un rapport d'une brûlante actualité et qui est tout à fait significatif.

Sur ce rapport, pour l'UDC, Monsieur MONTILLOT, vous avez la parole.

M. MONTILLOT - Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais indiquer que le groupe UDC n'a pas d'opposition de principe sur la création de ce Service public régional de l'énergie. Nous mettons tout de même un bémol parce que nous serons vigilants qu'il ne s'agisse pas d'une énième usine à gaz, si vous me permettez l'expression, sur ce sujet.

Nous avons bien vu dans le rapport que le service public, en l'occurrence, était surtout tourné vers l'information aux particuliers mais également vers la création de dispositifs de tiers financement.

Quelques interrogations et une affirmation.

Interrogation d'abord sur le rapport lui-même : il évoque les dispositifs Energétis et Isolaris mais sans qu'il y ait de bilan quantitatif. Il en donne quelques appréciations qualitatives mais aucune information de nature quantitative sur les opérations réalisées dans le cadre de ces deux dispositifs ; pas plus de retour d'information ni de bilan sur les plateformes territoriales de rénovation énergétique, en l'occurrence les fameux PTRE, mises en place au niveau de la Région.

Dans ce rapport, nous avons également l'évocation des dispositifs mis en place sur le plan national. J'entends par là à la fois l'objectif de rénover 500 000 logements, notamment en isolation thermique, et le fait que l'État s'engage à rénover un quart de son patrimoine immobilier.

En revanche, nous n'avons pas grand-chose en ce qui concerne les engagements de la Région sur ses propres dispositifs.

C'est la raison pour laquelle nous voulons d'abord affirmer ici certaines choses, notamment la vision du groupe UDC sur l'énergie dans la région Centre-Val de Loire.

Notre objectif, notre vision, c'est 100 % d'énergies décarbonées d'ici 2035, c'est-à-dire dans 18 ans. Les enfants nés cette année 2017 auront 18 ans en 2035. À cette époque, ils seront majeurs, bien sûr, mais également détenteurs d'un permis de conduire ou éventuellement d'un logement.

Notre vision est donc sur cette génération qui arrive aujourd'hui et aura la maturité en 2035.

Nous sommes évidemment pour le développement des énergies renouvelables, qu'il s'agisse de l'éolien, du solaire, de l'hydraulique, ce qui n'est pas partagé par tous ici, de la géothermie, de la méthanisation par recyclage du CO₂, de la méthanation par l'alliage entre le CO₂ et l'hydrogène ou encore du gaz naturel décarboné, parce qu'il y a aujourd'hui des travaux de recherche qui permettent la décarbonation du gaz naturel, ainsi que, et nous voulons insister sur le sujet, du nucléaire.

Nous nous félicitons que la France soit le deuxième producteur mondial du nucléaire et que nous ayons dans notre région Centre-Val de Loire quatre centrales qui, à elles seules, fournissent l'électricité pour l'équivalent des régions Île-de-France et Bretagne. Il faut simplement rappeler cela et dire que nous sommes fiers que, grâce à l'ensemble de l'énergie nucléaire en France et des énergies renouvelables, nous parvenons à 93 % d'énergies décarbonées au niveau national.

Tout cela à comparer avec ce qu'il se passe en Allemagne ou en Pologne.

En Allemagne, à la suite des interventions politiques que nous savons, ici dans cet hémicycle, ils ont arrêté la quasi-totalité de leur parc nucléaire, en relançant les centrales à charbon, à lignite et à tourbe, comme la Pologne, ce qui, en l'occurrence, je le rappelle même si cela déplaît ici, occasionne en Europe près de 30 000 morts chaque année ; autrement dit, sur dix ans, ce sont 300 000 morts, c'est-à-dire l'équivalent de la métropole de Tours ou d'Orléans rayée de la carte.

Voilà les raisons pour lesquelles nous continuerons à soutenir à la fois l'ensemble des énergies renouvelables et le nucléaire, pour parvenir à ce seuil des 100 % d'énergies décarbonées.

Pour terminer, nous avons un vœu :

- que la Région donne l'exemple sur le patrimoine, notamment des lycées, pour que nous parvenions dans le même temps à 100 % d'isolation thermique ; ce sera peut-être évoqué par Monsieur GRAND dans un instant ;
- que l'on supprime les chaudières et chaufferies à fuel dans 100 % des lycées ;
- que l'on utilise, recycle et transforme 100 % des déchets produits dans les cuisines des lycées par la méthanisation, comme nous le faisons à Orléans, mais tout cela passe par la mutualisation entre les différentes cuisines des lycées.

Enfin, en ce qui concerne le transport, nous faisons un rêve pour que, d'ici 2035, RÉMI hydrogène, RÉMI électrique et RÉMI GNV soient une réalité.

M. le Président - Merci, Monsieur MONTILLOT.

Monsieur GRAND a la parole.

M. GRAND - Je laisserai Charles FOURNIER apporter une réponse à Monsieur MONTILLOT.

Je vais, quant à moi, rester sur ce qui était prévu au départ, c'est-à-dire faire un peu de pédagogie mais vous verrez qu'il y aura dans le texte préparé quelques réponses aux propos de Monsieur MONTILLOT à l'instant.

L'Accord de Paris a été adopté voici deux ans. Malgré les moyens insuffisants, malgré un calendrier qui a repoussé à plus tard les efforts qu'il fallait pourtant fournir tout de suite, la COP 21 a eu le mérite de nous faire tous franchir une étape importante dans le défi climatique, avec :

- l'affichage d'un consensus international car cet accord a dit au monde la nécessité absolue de lutter contre le changement climatique ; en ce sens, c'était une défaite pour tous les *lobbys* qui tentaient depuis des décennies de ralentir toute transition énergétique ;
- des objectifs relativement ambitieux, car en reconnaissant la nécessité de renforcer l'effort pour limiter l'augmentation des températures sous les 1,5 degré, les parties ont souligné l'urgence de l'action : tenir cet objectif est un défi très difficile, au regard des trajectoires, mais il est désormais inscrit dans les objectifs de la communauté internationale ;
- la reconnaissance du rôle des acteurs non étatiques car, pour engager la réduction des émissions, l'Accord de Paris a consacré un chapitre complet à l'action des acteurs non étatiques (les collectivités territoriales, les entreprises, les associations).

La Région Centre-Val de Loire est bien consciente du rôle qu'elle doit jouer dans ce grand défi planétaire qui consiste à faire face aux dérèglements climatiques car la transition énergétique ne viendra pas d'en haut. Elle suppose qu'une priorité forte soit donnée à la valorisation des ressources locales. La loi NOTRe a expressément confié un rôle à la Région en la matière avec le SRADDET et son volet énergétique intitulé SRCAE.

En revanche, l'État n'a pas prévu pour le moment de donner des moyens à la Région de mettre en œuvre la transition énergétique.

Pour contribuer à limiter la hausse des températures sur Terre, notre territoire régional doit diminuer ses émissions de gaz à effet de serre d'un facteur 4, ce qui revient concrètement à diviser par deux notre consommation d'énergie, tout en divisant par deux les émissions de gaz à effet de serre pour produire cette énergie.

Concernant l'aspect production, vous connaissez la position du groupe Écologiste : non seulement l'ère des énergies fossiles est finie mais il faut également sortir du nucléaire.

La transition énergétique ne passera pas par le prolongement de la durée de vie des centrales, ni par la construction d'une nouvelle génération de réacteurs type EPR, sur lesquels pèsent de nombreuses interrogations sur les plans financiers et de la sûreté. Nous avons donc été heureux d'apprendre à l'occasion du « *One Planet Summit* », qui a eu lieu voici quelques jours à Paris, qu'EDF avait élaboré son plan solaire, un programme visant à déployer 30 gigawatts de photovoltaïque en France sur la période 2020-2035, une puissance à comparer aux 8 gigawatts actuellement déployés dans l'Hexagone ou aux 63 gigawatts du parc nucléaire.

Nous considérons pour notre part qu'EDF doit en effet investir dans ce plan solaire et abandonner le projet de grand carénage, afin de ne pas mettre en péril ses comptes déjà fragiles.

Toutefois, la transition énergétique ne se décline pas uniquement en nouvelles solutions de production propre et durable. Les économies d'énergie sont d'autres enjeux de la transition énergétique, avec pour maîtres mots « sobriété » et « efficacité », qui ne veulent pas dire exactement la même chose mais qui sont complémentaires.

La sobriété énergétique consiste à réduire la consommation d'énergie par un usage approprié, sans excès, et à mutualiser des équipements consommateurs d'énergie.

L'efficacité énergétique consiste à réduire la consommation d'énergie par les équipements ayant un meilleur rendement et moins de perte dans la production ou la consommation d'énergie. Ne perdons jamais de vue que de nombreux logements ont été construits avant la première réglementation thermique de 1975 et se situent sur l'étiquette E, F, voire G. La rénovation globale, la performance du parc privé et la lutte contre la précarité énergétique sont donc des enjeux essentiels.

Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui par Benoît FAUCHEUX s'inscrit dans ce double enjeu. L'objectif du Service public régional de l'énergie, qui est en train de se mettre en place, est d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et des logements avec une cible de 20 000 logements rénovés par an à partir de 2020.

Ce rapport ne tombe pas du ciel, il s'inscrit dans la cohérence de l'action régionale en matière d'efficacité énergétique avec, à partir de 2004, la mise en place, sous l'égide de notre amie Agnès THIBAL, d'un pôle d'efficacité énergétique qui a permis de commencer à soutenir les expérimentations et les innovations, avec, lors du dernier mandat, l'adoption volontaire, à l'initiative de notre ami Gilles DEGUET, d'un Plan climat énergie régional faisant partie intégrante du SRADDT, ce qui a permis de poser les bases d'une planification de cette action régionale.

Pour cela, notre Région a pu s'appuyer notamment sur les travaux de l'institut négaWatt, lequel a élaboré un scénario du même nom et dont nous avons soutenu un travail de régionalisation, présenté récemment dans les six départements de notre région, avec des dispositifs permettant aux propriétaires comme aux locataires de réduire leur facture énergétique en adoptant de nouveaux comportements et en isolant leurs bâtis.

Désormais, après avoir expérimenté, innové, identifié les bonnes pratiques, notre responsabilité est de généraliser et de massifier.

Via la création du SPRE, la Région entend articuler et compléter les offres existantes, en s'appuyant notamment sur les plateformes territoriales de rénovation énergétique et les Espaces Info Énergie.

Ce rapport nous propose en particulier le recours à un dispositif de tiers financement direct, qui consiste en l'attribution de prêts à des particuliers. Pour cela, avec la participation de la Banque européenne d'investissement, nous allons nous appuyer sur une SEM, avec l'objectif qu'à terme, en régime de croisière, 1 euro investi dans la SEM génère 17 euros de travaux de rénovation énergétique en maison individuelle ou en copropriété.

Pour conclure, je vous confirme, au cas où quelqu'un en aurait douté, que le groupe Écologiste approuve ce rapport avec enthousiasme car il va accélérer la rénovation énergétique de l'habitat privé dans notre région et répondre concrètement à la précarité énergétique vécue par nombre de nos concitoyens.

M. le Président - Merci, Monsieur GRAND.

Monsieur de GEVIGNEY a la parole.

M. de GEVIGNEY - Je tempérerai peut-être un tout petit peu l'enthousiasme de Jean-Philippe GRAND.

Comme souvent dans la rédaction de vos rapports, la première lecture laisse entendre, par des termes d'un enthousiasme décomplexé, que votre action déborde d'efficacité et de solutions.

Le problème avec vous, c'est que tout est prétendu être priorité n° 1 tout le temps. À chaque sujet que nous abordons, c'est toujours la « priorité n° 1 » mais le résultat ne suit pas toujours.

La réalité effective en matière de transition énergétique, il faut l'avouer, n'est quand même pas tout à fait à la hauteur des termes de la loi de la transition énergétique de 2015, mais ce n'est pas propre à la Région Centre-Val de Loire. Par exemple, l'échec, relatif il est vrai, du dispositif Isolaris est là pour en attester. La réalité est plus compliquée parfois que ce que vous mettez dans les rapports et dans les discours.

Premièrement, il est quand même assez surréaliste que vous osiez employer, en exergue de votre rapport l'expression « *la Région a souhaité aller encore plus loin pour accélérer sa transition énergétique* » – c'est votre terme –, alors que tout un chacun peut constater d'emblée dans l'architecture du BP 2018 que le budget de la transition énergétique passe, pour la Région Centre-Val de Loire, de 3,742 millions d'euros en 2017 à 2,465 millions d'euros l'année prochaine, soit une baisse de 34 %. Je n'y peux rien, c'est dans le budget. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, ils pourraient même se passer de commentaires. À un tel niveau de coupe budgétaire, comment prétendre, noir sur blanc, que vous augmenteriez les moyens ?

Deuxièmement, concernant la rénovation énergétique de l'habitat, vous faites vous-mêmes le constat dans ce rapport que l'écueil principal auquel vous vous heurtez depuis deux ans, je parle pour l'habitat particulier, n'est ni l'absence de prise de conscience collective ni l'absence de volonté de faire mais le manque réel de possibilités d'investissement et de financements pour les propriétaires particuliers, pour les ménages. Pour les communes, c'est différent, je parle ici des ménages.

Vous pourrez inventer, élaborer et pondre tous les dispositifs, toutes les agences, tous les organismes, services publics et parapublics que vous voudrez, tant que les ménages n'ont pas réellement un niveau de vie et de revenus qui leur permette d'envisager comme financièrement réalisable l'isolation de leur propre logement, ils continuent de faire passer en priorité le budget familial de la nourriture, du scolaire, du logement et des déplacements au détriment de la facture de chauffage, y compris la leur, et du réchauffement climatique. C'est simplement le réalisme économique.

Aller énoncer des solutions que vous envisagez dans votre rapport au travers de la création de ce Service public régional de l'énergie, la volonté est louable, j'en conviens tout à fait, mais il semble qu'il vous soit impossible d'envisager une dynamique citoyenne en dehors des carcans administratifs, techniques et financiers. Je rejoins les propos de Monsieur MONTILLOT : danger, usine à gaz.

À savoir que vous voulez encore alourdir le système et embourber les ménages et les petits artisans dans une pléthore d'organismes de conseil, de financement et de contrôle, qui rendent toujours plus compliquées les démarches, les normes et la faisabilité de chantiers qui étaient simples au départ. Il faut bien savoir que, pour les particuliers, on parle, d'une façon générale, de chantiers qui vont de 15 000 à 30 000 euros.

Voilà déjà que, dans ce nouveau service public de l'énergie, vous allez créer des plateformes territoriales de rénovation énergétique, dont on apprend qu'elles devront être elles-mêmes coordonnées par des centres de ressources. Ensuite, vous allez créer des sociétés de tiers financement qui ne se substituent pas aux banques, qui n'ont pas la capacité de faire de l'argent comme par magie mais qui seront un maillon supplémentaire entre le particulier et la BEI, auprès desquelles ils vont se financer. En plus, ce maillon se financera sur le dos de l'emprunteur, vous l'expliquez dans votre rapport. Je ne vois pas en quoi cela lui apportera un aspect positif.

Pour bien alourdir le tout, vous allez réunir tout cela au sein d'une nouvelle société d'économie mixte qui aura pour mission essentielle d'accompagner les difficultés que vous aurez vous-mêmes créées, comme celle par exemple de soumettre obligatoirement par le biais des fameuses STF les financements à l'agrément obligatoire de l'autorité de contrôle prudentiel et de régulation. Franchement, il n'y a pas besoin d'elles pour isoler son grenier !

Votre nouveau service public, structurellement, ne règle pas les problèmes sur le fond, les problèmes que vous identifiez vous-mêmes dans votre rapport. C'est effectivement une usine à gaz de plus, au travers des projets de nos concitoyens et de l'activité de nos artisans, que vous placez dans leurs pattes, alors que ces derniers demandent à cor et à cri une simplification.

Il vous suffirait de laisser chez eux votre flopée d'inventeurs, de contrôleurs publics et de rebasculer ce qu'ils coûtent aux contribuables dans la poche de ce dernier, de lâcher la bride aux artisans qui, contrairement à ce que vous dites dans votre rapport, savent parfaitement isoler une maison. Ils ne nous ont pas attendus pour savoir travailler.

D'ailleurs, je vous cite au passage que le terme « montée en compétences » que vous employez dans votre rapport, à mon avis, est assez inapproprié. Personne ne prend un artisan qui est mauvais et son cas est vite réglé mais, globalement, les artisans savent très bien travailler. Le problème, c'est qu'ils sont sans arrêt en train de courir après les normes et la mise à niveau par rapport à des normes que pondent des organismes comme les nôtres. Ce n'est pas une montée en compétences, cela !

Pour terminer, je serais tenté, même si c'est sur le ton de la plaisanterie, je vous assure que je le crois, de vous donner une petite recette pour les fêtes de fin d'année : prenez un ménage français avec de l'argent sur ses comptes, un artisan qui n'est pas écrasé sous les charges fiscales et les normes, mélangez bien, laissez mijoter, foutez-leur la paix et vous aurez la recette du bonheur et de l'efficacité !

M. le Président - Merci, Monsieur de GEVIGNEY .

Monsieur GIRARDIN, vous avez la parole.

M. GIRARDIN - J'ai l'impression que l'on mélange un peu les sujets. Je crois surtout que la transition énergétique impose un changement de mentalité et que les résistances sont très difficiles, très délicates et très fortes.

Pourtant, nous ne pouvons que nous féliciter de cette création puisqu'elle répond à l'enjeu majeur que constitue l'énergie pour la planète. C'est la raison pour laquelle nous sommes assez surpris de voir toutes ces résistances.

La transition énergétique est une chance pour notre économie. Elle signifie des transformations qui seront significatives, c'est certain, dans les modes à la fois de production et de consommation.

Il faut également noter que l'on parle du nucléaire mais que les progrès technologiques actuels sont tels que, depuis quelque temps déjà, les énergies renouvelables sont moins coûteuses que les énergies fossiles.

La transition énergétique permet de répondre à trois défis :

- climatique, bien sûr, tout le monde le sait ;
- du numérique, avec les territoires et les villes intelligentes ;
- de la décentralisation, avec une inclusion démocratique des populations locales.

Tout cela dans un contexte national et international, notamment avec l'Accord de Paris, et également sur le plan de l'Union européenne, puisque les bâtiments, et c'est de cela dont nous parlons, représentent à peu près 40 % de la consommation d'énergie totale de l'Union européenne, sachant que 75 % des bâtiments dans l'Union européenne ne sont pas économes en énergie.

L'Union européenne a pris des mesures, nous les connaissons, avec la règle des 3x20, je n'y reviendrai pas, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique des bâtiments. Il est évident que tout cela constitue un fort potentiel de marchés, notamment pour nos PME, et cela, dans tous les États de l'Union européenne mais également dans toutes les Régions.

Pour notre Région, c'est important, je rappellerai que 1 million d'euros investis correspond à la création de 14 à 16 emplois dans le secteur du bâtiment, 12 dans les énergies renouvelables et seulement 2 à 4 dans les secteurs du gaz et du pétrole.

L'énergie est un vrai défi social : 20 % des ménages les plus pauvres lui consacrent une part du budget deux fois et demie supérieure aux 20 % de ménages les plus riches, sachant qu'en France, 6 millions de ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique. C'est un vrai défi qui nous est proposé. Sachant également que les petites entreprises sont confrontées à ces mêmes difficultés, de même que les grandes entreprises.

Le secteur du bâtiment est un enjeu environnemental et économique ; nous l'avons dit, je ne vais pas y revenir.

M. GRICOURT - Il faut conclure, cher collègue.

M. GIRARDIN - Je voulais parler rapidement de nos ambitions.

Nous en avons plusieurs mais la plus grande ambition est, bien sûr, la souveraineté énergétique de la France mais également de notre Région, premièrement.

Deuxièmement, nous avons des objectifs clairs qui sont l'isolation massive des bâtiments mais aussi le doublement de la capacité de production des énergies renouvelables. Nous avons adopté pour cela un Plan climat énergie régional, sur lequel je ne reviendrai pas, mais qui a des ambitions claires de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre, et le Schéma régional climat air énergie, avec des objectifs quantitatifs ambitieux.

Si nous voulons atteindre ces objectifs que nous nous sommes fixés, nous devons développer à nouveau les énergies renouvelables et parvenir à un rythme de l'ordre de 20 % de logements isolés par an.

Nous pouvons citer quelques-unes de nos actions car, sur les cinq dernières années, au titre des CRST, nous affichons un bilan intéressant, avec l'isolation de 390 bâtiments publics, la rénovation thermique de plus de 3 000 logements sociaux, l'attribution de bonifications énergétiques, etc. Dans le cadre de l'apprentissage, pour la rentrée 2018, nous pouvons nous féliciter également des trois formations en lien avec le développement durable et l'efficacité énergétique.

Les objectifs du SPRE, pour compléter les propos de Benoît FAUCHEUX, sont de permettre d'apporter une réponse homogène dans l'ensemble du territoire, de faire émerger une véritable demande en matière de rénovation énergétique, de structurer les entreprises et d'apporter une solution de financement aux particuliers et aux copropriétés.

M. le Président - Merci, Monsieur GIRARDIN.

Monsieur FRACZAK a la parole.

M. FRACZAK - Après avoir rappelé dans le rapport le diagnostic de la COP 21 sur les émissions de gaz à effet de serre, vous préconisez des solutions qui passent par l'efficacité énergétique des bâtiments, en soutenant notamment la rénovation de l'habitat, avec lesquelles nous sommes d'accord.

En revanche, en dehors des projets de type biomasse ou hydraulique, nous serons beaucoup plus critiques sur le développement massif et irresponsable des énergies renouvelables de type parc éolien ou panneaux photovoltaïques. Il faut sortir de l'utopie écologique que, pour la France, l'avenir de l'électricité est dans les éoliennes et, à un degré moindre, dans le photovoltaïque et qu'il faut d'urgence abandonner la filière nucléaire. Qui peut encore croire que nous pouvons couvrir l'ensemble de nos besoins avec ces énergies dont la production est difficilement programmable, car variable voire intermittente ?

Vous parlez aussi de l'indépendance énergétique de la France en évoquant le fait que les pays producteurs d'énergies fossiles sont contrôlés parfois – je cite – « *par des régimes politiques dont la Région ne partage pas la vision des droits de l'Homme et de la démocratie* ». Dont acte !

Cependant, il ne s'agit pas d'indépendance énergétique à proprement parler mais plutôt de géopolitique dont les choix sont du domaine de l'État et non pas de la Région.

Je vous rappelle que votre Majorité n'a pas trop fait la fine bouche en équipant les lycées de la région de panneaux photovoltaïques en provenance de Chine ou en subventionnant la Province du Hunan. À vous entendre et à vous lire, la Chine est donc un État démocratique où la pratique des droits de l'Homme est en accord avec la vision qu'en a la Région !

Concernant la transition énergétique et le déploiement des énergies renouvelables, examinons la situation de l'Allemagne, comme l'a très bien dit Monsieur MONTILLOT, parfois présentée comme un modèle de vertu écologique. Cette étude est instructive : après l'abandon du nucléaire, les gigantesques investissements réalisés auraient dû conduire à une baisse drastique des émissions globales de gaz à effet de serre. C'était l'objectif recherché et affiché.

Pas très concluant : la part des émissions de gaz à effet de serre relevant de l'énergie ont, au contraire, augmenté de 0,7 % de 2014 à 2015 et de 0,9 % de 2015 à 2016. Pas de vent, pas de soleil, donc pas d'électricité : les Allemands semblent redécouvrir cette évidence dans la douleur !

Le prix de vente de l'électricité au citoyen allemand est environ du double de celui d'EDF en France, où près de 75 % de l'énergie produite est d'origine nucléaire. De plus, c'est au charbon, et notamment à sa variante la plus polluante, la lignite, que nos voisins font appel sans égard pour les risques sanitaires découlant de leurs émissions de particules fines, pollution que l'on retrouve jusque dans l'Est du bassin parisien et dans notre région.

La Chine a signé l'Accord de Paris sur le climat en partie parce qu'elle déploie un vaste programme de développement de centrales nucléaires qui remplaceront ses installations au charbon. Avec la Russie, la Chine sera le plus grand exportateur nucléaire de demain. La Grande-Bretagne, pour réduire les énergies fossiles, compte s'appuyer sur le développement du nucléaire. Elle y a actuellement prévu la construction de dix réacteurs EPR.

La France, sous la pression des Écologistes, va, quant à elle, à contre-courant des grands pays qui révisent leur politique énergétique en relançant le nucléaire et ne tient pas compte du retour d'expérience désastreux de l'Allemagne. Pourtant, toutes les statistiques montrent qu'avec 75 % de sa production en énergie nucléaire, la France est exemplaire en Europe en matière de rejets de CO₂ et d'émissions de particules toxiques.

L'écologie a bon dos ! Chacun peut s'estimer écologiste s'il veut diminuer les pollutions pour protéger sa santé mais transformer l'écologie en une religion, avec ses obligations et ses interdits, est dangereux.

Il s'agit de cette même idéologie qui déclare aimer et défendre la nature, les petits oiseaux, voire les insectes, comme dernièrement dans cette assemblée, et qui voit par exemple, les Verts d'Indre-et-Loire soutenir le projet de parc éolien près de Richelieu dans le nord de la Vienne, projet de nature à porter atteinte non seulement au patrimoine de Richelieu situé à 4 kilomètres mais également à un site de reproduction d'une espèce menacée, à savoir la moutarde canepetière. Pour ces déclarés « écolos », – je cite – « *il faut arrêter de s'appuyer sur des arguments éculés.* » Arguments qu'ils utilisent pourtant, quand cela les arrange, depuis bien longtemps.

Mme MÜNSCH-MASSET - Merci de conclure, s'il vous plaît !

M. FRACZAK - Je conclus.

Nous attendons avec impatience, la prochaine fois que l'habitat d'une espèce protégée sera dérangé par un projet considéré comme d'utilité publique, comme une autoroute, ce que vous ferez de ces arguments éculés.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, nous ne cautionnerons pas les termes de « *développement massif des énergies – dites – renouvelables* » contenus dans ce rapport et notamment le développement inconsideré des parcs éoliens et, dans une moindre mesure, du photovoltaïque. Tant que l'énergie nucléaire n'aura pas de véritable remplaçant, soucieux de l'indépendance énergétique de la France, de ses paysages et du portefeuille des Français, nous soutiendrons cette filière dont la présence est particulièrement importante dans notre région.

M. le Président - Merci, Monsieur FRACZAK.

Monsieur Charles FOURNIER, vous avez la parole.

M. Charles FOURNIER - En trois minutes, tenir un débat sur l'énergie et répondre à toutes les caricatures entendues ici ne sera pas possible. Par conséquent, je « nous » propose d'avoir un jour un vrai débat sur la question énergétique pour éviter de répéter à l'envi ce que nous avons entendu ici ou là.

Monsieur de GEVIGNEY, cela doit vous prendre un peu d'énergie de faire une telle caricature du rapport que vous aviez sous les yeux.

Monsieur MONTILLOT, sur l'Allemagne, il faut arrêter : le recours au charbon a augmenté les deux années après les fermetures de centrales, mais il était déjà très élevé avant ; depuis, cela a diminué. Par conséquent, l'Allemagne était un mauvais élève avant mais ne l'est plus. En revanche, pendant ce temps, elle a fait exploser sa capacité à produire de l'énergie renouvelable et est devenue un leader sur le sujet.

Que s'est-il passé en France ? Il s'est passé autre chose.

En France, plutôt que de continuer à développer des énergies renouvelables et à travailler sur l'efficacité énergétique, on a reculé sur cette capacité parce que nous avons des excédents nucléaires, donc la sobriété est moins un sujet, on a moins à se poser la question de l'énergie.

La bonne énergie est celle que l'on n'utilise pas. C'est le premier sujet de la question énergétique : c'est d'abord la sobriété, ensuite l'efficacité et la production d'énergies renouvelables.

Monsieur FRACZAK, dans votre intervention, vous dites vous-même « *quand on saura remplacer le nucléaire* ». Vous pensez donc qu'il faut le remplacer. Or, il existe déjà des hypothèses. Des pays vivent sans le nucléaire depuis fort longtemps. De plus, vous faites comme si ce n'était pas une ressource que l'on va chercher ailleurs ! Vous nous donnez des exemples sur le photovoltaïque en Chine, mais d'où vient l'uranium ?

Tout cela, ce sont des caricatures. Un jour, il faudra un débat sérieux et structuré sur cette question. Ce n'est pas en trois minutes que nous allons y parvenir.

La proposition que nous fait Benoît FAUCHEUX est intéressante. Il y a un problème de marché et de prêt fait aux particuliers. C'est simpliste de dire : « *On supprime tout et on met l'argent dans les poches des gens qui pourront alors payer leur isolation.* » Cela s'appelle du populisme et c'est faux. Ils auront besoin de prêts parce que cela ne suffira pas ; ce n'est pas ainsi que cela se déroule.

Ils auront besoin de prêts. Pour les garantir, il faut une banque. C'est ce que propose de créer Benoît FAUCHEUX avec l'appui de la BEI, avec des prêts à taux très faible, ce qui permettra à de nombreux propriétaires d'isoler, alors qu'ils ne peuvent pas actuellement. Nous devrions être sur un rythme de 30 000 logements par an pour tenir les objectifs de la COP 21 ; nous sommes à seulement 6 ou 7 000.

Si nous ne trouvons pas de nouveaux outils pour accélérer le processus, cela ne fonctionnera pas et la proposition qui nous est faite est là.

Je voudrais ajouter, à l'égard de Monsieur MONTILLOT, que dans d'autres Régions de son obédience politique, on a utilisé aussi cet outil qui n'a pas été considéré comme une usine à gaz mais vous ici, vous préférez dire que c'en est une par anticipation, avant même de savoir ce qu'il y aura dans ce dispositif de tiers financement.

M. MONTILLOT - Nous devons être vigilants que cela n'en soit pas une énième.

M. Charles FOURNIER - Pour terminer, les énergies renouvelables, quand on saura les faire dans notre région, ce sera de l'emploi local. Un euro mis dans les énergies renouvelables sera un euro qui tombera dans nos territoires.

Les énergies fossiles, c'est de l'argent qui part pour payer une 28^{ème} Ferrari à un émir du Qatar ou un 17^{ème} yacht à je ne sais qui au Moyen-Orient ou aux oligarques russes.

(Brouhaha)

C'est cela, le modèle énergétique et la transition énergétique que vous nous proposez.

Nous, nous proposons une véritable transition énergétique et le tiers financement est un très bon dispositif pour y répondre.

M. le Président - Merci, Monsieur FOURNIER.

Monsieur GRICOURT, dernier orateur inscrit sur ce rapport, vous avez la parole.

M. GRICOURT - Monsieur le Président, chers collègues, personne ici ne peut contester que nous sommes dans un contexte avec des enjeux climatiques et environnementaux majeurs sur notre planète. En tant qu'élus et responsables politiques, nous avons le devoir d'agir, d'impulser et d'être plus volontaristes vis-à-vis de l'amélioration énergétique des bâtiments pour les collectivités, les particuliers et les entreprises, et vis-à-vis des énergies renouvelables.

La création de ce Service public régional de l'énergie nous permettra d'avancer plus vite sur toutes ces questions prioritaires – en tout cas, je les considère comme telles – et à travers notamment des partenariats amplifiés entre les différents acteurs.

Je vais m'appuyer sur mon expérience personnelle, mais qui n'est pas unique et je suis convaincu qu'elle est partagée par beaucoup d'autres élus locaux : j'ai engagé, dès mon élection à la tête de la Ville de Blois en 2008, des actions en faveur de l'amélioration énergétique de nos bâtiments publics. Cet engagement a été maintenu, malgré les contraintes budgétaires, à 500 000 euros par an. Cette somme, sur un budget comme celui d'une ville moyenne, c'est un effort considérable. C'est un marqueur et une ambition. Cela nous a permis, malgré les augmentations des coûts de l'énergie ces dernières années, de stabiliser l'enveloppe globale de l'énergie de la Ville de Blois. C'est positif.

En 2014, je me suis dit qu'il fallait que nous soyons en capacité, au regard du contexte et des enjeux que je rappelais dans mes propos introductifs, d'aller beaucoup plus loin et beaucoup plus vite.

Nous avons essayé de regarder de quelle manière y parvenir. Le contexte de contraintes budgétaires ne nous permettait pas d'augmenter l'enveloppe d'investissement dans ce domaine. Je me suis donc dit : « *Imaginons un outil qui nous permette d'avancer plus vite.* » Cela a été l'hypothèse d'une SEM, d'une SPL. Nous avons partagé ce dossier. C'est un travail effectué avec la Caisse des dépôts et consignations, qui nous a accompagnés parce qu'elle est intéressée par ces sujets. Nous avons fait le constat qu'à l'échelle d'un territoire réduit, comme une collectivité municipale, c'était possiblement intéressant mais pas suffisamment ambitieux. De ce fait, à notre arrivée en responsabilité à la Région un an plus tard, j'ai partagé avec le Président et avec Benoît FAUCHEUX cette idée d'un outil, d'une SEM ou d'une SPL, qui pouvait s'imaginer à l'échelle régionale et porter une ambition dans tout le territoire de notre région.

C'est aujourd'hui ce que nous envisageons. Personnellement, je trouve que c'est une ambition forte qui devrait et pourrait être assumée et portée par toute cette assemblée régionale.

Nous avons la nécessité d'accompagner les particuliers de nos territoires dont beaucoup sont dans l'incapacité, comme cela a été rappelé dans le rapport et par le Vice-président, d'engager des travaux d'amélioration énergétique de leur habitation.

Nous avons la problématique dans nos villes de copropriétés détériorées, dégradées, avec des propriétaires de classe moyenne, voire moyenne inférieure, qui ne peuvent pas engager auprès de leur syndic des travaux d'amélioration énergétique. Nous en avons des exemples dans nos villes, tel le secteur des quartiers Nord de Blois qui a été concerné par le grand projet de rénovation urbaine. Les logements sociaux ont pu – et tant mieux – bénéficier de ces travaux d'amélioration énergétique. À côté, des copropriétés sont dégradées.

Nous avons aussi nécessité à accompagner les collectivités, les villes, les communes dans le monde rural, les EPCI peut-être, sur le développement des énergies renouvelables, sujet sur lequel mon souhait était d'avancer pour accompagner la COP 21 mais aussi donner plus d'autonomie financière à notre collectivité.

Nous avons des exemples en France dans certains villages. Par exemple, dans la commune de Montdidier, en 2008, l'élu qui a gagné la Ville a trouvé une situation d'endettement qui ne lui permettait plus un centime d'investissement. Il a engagé un grand plan éolien sur sa commune. Aujourd'hui, elle est presque en autonomie financière pour accompagner tous les projets portés par la commune.

Dans ce contexte, il faut encourager, notamment dans le monde rural, les communes à s'engager sur ces énergies renouvelables.

Nous avons la démonstration, dans les expériences telles que celle que j'évoquais à Blois, qu'à travers cette enveloppe de 500 000 euros que nous consacrons, 98 % des travaux d'amélioration énergétique de nos bâtiments sont confiés à des entreprises locales, c'est-à-dire de l'agglomération blésoise, et presque uniquement des entreprises artisanales.

Voilà un bel exemple qui nous permettrait, dans notre région, de donner de l'emploi à ces entreprises et de soutenir l'emploi des salariés de cette région.

Je soutiens absolument cette démarche que nous engageons. Elle va dans le bon sens. C'est un vrai marqueur politique pour notre Région. Nous pouvons ensemble accompagner les particuliers et les collectivités.

En outre, il est important pour moi, Monsieur MONTILLOT, que cela permette une sortie au plus vite du nucléaire dans notre pays. J'ai des petits-enfants et j'ai envie qu'en 2035, ils aient la perspective de sortir de cette énergie nucléaire que je considère comme dangereuse.

M. le Président - Merci, Monsieur GRICOURT.

Mme GREFF - Monsieur le Président ?

M. le Président - Madame GREFF, je vous en prie, vous avez la parole.

Mme GREFF - J'ai beaucoup apprécié le discours de Monsieur GRICOURT, mais j'ai eu le sentiment dans les derniers propos qu'il a tenus que celles et ceux qui n'adhéreraient pas à ce projet seraient des personnes qui n'aimeraient pas leurs petits-enfants et ne respecteraient pas l'environnement.

(Brouhaha)

Je vous pose la question, Monsieur GRICOURT : vous avez été très élogieux concernant le travail que vous avez réalisé à Blois. 500 000 euros, vous venez de nous dire à l'instant. Ce sont vos derniers propos qui m'interpellent. Vous avez été en capacité de le faire et vous avez bien fait votre travail à Blois. La Région Centre doit s'investir dans ce domaine mais je ne réussis toujours pas à comprendre pourquoi il faut créer une agence pour cela ?

La Région Centre a vocation à travailler pour l'intérêt des particuliers et des collectivités. C'est ce que nous faisons ou essayons de faire, tous ici réunis. Pourquoi créer une agence en plus ?

Cela voudrait dire peut-être que nous ne sommes plus en capacité de le faire ?

J'aime mes petits-enfants. J'aime l'environnement et je souhaite sa protection. Je souhaite que nous travaillions pour les énergies renouvelables et que nous y associons l'énergie nucléaire. Aujourd'hui, selon ce qu'a dit Monsieur MONTILLOT, nous n'avons « rien trouvé de mieux ». Pour autant, je ne voterai pas pour la création d'une agence.

Je considère que la Région Centre doit remplir sa fonction, comme elle le fait jusqu'à présent, mais pas créer une structure supplémentaire.

C'était mon explication de vote.

M. le Président - Merci, Madame GREFF.

Je vais donc mettre ce rapport aux voix.

Monsieur FAUCHEUX, vous avez la parole.

M. FAUCHEUX - Quelques éléments car il est tard et ce sera rapide.

J'ai l'impression qu'il y a une petite incompréhension.

Si vous proposez, Madame GREFF, que la Région le fasse, vous proposez que la Région devienne une banque régionale pour financer la rénovation énergétique ?

Nous nous sommes posé la question de le faire en régie.

(Intervention hors micro de Madame GREFF – inaudible)

Ou alors nous ne le faisons pas ? Dans ce cas, on parle d'autre chose ! Ou j'ai peut-être mal compris ce que vous disiez.

De toute manière, si nous voulons avoir une banque régionale, partant du principe qu'il manque une offre de financement et que le secteur bancaire n'est pas en capacité de le faire, nous n'avons pas d'autre solution que de créer une structure. Nous nous sommes posé différentes questions dont celle de la régie. Nous sommes arrivés à l'idée qu'un partenariat public/privé était le meilleur à appliquer pour le sujet.

Je souligne le fait que nous vous proposons un rapport pour économiser de l'énergie, avec une solution travaillée pendant assez longtemps par les services accompagnés par un bureau d'études. Au bout du compte, une partie du débat se focalise sur la production d'énergie, en particulier nucléaire. C'est assez symptomatique de la façon dont la question énergétique est traitée dans notre pays. Or, nous aurons l'occasion de rediscuter des choix de production dans notre hémicycle.

Monsieur MONTILLOT, je partage votre point d'attention pour que ce ne soit pas une usine à gaz.

Une « *énième usine à gaz* », je ne sais pas trop ce que cela veut dire parce que cela supposerait qu'il y en ait déjà beaucoup. En tout cas, que l'on n'en crée pas une, c'est vraiment ma préoccupation : il faut que le dispositif soit efficace et permette concrètement d'isoler des logements.

En revanche, je ne comprends pas ce que vous voulez dire quand vous soulignez que la Région doit être exemplaire. J'ai l'impression, lorsque l'on met 20 % du montant des CRST sur l'efficacité énergétique et que l'on a une politique d'isolation des lycées, que l'on est déjà dans un mouvement intéressant. Certes, nous allons continuer ; certes, il faut aller plus loin. À propos des énergies renouvelables, nous pouvons sans doute et nous devons même aller plus loin mais il me semble que nous ne sommes pas vraiment à la traîne dans cette histoire, comme vous semblez le suggérer.

J'ai entendu ce qu'a développé Monsieur de GEVIGNEY sur la simplification et « *l'embourbement* ». J'ai pensé que nous n'avions peut-être pas lu le même document. L'idée générale de ce Service public régional de l'énergie est justement de simplifier et de proposer un guichet unique. Nous sommes actuellement dans un paysage non pas éclaté mais qui a plusieurs entrées, avec les aides de l'ANAH et des dispositifs propres, les Espaces Info Énergie et les plateformes territoriales de rénovation énergétique. Il s'agit, demain quand ce sera organisé, que le particulier n'ait plus qu'un interlocuteur et que ce soit plus simple pour lui.

Maintenant, il faut le faire. Nous sommes d'accord qu'il faut passer à l'action, c'est l'intention que nous avons sur le sujet.

Vous avez parlé des normes et des artisans écrasés par celles de la Région. Nous ne parlons pas dans ce rapport de créer une norme régionale. Nous avons un niveau d'ambition par rapport à l'efficacité énergétique pour parvenir à bien isoler les logements. Ce ne sont absolument pas des normes.

Quand je discute avec les artisans, c'est souvent de ce sujet et ils m'expliquent à quel point ils sont intéressés par le chantier et le marché que cela représente, ainsi que par les emplois à créer. Ils ne nous disent pas : « *Qu'est-ce que vous faites ? Vous créez des normes.* » Au contraire, ils sont contents parce que nous solvabilisons le marché.

(*Brouhaha*)

Cela passionne l'hémicycle, ce qui est toujours intéressant !

(*Rires*)

Il est tard et je pense que nous devons pouvoir passer au vote, Monsieur le Président. J'ai dit ce que j'avais à dire.

Je vous remercie.

M. le Président - Merci, Benoît FAUCHEUX.

Monsieur FORISSIER, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. FORISSIER - Monsieur le Président, deux mots simplement pour donner l'explication de vote du groupe UDC, qui sera *a minima* l'abstention. Vous avez compris que nous avons des incertitudes, des inquiétudes, même si nous partageons les objectifs sur ce que vous avez repris en appelant cela une usine à gaz, une structure de plus. D'ailleurs, une « usine à gaz » en matière de transition énergétique, c'est un terme qui ajoute à l'angoisse !

Par conséquent, nous aurons une position d'abstention *a minima*.

M. le Président - Merci.

Je prends le vote.

(Mis aux voix, le rapport est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste

Contre : Front National / Madame GREFF

Abstention : Union de la Droite et du Centre / Madame RAIMBAULT

M. le Président - Concernant l'avant-dernier document, il s'agit d'une communication sur les marchés et avenants. Elle va être présentée par le Premier Vice-président.

DELEGATION AU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL
- COMMUNICATION SUR LES MARCHES ET LES AVENANTS
PASSES DU 1^{ER} JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2017
ET SUR LES ACTIONS CONTENTIEUSES PENDANTES ET CLOSES
DEVANT LES TRIBUNAUX
DEPUIS LE 15 SEPTEMBRE AU 15 NOVEMBRE 2017

(COMMUNICATION N° 8)

M. GRICOURT - C'est un dossier que nous avons l'habitude d'examiner, donc je vais être très rapide.

Il vous est proposé de prendre acte de la liste des marchés et avenants passés du 1^{er} juillet au 30 septembre de cette année 2017, ainsi que la liste des actions contentieuses pendantes et closes devant tous les tribunaux administratifs et judiciaires depuis le 15 septembre jusqu'au 15 novembre 2017.

M. le Président - Il s'agit de donner acte de cette communication.

(Le Conseil régional prend acte de cette communication)

M. le Président - Nous abordons maintenant un vœu proposé par le groupe Écologiste pour la réduction de l'usage des pesticides de synthèse et pour l'interdiction du glyphosate.

Qui le présente ? Madame RIVET, vous avez la parole.

VŒU PROPOSÉ PAR LE GROUPE ÉCOLOGISTE
« POUR LA RÉDUCTION DE L'USAGE DES PESTICIDES DE SYNTHÈSE
ET POUR L'INTERDICTION DU GLYPHOSATE »

Mme RIVET - Je vais essayer de faire vite.

Ce vœu est lié à la décision de l'Union européenne de renouveler pour cinq ans la licence du glyphosate, alors qu'il est reconnu cancérigène probable et même probablement perturbateur endocrinien, malgré la pression du Parlement européen et d'une initiative citoyenne européenne qui a réuni un peu plus de 1 300 000 signatures.

Je voudrais simplement m'arrêter sur le rapport de l'INRA qui vient d'être remis fin novembre-début décembre au président de la République. Il est très intéressant et identifie des pistes. L'INRA a trouvé un peu courte la durée d'étude de ce rapport, d'autant plus qu'il n'a jamais travaillé sur le sujet, ce qui règle un peu la question.

L'INRA, simplement en compilant des pistes, en trouve en identifiant ici ou là des expérimentations qui n'ont pas été menées par ses services mais par des particuliers. Il faut préciser que la plupart des pistes identifiées impliquent des changements profonds qui ne vont pas dans le sens du remplacement du glyphosate par d'autres pesticides mais bien par une autre manière de pratiquer.

Je vais vous le faire court sur la question.

J'aurai une petite pensée pour une association qui s'appelle *Phyto-Victimes* qui sort très déçue des états généraux de l'alimentation où personne n'a parlé de pesticides ni de santé. C'est une association de professionnels agriculteurs ou ouvriers agricoles malades. En tant qu'association de malades, avec tout ce qu'elle a de poignant, c'est-à-dire qu'elle perd au fur et à mesure ses membres, il faut la soutenir ; elle fait partie des témoins de ce que peuvent être les pesticides dans notre environnement.

Je vais terminer en vous lisant les attendus de ce vœu. Le Conseil régional :

- réaffirme la nécessité pour notre agriculture de sortir de l'impasse d'une excessive dépendance aux pesticides ;
- déplore le renouvellement de la licence du glyphosate en Europe pour cinq années supplémentaires ;
- souhaite que tout soit mis en œuvre afin que, selon la volonté exprimée par le président de la République lui-même le 27 novembre, « *l'utilisation du glyphosate soit interdite en France dès que des alternatives auront été trouvées et au plus tard dans trois ans* ».

J'ajoute que ces alternatives existent et ne sont pas chimiques.

M. le Président - Une intervention brève par groupe sur ce vœu, comme indiqué dans notre règlement intérieur.

Nous allons commencer par le groupe Front National : je vous en prie, Monsieur de GEVIGNEY, vous avez la parole.

M. de GEVIGNEY - Très courte, je vous rassure.

Nous pourrions voter ce vœu, mais il y a sept mots de trop à la fin.

Concernant la prise de conscience des conséquences du glyphosate, etc., d'accord mais on ne peut pas, face au problème colossal des agriculteurs, écrire « *et au plus tard dans trois ans* ». Nous ne voterons pas ce vœu à cause de cela. Il sous-entend que, s'il n'y a pas les moyens de substitution, on arrêtera quand même. Or, on ne peut pas les mettre devant le fait accompli. Ce vœu n'est pas recevable de ce point de vue.

M. le Président - Merci, Monsieur de GEVIGNEY .

Pour le groupe UDC, Monsieur CINTRAT, vous avez la parole.

M. CINTRAT - C'est un sujet extrêmement intéressant et important qui nécessite ou nécessiterait d'avoir beaucoup de temps pour en débattre... et nous avons encore du temps !

Je voudrais dire deux ou trois éléments.

Cela ne me semble pas être le lieu pour aborder ce sujet sur lequel un débat national et un débat européen se sont déroulés. De plus, je voudrais rappeler les efforts accomplis par la profession agricole depuis presque des décennies pour améliorer les techniques agricoles, évoluer, faire plus et mieux avec moins. L'ensemble des organismes, y compris les chambres d'agriculture, sont partenaires dans cette évolution et la permettent.

Concernant le glyphosate, je ne parle pas de la dangerosité qui n'a pas forcément été démontrée. En tous les cas, on ne trouve pas de traces de glyphosate sur ce qui est produit en France, ce qui n'est pas le cas de ce qui est importé.

Je vous trouve assez timides sur ce sujet, que ce soit sur les produits agricoles importés qui contiennent des produits phytosanitaires ou sur les organismes génétiquement modifiés. Vous jouez beaucoup sur les peurs. Lorsque je vous ai entendus débattre au sujet de l'alimentation, j'ai eu peur et cela m'a coupé l'appétit. En fait, ma grande peur, en vous écoutant, est de mourir de faim !

Les constats sont tels que l'évolution en particulier de la durée de vie est liée aux progrès de la médecine mais aussi à ceux de l'alimentation. Grâce à cela, nous avons une année gratuite tous les quatre ans. Il est important de le rappeler.

Je voudrais revenir un instant sur les produits importés. Plusieurs sont interdits en France et en Europe mais sont importés. J'aimerais que vous mettiez autant d'énergie à combattre ces importations de produits, comme le soja et le maïs qui proviennent de pays produisant à 80 % ou 90 % des OGM. Cela ne nous pose pas de problèmes parce que c'est fait à l'extérieur, mais c'est une réalité : nous importons ce que nous ne voulons pas produire chez nous !

Tout cela pour vous dire qu'il faut aider de façon pédagogique le monde agricole à évoluer sur l'ensemble des techniques. Or, ce n'est pas en prenant des mesures autoritaires, immédiates et brutales qu'on le fera évoluer et qu'on lui permettra de trouver un équilibre entre la préservation de l'environnement et l'économie. Nous avons besoin d'une économie forte dont l'agriculture fait partie.

M. le Président - Dernière intervention avant le vote : celle de Monsieur GILLE, pour le groupe SRD.

Monsieur GILLE, vous avez la parole.

M. GILLE - On l'a compris, il s'agit de sortir de l'impasse de la dépendance excessive de notre agriculture aux pesticides, notamment au glyphosate fortement soupçonné d'être cancérigène. Tout le monde a entendu les débats, cela a été rappelé.

Ce vœu est mesuré et non pas autoritaire, comme vous venez de le dire, Monsieur CINTRAT. Vous pouvez le relire. Il y a eu le débat et la position européenne à dix ans, puis des avancées grâce à la position de la France. L'Europe est donc à cinq ans mais le président de la République lui-même a dit : « *Il faut s'orienter vers une sortie à trois ans pour accélérer les mesures alternatives.* »

J'entends bien votre propos, Monsieur CINTRAT, et on peut le comprendre intellectuellement. C'est l'éternel sujet : si l'on ne fixe pas une barre, tout cela aura tendance à être différé.

Je me souviens, cela faisait rire tout le monde, j'étais engagé à l'époque sur les questions de bisphénol A à l'Assemblée nationale avec mon collègue BAPT ; nous étions quelques-uns puis l'idée a avancé. Nous entendions les mêmes contre-arguments disant : « *Oui, sûrement, mais nous n'avons pas d'alternatives, cela prendra trop de temps. De plus, il faut tenir compte de la concurrence.* » Je ne dis pas qu'ils sont à balayer, ils ont leur réalité.

Le vœu exprime assez simplement : il faut fixer une barre et nous nous rallions à la position du président de la République qui est à trois ans, pour inciter la mise en place des mesures alternatives.

Le groupe votera ce vœu.

M. le Président - Je mets ce vœu aux voix.

(Mis aux voix, le vœu est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste

Contre : Union de la Droite et du Centre / Front National / Madame RAIMBAULT

M. le Président - Mesdames et Messieurs, avant de nous séparer, je vais vous inviter à rejoindre la salle de restaurant dans laquelle nous attend un buffet.

Je souhaite à chacune et chacun de très bonnes fêtes de fin d'année.

Merci beaucoup.

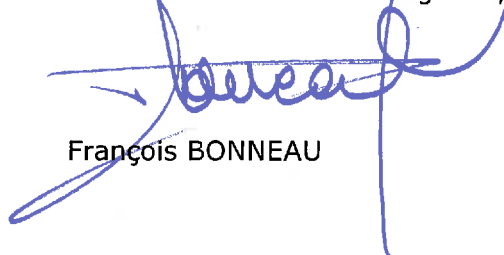
(La séance est levée à 23 heures 28)

Le Secrétaire de Séance,



Jacques CHEVTCHENKO

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU